ANNALES
ALGÉRIENNES,

PAR

E. PELLISSIER,

CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR, CHEF DU BUREAU DES ARABES À ALGER
EN 1833 ET 1834

La fondation d'une colonie demande
plus de sagesse que de dépenses.
RAYNAL.

Tome troisième.

PARIS,

ANSELIN ET GAULTIER — LAGUIONIE,

LIBRAIRES POUR L'ART MILITAIRE,
Rue Dauphine, n° 36, dans le Passage Dauphine.

ALGER,
CHEZ BRACHET, LIBRAIRE.

MARSEILLE,
CHEZ CAMOIN, LIBRAIRE.

1839

AVIS

Ce volume comprend l'administration du maréchal Clauzel et celle du général Damrémont. Quelques-unes des pièces officielles qui y sont relatives, et qui se trouvent soit dans la deuxième partie, soit en forme de notes dans la première, avaient déjà été publiées dans les brochures du maréchal Clauzel et du général d'Arlanges, et dans l'ouvrage de M. Desjobert. Les autres m'ont été fournies, pour l'usage que j'en ai fait, par les personnes qu'elles concernent particulièrement. Je n'en dois pas une seule à la position administrative que j'ai occupée en Afrique. J'ai cru devoir donner cette explication pour me mettre à l'abri de tout reproche d'indiscrétion.

On trouvera dans la deuxième partie deux articles qui ne sont pas de moi : l'un est un récit détaillé de la prise d'assaut de Constantine, par M. de Latour-du-Pin, l'autre est un opuscule de M. Mangay, sur l'état de la propriété à Alger avant la conquête.

E. PELLISSIER

ANNALES
ALGÉRIENNES.

PREMIÈRE PARTIE.

LIVRE XVII.

Arrivée du maréchal Clauzel à Alger en qualité de gouverneur général. — Choléra-morbus. — Nominations de Beys. — Expéditions dans la province d'Alger. — Événements de Bône et de Bougie. — Expédition de Mascara. — Combat du Sig. — Combat de l'Habra. — Entrée des Français à Mascara et incendie de cette ville. — Fin de l'expédition de Mascara.

M. le maréchal Clauzel, nommé gouverneur général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique, arriva à Alger le 10 août 1835, deux jours après le départ du comte d'Erlon, son prédécesseur. Les souvenirs de sa courte administration de 1830 lui étaient en général favorables, et bien des gens ne voyaient qu'en lui le salut de la colonie. Les personnes réfléchies, quine parta-

geaient pas entièrement cet enthousiasme, reconnaissaient cependant au nouveau gouverneur une force de volonté susceptible de vaincre bien des obstacles, si elle était bien dirigée, et des talents militaires dont les circonstances où se trouvait l'Afrique demandaient une prompte application. Il était impossible, d'un autre côté, de ne pas lui savoir quelque gré du zèle avec lequel il avait défendu les intérêts de nos possessions africaines. Ainsi donc toutes ces causes agissant à la fois, le maréchal reçut à son arrivée à Alger de nombreuses et sincères félicitations. M. Girot, adjoint du maire, parlant au nom du conseil municipal, alla même jusqu'à lui décerner, dans un discours officiel, le titre de régénérateur; mais cette qualification tomba bientôt dans l'oubli, comme toutes celles que hasarde l'enthousiasme, avant que des actes réels les aient sanctionnées.

Pénétré de cette confiance en soi-même, qui, renfermée dans de justes bornes, est un élément de succès, le maréchal répandit une proclamation où il donnait sa nomination au gouvernement d'Alger pour preuve irrécusable des bonnes intentions du roi des Français envers la colonie ; et comme les courses des Arabes hostiles étaient ce qu'il importait le plus de faire promptement cesser, il fit entendre ces paroles rassurantes pour la population européenne : *Dans deux mois il n'y aura plus d'Hadjoutes*. Ces mots, transmis de bouche en bouche, semblaient justifier les espérances que l'on avait mises en M. le maréchal Clauzel. Les ennemis passionnés et systématiques des indigènes y virent une menace d'extermination qu'un prompt effet devait suivre, et les hommes raisonnables

l'annonce de l'adoption de sages mesures destinées à mettre un terme aux hostilités. Chacun étant ainsi satisfait, les Européens exprimèrent par des démonstrations bruyantes leur reconnaissance anticipée pour le nouveau gouverneur, et leur confiance dans l'avenir.

Le choléra éclata à Alger peu de jours après l'arrivée du maréchal Clauzel ; il frappa principalement sur les juifs. Il en avait été de même à Oran, l'année précédente. On attribua avec raison la préférence avec laquelle le fléau semblait choisir ses victimes dans cette partie de la population, à la malpropreté dans laquelle elle vit, entassée dans des habitations petites et malsaines. L'administration lui ouvrit en conséquence un asile au Bouzaréa, qui est le point le plus sain de la banlieue d'Alger. Elle y trouva, avec un air, pur, une bonne nourriture et des soins assidus. M. Vialar, dont nous avons déjà eu occasion de parler, prit la direction de cet établissement. Tant que dura l'épidémie, il se dévoua tout entier à cette œuvre de charité, puissamment secondé par sa sœur, dame supérieure des hospitalières. Ces pieuses filles n'étaient à Alger que depuis peu de jours, lorsque le choléra y éclata; de sorte que l'heure du danger et du combat ne tarda pas à sonner pour elles. Depuis cette époque, elles n'ont cessé de prodiguer leurs soins et leurs consolations aux pauvres et aux malades, sans jamais faire aucune distinction de race ni de secte. Le musulman ainsi secouru par des mains qu'il sait consacrées à Jésus-Christ, apprend à ne plus maudire une religion qui peut enfanter un aussi pur dévouement à l'humanité.

M. Vialar ne fut pas le seul habitant d'Alger à qui le choléra fournit une occasion de déployer du zèle et de la

philanthropie. Parmi ceux qui se firent remarquer dans cette pénible circonstance qu'ils rendirent glorieuse pour eux, on peut citer MM. Girot, adjoint du maire[1], Grillet, directeur de l'hôpital civil, Montéra, prêtre catholique, Tolbert et Lafont, négociants. Il est à remarquer qu'en général la population européenne ne se laissa pas effrayer par le fléau, qui, par cela même, sévit moins contre elle. Cette population est forte et virile ; qualité qui, comme ses défauts, est inhérente à la nature de sa composition. Les officiers de santé et les élèves de l'hôpital d'instruction remplirent leurs devoirs avec une ardeur admirable, et allèrent souvent au-delà. Plusieurs d'entre eux furent frappés par l'épidémie. Ceux d'Oran avaient montré le même zèle en 1834, et ceux de Bône, où le choléra pénétra aussi en 1835, ne restèrent pas en arrière de leurs confrères.

Les Arabes souffrirent plus que nous du choléra. La ville de Belida fut surtout maltraitée. Les deux races qui se disputent le sol africain étant ainsi courbées sous les coups d'un fléau qui les frappait également, les hostilités furent un instant suspendues, et pendant deux mois tout resta en stagnation. Enfin, lorsque la maladie, eut cessé ses ravages, la guerre recommença les siens.

Un des premiers soins dit maréchal Clauzel devait être de venger l'affront de la Macta. Une expédition sur Mascara avait été résolue par le gouvernement ; mais l'apparition du choléra, et quelques hésitations de la part

(1) M. Cotin, maire d'Alger était rentré en France depuis plusieurs mois et n'avait pas été remplacé.

du ministère ayant suspendu l'envoi des renforts considérables que cette entreprise exigeait, elle fut renvoyée à un peu plus tard. En attendant, et comme pour occuper l'attention du public qui avait hâte de le voir à l'œuvre, le maréchal forma des beylicks sur la carte, et nomma des beys destinés à ne jamais être qu'imaginaires. Le 9 septembre un arrêté éleva Ben-Omar(1) à la dignité fictive de bey de Miliana et de Cherchel. Le 15 du même mois, un vieux Turc, nommé Mohammed-Ben-Hussein, échappé à la proscription de 1830, fut nommé bey de Titery. La partie de la population de cette province qui avait quelques dispositions à se rapprocher de nous, ne vit pas ce choix d'un œil favorable. Il contrariait les projets de Ben-Aouda-el-Moktary, qui ne voulut pas le reconnaître. Son exemple fut suivi par les tribus du sud ; mais les Habides, les Douers et les Hassan-Ben-Ali, tribu à laquelle appartenait la femme du vieux Mohammed, résolurent d'envoyer des députés à Alger, plus encore pour s'assurer des intentions des Français que pour reconnaître le nouveau bey, ainsi que les événements l'ont assez prouvé. Cette simple démarche déplut tellement à la majorité des tribus, que les députés, craignant d'être arrêtés et maltraités par elles, n'osèrent suivre la route ordinaire, et se rendirent furtivement à Alger par des chemins détournés. Le maréchal les reçut avec distinction, et les ayant réunis dans son palais, il proclama solennellement Mohammed-Ben-Hussein, bey de Titery, lui fit prêter serment

(1) Le même qui avait été nommé bey de Titery en 1830.

de fidélité à la France, et lui remit le sabre et la candoura[1]. Tous les députés reçurent des bournous et autres présents en usage parmi les Arabes.

Trois jours après cette cérémonie, le général Rapatel partit du camp de Bouffarick avec une colonne de 2000 hommes pour mettre le bey Hussein sur la route de sa province. On supposait, sans que rien y autorisât, qu'un fort parti viendrait au-devant de lui. Mais arrivé au pied des montagnes, sur le territoire des Mouzaïa, le général s'aperçut que ce n'était là qu'une complaisante illusion, et que dans la réalité il faudrait combattre, si l'on voulait s'engager dans les montagnes. Les Mouzaïa étaient en armes. On entra en pourparler avec eux, mais sans résultat. Le général Rapatel avait trop peu de monde, et surtout trop peu de vivres, pour forcer le passage. D'un autre côté, une pointe sur Médéah n'aurait servi à rien, dès l'instant que la province de Titery ne se prononçait pas pour notre bey. L'avis de tous les chefs de corps, que le général consulta, fut donc qu'on devait rentrer à Bouffarick. En conséquence, après avoir bivouaqué aux environs de la ferme de Mouzaïa le 4 octobre, la colonne se mit en retraite le 5 au matin. Les Mouzaïa, qui la veille n'avaient pas tiré un coup de fusil, se livrèrent alors à des actes d'hostilité contre l'arrière-garde. Il y eut là un petit engagement où M. Bro, sous-lieutenant au 1er régiment de chasseurs d'Afrique, fut grièvement blessé, et eut son cheval tué. Abandonné par le peloton qu'il commandait, il se

(1) Espèce de vêtement d'honneur.

défendait encore vaillamment seul contre trois ennemis, malgré sa faiblesse, mais il allait périr, lorsqu'il fut secouru par le commandant Lamoricière et les capitaines Grand et Bonorand.

Le général Rapatel laissa à Bouffarik le vieux Mohammed-Ben-Hussein, et retourna à Alger, auprès du maréchal, qui aurait dû comprendre dès ce moment qu'un arrêté ne suffit pas pour créer des beys en Afrique.

M. le lieutenant-colonel Marey fut aussi laissé à Bouffarick avec les zouaves et les spahis réguliers. Il avait pour mission d'effectuer deux de ces petites expéditions que les Arabes appellent razzia, et dont nous nous servons trop souvent en Afrique pour nous consoler de l'insuccès politique des grandes. Dans la nuit du 7 au 8 octobre, cet officier supérieur envahit le Haouch-Ben-Burnouh et le Haouch-Ben-Salah, dans le Merdjia, où se trouvaient réunies plusieurs familles de Beni Khalil, qui faisaient cause commune avec les Hadjoutes ; on leur enleva du bétail, des femmes et des enfants.

Dans la nuit du 9 au 10, M. Marey, toujours avec les zouaves et les spahis, marcha sur la demeure des marabouts de Sidi Habchi, sur les premières pentes de l'Atlas, à deux lieues de Bouffarick. On reprochait à Sidi-Yahia, l'un de ces marabouts, d'être en relation avec El-Hadji-El-Sghir[1], dont il était beau-frère, et de recevoir chez lui

(1) El-Hadji-Mahiddin-el-Sghir-Ben-Sidi-Ali-Ben-Moubarec qui avait été notre aga sous le général Berthézène et le duc de Rovigo et qui était à cette époque bey de Miliana pour Abd-el-Kader.

les Hadjoutes. Son habitation fut dévastée. Ses frères parvinrent à, s'échapper, mais lui fut pris avec sa femme et conduit à Alger. En revenant de cette expédition, les zouaves essuyèrent le feu de quelques Kbaïles, et eurent deux hommes tués.

Les marabouts de Sidi Habchi perdirent beaucoup dans cette affaire, qui produisit un très mauvais effet sur l'esprit des indigènes.

Les femmes et les enfants pris dans l'expédition du 7, furent échangés peu de jours après contre la famille d'un Arabe à notre solde enlevée par les Hadjoutes.

Mohammed-Ben-Hussein ne resta que peu de jours à Bouffarick. Bientôt las du rôle équivoque qu'il y jouait, il résolut de se rendre dans la province de Titery seulement avec les quelques cavaliers qu'il avait auprès de lui, puisque les Français semblaient renoncer au projet de l'y conduire eux-mêmes. Il espérait déterminer un mouvement populaire en sa faveur. Il partit donc de Bouffarick pendant la nuit, traversa l'Atlas inaperçu, et arriva chez les Hassan-Ben-Ali, où un petit nombre d'amis de la famille de sa femme se réunirent à lui. Après quelques courses entreprises pour attirer les autres tribus qui ne bougèrent pas, il fut abandonné de ses faibles partisans, et réduit à se réfugier chez son beau-père, lequel fut souvent obligé de le cacher dans un silo, pour le soustraire aux recherches de ses ennemis.

Le projet d'établir un bey à Cherchel ne réussit pas mieux que celui de Titery. Le maréchal avait autorisé Ben-Omar à recruter quelques volontaires. Celui-ci était parvenu, moyennant une solde d'un franc par jour, à réunir

une centaine de vagabonds. Le maréchal résolut de l'envoyer à Cherchel avec cette milice et quelques compagnies françaises. Il chargea le capitaine de Rancé, son aide-de-camp, d'aller l'y installer en son nom ; mais Ben-Omar, qui savait que les habitants de Cherchel n'étaient nullement disposés à le recevoir, et qu'il avait surtout à craindre les Beni Menasser, résista, et il fallut presque employer la force pour le faire embarquer lui et ses gens. Son effroi était tel qu'il criait dans les rues d'Alger, en se rendant au port, qu'on l'envoyait à sa perte. Le bateau à vapeur qui le conduisait, et qui était à la disposition de M. de Rancé, arriva devant Cherchel par un fort mauvais temps. On eut beaucoup de peine à faire venir à bord quelques habitants qui déclarèrent que leurs compatriotes se souciaient assez peu de Ben-Omar, et que s'il débarquait il serait indubitablement massacré. M. de Rancé le ramena alors à Alger où, plus heureux que le vieux Mohammed, il continua à jouir paisiblement au sein de sa famille, de la pension de 6,000 fr. que lui faisait l'État.

Les résultats des deux premières combinaisons politiques du maréchal Clausel excitèrent les plaisanteries de l'armée. Des avis officiels lui prescrivirent d'être plus réservée dans sa manière de juger les actes de l'autorité. Néanmoins M. le maréchal comprenant que ce début était fâcheux, se détermina à une expédition dont il attendait une meilleure issue. Il s'agissait de marcher contre El-Hadji-El-Sghir, le véritable bey de Miliana, qui avait paru dans la plaine avec des forces que l'on disait considérables. Il était temps en outre de remplir la promesse faite au sujet des Hadjoutes, qui, loin de disparaître,

devenaient chaque jour plus entreprenants.

Le 17 octobre, le maréchal se rendit au camp de Bouffarick où il réunit environ 5,000 hommes. La veille, ce poste avait été attaqué par les Arabes, mais sans succès. Le 18, le maréchal en partit à la tête de trois petites brigades commandées par le général Rewbel, et par les colonels Marte et Hequet. Le général Rapatel marcha avec l'expédition qui se dirigea vers le pays des Hadjoutes. A peu de distance du camp, l'ennemi se présenta, mais en petit nombre. Quelques tirailleurs et quelques coups de canon l'eurent promptement éloigné. Il se retira sur l'Afroun, à l'entrée d'une gorge où El-Hadji-El-Sghir avait établi son camp. Le corps d'armée se reposa quelques instants à la Chiffa. Il se porta ensuite sur le camp des Arabes qui en était éloigné de près de trois lieues.

A l'approche des Français, El-Hadji-El-Sghir fit filer ses bagages sur la route de Miliana et établit son infanterie sur les hauteurs de la rive gauche du Bouroumi qui sort des montagnes en cet endroit. Quelques centaines de cavaliers se mirent en ligne sur la rive droite pour masquer la retraite. Le maréchal Clausel les fit charger par deux escadrons de chasseurs et par un peloton de la garde nationale à cheval d'Alger qui l'avait suivi. Les Arabes n'attendirent pas le choc et ils s'éloignèrent. Un ravin que l'on rencontra empêcha de les poursuivre. Sur la rive gauche, une brigade, dirigée par le général Rapatel en personne, attaqua, les troupes d'El-Hadji-el-Sgtir qui étaient en retraite sur la route de Miliana, mais qui cependant faisaient face à nos Zouaves de mamelon

en mamelon. On leur fit éprouver quelques pertes. Dans ce combat, le général Rapatel se portant avec une faible escorte de chasseurs d'un point à l'autre de la ligne, se trouva, au détour d'un mamelon, face à face d'un fort détachement d'Arabes. Il le chargea sans hésiter avec le peu de monde qu'il avait avec lui, tua un ennemi de sa main, et mit les autres en fuite. Cela fait, comme il n'entrait pas dans les vues du maréchal de pénétrer dans les montagnes, il laissa El Hadji-El-Sghir poursuivre son chemin sur Miliana, et ramena les troupes sur la rive droite de la rivière où le corps d'armée bivouaqua.

Le lendemain 19, le maréchal rentra dans la plaine. Lorsque le corps d'armée se fut ébranlé, quelques coups de fusil furent tirés de loin sur la colonne; mais ils étaient si rares et si insignifiants que les Zouaves, qui formaient l'arrière-garde, ne daignèrent pas même y répondre. Le maréchal voulant traverser tout le pays des Hadjoutes, se dirigea sur le lac Aloula, en brûlant toutes les habitations qu'il rencontra, et même toutes les meules de paille, ce qui fit que le soir, et le jour suivant, sa cavalerie n'eut rien à manger. Du reste on ne rencontra pas un être vivant, à l'exception d'une femme et d'un enfant qui furent pris. Le soir on bivouaqua sur les bords du lac où l'on trouva un peu de bétail abandonné. Le 20, le maréchal alla visiter le monument dit Tombeau de la chrétienne (Koubar Roumia). Il ramena ensuite la colonne sur les bords de la Chiffa où elle passa la nuit. Le 21, il se présenta devant Belida qui fournit du pain à la troupe et que le général Rapatel alla visiter.

Il alla coucher à Bouffarick le même jour, et rentra à Alger le 22.

Le bruit s'était répandu, on ne sait comment, dans cette ville, que tous les guerriers Hadjoutes avaient été pris ou tués, et qu'ainsi les promesses du maréchal étaient remplies. Aussi une partie de la population européenne se porta à sa rencontre, ayant en tête le conseil municipal, et l'intendant civil qui le harangua. Le soir, les édifices publics furent illuminés, comme après une grande victoire. La joie des habitants paraissait si vive, que les personnes qui avaient assisté à l'expédition ressentaient quelque peine à la diminuer en rétablissant la vérité des faits ; mais les Hadjoutes se chargèrent de ce soin ; car pendant que l'on célébrait leur extermination à Alger, ils se dédommageaient des pertes que leur avait fait éprouver l'incendie de leurs cabanes, en enlevant les troupeaux de nos alliés. Le 21, pendant que le maréchal revenait à Bouffarick, ils étaient même venus piller la ferme de Baba-Ali qui n'est qu'à une lieue du pont d'Oued-el-Kerma, et qui appartient à M. Clauzel lui-même. Lorsque ces faits furent connus, la multitude, toujours prête à passer d'un extrême à l'autre, ne voulut plus voir qu'une promenade insignifiante dans une expédition qui avait excité ses transports. Cependant cette expédition força El-Hadji-El-Sghir de rentrer à Miliana, et eut pour résultat de diminuer un peu le fâcheux effet produit par les entreprises irréfléchies de Titery et de Cherchel.

Le maréchal Clauzel reçut en rentrant à Alger, après sa course chez les Hadjoutes, la nouvelle que les hésita-

tions du ministère au sujet de l'expédition de Mascara avaient cessé , et que les renforts nécessaires allaient être dirigés sur l'Afrique. Il se disposa dès lors à partir pour Oran ; mais avant de l'y suivre, il convient de faire connaître au lecteur les événements survenus à Bône et à Bougie dans les derniers mois de 1835.

A Bône, une petite expédition fut dirigée dans le mois d'octobre contre les Beni-Salah. Voici à quelle occasion : les Beni-Salah avaient dépouillé des Arabes de la tribu d'Ichaoua et refusaient de leur rendre ce qu'ils leur avaient pris. On s'en plaignit aux Cheickhs qui répondirent que leur autorité était méconnue, et qu'ainsi ils ne pouvaient pas eux-mêmes faire cesser le désordre. Ce fut pour mettre un terme à cette anarchie que le général d'Uzer marcha contre les Beni-Salah. Une partie seulement de la tribu avait pris part à la révolte. A l'approche du général ces dissidents s'enfuirent ; plusieurs d'entre eux s'étaient absentés depuis la veille pour aller commettre de nouveaux vols chez les Ichaoua. Le général s'empara de leurs troupeaux, et rentra à Bône ; ils y vinrent eux-mêmes le lendemain pour faire leur soumission et demander grâce. On leur rendit alors le butin fait sur eux, à l'exception de ce qui servit à indemniser les Ichaoua, et de quelques pièces de bétail détournées par les Spahis auxiliaires.

Il ne se passa rien de remarquable à Bône depuis cette expédition jusqu'au départ du général d'Uzer, départ qui eut lieu au mois de mars suivant, ainsi que nous le raconterons plus tard. Les tribus ne se livrèrent à aucun acte d'hostilité, ni entre elles, ni contre nous.

Seulement un brigand, nommé El Arbi, commit quelques crimes dans les environs de Bône, sans qu'on pût l'arrêter.

M. le maréchal Clauzel était arrivé à Alger avec l'intention d'évacuer Bougie, où il aurait désiré établir un gouvernement indigène dépendant d'Alger. Il avait pensé que cette place, qui n'a jamais été qu'un embarras pour nous, pouvait être abandonnée sans inconvénient moral dans un moment où le gouvernement était disposé à déployer de la force sur d'autres points. En conséquence, il en annonça la prochaine évacuation et donna des ordres pour la préparer. L'occupation de Bougie nous paralysait trois à 4,000 hommes. C'était là une considération qui ne pouvait qu'agir puissamment sur l'esprit essentiellement militaire du maréchal. M. le colonel du génie Lemercier entreprit de l'affaiblir, et même de la détruire, et y réussit. Il persuada au maréchal que Bougie, moyennant quelques nouveaux ouvrages, pourrait être facilement gardée par une garnison de 1,000 hommes. Dès lors tous les inconvénients de l'occupation parurent détruits, et il ne fut plus question d'abandon.

Le changement fut si subit que M. le lieutenant-colonel Girot, qui commandait à Bougie, reçut par le même courrier des ordres concernant l'évacuation, et communication, par le chef du génie, d'instructions qui les annulaient. Ne croyant pas que la position pût être défendue avec 1,000 hommes, il ne voulut pas accepter la responsabilité d'une mesure qu'il désapprouvait, et il demanda son rappel. Il fut remplacé par M. de Larochette, lieutenant-colonel du 63e de ligne. Ce nouveau

commandant supérieur prit les troupes de Bougie dans un fâcheux moment. L'isolement, les privations leur étaient devenus d'autant plus pénibles que l'annonce de l'évacuation leur avait donné l'espoir de les voir bientôt cesser. Aussi l'ennui, le découragement, le dégoût s'étaient-ils emparés de cette brave garnison. M. de Larochette mit tout en œuvre pour combattre cette atonie. Il fit établir un cabinet de lecture pour les officiers, et un théâtre de société pour la troupe ; il fit cultiver des jardins. Par l'emploi intelligent de ces petits moyens, il releva le moral de son monde. Du reste, la garnison ne fut pas réduite à 1,000 hommes. On en sentit bientôt l'impossibilité. Restreinte au 2e bataillon d'Afrique, à quelque peu d'artillerie et à une compagnie du génie, elle a toujours présenté cependant un effectif de plus de 2,000 hommes en 1836. Il a peu varié depuis cette époque.

Ce fut sous le commandement de M. de Larochette que l'on occupa la position de Démous d'une manière permanente. Cette position était en quelque sorte le quartier général des Kbaïles dans leurs attaques contre Bougie, qu'elle domine à médiocre distance. Ils voyaient de là tout ce qui se faisait dans la place et dans les deux camps retranchés. Ils pouvaient arriver à Démons par la plaine et par la montagne, et restaient toujours maîtres de leur retraite, parce qu'on ne pouvait prendre aucune disposition pour les tourner sans qu'ils s'en aperçussent. L'occupation de ce point fut décidée dans une visite que le maréchal fit à Bougie le 28 octobre, au moment même d'une attaque des Kbaïles. En même temps qu'elle enlevait à l'ennemi des vues sur la place, elle devait nous en

donner sur la plaine, et rendre plus sûr le pacage de nos troupeaux.

Le 7 novembre, avant le jour, nos troupes s'établirent sur le rideau dont Démous forme le point principal. Il y avait là une vieille tour que l'on a cru être un ancien moulin. On boucha les brèches de cette tour, et on la coiffa de l'étage supérieur d'un blockhaus. On construisit ensuite sur d'anciennes constructions une enceinte bastionnée liée à la tour, et l'on donna à cet ouvrage le nom de fort Clauzel. Les Kbaïles cherchèrent par leurs attaques à arrêter les travaux. Le 7, on, tirailla presque toute la journée sur les hauteurs. La garnison de Bougie se composait alors du 2e bataillon d'Afrique, d'un bataillon du 13e de ligne, d'une compagnie de Zouaves, et d'un détachement du 3e régiment de chasseurs à cheval d'Afrique. Toutes ces troupes donnèrent, l'infanterie dans les montagnes, et la cavalerie dans la plaine.

Le 8 novembre, les Kbaïles abandonnèrent les villages de Dar-Nassar, de Zeithoun, et de Tarmina. Nos avant-postes s'établirent au premier. Les travailleurs du fort Clauzel furent dès lors tout à fait couverts. Dans la plaine, notre cavalerie chargea celle du Cheikh Amiziane qui fut dispersée. Le brick le *Liamone*, en station à Bougie, lui envoya quelques volées de canon. Amiziane fut blessé dans l'action. Ce Cheikh avait depuis peu remplacé son frère, Saïd-Oulidou-Rebah, mort de maladie.

La journée du 9 fut assez tranquille. M. de Larochette fut légèrement blessé dans une reconnaissance qu'il poussa vers la Summan.

Le 10au matin, les Kbaïles occupèrent de nouveau le

village de Dar-Nassar[1]. Cette position leur fut enlevée par le 2e bataillon d'Afrique et la compagnie de Zouaves. Tout allait bien jusque-là ; mais M. de Larochette ne se contentant pas de rester maître des hauteurs, voulut agir au loin dans la plaine. Il y fit descendre le bataillon du 13, et la compagnie de Zouaves, formant deux colonnes sans liaison entre elles. L'ennemi , profitant de cette faute, tomba sur les Zouaves, qui étaient drop éloignés du 13e pour être secourus Ils furent obligés de se replier, après avoir perdu une dizaine d'hommes. Le capitaine Davière, qui les commandait, fut grièvement blessé. Le lendemain 11, le commandant supérieur se rendit avec le 2e bataillon d'Afrique sur le champ de bataille de la veille pour faire enterrer les morts. A son retour il fut attaqué par les Kbaïles, mais il les repoussa et leur fit éprouver des pertes sensibles. Les jours suivants, les Kbaïles ne parurent plus qu'en petit nombre jusqu'au 19 où ils cessèrent entièrement de se montrer. Les travaux du fort Clauzel étant terminés, on appuya cet ouvrage à droite et à gauche par deux nouveaux blockhaus dont l'établissement parut nécessaire au complément du nouveau système de, défense. Celui de droite reçut le nom de blockhaus Doriac[2], et celui de gauche le nom de blockhaus Rapatel. Le camp retranché inférieur, qui était très malsain, fut évacué. Le bataillon du 13e et la compagnie de Zouaves rentrèrent à Alger. L'escadron du

---

(1) DAR-NASSAR (*la maison de la Victoire*), ainsi nommé parce que c'était là qu'était le quartier-général du général arabe qui enleva Bougie aux Romains du Bas-Empire.

(2) Nom d'un officier tué à la prise de Bougie.

3e de chasseurs d'Afrique fut renvoyé à Bône, moins un faible détachement.

Nous avons conduit, dans le livre XVI, le récit des événements de la province d'Oran, jusqu'à l'évacuation de Misserghin par le Caïd Ibrahim, qui s'était replié, avec les Douers et les Zmela, jusque sur la ligne de nos blockhaus, par crainte des beni-Amer. Ce mouvement eut lieu le 27 août, et fut protégé par le général d'Arlanges. Le 29, un fort parti d'Arabes se présenta devant nos avant-postes, et attaqua les Douers et Zméla, qu'il mit en fuite ; mais il fut bientôt repoussé lui-même par les troupes françaises qui sortirent de la place.

Le 31 août, Adda-Ben-Othman, Caïd des Douers, se porta dans la nuit à Miserghin avec 50 cavaliers et 59 hommes à pied, surprit les Beni-Amer, leur tua quelques hommes et leur enleva quelques chevaux. Il rentra heureusement à Oran après ce hardi coup de main ; peu de jours après, le Caïd Ibrahim tenta un autre coup de main sur les Garabas ; il réussit aussi bien que le premier.

Le général d'Arlanges était personnellement réduit à l'inaction par l'extrême faiblesse de la garnison d'Oran. Il ne pouvait que recevoir nos alliés dans ses lignes après leurs courses aventureuses. Le 2 septembre, l'arrivée du 47e de ligne changea cet état de choses. Aussi, dès le 14 du même mois, M. d'Arlanges se porta à la position du Figuier, à trois lieues de la place, et y construisit un camp retranché. Cette opération fut fort avantageuse aux Douers et aux Zméla, en ce qu'elle ouvrit de vastes pâturages à leurs troupeaux qui trouvaient à peine de quoi se nourrir dans

l’intérieur de nos lignes. Le 6 octobre, le général poussa une forte reconnaissance sur Tlélat, où il trouva intacts les ouvrages construits par le général Trézel au mois de juin précédent. A son retour, deux à trois cents Arabes vinrent tirailler avec son arrière-garde.

Le même jour, le chef de bataillon Friol, du 66e de ligne, qui commandait à Mostaganem, fit une sorti, et enleva beaucoup de bétail aux Arabes. Sa garnison en avait grand besoin. Le 13, un habitant turc de Mostaganem ayant été assassiné par des Arabes dans les environs de la place, et les assassins s’étant enfuis vers Mazagran, le commandant Friol opéra une seconde sortie dans laquelle quelques Arabes furent tués. Le 25, les Arabes vibrent attaquer Mostaganem, si toutefois on peut appeler attaque un feu de tirailleurs dirigé contre des postes fermés. Quelques coups de canon firent bientôt cesser cet insignifiant combat.

Quelque temps auparavant, le parc aux bœufs de la petite garnison d’Arzew avait été enlevé par quelques Garabas qui nous tuèrent quelques hommes ; mais il est inutile d’arrêter plus longtemps le lecteur sur ces détails de peu d’importance.

Abd-el-Kader ne se montra pas dans toute cette petite guerre, dont il laissait le soin aux zèles des tribus, se réservant le droit de les désavouer au besoin. Sa conduite circonspecte et prudente, plusieurs lettres écrites par lui au comte d’Erlon, après l’affaire de la Macta, prouvent que, pressentant l’orage qui était près de fondre sur lui, il cherchait plus à faire oublier sa victoire qu’à s’en prévaloir.

Du reste, il se préparait à soutenir de son mieux une lutte qu'il aurait voulu éviter.

Aussitôt que l'expédition de Mascara fut bien décidée, le maréchal fit occuper la petite île, ou plutôt le rocher d'Harch-Goun, en face de l'embouchure de la Tafna. Le chef d'escadron d'état-major Sol s'y établit avec 150 hommes le 30 octobre. Cette occupation fut une excellente mesure, en ce qu'elle inspira aux tribus de l'ouest la crainte de voir d'un instant à l'autre débarquer les Français sur leur territoire, et retint dans leurs foyers des guerriers qui sans cela se seraient rendus auprès d'Abd-el-Kader. Elle eut aussi de l'influence sur la position des Koulouglis du Méchouar de Tlemecen. Ils étaient serrés de très près depuis quelque temps par Ben-Nouna et presque réduits aux abois. Mais, ce kaïd s'étant porté sur les côtes pour examiner les mouvements des Français, le blocus du Méchouar fut moins rigoureux, et la place put recevoir des vivres. La garnison fit même une sortie où elle eut l'avantage.

Dans la première quinzaine de novembre, le 11e régiment d'infanterie de ligne, le 2e et le 17e régiments d'infanterie, légère arrivèrent à Oran, ainsi que les maréchaux de camp Oudinot et Perrégaux[1]. M. de Guiroye, sous-intendant militaire, y fut envoyé d'Alger pour diriger les opérations administratives. Ou organisa, pour la première fois en Afrique, en cette occasion, des transports auxiliaires, au moyen des ressources des localités.

(1) M. le général Desmichels avait été aussi envoyé en Afrique pour l'expédition de Mascara, mais le maréchal le retint à Alger.

Plus de six cents chameaux furent loués à cet effet aux Douers et aux Zméla. On les destina au transport des subsistances.

Le 21 novembre, le maréchal Clauzel, qui devait commander en personne l'expédition de Mascara, arriva à Oran, accompagné du duc d'Orléans, ce jeune prince ayant désiré faire la campagne. Le maréchal avait pris à Alger une partie du bataillon de Zouaves et une compagnie d'élite de chacun des régiments qui s'y trouvaient, et qui étaient le 10e léger, le 13e et le 63e de ligne. Le corps expéditionnaire, fort de 11,000 hommes environ, forma quatre brigades et une réserve, commandées et composées ainsi qu'il suit :

PREMIÈRE BRIGADE. — *Général Oudinot*.

Les Douers, les Zméla et les Turcs d'Ibrahim.
Le 2e régiment de chasseurs d'Afrique.
Les Zouaves.
Le 2e léger.
Une compagnie de mineurs.
Une compagnie de sapeurs.
2 obusiers de montagne.

DEUXIÈME BRIGADE. — *Général Perrégaux.*

Les trois compagnies d'élite venues d'Alger.
Le 17e léger.
2 obusiers de montagne:

TROISIÈME BRIGADE. — *Général d'Arlanges*.

Le 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique.
Le 11e de ligne.
2 obusiers de, montagne.

QUATRIÈME BRIGADE. — *Colonel Combes.*
Le 47e de ligne.
2 obusiers de montagne.

RÉSERVE. — *Lieutenant-colonel Beaufort, du 47e de ligne.*
Un bataillon du 66e de ligne.
Une compagnie de sapeurs.
4 obusiers de montagne.
Une batterie de campagne.

La saison était déjà un peu avancée pour entreprendre une expédition lointaine dans un pays sans routes et sans ponts. On avait tout à craindre des pluies qui, en Afrique, sont d'une intensité et souvent, en hiver, d'une continuité effrayantes ; mais le maréchal se confia à son étoile, heureuse jusqu'alors Il resta cinq jours à Oran, du 21 au 25. Le 23, Ibrahim fut proclamé bey de Mascara. Le temps assez mauvais depuis l'arrivée du maréchal, se remit au beau le 25. Le 26, le quartier général s'établit au camp du Figuier. On eut quelque peine, au dernier moment, à réunir les chameaux que devaient fournir les Douers et Zméla. Ces Arabes, pris soudain de .je ne sais quelle méfiance, les avaient éloignés, et il fallut faire marcher quelques troupes pour les avoir.

Le 27, le général Oudinot se porta sur le Tlélat avec sa brigade, la 4e, et le bataillon d'Afrique de la 3e. Le 28, le quartier général s'établit sur ce même point, où tante l'armée se trouva réunie. Elle en partit le 29, et se dirigea sur le Sig, La 1re brigade était en tête. Venaient ensuite l'artillerie de réserve, les bagages et le convoi, chameaux et voitures, ayant à droite la 2e brigade

et à gauche la 3e. La 4e brigade fermait la marche. L'armée formait, ainsi un grand carré au centre duquel étaient les *impedimenta*. La réserve marchait dans l'intérieur de ce carré, avec le convoi.

L'armée traversa le bois de Muley-Ismaël, sans rencontrer d'ennemis. A la sortie de ce bois, quelques cavaliers arabes tiraillèrent avec l'arrière-garde, mais fort peu de temps. Un seul traînard tomba entre leurs mains. Les troupes arrivèrent vers le soir sur les bords du Sig, au marabout de *Sidi-Abd-el-Kader*, *meta El Arba*, à près d'une lieue au-dessous du point où le chemin de Mascara; coupe la rivière. Elles campèrent en carré sur la rive gauche, Un bataillon et les gens d'Ibrahim s'établirent seuls sur la rive droite. Dans la nuit, des feux assez nombreux annoncèrent la présence de l'ennemi sur les montagnes.

Il existe trois lignes de communication fréquentées conduisant de la plaine de Céirat ou du Sig, à Mascara, en traversant les montagnes qui séparent cette plaine de celle de Guèrès. La première, et la plus directe en Venant d'Oran, passe par la gorge de Kerouf et' l'Oued-Hamman. Elle est difficile aux voitures et coupe les montagnes dans une largeur de huit lieues environ. La seconde, presque partout impraticable aux voitures, entre dans les montagnes par la gorge d'où l'Habra en sort. Il n'y a que cinq lieues de ce point à Mascara. Il est lui-même à cinq lieues à l'est de Kerouf. La troisième ligne, à trois lieues à l'est de la seconde, passe par les marabouts de Sidi Ibrahim, Sid Gérara, et Aïn Kebira (*la grande fontaine*). Elle a six à sept lieues de montagnes accessibles aux voitures.

M. le maréchal se décida d'abord pour la première ligne ; mais, ne se dissimulant pas les difficultés du terrain, il résolut de laisser ses voitures et l'artillerie de campagne au Sig, sous la garde de 1000 hommes pris dans les divers corps de l'armée. A cet effet, il ordonna la construction d'un camp retranché, auquel les troupes se mirent à travailler dès le 30 au matin. Abd-el-Kader s'était établi, pendant ce temps-là, à une lieue et demie au-dessus de notre position, aux pied des montagnes, auprès des marabouts de Sidi-Hamer-El-Madje. Il envoya de là Bel-Aziz, son kaïd du parasol, au bivouac d'Ibrahim, pour porter indirectement des paroles de paix. La mission très difficile de cet officier consistait à faire entendre que l'émir désirait la paix, mais qu'il fallait qu'on la lui demandât. Comme il était impossible d'entreprendre la moindre négociation sur ce terrain, Bel-Aziz fut renvoyé dès qu'il se fut expliqué assez clairement pour qu'on pût le comprendre.

Le temps était parfaitement beau. L'armée, bien pourvue de vivres et de munitions, ne demandait qu'à combattre. Une grande quantité de silos d'orge, et des meules de paille que l'on avait trouvées à peu de distance du camp, permettaient de bien nourrir les chevaux; de sorte que tout était en parfait état.

Le 1er décembre, le maréchal voulut reconnaître de près les forces de l'ennemi qui restait dans l'inaction. Il marcha vers lui avec la cavalerie, les Zouaves et toutes les compagnies d'élite. A notre approche, les Arabes plièrent précipitamment leurs tentes, et gagnèrent les flancs des montagnes, sous le feu de notre artillerie. On

put voir que leurs forces ne s'élevaient pas sur ce point à plus de 4000 hommes. La précipitation de leur retraite semblait annoncer du découragement ; mais il paraît qu'ils n'avaient été que surpris, car ils se rassurèrent bientôt et vinrent nous assaillir à leur tour. Deux escadrons de chasseurs, qui s'étaient trop aventurés sur la droite, furent un instant compromis[1]. Il fallut leur envoyer de l'infanterie pour protéger leur entrée dans la colonne, qui reprit le chemin du camp, le but de la reconnaissance étant rempli. Les Arabes, formant un demi-cercle sur le derrière de la colonne, la poursuivirent avec un acharnement que nos boulets et nos obus ne ralentissaient qu'imparfaitement. Nos soldats, de leur côté, manoeuvrèrent avec autant de sang-froid que dé précision. M. le maréchal envoya cependant chercher au camp trois bataillons pour soutenir la retraite, qui s'opéra dans un ordre parfait.

Ce combat, où l'on ne peut dire que nous ayons eu l'avantage, modifia les idées du maréchal. Renonçant à la route du Kerouf, il abandonna aussi le projet de laisser du monde au camp du Sig, qui fut à peu près terminé le 2 au soir. Le3 au, matin, l'armée passa le Sig sur deux ponts de chevalets jetés par le génie, quoique la rivière n'eût que quelques pouces d'eau. Elle se dirigea vers l'Habra dans le même ordre que le 29.

L'arrière-garde, retardée au passage de la rivière

---

(1) M. d'Arnaud, lieutenant d'ordonnance du maréchal Clauzel, fut tué dans cette affaire où il se conduisit avec beaucoup de bravoure.

par la nécessité de replier les ponts, fut attaquée par un millier d'Arabes qui la harcelèrent presque toute la journée de leurs tiraillements, plus fatigants au reste que meurtriers. Elle fut un instant séparée du corps d'armée qui marchait trop vite. L'Émir, suivant une direction parallèle à celle de l'armée française, longeait les montagnes en observant nos mouvements. Il s'aperçut de la solution de continuité que présentait la colonne française, et fit un mouvement de flanc pour en profiter. Mais comme le sentiment de la supériorité de notre artillerie sur la sienne, qui n'était composée que de quatre mauvaises pièces, lui avait fait écarter autant que possible sa ligne de marche de la nôtre, l'arrière-garde rejoignit le corps principal avant qu'il pût se jeter entre les deux : cette jonction se fit au-delà d'un bois que traversa l'armée, après avoir passé le Sig. Le maréchal, ayant toutes ses brigades sous la main, opéra alors un changement de direction à droite par brigade, à l'exception de la quatrième, qui, avec le convoi et la réserve, resta sur l'ancienne direction. Par ce mouvement .aussi régulièrement exécuté qu'habilement conçu, les trois premières brigades se trouvèrent en un clin d'œil formées en échelons par la gauche en ordre inverse, et marchèrent dans cet ordre vers la montagne où elles refoulèrent l'ennemi. Cela fait, le maréchal opéra un mouvement semblable par la gauche, et alors les mêmes brigades, en échelons par la droite et dans l'ordre naturel, reprirent la direction primitive. Tout cela se fit avec un ensemble merveilleux qui dénotait, et l'habileté du général, et l'instruction parfaite des troupes. Il était impossible d'appliquer avec plus

d’intelligence les principes de la tactique aux besoins stratégiques du moment. Abd-el-Kader, qui, dans cette journée, manœuvra de son côté aussi bien que le lui permettaient les éléments imparfaits qu’il avait entre les mains, forcé de renoncer à son attaque de flanc, se porta par les montagnes en avant de notre direction, et s’établit perpendiculairement à cette direction dans une position formidable, sa droite appuyée à un bois et sa gauche aux montagnes. Son artillerie prit position à gauche sur un mamelon attenant aux montagnes, où il pouvait se retirer, en cas de revers. Il nous attendit ainsi dans un lieu resserré où il restait maître de sa retraite. Le choix de cette position, et les dispositions qu’il prit pour la défendre, auraient fait honneur à un général européen; mais il oublia trop qu’il n’avait que des troupes arabes. Il existe, entre la manière d’employer un peuple à la guerre, et ses mœurs, ses habitudes, et surtout son organisation sociale, dés rapports intimes qu’il est dangereux de méconnaître

Quatre marabouts, dédiés à Sidi Embarek, se trouvaient en avant de la position dé l’Émir. Arrivées à leur hauteur, nos troupes essuyèrent une vive fusillade de l’infanterie ennemie placée en arrière de ces marabouts. Les soldats d’Ibrahim, qui marchaient en tête, refusèrent de la charger, mais la 2e brigade et la 3e qui venaient après eux, continuant leur marche comme si de rien n’était, balayèrent par leur seule force d’impulsion des adversaires peu habitués à combattre en ligne. Pendant ce temps l’artillerie d’Ad-el-Kader, assez bien servie, tonnait sur la 1re brigade. Nos troupes, bien moins accoutumées aux boulets que les Arabes (qui en reçoivent plus dans une simple

reconnaissance qu'ils ne nous en ont envoyé dans toutes leurs guerres), furent étonnées un instant ; mais cet instant fut court. Le général Oudinot fit demander au maréchal l'autorisation de manœuvrer pour s'emparer des pièces de l'Émir; mais comme il aurait fallu les poursuivre dans les montagnes, et qu'il était déjà tard, le maréchal lui fit dire de les laisser sur sa droite et de continuer sa marche. Ce général fut blessé un instant après d'un coup de feu à la cuisse. Le colonel Menne du 2e léger prit le commandement de sa brigade.

L'ennemi, partout enfoncé, se retira dans les montagnes ; quelques cavaliers qui avaient paru sur le flanc gauche, et ceux qui tiraillaient avec l'arrière-garde s'éloignèrent aussi, mais restèrent dans la plaine. L'armée, continuant sa route, arriva fort tard sur l'Habra, au point où cette rivière sort des montagnes, à l'origine de la seconde ligne de, communication dont nous avons parlé plus haut.

Cette journée, à l'exception de la petite faute commise le matin lorsque l'arrière garde se trouva un instant séparée du corps principal, fut une excellente leçon de guerre; elle a dû profiter à nos jeunes officiers. Le duc d'Orléans en étudia les détails avec soin, se portant partout où il pouvait bien voir, sans éviter le danger, ni sans mettre d'affectation à le rechercher. Il reçut une légère contusion à la cuisse.

Dans la nuit, l'ennemi couronna les hauteurs des gorges de l'Habra. Ses feux étaient peu nombreux. Le maréchal alla lui-même à l'ambulance compter nos blessés, pour s'assurer s'il n'en serait pas gêné dans sa marche : le nombre en était peu considérable ; néanmoins

le bruit courut qu'il irait les déposer à Mostaganem avant de marcher sur Mascara.

Le 4 au matin, l'armée partit de l'Habra, qu'elle traversa sur un pont de chevalets jeté par le génie sans plus de nécessité que celui du Sig. Comme la veille, l'arrière-garde fut attaquée, mais l'ennemi était bien moins nombreux. Le maréchal prit d'abord la direction de Mostaganem, ce qui sembla confirmer le bruit de la veille ; mais, après une halte assez longue et quelques hésitations apparentes ou réelles, il changea de direction et marcha vers l'est. Les Arabes, au nombre de 2000 au plus, étaient sur nos derrières et sur le flanc droit entre nous et la montagne : l'artillerie leur envoyait de temps à autre des obus et des fusées à la congrève.

Après avoir marché quelque temps à l'est, le maréchal, arrivé à l'origine de la troisième ligne de communication, tourna brusquement à droite, et se dirigea vers la montagne. La première brigade, dont le général Marbot, de la suite du prince, prit le commandement, et la deuxième occupèrent les premières crêtes à droites et à gauche de la route. Le convoi et les deux dernières brigades firent halte dans la plaine. Quelques centaines d'Arabes furent facilement chassés des montagnes : les deux dernières brigades continrent ceux qui, en plus grand nombre, étaient restés dans la plaine. Lorsque le chemin eut été bien reconnu, le convoi et ces mêmes brigades se remirent en marche, et pénétrèrent dans les montagnes. Les Arabes, nous voyant définitivement sur la route de Mascara, se retirèrent, l'es uns dans leurs tribus respectives, et les autres avec Abd-et-Kader sur l'Habra,

d'où ils se dirigèrent sur Mascara le jour, même. On aperçut quelques heures après leur colonne sur la droite; elle suivait la deuxième ligne de communication.

L'armée bivouaqua, le 4, en carré irrégulier, aux deux marabouts de Sidi Ibrahim, dans le cœur des montagnes. Le 5, au point du jour, elle se remit en marche. Le chemin, sans cette direction, suit en général les vallées ; le maréchal y engagea le convoi et la réserve : la deuxième brigade prit par les crêtes de gauche, les trois autres, avec le maréchal, par les crêtes de droite. On s'attendait à rencontrer l'ennemi dans le courant de la journée, et il était prudent de rester maître des crêtes. La deuxième brigade ne vit que quelques Arabes, sur son flanc gauche; elle crut un instant Abd-el-Kader aux marabouts de Sid Gérara, mais il n'en était rien. La colonne de droite ne rencontra que quelques Arabes de la tribu des Beni Chougran, qui s'étaient postés sur un mamelon pour couvrir la retraite de leurs familles et de leurs troupeaux. Les Zouaves et quelques compagnies du 2e léger les mirent en fuite aux premiers coups de fusil.

Le, convoi rencontra trois ravins qu'il ne put franchir qu'après que les troupes du génie les eurent rendus praticables ; ce qui ralentit considérablement sa marche. Il fut débordé par les deux colonnes et resta découvert. Les. Arabes, que la deuxième brigade avait vus sur la gauche, s'en approchèrent, et déjà les balles arrivaient sur l'ambulance, lorsqu'un officier d'état-major prit sur lui de demander à la troisième brigade un bataillon qu'il y conduisit, et qui tint l'ennemi à distance.

La colonne de droite, que la direction des crêtes qu'elle suivait éloignait du chemin, fut bientôt obligée de descendre de ces mêmes crêtes, de traverser une profonde vallée, et de remonter sur des hauteurs plus rapprochées du chemin. Peu de temps après, le convoi rencontra une montée fort roide, que le génie déclara ne pouvoir rendre praticable avant la nuit. Le maréchal fit alors arrêter toutes les brigades, dans la position où elles se trouvaient. La deuxième à Aïn Kebira, la. première un peu en arrière, la troisième au marabout de,Sidi Mohammed, et la quatrième avec le convoi. Celui-ci, grâce à l'activité prodigieuse des troupes du génie et de M. Lemercier leur colonel, put franchir le défilé dans la nuit. Dans cette même nuit, le maréchal reçut sur Abd-el-Kader des nouvelles contradictoires, mais dont l'ensemble le décida cependant à hâter sa marche sur Mascara. Le 6 au matin, il partit avec les deux premières brigades, les chameaux et quelques pièces de montagne, pour se porter rapidement sur cette ville. Il laissa le reste de l'armée et les voitures au général d'Arlanges, avec ordre de suivre la même direction, autant que le lui permettraient les difficultés de chemin. On calcula approximativement que ce général pourrait arriver à Mascara deux jours après les deux premières brigades.

Au-dessus d'Aïn Kebira règne, de l'est à l'ouest, un vaste plateau qui s'étend jusqu'à Mascara. Il est coupé par quelques ravins peu profonds qui débouchent dans la plaine de Guèrès. On rencontre à son origine le gros village, ou plutôt la petite ville d'El-Bordje, dont le cheik vint se présenter au maréchal pour lui déclarer que les

habitants ne prendraient point les armes contre nous, si l'on voulait épargner leur ville, ce qui leur fut promis. Le maréchal annonça à ce cheik, et aux Arabes qui l'accompagnaient, qu'il donnerait 30,000 fr. à celui qui livrerait Abd-el-Kader, ce qui parut faire assez peu d'impression sur eux. Le bruit courait dans ce moment que l'Émir nous attendait à Aïn-el-Fers sur la route de Mascara, à deux lieues d'El-Bordje ; mais, en arrivant sur ce point, le maréchal ne trouva qu'un juif de Mascara, qui lui apprit qu'Abd-el-Kader avait abandonné la ville avec toute la population musulmane, et qu'il n'y restait que les juifs. Ceux-ci avaient été pillés et maltraités par les Arabes dans le désordre de l'évacuation. A cette nouvelle, le maréchal fit presser le pas à la troupe d'Ibrahim, qu'il envoya en avant. Il suivit lui-même à petite distance avec peu de monde, laissant loin derrière lui les brigades qui ne pouvaient point marcher aussi, vite. Le temps s'était gâté depuis le matin, et la pluie rendait la marche pénible. Le quartier-général arriva, à l'entrée de la nuit, presque seul à Mascara. Il n'aurait fallu qu'un parti de 300 chevaux pour l'enlever, et conduire à la fois à Abd-el-Kader le général en chef de l'armée française et l'héritier présomptif de la couronne. Les brigades n'arrivèrent que deux heures après.

L'état-major, les Zouaves, l'artillerie et quelques compagnies s'établirent en ville. Le reste occupa lés faubourgs. Le maréchal et le prince logèrent ensemble dans la maison d'Abd-el-Kader. On trouva dans presque toutes lés maisons du grain, de la paille, et même quelques autres provisions. Les nombreux jardins qui entourent Mascara

étaient pleins de légumes, et dès le lendemain de notre arrivée des paysans arabes amenèrent des bœufs, en petit nombre, il est vrai, mais enfin c'était un commencement de marché. On aurait pu rester un mois à Mascara sans en épuiser les ressources. Abd-el-Kader était à Cachero, à trois lieues au sud, avec la population fugitive.

Le 7, l'armée qui croyait être venue à Mascara pour y remplacer par un pouvoir nouveau celui d'Abd-el-Kader, ne fut pas peu surprise d'apprendre qu'elle repartirait le lendemain. Il est difficile de dire ce qui détermina le maréchal à précipiter ainsi sa retraite, avant d'avoir rien tenté pour grouper la population autour du bey qu'il avait nommé. On savait que les tribus du Chélif, que celle de Flita, et quelques autres, étaient mal disposées pour l'Émir. En restant quelque temps à Mascara, on aurait pu leur donner celui de se prononcer, surtout si l'on avait cherché à entrer en négociation avec elles. Ibrahim voulait au moins avoir le temps de ramener à lui ceux des Douers et des Zméla qui étaient encore avec l'Émir ; mais ce fut avec peine qu'il obtint qu'on différât le départ jusqu'au 9. C'était vingt-quatre heures de plus, pendant lesquelles il ne put rien faire. Le maréchal lui laissa alors le choix de revenir à Mostaganem ou de rester dans le petit château de Mascara : il préféra le premier parti.

Cependant chacun se demandait au quartier-général ce qu'on était venu faire à Mascara, et personne ne pouvait répondre à cette question. Enfin on annonça que Mascara était une très mauvaise position, sans influence sur le pays, où il était inutile que nous missions un bey, et

qu'en conséquence on allait la brûler pour ne pas la laisser à Abd-el-Kader. Ceci était contradictoire ; car si la ville était de si peu d'importance, quel intérêt avions-nous à ce que l'Émir ne pût l'occuper ?

Cette détermination fut prise le 8, et la nouvelle s'en répandit aussitôt dans l'armée, ce qui amena un grand désordre, les soldats s'imaginant qu'on devait sur-le-champ passer à l'exécution. Il fallut battre la générale pour rétablir l'ordre parmi les troupes. Ce même jour on brûla les portes de la ville, les affûts des pièces trouvées à Mascara, au nombre de vingt environ, tous les bois de construction, le soufre, les cordages, en un mot, tout ce que l'on trouva dans l'arsenal d'Abd-el-Kader.

Le 9, au matin, la triste population juive sortit de la ville chargée du peu d'effets qui lui restait, et se réunit au cimetière de l'Est sur la route de Mostaganem. On, mit alors le feu partout. Les remparts semblaient devoir résister seuls à cet incendie. Par la négligence de l'état-major les chameaux destinés au transport des munitions, ne s'étant pas trouvés à leur poste au moment du départ, on fut obligé de laisser au milieu des flammes 150,000 cartouches.

L'armée s'éloigna alors poussant devant elle la population juive, et laissant des ruines derrière. Une épaisse fumée, chassée par le vent d'ouest, la poursuivit longtemps comme un remords que la barbarie envoyait à la civilisation.

Le maréchal et ses deux brigades passèrent la nuit au village d'El-Bordje que ses habitants avaient abandonné. Le 10, on s'engagea dans les montagnes avec une

pluie horrible et un brouillard épais qui permettait à peine de voir où l'on posait le pied. La route n'était qu'une rivière de boue. A chaque instant des chevaux et des chameaux, surtout, se précipitaient dans les ravins et se brisaient contre les rochers. Les malheureux juifs rampaient plutôt qu'ils ne marchaient, Ils étaient tellement couverts de boue qu'on avait quelque peine à distinguer leurs formes. Plusieurs périrent de froid, de misère et de lassitude. Des enfants abandonnés furent relevés par nos soldats, dont les sentiments les plus habituels sont la bienveillance et la générosité(1).

Le 10 au soir on arriva au marabout de Sidi-Ibrahim où toute l'armée fut réunie.

Le général d'Arlanges, comme nous l'avons vu, était resté dans les montagnes avec les voitures, pendant que le maréchal marchait sur Mascara. Le premier jour de la séparation, les troupes du génie travaillèrent avec tant d'ardeur que toutes les voitures, à l'exception d'une fourragère qu'on fut obligé d'abandonner, arrivèrent sur le plateau d'Aïn-Kbira. Le lendemain 7, on parvint à lot hauteur d'El-Bordje. Les chevaux manquant de fourrages, on voulut en acheter aux habitants qui refusèrent insolemment d'en vendre. Le général fit alors occuper le village, et prit ce dont il avait besoin. Le 8, il reçut du maréchal, par un émissaire arabe, l'ordre de rétrograder sur Sidi-

---

(1) J'ai vu un chasseur d'Afrique, chargé de deux enfants d'un âge si tendre qu'il ne pouvait les nourrir qu'en mâchant du biscuit qu'il leur faisait avaler.

Ibrahim. Ce mouvement s'effectua le 9 et le 10, jour de la réunion de l'armée. Les brigades du général d'Arlanges souffrirent beaucoup de la pluie et de la faim pendant ces quatre jours. En partant d'Oran, on avait donné à chaque homme un petit sac contenant des vivres pour cinq jours, en lui recommandant de le conserver comme une précieuse réserve pour les besoins les plus pressants. On avait compté sur cette ressource, mais malheureusement la plupart des soldats l'avaient gaspillée.

Les premières brigades n'eurent pas à combattre dans le trajet de Mascara à Sidi-Ibrahim, car on ne peut appeler combat quelques rares coups de fusil à l'arrière-garde. Celles du général d'Arlanges tiraillèrent à plusieurs reprises, et quelquefois assez vivement, avec un parti d'un millier d'Arabes.

Le 11, toute l'armée descendit dans la plaine et alla bivouaquer dans un lieu appelé Mesra, sur le territoire des Medjar. On tirailla encore un peu ce jour-là. Le 12, l'armée arriva à Mostaganem où le duc d'Orléans s'embarqua.

Le maréchal résolut de clore là la campagne, se réservant d'aller un peu plus tard secourir Mustapha-Ben-Ismaël et la garnison du Méchouar de Tlémecen. Le matériel fut embarqué pour Oran, où les brigades se rendirent successivement par terre, du 16 au 21. Les juifs se partagèrent entre Oran et Mostaganem. Ils furent généreusement secourus par leurs coreligionnaires.

Ibrahim fut laissé à Mostaganem avec ses Turcs. Le maréchal, qui n'avait pu le substituer à Abd-el-Kader, voulant effacer par des fictions l'insuccès politique de

l’expédition de Mascara, avait signé dans cette ville un arrêté qui divisait en trois beylicks la province d’Oran, savoir : le beylick de Tlémecen, le beylick du Chélif et le beylick de Mostaganem. Cet arrêté aurait pu se rapporter tout aussi bien à la Perse, ou à tout autre État, qu’à la régence d’Alger. L’autorité doit éviter de pareils actes qui la compromettent sans faire illusion à personne.

Le 18 décembre, M. le maréchal Clauzel rentra à Oran. Le 2e léger, moins les compagnies d’élite, fut embarqué pour Alger. Il devait remplacer le 10e léger qui rentra en France dans le courant de février.

LIVRE XVIII.

Evénements survenus à Alger pendant l'expédition de Mascara. — Négociations avec Abd-el-Kader. — Le maréchal Clauzel marche sur Tlémecen. — Entrée des Français dans cette ville. — Contribution de Tlémecen. — Occupation du Méchouar. — Combats de la Tafna. — Rentrée des troupes françaises à Oran et du maréchal à Alger. — Expéditions du général Perrégaux dans la province d'Oran.

Pendant que l'attention publique était fixée sur la province d'Oran, celle d'Alger fut le théâtre de quelques événements d'une importance secondaire, mais qui cependant doivent être mentionnés. Les Hadjoutes, renforcés des émigrés des tribus soumises, faisant des incursions continuelles dans l'intérieur de nos lignes, et inquiétant sans cesse nos communications, une colonne d'infanterie et de cavalerie commandée par M. Marey, marcha contre eux, dans la nuit du 27 au 28 novembre. Elle surprit deux villages arabes voisins de Coléah, Chaïba et Daouda, et y fit quelque butin. Deux jours après ;

le bey de Miliana, El-Hadji-el-Sghir, fit incursion dans le Sahel avec 600 cavaliers. Il se posta au marabout de Sidi-Abd-el-Moumen, non loin de Maelema, et fit marcher sur le village arabe de Douéra la moitié de son monde. Ce détachement enleva les troupeaux et dépouilla les habitants qu'il rencontra sur son chemin. L'alarme se répandit aussitôt au camp. Pendant que l'infanterie prenait les armes(1) la cavalerie, consistant en un seul escadron de chasseurs d'Afrique et quelques Spahis, montait rapidement à cheval et marchait à l'ennemi ; le capitaine de Signy, qui la commandait, la partagea en deux détachements ; l'un poussa droit aux Hadjoutes, et l'autre manœuvra de manière à leur couper la retraite. Ce double mouvement réussit complètement. Les Hadjoutes, quoique supérieurs en nombre, se voyant attaqués en tête et en queue, prirent l'épouvante, abandonnèrent leur butin, et se débandèrent. On leur sabra une vingtaine d'hommes ; le reste se replia sur la réserve d'El-Hadji-el-Sghir, qui, voyant le mauvais succès

(1) Le camp de Douéra a un tel développement qu'il faut un temps considérable pour parcourir les divers logements des troupes, séparés par de grands espaces vides et inutiles. La cavalerie, dont le quartier est plus près du village, fut par suite de cette disposition des lieux, instruite du mouvement de l'ennemi avant le commandant du camp. Comme le danger était pressant, le capitaine de Signy la fit sur-le-champ monter à cheval, et n'attendit pas l'ordre pour fondre sur l'ennemi. Ce fut M. Vergé, lieutenant de spahis, qui, revenant d'Alger, aperçut les Hadjoutes et prévint le camp. Cet officier se conduisit avec beaucoup de bravoure dans le combat. Il eut un cheval tué sous lui.

de son entreprise reprit à l'instant même le chemin de Miliana.

Le combat était terminé lorsque l'infanterie du camp de Douéra arriva sur le terrain où il s'était livré. M. le capitaine de Signy, qui dirigea l'attaque avec autant d'intelligence que de bravoure, est le même officier qui étant lieutenant tua, lors de l'insurrection de 1832, le kaïd de Béni-Mouça-Ben-Ouchefoun. Pendant que le premier détachement d'El-Hadji-el-Sghir se portait sur Douéra, un second détachement moins fort marchait sur Oulad-Mendil. Il fut repoussé par deux compagnies de discipline campées sur ce point pour les travaux de la route.

Le 31 décembre, le général Rapatel fit marcher contre les Hadjoutes, toujours remuants et jamais découragés, le général Desmichels avec des forces assez considérables, composées de toute la cavalerie, d'une partie du 10e léger, du 3e bataillon d'Afrique, des compagnies de Zouaves restées à Alger, et de quelques compagnies de discipline. Cette forte colonne partit de Bouffarik à huit heures du soir, arriva au bois de Karesa, refuge ordinaire des Hadjoutes, au point du jour surprit les Arabes qui s'y trouvaient, et s'empara d'une fort grande quantité de bétail, après un petit combat où elle perdit quelques hommes. Le général Desmichels voulut ensuite revenir par Coléah et Mocta-Kera, mais il s'égara dans les broussailles et ne put trouver la vraie route. Après l'avoir longtemps cherchée, il se détermina à opérer sa retraite par Bouffarik. Il vint coucher entre la Chiffa et ce camp, ayant marché vingt-quatre heures presque sans interruption. Le 2

janvier il rentra à Bouffarik. Au moment où il sortait du bivouac où il avait passé la nuit, quelques Arabes vinrent tirailler avec son arrière-garde. Il ne ramena que la moitié du butin qu'il avait fait, le reste ayant été perdu dans les bois. Quatre traînards tombèrent vivants entre les mains de l'ennemi.

Cette expédition fut, comme tant d'autres, sans résultat. Les Hadjoutes n'en continuèrent pas moins leurs courses. Ils y mirent même plus d'acharnement ; mais ils introduisirent dans la guerre un principe d'humanité jusqu'alors méconnu des Arabes dans leurs démêlés avec nous ; ils firent des prisonniers. Cette amélioration dans les mœurs arabes, amélioration qui prend chaque jour plus d'extension, doit être remarquée.

Le principe de faire des prisonniers, cette première concession accordée par la guerre à l'humanité, étant enfin admise de part et d'autre, des échanges purent s'opérer. Le premier eut lieu en faveur du marabout Sidi-Yahïa-el-Habchi, qui fut échangé avec sa famille contre les quatre prisonniers français faits dans l'expédition du général Desmichels, et quatre autres Européens pris dans diverses circonstances. Sidi-Yahïa ne pouvant retourner chez lui, se retira à Miliana, auprès de son beau-frère, et embrassa comme lui la cause d'Abd-el-Kader.

Ce dernier, peu de jours après le départ des Français, était rentré à Mascara et y avait ramené la population musulmane. L'incendie, dont les progrès avaient été arrêtés par la pluie, n'y avait pas fait autant de ravages qu'on aurait pu le croire; deux faubourgs étaient même

intacts, celui d'Aïn-el-Béda où Abd-el-Kader établit sa famille, et celui d'Agoub-Ismaël. Ce dernier avait été occupé par les Douers et les Zméla qui l'épargnèrent, beaucoup de familles de leurs tribus y ayant des propriétés. L'autre avait été occupé par la brigade Perrégaux. A peine l'Émir se fut-il réinstallé à Mascara, qu'il se porta chez les Beni-Chougran qui paraissaient disposés à se séparer de lui, mais que sa promptitude et sa fermeté maintinrent sous sa domination. Cela fait, il leva un petit corps de troupes dans cette même tribu, en donna le commandement, à Chadelie, kaïd des Beni-Chougran, et le dirigea sur la petite ville de Calah, pour arrêter quelques habitants qui avaient paru disposés à se rapprocher de nous. Chadelie, homme fin et rusé, cherchant à se faire des amis dans tous les partis, fit prévenir secrètement ceux qu'il était chargé d'arrêter ; de sorte que lorsqu'il arriva à Calah il ne les y trouva plus. Ils s'étaient enfuis dans les montagnes, d'où ils se rendirent à Mostaganem auprès du bey Ibrahim à qui ils ne manquèrent pas de vanter la générosité de Chadelie. Ce kaïd, après avoir reçu de la population de Calah, l'assurance de sa soumission à Abd-el-Kader, retourna auprès de l'Emir qui vint s'établir sur l'Habra avec environ deux mille hommes de cavalerie et sept cents fantassins. Il agissait de là sur les tribus pour les maintenir dans son obéissance.

Cependant Abd-el-Kader éprouva une défection qui lui fut très sensible, mais qu'il avait amenée par une faute. Ce fut celle d'El-Mezary, un de ses aghas. Cet homme, neveu de Mustapha-Ben-Ismaël, avait été son ennemi, mais depuis quinze mois il le servait avec fidélité ; il avait

même été blessé au combat de l'Habra. Cependant, comme le malheur rend souvent injuste, l'Émir, après ses revers, lui montra une méfiance qui fit naître en lui de justes craintes, et réveilla peut-être d'anciens ressentiments. El-Mezary fit alors secrètement des ouvertures à Ibrahim-Bey. Dès qu'il fut sûr d'en être bien reçu, il se réfugia à Mostaganem, entraînant avec lui une partie des Douers et des Zmélas restés fidèles à Abd-el-Kader, après la seconde révolte de leurs tribus. Le maréchal, instruit de cet événement, qui n'était pas sans importance, lui envoya le commandant Joseph pour l'assurer de sa bienveillance et le lui conduire à Oran. Il y vint avec Ibrahim-Bey et Kadour-el-Morfy, ancien kaïd des Borgia, qui avaient aussi abandonné l'Émir avec quelques hommes de sa faction. Le maréchal reçut fort bien El-Mezary, lui assigna un traitement, et le nomma lieutenant du bey Ibrahim, et agha de la plaine d'Oran.

Deux autres officiers de l'Émir, le kaïd du Parasol[(1)] et le fils de l'agha, El-Hadji-Boalem, se rendirent aussi à Oran, comme pour se soumettre au vainqueur. Mais leur foi paraissant suspecte, on était sur le point de les arrêter, lorsqu'ils déclarèrent, comme pour prouver qu'ils étaient de véritables transfuges et non des espions, qu'ils avaient tué le Câdi de Mascara, leur ennemi personnel, dans le désordre de l'évacuation de cette ville ; que ce crime était connu, et qu'ainsi ils ne pouvaient avoir la pensée de retourner auprès de l'Émir. On les laissa alors

(1) C'est un des premiers officiers de la maison de l'Émir. Il porte son parasol, et marche toujours à ses côtés.

alors en liberté, tout en les méprisant comme d'obscurs criminels. Mais ils s'étaient accusés à faux, car dès le lendemain ils disparurent, et allèrent sans doute rendre compte à Abd-el-Kader de ce qu'ils avaient vu et entendu à Oran.

Les fils de Sidi-el-Aribi écrivirent vers le même temps à Ibrahim-Bey qu'ils étaient tout disposés à le reconnaître, mais ils ne firent aucune démonstration hostile contre l'Émir. Celui-ci s'embarrassant peu des correspondances plus ou moins significatives que des tribus éloignées pouvaient entretenir avec ses ennemis, comprit que l'essentiel pour lui était d'empêcher celles qui étaient plus rapprochées d'Oran de se réunir à El-Mezary, si la pensée leur en venait, et de former ainsi un noyau de résistance arabe à son pouvoir. En conséquence, il porta son camp dans la plaine de Méléta, et le 28 décembre il vint attaquer nos Douers et nos Zmélas à peu de distance d'Oran, leur tua du monde et leur enleva du bétail. Quelques troupes sortirent d'Oran pour aller au secours de nos alliés, mais elles arrivèrent trop tard. Deux jours après l'Émir écrivit aux deux tribus, qu'il supposait effrayées de ce coup de main, pour les engager à revenir à lui. Il les assurait de son amitié, et leur en donnait pour preuve que ce n'était pas lui qui les avait attaqués le 28, mais bien les Beni-Amer qui avaient agi sans ordre. Cette lettre fut livrée à El-Mezary qui l'envoya aux Beni-Amer, espérant par là les indisposer contre Abd-el-Kader, ce qui n'eut pas lieu.

Quoique les Douers et les Zméla ne se montrassent nullement disposés à rentrer dans le parti de l'Emir, ils

étaient peu attachés au bey Ibrahim. Ils vinrent un jour prier le maréchal de le remplacer par un nommé Mustapha-Ben-Othman dont le père avait été bey d'Oran sous les Turcs. Sans prendre leur demande au sérieux, le maréchal leur répondit que l'installation d'un nouveau bey exigeant des frais considérables, il ne changerait le leur qu'autant qu'ils s'engageraient à les payer. Cette réponse coupa court à leurs réclamations, et ils ne pensèrent plus à Mustapha.

Cependant depuis son retour de Mascara le maréchal Clauzel s'occupait des préparatifs de l'expédition qu'il avait projetée sur Tlémecen. Leur lenteur prouvait de nouveau combien les immenses besoins des armées civilisées donnent d'avantages sur elles aux barbares, pour la promptitude et la facilité des mouvements. Abd-el-Kader, malgré ses pertes, était rentré en campagne depuis quinze jours ; il était aux portes d'Oran, et les Français n'étaient pas encore en mesure d'en sortir. Fatigué de ce retard, le maréchal fut plus d'une fois sur le point de renoncer à l'expédition. Dans un de ces moments de lassitude, il permit au juif Durand, frère de celui qui avait eu tant de part à la confiance du comte d'Erlon, d'écrire à l'Émir pour le sonder au sujet d'une pacification dont la soumission à la France serait la base. Abd-el-Kader répondit qu'avant de se déterminer à reconnaître un suzerain, il voulait savoir d'une manière bien positive quelle position on prétendait lui faire, et quelle garantie on comptait lui offrir. Le maréchal, à qui Durand montra cette réponse, lui remit un sauf-conduit pour Miloud-Ben-Aratch, et lui prescrivit d'écrire à l'Émir qu'il

n'avait qu'à envoyer celui-ci à Oran, et que ces divers objets seraient discutés avec lui. Lorsque la seconde lettre parvint au camp de l'Émir, Miloud venait de partir pour Mascara, et Abd-el-Kader se préparait à marcher sur Tlémecenn pour combattre les gens d'Angad qui cherchaient à débloquer le Méchouar. Il l'écrivit à Durand en lui disant que cet incident ne devait pas arrêter les négociations, mais qu'il fallait bien qu'il empêchât ses ennemis d'effectuer leur projet, car sans cela sa position n'étant plus la même, les conditions qu'on lui offrirait pourraient être plus dures.

Les gens d'Angad du parti d'El-Gomary, ayant à leur tête le fils aîné de ce cheik, s'approchaient en effet de Tlémecen ; mais Abd-el-Kader fit tant de diligence qu'il arriva avant eux sous les murs de cette ville. Mustapha-Ben-Ismaël et une partie des Koulouglis du Méchouar étaient imprudemment sortis de cette place pour aller à leur rencontre. L'Émir fondit sur eux, en tua quelques-uns et refoula le reste dans le Méchouar. Faisant aussitôt après volte-face, il marcha sur ceux d'Angad et les mit en pleine déroute; le jeune Gomary fut blessé mortellement dans cette affaire.

Cependant le maréchal ayant appris les événements de Tlémecen, et voyant enfin les préparatifs de l'expédition terminés, renonça à la voie des négociations, et partit d'Oran le 8 janvier à la tête de 7,500 hommes formant trois brigades[(1)].

---

(1) Le récit de l'expédition de Tlémecen, tel qu'on va le lire, a déjà été publié dans les journaux en 1836. Il en est de

La première, commandée par le général Perrégaux, fut formée du 21 régiment de chasseurs d'Afrique, des Zouaves, de deux compagnies de sapeurs, du bataillon d'élite[1], du 17e léger, des Douers et Zméla et de deux obusiers de montagne.

La deuxième, commandée par le général d'Arlanges, comprit le 1er bataillon d'Afrique, le 66e de ligne, deux obusiers de montagne.

La troisième enfin se composa du 11e de ligne, sous les, ordres du colonel Vilmorin ; deux obusiers de montagne furent aussi attachés à cette brigade.

Le jour de son départ l'armée alla coucher à Bridia, et le 9 sur les bords de l'Oued-Melah, ou Rio-Salado, dans le lieu où Barberousse fut tué par les Espagnols en 1517 ; elle arriva sur l'Oued-Senan le 10 et y passa la nuit. Le 11, elle coucha à Aïn-el-Bridje, où l'on voit beaucoup de ruines romaines. La première brigade poussa à trois lieues plus loin, et alla coucher sur les bords de l'Isser, qui est une rivière assez considérable, relativement à toutes celles du pays. Le 12, toute l'armée coucha sur les bords de l'Aamiguer. Dans la nuit, le maréchal reçut une lettre de Mustapha-Ben-Ismaël, qui lui annonçait que l'Émir et les Hadars (citadins) avaient évacué la ville, et que le camp des Arabes était sur la montagne d'Aouchba, à une lieue

---

même de celui de l'expédition du général Perrégaux sur le Chelif, et de ceux des petites expéditions qui eurent lieu à cette époque dans la province d'Alger.

(1) Ce bataillon avait été formé des quatre compagnies d'élite du 2e léger, et de trois compagnies d'élite venues d'Alger.

et demie à l'est de Tlémecen. Le 13, l'armée quitta l'Aamiguer au point du jour. Après quelques heures de marche elle descendit dans la belle plaine de Tlémecen. Mustapha-Ben-Ismaël vint au-devant du maréchal et eut un long entretien avec lui. L'entrevue de ces deux vieux guerriers, tous deux encore aussi vigoureux de corps que d'esprit, tous deux illustres dans leur nation, offrit à l'armée un spectacle qui ne manquait ni de grandeur ni de majesté(1).

Les troupes françaises firent leur entrée à Tlémecen à une heure. La première brigade y arriva par la route de Mascara. Elle avait reçu ordre d'appuyer fortement à gauche, pour donner la chasse à quelques cavaliers d'Abd-el-Kader qui s'étaient montrés dans cette direction, mais elle ne put les atteindre.

L'occupation de Tlémecen se fit avec beaucoup d'ordre. La ville était déserte, à l'exception du quartier du Méchouar, peuplé deKoulouglis et de juifs ; cependant on y trouva d'abondantes ressources en vivres ; car la fuite des habitants avait été si précipitée, qu'ils n'avaient eu ni le temps ni les moyens de tout emporter. Il existait, tant dans la ville qu'à l'extérieur, un grand nombre de moulins que l'on mit en activité, et la troupe reçut des distributions régulières.

Le 15 janvier, le maréchal fit marcher contre Abd-el-Kader la première et la deuxième brigade, les cavaliers

---

(1) Mustapha-Ben-Ismaël, remarquable et recommandable sous tant de rapports, est par ses antécédents plus Turc qu'Arabe. Il a, par cela même, peu d'influence sur des populations qui ne veulent plus du régime dont il est un souvenir vivant.

de Mustapha et d'El-Mezary, ainsi que les Turcs et les Koulouglis dont il avait fait renouveler l'armement la veille(1). A l'approche de ces troupes qui manœuvraient de manière à l'envelopper, l'Émir s'éloigna en toute hâte. 40 à 50 de ses gens tombèrent entre les mains de nos auxiliaires, et furent impitoyablement massacrés par eux. Dans la nuit qui suivit cette affaire, Sidi-Hamadi-Ben-Scal, ancien kaïd de Tlémecen, vint se rendre avec une partie de la population fugitive au général Perrégaux campé au village d'Ibder. La brigade d'Arlanges, qui avait manœuvré dans la plaine pour couper à l'Émir la route de Mascara, coucha ce jour-là au marabout de Muley-Hallou, à deux lieues de Tlémecen. Le 16, les brigades d'expédition ramassèrent encore quelques fuyards, dans les gorges des montagnes ; mais on perdit l'espoir d'atteindre Abd-el-Kader ou Ben-Nouna, kaïd de Tlémecen, que la veille on avait un instant serrés d'assez près. Le 17, les brigades rentrèrent à Tlémecen, ramenant avec elles 2,000 individus de tout sexe et de tout âge, parmi lesquels on comptait cependant moins d'hommes que de femmes et d'enfants.

Dans cette expédition, Abd-el-Kader perdit une bonne partie de ses bagages, quelques chevaux et un

---

(1) La revue qui fut passée à cette occasion par le chef d'état-major constata l'existence de 775 Turcs ou Koulouglis en état de porter, les armes. Sur ce nombre, qui présentait infiniment plus de Koulouglis que de Turcs, 343 n'étaient pas armés. C'est donc une population de 420 hommes qui, pendant cinq ans, a gardé le Méchouar.

drapeau pris par un brave cavalier Zméla, nommé Mohammed-Ben-Kadour. Il n'était resté aussi près de Tlémecen que dans la persuasion que les troupes françaises n'y feraient pas un plus long séjour qu'à Mascara; mais le maréchal avait dans ce moment d'autres vues.

L'armée n'avait parcouru depuis Oran qu'un pays triste et monotone, mais les environs de Tlémecen lui offrirent une contrée délicieuse. Dans aucune partie de la régence, la végétation ne se présente avec autant de force et de fraîcheur. La ville est bâtie sur un plateau, au nord duquel s'étend une vaste et belle plaine parfaitement cultivée. Elle est abritée des vents du sud par une montagne élevée qui, en hiver, est souvent couverte de neige. Les eaux y sont belles et abondantes ; le sol y est d'une admirable fertilité. La montagne présente plusieurs ressauts qui forment autant d'étages couverts de terre végétale où croissent les plantes de l'Europe et celles de l'Afrique, mêlées, séparées, mêlées de nouveau, selon l'élévation et la disposition des lieux. Des ruisseaux tombent en cascade d'un étage à l'autre, et répandent partout la vie, la fraîcheur et la gaieté. A un quart de lieue à l'est de la ville, on rencontre le beau village de Sidi-Bou-Meddin, et à une lieue au sud, celui d'Aïn-el-Houth (la Source des Poissons). A l'ouest de Tlémecen, le voyageur admire les ruines de Manzourah. C'est une vaste enceinte fortifiée à l'antique, au centre de laquelle on voit les restes d'une mosquée qui a dû être d'une grande magnificence. Manzourah n'a cependant jamais été, dit-on, qu'un camp retranché construit par un empereur de Maroc, qui fit inutilement pendant

dix ans le siège de Tlémecen. Le méchouar[1] ou citadelle, est situé dans la partie sud de la ville, à l'enceinte de laquelle il est lié. C'est un poste qui ne peut être d'une bonne défense que contre des Arabes, et qui ne pourrait résister que quelques heures à la moindre artillerie européenne.

Tlémecen, ancienne capitale d'un royaume puissant, a conservé de nombreux vestiges de sa splendeur passée. S'élevant majestueusement au milieu de ses beaux jardins, de ses imposantes forêts d'oliviers, elle nous présentait, sur des bases romaines, les débris de ces gracieuses constructions sarrazines, qui tombent, mais ne vieillissent pas. Semblable au peuple ingénieux qui la rendit longtemps florissante, elle pouvait se réveiller d'un long sommeil; mais notre contact, qui devrait partout porter la vie, a été pour elle le plus funeste des fléaux.

La vue du beau pays que l'armée française venait de conquérir avec tant de facilité, agit puissamment sur l'imagination ardente du maréchal Clauzel. Il se dit qu'avec une bonne administration cette partie de la régence pourrait devenir une des plus riches contrées du monde. Puis, comme si la chose était déjà faite, il se persuada que la triste et mutilée population de Tlémecen regorgeait de richesses. Ses idées prirent dès lors une fâcheuse direction. Une contribution, dont le chiffre ne fut point déterminé, fut frappée sur les habitants. Elle eut d'abord pour but le remboursement des frais de

(1) Le mot méchouar signifie proprement sénat ; appliqué à un édifice, il peut se rendre littéralement par le mot latin curia.

l'expédition, puis l'entretien de 500 hommes que le maréchal se détermina à laisser dans le méchouar, et une gratification pour les troupes qui venaient de faire l'expédition. Cette mesure portait principalement sur les Koulouglis. Comme ils déclarèrent qu'il leur était impossible de satisfaire à cette exigence, attendu que la nécessité où ils avaient été de vivre pendant six ans sur leurs capitaux avait épuisé leurs ressources(1), on emprisonna les plus notables d'entre eux. On fit subir le même traitement aux juifs. Un juif d'Oran, nommé Lassery, qui avait

(1) Voici la lettre écrite à cette occasion au maréchal Clauzel, par Mustapha-Ben-Ismaël, au nom des Turcs et des Koulouglis.

« Nous sommes vos sujets, vos enfants, à vous qui êtes prince. Voilà six ans que nous sommes en guerre contre les Arabes en ville et au dehors. Vous êtes venu avec votre armée victorieuse attaquer et repousser nos ennemis et nos oppresseurs ; vous nous demandez le remboursement des dépenses qu'a faites votre armée depuis son arrivée de France : cette demande est hors de proportion avec nos ressources ; il est même au-dessus de notre pouvoir de payer une partie de ces dépenses. En conséquence; nous implorons votre compassion et vos bons sentiments pour nous qui sommes vos enfants, et qui ne pouvons supporter cette charge ; car il n'y a parmi nous ni, riches, ni hommes faisant le commerce, mais bien des hommes faibles et pauvres. Nous reconnaissons tout le service que vous nous avez rendu, et nous prions Dieu qu'il vous en récompense. Pour nous, nous vous donnons tout ce dont nous pouvons disposer, c'est-à-dire les maisons que nous habitons, nos maisons de campagnes et autres immeubles que nous possédons. Nous vous prions de nous accorder un délai, car nous sommes vos sujets et vos enfants ; vous êtes notre sultan, et nous n'avons que Dieu et vous pour soutiens. Nous sommes sous vos ordres et disposés à vous suivre, comme soldats, partout où vous voudrez. »

suivi le maréchal et qui vivait dans son intimité, le commandant Joseph, et le nommé Mustapha-Ben-Mekelech, fils d'un ancien bey, furent chargés de faire rentrer cette contribution. La guerre justifie sans doute bien des choses, mais le sauvage anathème de Brennus n'aurait pas dû s'étendre jusqu'aux amis et aux alliés[1].

Pendant que ses agents procédaient à la rentrée de

---

(1) On lit dans une brochure sans nom d'auteur, distribuée aux Chambres en 1836, que, plusieurs mois avant l'expédition de Tlémecen, les Turcs et les Koulouglis du Méchouar, qui désiraient vivement qu'elle se fit, avaient écrit au maréchal Clauzel pour offrir d'en payer les frais ; c'est une erreur. Il n'a jamais été rien écrit de semblable. Aussi M. Clauzel ne parle nullement de cette offre prétendue dans ses *Explications* publiées en 1837. Au surplus, il n'est pas nécessaire d'y recourir pour établir le droit qu'a un général en chef de lever une contribution sur un pays conquis. Personne, que je sache, n'a jamais songé à contester ce droit à M. le maréchal Clauzel. On a dit seulement qu'il n'en avait pas fait un usage convenable, et en cela on a eu raison. Il était certainement peu politique et peu généreux de débuter dans le pays que nous avions conquis par pressurer précisément la partie de la population qui nous y avait appelés, d'autant plus que cette population était pauvre. Il est vrai que M. le maréchal se faisait, à cet égard, une complète illusion. S'il eût cru à la pauvreté des Koulouglis, il n'aurait probablement jamais, songé à les imposer ; car il nous apprend, dans ses Explications, qu'il avait recommandé aux collecteurs de ne s'adresser qu'aux riches.

Dans ces mêmes *Explications*, M. le maréchal dit que, *d'après sa volonté expresse, l'administration française a été entièrement étrangère au prélèvement de la contribution, et que les chefs indigènes ont eu seuls à s'en occuper.*

La commission du budget en 1837 dit, à ce sujet dans son rapport, que le gouvernement a pensé que la faute était là où l'on plaçait l'excuse. En effet, d'après les règlements sur la matière, ce sont

la contribution, le maréchal organisait le bataillon de volontaires destiné à former la garnison du Méchouar. Les officiers et les sous-officiers qui y entrèrent, occupèrent les emplois du grade supérieur au leur. Le maréchal s'engagea à demander pour eux les grades de ces mêmes emplois. Le commandement du bataillon fut donné au capitaine Cavaignac de l'arme du génie, officier fort estimé dans l'armée.

L'établissement d'une garnison française à Tlémecen imposait au maréchal l'obligation d'assurer les communications entre cette ville et Oran qui en est à plus de trente lieues. Il pensa que ces communications

---

précisément les membres de l'intendance militaire qui sont chargés des contributions de guerre. Mais, d'un autre côté, il n'est point exact de dire que les chefs indigènes ont agi seuls. Les trois véritables collecteurs de la contribution de Tlémecen ont bien été les personnes que nous venons de nommer : c'est un fait patent, connu de l'armée entière; il est impossible de le nier sérieusement. On peut voir, au reste, le rapport de la commission, cité plus haut ; or, de ces trois personnes, les deux premières ne pouvaient certainement pas être considérées comme des chefs indigènes de Tlémecen. Quant à Mustapha-Ben-Mekelech, il ne fut nommé bey que le 2 février, et la contribution fut ouverte dès le 21 janvier. Au reste, tout ceci est de peu d'importance. L'Afrique est un pays d'exception où le fond, plus que partout, doit emporter la forme. Or, le fond était ici une mesure fâcheuse et inopportune en soi, indépendamment des formes dont on l'a compliquée. Une contribution a aussi été frappée à Constantine, sans que l'administration française ait été non plus appelée à s'en occuper dans les détails, et personne ne s'est élevé contre, parce que Constantine, ville prise d'assaut, n'était pas dans la même position morale que les Turcs et les Koulouglis du Méchouar qui étaient, non des ennemis, mais des alliés.

devaient s'établir par l'embouchure de la Tafna et la petite île d'Harche-Goune[1], ce qui ne laissait que dix lieues à faire par terre, le reste devant se faire par mer.

En conséquence, le 25 janvier, le maréchal partit de Tlémecen avec la 2e et la 3e brigade, quelques escadrons de chasseurs, et les indigènes auxiliaires, pour aller reconnaître le cours de la Tafna, établir un fort poste à l'embouchure de cette rivière, et se mettre en communication avec Harche-Goune. La première brigade fut laissée à la garde de Tlémecen. Cette opération n'eut pas tout le succès qu'on en attendait. Le petit corps expéditionnaire arriva à la plaine de Remcha, au confluent de la Tafna et de l'Isser, sans avoir rencontré l'ennemi. Mais le maréchal avait reçu dans la nuit l'avis que la gorge qui est au-delà de ce point était occupée par Abd-el-Kader. En effet, des feux assez nombreux décelèrent la présence de l'ennemi à droite et à gauche de la Tafna, dans la nuit du 25 au 26, que le corps expéditionnaire passa entre les deux rivières.

Le 26, au matin, le maréchal fit franchir l'Isser à toutes ses troupes, moins le 11e de ligne qui resta sur la rive gauche pour couvrir les bagages et les malades que l'on conduisait à Rachgoun, dans le but de les embarquer pour Oran. Le général d'Arlanges, commandant la 2e brigade, reçut ordre de gravir les hauteurs de droite avec le 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique, les Arabes auxiliaires, commandés par Mustapha,

(1) Ou Richgoun, ou Rachgoun.

et environ 300 Koulouglis à la tête desquels se mit le commandant Joseph. Le colonel de Gouy s'établit avec le 2e régiment de chasseurs d'Afrique et un bataillon du 66e de ligne au pied des hauteurs, pour recevoir l'ennemi dans la plaine, lorsque le général d'Arlanges l'aurait débusqué de ses positions. Le 2e bataillon du 66e fut placé en intermédiaire entre le colonel de Gouy et les bagages. Voici maintenant quelle était la position de l'ennemi : Abd-el-Kader, avec 2,000 chevaux, occupait un contrefort des hauteurs de droite. Un monticule situé à l'entrée de la plaine, au pied de ce contrefort, était occupé par un millier de fantassins. Les Kbaïles d'Ouelassa garnissaient les hauteurs de la rive gauche de la Tafna. Quelques cavaliers avaient passé cette rivière et étaient venus prendre position dans la plaine, en face du 11e de ligne. Les ennemis formaient ainsi un demi-cercle autour de notre armée.

L'action commença à dix heures du matin. Elle fut engagée par Mustapha, qui fondit avec sa troupe sur celle d'Abd-el-Kader. L'Émir étant sous le feu de l'artillerie du général d'Arlanges, ne l'attendit pas et descendit dans la plaine. Il fut séparé d'une partie de son aile gauche qui gagna le haut des montagnes et cessa de prendre part au combat. Mustapha, enhardi par ce premier succès, et soutenu par les Koulouglis, se mit à la poursuite d'Abd-el-Kader. Mais arrivé dans la plaine, l'ennemi s'aperçut du petit nombre d'adversaires qu'il avait à ses trousses, fit volte-face, et allait sans doute refouler les auxiliaires dans la montagne, lorsque le colonel de Gouy le chargea avec son régiment, soutenu par un bataillon du 66e de ligne.

L'escadron turc de ce régiment, escadron commandé par le lieutenant Mesmer, se conduisit dans cette circonstance avec la plus. grande intrépidité. Un brigadier, nommé Mehemed-Soliman, tua pour sa part trois cavaliers d'Abd-el-Kader. Il fut, pour ce fait, nommé maréchal des logis sur le champ de bataille. L'Émir eut quelque peine à repasser la Tafna. Le colonel de Gouy la franchit sur ses traces, et se mit à sa poursuite en remontant la rivière. Pendant ce temps, le maréchal s'étant mis à la tête de quelques compagnies du 66e, la remontait par la rive gauche en écrasait les Arabes sous le feu de deux pièces de campagne. A quatre heures le combat avait cessé, et l'ennemi avait complètement disparu. Le maréchal rallia ses troupes, qui couchèrent sur le même emplacement que la veille.

Pendant cette série d'opérations, les bagages furent un instant assez vivement attaqués, mais un charge d'un seul escadron, conduite par le capitaine Bernard, et soutenue par une compagnie de grenadiers du 11e de ligne commandée par le capitaine Ripert, suffit pour disperser l'ennemi sur ce point.

L'affaire du 26 janvier ne nous coûta que trois morts et quelques blessés. Les Koulouglis, en rentrant au camp, portaient des têtes d'Arabes au bout de leurs baïonnettes. Rançonnés à Tlémecen par ceux mêmes qui étaient venus les secourir, ils se montraient précédemment abattus et découragés, mais le sang de leurs plus anciens ennemis effaça ce jour-là le souvenir de leurs griefs contre leurs équivoques alliés.

Le vieux Mustapha-Ben-Ismaël fit preuve dans cette affaire d'une grande habitude de la guerre, et d'un

courage encore jeune et bouillant. El Mezary se conduisit aussi avec habileté et bravoure. Un des porte-drapeau d'Abd-el-Kader, poursuivi par le sous-lieutenant Savarez et sur le point d'être atteint par lui, se précipita dans le lit de la Tafna, dont les bords sont à pic et très élevés. Il périt dans la chute ; mais il sauva son drapeau, qui fut ramassé par un autre Arabe descendu dans le lit de la rivière par un endroit plus facile.

La nuit qui suivit le combat du 26 fut fort tranquille. Les feux des ennemis étaient faibles et rares ; tout semblait annoncer qu'ils abandonnaient encore une fois la partie. Le 27 au matin, le maréchal voulant, avant de s'engager dans la gorge de la Tafna, connaître si elle était gardée, résolut d'y envoyer une forte reconnaissance ; mais au moment où il se préparait à la faire partir, M. de Montauban, capitaine au 2e régiment de chasseurs d'Afrique, qui rentrait du fourrage, vint le prévenir que de nombreuses colonnes de cavalerie et d'infanterie paraissaient dans la direction de l'ouest et qu'elles marchaient sur notre camp. Après s'être assuré de l'exactitude de ce rapport, le maréchal fit ses dispositions pour recevoir l'ennemi qui paraissait fort de 8 à 10,000 hommes. Le convoi quitta la plaine et fut placé sur un plateau à cheval sur la route de Tlémecen, un peu en arrière de sa première position. Les deux brigades occupèrent les hauteurs à droite et à gauche de cette route. La cavalerie resta dans la plaine au pied des hauteurs. Les auxiliaires furent placés à l'aile gauche de l'infanterie française.

A peine ces dispositions étaient-elles terminées, que l'ennemi attaqua à la fois la cavalerie et les auxiliaires.

Les Koulouglis furent enfoncés et se replièrent sur la brigade d'Arlanges. La cavalerie qui avait en tête un ennemi dix fois plus nombreux, dut aussi se rapprocher de nos lignes. Une vive fusillade s'engagea alors sur, la gauche et sur le centre, mais elle avait à peine duré quelques minutes que l'on vit l'ennemi ralentir son feu, puisse retirer en ordre, mais avec précipitation, sans qu'aucun mouvement, de la ligne française motivât cette retraite. Elle était causée par l'arrivée inattendue d'une partie de la brigade du général Perrégaux à qui le maréchal avait écrit dans la nuit. Cette troupe s'était jetée à gauche de la route de Tlémecen, et se disposait à tomber sur les derrières des Arabes, qui, pour ne passe trouver entre deux feux, prirent le parti de se retirer. L'Émir alla établir son camp à deux lieues du nôtre, en amont de la Tafna.

Le combat du 27, qui fut fort court, fut aussi très peu sanglant ; mais il donna la fâcheuse certitude qu'Abd-el-Kader n'était pas aussi abattu qu'on avait été un instant en droit de le croire. Le maréchal voulait aller l'attaquer dans son camp, le lendemain 28. Il l'annonça même à l'armée par un ordre du jour. On devait remonter la Tafna en suivant les hauteurs de la rive droite, jusqu'en face de la position occupée par l'ennemi, laisser le convoi sur les crêtes, et fondre avec toutes les troupes disponibles sur le camp des Africains. Ce projet ne put recevoir son exécution. On rencontra des difficultés de terrain ; ensuite on s'aperçut, en approchants qu'Abd-el-Kader avait si bien choisi sa position, qu'il aurait été difficile de lui couper la retraite. Le maréchal renonçant donc à l'attaque projetée, rentra à Tlémecen le 28, à quatre

heures du soir. L'ennemi s'étant aperçu de sa retraite fit sortir de son camp un millier de cavaliers qui vinrent échanger quelques coups de fusil avec notre arrière-garde. Après une demi-heure de tiraillements insignifiants, ils se retirèrent en célébrant par de nombreuses décharges, ce qu'ils regardaient comme une victoire. Dans le fait, quoiqu'ils eussent été battus dans deux combats, le maréchal avait été obligé de renoncer à son projet d'ouvrir les communications avec Rachgoun.

Cependant le lieutenant-colonel Beaufort, qui commandait à Oran en l'absence du général d'Arlanges, avait, d'après les ordres du maréchal(1), expédié plusieurs bâtiments à Rachgoun pour y transporter les objets nécessaires au poste de la Tafna. Ces bâtiments y arrivèrent au moment où le corps expéditionnaire rentrait à Tlémecen. Leur présence dans ces parages faisant craindre aux Kbaïles d'Ouélassa une attaque combinée par mer et par terre, ils écrivirent au maréchal dans un style qui pouvait faire croire à quelques sentiments de soumission. Mais les bâtiments, objets de leur crainte, s'étant bientôt éloignés, cette première démarche ne fut suivie d'aucune autre.

On avait un instant espéré que les Beni-Ornid, que les Krossel, les Houassan et les autres tribus des environs de Tlémecen, que les Beni-Amer même reconnaîtraient l'autorité française. Il fallut bientôt renoncer à cet

---

(1) La correspondance entre Oran et Tlémecen se faisait par des émissaires arabes, quine voyageaient que de nuit et avec de grands dangers.

espoir, et plusieurs attaques partielles de nos postes avancés apprirent au maréchal qu'il n'était encore entouré que d'ennemis. Dès les premières ouvertures que parurent faire ces tribus, on s'était hâté de les frapper d'une réquisition de chevaux, ce qui eut pour résultat nécessaire de les éloigner de nous. On commit les mêmes fautes à l'égard des gens d'Angad, qui étaient venus présenter au maréchal leur cheik, jeune enfant, dernier fils d'El-Gomary et seul rejeton d'une famille dont tous les membres ont péri en combattant Abd-el-Kader. Les personnes qui furent chargées de les recevoir et de leur parler, les traitèrent avec hauteur, ne trouvèrent pas assez beau le cheval d'hommage qu'ils offraient au maréchal, et leur ordonnèrent d'en amener d'autres, non-seulement pour le maréchal, mais encore pour sa suite. Ces hommes s'éloignèrent en promettant de revenir avec ce qu'on exigeait d'eux, mais ils allèrent sur-le-champ faire leur soumission à Abd-el-Kader dont ils avaient méconnu l'autorité jusqu'alors.

Ce qui se passait à Tlémecen, au sujet de la contribution, ne pouvait non plus augmenter le nombre de nos, partisans. On avait emprisonné jusqu'à Boursali, kaïd du Méchouar ; mais bientôt voyant que la prison était un moyen insuffisant, on employa les tortures corporelles[(1)]. Les malheureux qui y furent soumis offrirent alors

(1) C'est-à-dire la bastonnade que M. le maréchal Clauzel appelle, dans ses *Explications*, le moyen de coercition le plus ordinaire des habitants de l'Afrique. Il est très vrai que la bastonnade est, pour les crimes et les délits, au nombre des peines dont les lois et les usages autorisent, et même,prescrivent

pour se libérer les bijoux de leurs femmes, et tout ce qu'ils avaient d'armes précieuses et d'objets d'orfèvrerie. L'offre fut acceptée[1] ; mais les objets étant estimés

l'application. Mais en matière d'impôt, ce moyen est tout aussi tyrannique en Afrique qu'ailleurs. Il a pu être employé dans les avanies, mais non dans les opérations financières régulières, où les biens saisissables du contribuable répondent toujours de ce qu'on exige de lui. Chacun peut avoir son opinion sur les châtiments corporels, légalement infligés, dans les pays où cette pénalité existe. On peut même dire que la bastonnade offre un excellent moyen de graduer exactement la peine sur le délit, et qu'elle a de plus l'avantage de n'atteindre que le coupable, tandis que, dans plusieurs cas, la détention du chef d'une famille pauvre entraîne la ruine de cette famille. On peut se servir de ces arguments pour défendre le maintien de la législation existante en Afrique à cet égard, et c'est dans ce sens que M. Laurence, dont M. Clauzel invoque l'autorité, a parlé de la bastonnade. Mais il n'a pu entrer dans l'esprit de M. Laurence, ni d'aucune personne sensée, de confondre la règle avec l'abus. Il ne faut pas non plus qu'on veuille nous faire croire, au moyen de plaisanteries fort usées sur la sensibilité des philanthropes, que les indigènes ne sont jamais plus heureux que quand on les pille et qu'on les écrase sous le bâton.

(1) C'est-à-dire que Lassery prit les bijoux pour son compte, en se portant créancier, envers la contribution, des sommes auxquelles ils avaient été estimés. C'est ce qui résulte des explications de M. le maréchal Clauzel, qui s'opposa à ce qu'ils figurassent directement dans la contribution, ainsi que les imposés le demandaient. Le but de M. le maréchal était louable ; il pensait que l'estimation des bijoux pouvait donner lieu à un trafic qu'il voulait éviter (*Explications de M. le maréchal Clauzel*, page 69). Mais le moyen qu'il employa tourna contre ses intentions et favorisa ce trafic ; car Lassery, qui de fait se trouvait sans concurrent, acheta au prix qu'il voulut a des gens placés sous le bâton. Il est à présumer que l'estimation des bijoux aurait été plus équitable, s'ils

par Lassery, le furent tous bien au-dessous de leur valeur. Chaque habitant était appelé à son tour devant les collecteurs; on’ lui indiquait sa quote-part, et il recevait des coups de bâton jusqu’à ce qu’il l’eût payée. Souvent le même individu était appelé plusieurs fois, si l’on pouvait présumer qu’il lui restait encore quelque chose. Tout cela se faisant au nom de la France, l’armée en était honteuse et indignée.

Lorsque tout ce qui pouvait être pris l’eut été, et qu’il fut manifeste que le bâton ne pouvait plus rien produire, on déclara que l’on renonçait à la contribution, et que les sommes déjà perçues seraient comptées en déduction de l’impôt annuel du beylik de Tlémecen, fixé à 200,000 francs(1) : une somme de 35,200, francs en numéraire, provenant de la contribution, avait été versée

---

avaient été versés directement à la contribution, parce, qu’alors elle aurait pu ne pas être faite par un intérêt aussi personnel.

La nécessité où se trouvaient les Koulouglis de donner jusqu’aux bijoux de leurs femmes pour acquitter la contribution, était certainement une preuve convaincante de leur pauvreté. Il paraîtrait que M. le maréchal Clauzel en fut d’abord frappé ; mais il paraîtrait aussi qu’on parvint à lui persuader que cela ne prouvait rien ; car il dit dans ses *Explications*, page 47, qu’*en Afrique, on va au marché avec des bijoux*, usage qu’en conscience je ne pense pas que personne ait observé avant lui. Peut-être y a-t-il quelque faute typographique, quelque interposition dans le texte.

(1) Cette décision se trouve dans une lettre de M. le maréchal Clauzel à Mustapha-Ben-Mekelech. Il paraît que depuis il y eut un arrêté, portant la date du 6 février, qui fixa à 150,000 francs la contribution imposée aux habitants de Tlémecen, pour participation aux frais de l’expédition et pour l’entretien de la garnison du Méchouar, en stipulant que cette contribution serait remboursée

dans la caisse du payeur de l'armée, qui reçut, 1er février, l'ordre d'en faire la remise à Mustapha-Ben-Mekelech, nommé,ce jour-là seulement bey de Tlémecen. Elle ne reçut pas au reste cette destination : 29,000 francs servirent à la solde de l'armée, et 6,000 francs furent versés au commandant du Méchouar. Ces 35,200 francs sont la seule partie de la contribution dont l'emploi ait été constaté légalement par l'administration, pendant le séjour du maréchal Clauzel à Tlémecen[1].

---

plus tard sur les impôts et autres revenus du beylik. Cet arrêté, qui ne fut publié nulle part, était ignoré de toit le monde lorsqu'il fut imprimé dans la petite brochure, sans nom d'auteur, dont il a été parlé dans la note de la page 54. On voit cependant, dans le rapport de la commission du budget en 1837, qu'il avait été adressé au ministre, le 14 février 1836. Le 28 du même mois, un arrêté, cette fois-ci authentique et publié dans le bulletin des actes du gouvernement; donna à, la contribution de Tlémecen, toujours fixée au chiffre de 150,000 francs, un caractère encore plus prononcé d'emprunt forcé. Tous ces actes illusoires et rédigés après coup, ne prouvent que le besoin qu'éprouvait M. le maréchal de donner une régularité apparente à des mesures qui n'en avaient pas eu de réelle. Enfin, dit le rapport de la commission du budget, M. le maréchal averti, éclairé sur le caractère de la contribution, par, les réclamations pressantes de la tribune, éprouva le besoin de mettre fin à ces débats. En conséquence, la restitution de la partie non employée de la contribution fut annoncée dans le Moniteur algérien, comme devant avoir lieu. Des fonds ont été votés par les Chambres pour la restitution totale, calculée sur les déclarations de recettes faites par les collecteurs, et présentant un chiffre de 94,444 francs seulement ; mais elle n'a pas encore pu être effectuée, à cause de la dispersion des ayants droit.

(1) L'administration n'eut aucune connaissance officielle de

Pendant que le maréchal était sur la Tafna, une

---

ce qu'avait produit la contribution en sus des 35,200 francs, versés dans la caisse du payeur. L'annonce de l'abandon de la contribution dut lui faire penser, comme à tout le monde, que les diverses valeurs avaient été laissées au bey que M. le maréchal venait de nommer. Mais on apprit bientôt que ces valeurs suivaient le maréchal à Oran ; qu'elles étaient transportées dans un fourgon du quartier-général. Plus tard, on sut que Lassery, qui d'Oran se rendit à Alger, avait déclaré à la douane pour 110,000 francs de valeurs or et argent ; qu'une vente de bijoux avait été effectuée chez MM. Bacuet et Belard, négociants, à Alger ; et que Lassery avait transporté d'autres bijoux à Tunis. De là certains bruits dont il est fort concevable que M. le maréchal ait été, vivement blessé. Il résulte des explications que ces bruits l'ont mis dans la nécessité de donner, que les valeurs en bijoux et autres objets d'orfèvrerie emportés de Tlémecen par Lassery, devaient être réalisées en numéraire par celui-ci et renvoyées sous cette forme au bey ; jusqu'à concurrence des sommes portées en recette au rôle de la contribution que ces valeurs représentaient, ou plutôt dont elles étaient le gage. Ce fut pour la sûreté de ce gage que M. le maréchal le fit déposer dans un de ses fourgons. Mais n'était-ce pas prendre une part directe à une opération à laquelle il avait désiré que l'administration française restât étrangère ? Est-il bien étonnant que le public, qui n'était pas dans sa confidence, en conçût quelques vagues et pénibles soupçons ? Cette disposition à croire au mal est déplorable sans doute, mais M. Clauzel lui-même y a-t-il toujours été étranger ? Le premier acte de son premier commandement en Afrique n'avait-il rien eu d'hostile, sous ce rapport, à l'administration de son prédécesseur ? Ensuite, dans l'affaire de Tlémecen, n'était-il pas naturel que les violences commises, en soulevant les consciences, aient rendu les esprits plus soupçonneux ?

M. le maréchal Clauzel ne peut donc s'en prendre qu'à lui des bruits qui l'ont si justement blessé.

J'aurais voulu passer sous silence le triste épisode de la contribution de Tlémecen ; mais la chose n'étant pas possible, j'ai dû

partie des Maures de Tlémecen, ramenés par nos troupes dans cette ville, le 17, la quittèrent de nouveau pour se soustraire aux exactions qui leur étaient, réservées. Les Koulouglis en auraient sans doute fait autant, s'ils n'avaient pas été aussi fortement compromis envers Abd-el-Kader. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils en exprimèrent le désir, et que le jour même où l'on se décida à clore la contribution, une foule de ces misérables obstruaient la rue où était logé le maréchal, en criant qu'ils s'étaient de bonne foi soumis à la France, et que si l'on voulait les traiter sans miséricorde comme des ennemis forcés par un assaut, ils se disperseraient dans les tribus. Ce n'était là, du reste, que de vaines paroles arrachées par le désespoir; car les malheureux savaient bien, dans le fond du mur, qu'une nécessité de fer les clouait à Tlémecen. Ils étaient destinés à prouver de nouveau aux indigènes qu'il vaut mieux pour eux nous avoir pour ennemis que pour amis ; triste vérité qui n'en sera pas toujours une, il faut l'espérer, mais qui, depuis bientôt neuf ans, est d'une application presque générale, par suite de tant de fautes et d'autres actes qui mériteraient une plus sévère qualification.

Des lettres trouvées sur des Arabes tués aux deux combats de la Tafna, avaient fait connaître au maréchal que, dans ces deux affaires, Abd-el-Kader avait eu pour, auxiliaires quelques Marocains des environs d'Oucheda

---

entrer dans assez de détails pour que le lecteur pût apprécier la nature d'un acte dont on s'est tant occupé en France. Je n'ai pas dû aller plus loin.

d'Oucheda Il écrivit au kaïd de cette ville, qui n'est qu'à quinze lieues de Tlémecen, pour se plaindre de cette violation de neutralité, laquelle détermina plus tard la mission du colonel de Larue à Méquinez.

Quoique M. le maréchal ne fût point parvenu à assurer les communications entre Tlémecen et Oran, ni à établir l'autorité de la France dans la contrée, il n'en persista pas moins dans le projet de laisser une garnison française au Méchouar. Cette garnison aurait été fort utile, si l'on avait su grouper autour d'elle et des Koulouglis, une population amie. Il aurait été possible d'y parvenir, mais on fit tout ce qui devait au contraire éloigner ce résultat. Il aurait été alors plus avantageux, peut-être, de détruire le Méchouar et d'emmener les Koulouglis et leurs familles, pour les établir à .Masagran, comme on en avait eu un instant la pensée; mais dans ce cas, on livrait la ville entière à Abd-el-Kader, et le résultat de la campagne aurait été de le débarrassé, des Koulouglis. On voit que quand on pèche par la base, il ne reste plus que le choix des fautes.

Avant de quitter Tlémecen, le maréchal réunit les chefs des Maures et des Koulouglis. Il leur fit promettre de vivre en bonne intelligence. Ils firent machinalement ce qu'on exigeait d'eux. Une oppression égale semblait, du reste, avoir étouffé la haine qu'ils se portaient jadis.

Le Méchouar ayant été abondamment approvisionné, mis en bon état de défense, et confié aux mains fermes et habiles du capitaine Cavaignac, l'armée partit de Tlémecen pour retourner à Oran, le 7 février, emportant avec elle des vivres pour huit jours : c'était à peu près tout ce qu'on avait pu trouver de disponible dans une

ville où, depuis un mois, les denrées n'arrivaient plus. Le maréchal, soit pour tromper l'ennemi, soit pour connaître une autre partie du pays, ne voulut pas prendre la route qu'il avait suivie en venant. Il prit celle de Mascara, laissant les indigènes en doute sur ses intentions. L'armée, qui marchait la gauche en tête, coucha le 7 sur l'Aamiguer, et le 8 sur 1'Isser, dans des lieux beaucoup plus rapprochés des sources de ces deux rivières que ceux où elle les avait franchies un mois auparavant. Ces deux journées furent très pénibles, à cause des difficultés du chemin qui parcourt un sol excessivement raviné. Les troupes du génie aplanirent les obstacles à force de travail. Le 9, l'armée atteignit, et même dépassa, la crête de la chaîne de montagnes qui règne entre Oran et Tlémecen. Elle coucha non loin des sources du Rio-Salado, au-delà du point où la route d'Oran se sépare de celle de Mascara. Quelques centaines de cavaliers ennemis vinrent tirailler ce jour-là avec l'arrière-garde. Dans la nuit, quelques Arabes se glissèrent dans le camp, et y volèrent des armes.

Le 10, l'armée s'étant remise en marche, l'ennemi parut aussitôt en plus grand nombre que la vieille. A huit heures du matin, Abd-el-Kader vint en personne attaquer l'arrière-garde avec des forces assez considérables. Cependant, il ne serait pas parvenu à en arrêter la marche un seul instant, si les voitures n'avaient pas rencontré un passage fort difficile qui nécessita de grands travaux. Pendant que les troupes du génie les exécutaient avec leur zèle et leur intelligence ordinaires, la brigade Perrégaux, qui formait l'arrière-garde, dut prendre position et repousser

les efforts de l'ennemi. Au moment où la fusillade avait le plus de vivacité, il survint un, incident de peu d'importance en lui-même, mais qui prouve bien la légèreté d'esprit, et les rapprochements de caractère des deux peuples qui se combattaient. Un sanglier, effrayé par le bruit des armes à feu, vint à passer entre la ligne arabe et la ligne française ; aussitôt les combattants, cessant de tirer les uns sur les autres, se mirent à diriger leurs coups sur ce nouveau veau, en s'adressant réciproquement des plaisanteries, comme on pourrait le faire dans, une partie de chasse. L'animal s'étant tiré la vie sauve de ce mauvais pas, les balles reprirent leur première direction.

Les travaux du génie étant terminés, les bagages se remirent en marche, sous l'escorte de deux bataillons, et lorsqu'ils furent suffisamment éloignés, le maréchal ordonna à l'arrière-garde de s'engager dans le défilé, tandis qu'il occupait lui-même les hauteurs avec la 2e brigade. L'ennemi, redoublant alors d'ardeur, renouvela ses attaques, et parut décidé à tenter un effort qui, nous aurait au moins coûté beaucoup de monde ; mais le maréchal, presque sans s'engager, le paralysa complètement par l'effet de ses manœuvres. Il ordonna à toute l'armée une retraite en échelons, pivotant tantôt sur, une aile, tantôt sur l'autre, en présentant toujours à l'ennemi une pointe prête à le déborder, et à fondre sui lui. Abd-el-Kader voyant qu'il ne pouvait rien contre des manœuvres aussi habiles, retira ses troupes et se mit hors de la portée du canon. L'armée, continuant paisiblement sa marche, alla coucher sur les dernières rampes des montagnes. Dans la nuit, quelques postes furent attaqués. Le lendemain 11,

l’armée arriva dans ta plaine à l’ouest du Sbeka, et vint camper à trois lieues de Bridia. Ce fut le dernier jour de la campagne. Le 12, le maréchal rentra à Oran.

Ainsi se termina l’expédition de Tlémecen. La puissance matérielle d’Abd-el-Kader n’en fut que médiocrement affaiblie, et il y gagna en influence morale tout ce qu’une mesure funeste nous avait fait perdre en considération. Néanmoins M. le maréchal publia une proclamation où il annonçait avec plus d’emphase que de vérité, qu’Abd-el-Kader ne songeait plus qu’à cacher dans les gorges du grand Atlas, et dans les déserts du Sahara, sa révolte et sa trahison, et que la guerre était finie. Il n’y avait certes dans la conduite d’Abd-el-Kader ni trahison, ni révolte ; mais il y avait eu du côté de M. le maréchal impuissance à l’abattre, parce qu’il lui avait constamment laissé l’avantage des moyens moraux que M. Clauzel n’a jamais su employer.

Pendant l’expédition que nous venons de raconter, un assez fort parti de cavalerie de la tribu des Garabas avait constamment battu la campagne dans les environs d’Oran. Il avait attaqué deux fois les détachements de la garnison qui allaient au bois, et quelques hommes avaient été tués dans ces rencontres. Les Douers et les Zméla, privés de l’appui de leurs guerriers qui avaient presque tous suivi l’armée, s’étaient vus forcés de se réfugier entre les blockhaus et la ville. Ce mouvement s’était opéré la nuit avec assez de désordre. Les cris des femmes et des enfants avaient retenti jusque dans la place, où ils avaient répandu l’effroi, bien que les Arabes ne pussent songer sérieusement à l’attaquer.

Vers la fin de février, le maréchal retourna à Alger d'où il était absent depuis trois mois. Il laissa le général Perrégaux à Oran avec mission de faire quelques courses dans le pays. Le général d'Arlanges n'en continua pas moins à commander la province. Avant son départ, le maréchal alla visiter Rachgoun, et, décida qu'un fort poste serait établi à l'embouchure je la Tafna par le général d'Arlanges qui devait ouvrir des communications entre ce point et Tlémecen, ce que l'on n'avait pu faire de Tlémecen avec des forces supérieures à celles qui allaient être laissées dans la province d'Oran. Les Zouaves et les compagnies d'élite formées en bataillons furent embarqués pour Alger.

La viande manquait totalement à Oran. Les Douers et les Zméla nos seuls alliés, étaient épuisés, et les autres Arabes se tenaient obstinément éloignés de nos marchés. Il fallut donc aller chercher ce qu'on refusait de nous apporter. Le 23 février, le général Perrégaux sortit d'Oran avec 4,000 hommes, et se dirigea sur le Sig à marches forcées, par la route intermédiaire entre celle de Mostaganem et celle de Tlélat. Il arriva sur les bords de cette rivière, le 24 au main. Les Garabas surpris abandonnèrent leurs troupeaux et se retirèrent dans les montagnes par la gorge de Kerouf. On ne les poursuivit que très peu, les troupes étant écrasées de fatigue. Le général Perrégaux passa la nuit au camp retranché qui avait été construit pendant l'expédition de Mascara, et que les Arabes n'avaient pas même cherché à détruire. Le lendemain 25, ce général voulut s'avancer sur la route de l'Habra ; mais la peine qu'on éprouva à conduire les troupeaux pris sur l'ennemi, le décida à revenir sur ses pas, et il alla

coucher à Tlélat. Il eut un très léger engagement dans les bois de Muley-Ismaël. Dans la nuit, quelques troupes envoyées de Mascara par Abd-el-Kader, vinrent tirailler avec un bataillon du 66e de ligne posté sur un mamelon. Le 26, la colonne se mit en route pour rentrer à Oran où elle arriva le même jour. Les Arabes, en petit nombre, la suivirent pendant quelque temps en tiraillant de très loin. Elle ramena à Oran deux mille têtes de bétail ; ce qui y rétablit l'abondance.

Le colonel Combes sortit de Mostaganem avec une partie de la garnison, Kadour-el-Morfy, et quelques Arabes pour joindre le général Perrégaux. Ibrahim-Bey et El-Mezary, partis d'Oran par mer pour retourner à Mostaganem, avaient été obligés de relâcher à Arzew. Ayant eu dans ce port connaissance Qui mouvement du colonel Combes, ils se rendirent auprès de lui. Ce colonel, arrivé dans la plaine, apprit que le général Perrégaux s'était déjà replié sur Oran. Il reprit alors le chemin de Mostaganem où il arriva sans avoir rencontré d'ennemis. Le 14 mars, le général Perrégaux sortit une seconde fois d'Oran avec un bataillon du 11e de ligne, un du 68e un du 17e léger, quelques escadrons de chasseurs d'Afrique, trois pièces de campagne, trois de montagne, et les cavaliers de Mustapha-Ben-Ismaël. Il alla coucher à la fontaine de Goudiel. Le 15, il se dirigea sur la Macta, en passant par lé vieil Arzew, et bivouaqua au-delà de la rivière. Le 16, il fit sa jonction avec le colonel Combes et le bey Ibrahim et El-Mezary à qui il avait écrit de se mettre en marche. Cette jonction s'opéra dans un lieu appelé Assian (les puits). Le colonel Combes avait avec lui 700

hommes du 47e de ligne ; Ibrahim et El-Mezary n'avaient que 150 fantassins et 50 cavaliers. Un corps d'Arabes, appartenant aux tribus de Beni-Chougran, Habib-Cheraga, Hamian, et Borgia, se montra ce jour-là, dans la plaine, conduit par un des lieutenants d'Abd-el-Kader. Mustapha Ibrahim, et El-Mezary, soutenus par la cavalerie française et par toute la colonne qui la suivait, marchèrent à l'ennemi, qui fut repoussé au-delà de l'Habra; après avoir perdu une quarantaine d'hommes. Parmi les morts se trouvèrent le kaïd de Calah, Mohammed-Ben-Djelil, et un porte-drapeau. Deux drapeaux furent pris. Le corps expéditionnaire coucha sur la rive droite de l'Habra, en face de la position que le maréchal Clauzel avait occupée, le 3 décembre, en marchant sur Mascara. On enleva à l'ennemi des bœufs, des moutons, et une cinquantaine de chevaux. Le résultat de ce combat fut la soumission des Borgia.

Le 17, une pointe fut poussée dans les montagnes des Beni-Chougran. La cavalerie française, la cavalerie indigène, et 1600 fantassins furent employés à cette expédition. On prit aux Beni-Chougran du bétail, des tentes, des chanteaux, et 43 femmes et enfants. Dans la soirée les Hamian, les Beni-Gadoun, et une partie des Beni-Chougran, firent leur soumission. Le général Perrégaux, voulant donner à d'autres tribus le temps de se prononcer, résolut de rester quelques jours sur l'Habra. Il mit ce temps à profit pour y construire un camp-retranché. L'expérience a prouvé que ces sortes d'ouvrages, qui nous sont fort utiles dans nos expéditions, ne nous imposent pas l'obligation de les occuper d'une manière

permanente ; car non seulement les Arabes ne savent point s'en servir pour leur propre défense, mais ils ne se donnent pas même la peine de les détruire.

Pendant que le général était campé sur l'Habra, les anciens habitants d'Arzew[1], dispersés depuis trois ans dans la plaine de Ceirat, vinrent lui demander l'autorisation de retourner dans leur ancienne patrie qui était restée déserte. Cette autorisation leur fut accordée, moyennant certaines conditions d'ordre public ; mais les événements qui annulèrent bientôt les succès du général Perrégaux, ne leur permirent pas d'en profiter. Si cette affaire eût été conduite à bonne fin, pour la première fois une expédition française aurait repeuplé une ville en Afrique ; jusqu'alors, nous n'avions su que détruire.

Le 21 mars, le général. Perrégaux partit de l'Habra, et alla s'établir chez les Mader qui font partie de la puissante tribu des Médjar. Le 22, Sidi-Chaaban-Oulid-el-Aribi, fils aîné de feu Sidi-el-Aribi, et chef de la tribu de ce nom, se présenta à lui avec le kaïd des Mekalia. Cet événement très important, assurait la soumission de presque toute la vallée, du Chélif. Aussi, depuis ce moment, la marche du général Perrégaux ne fut presque plus qu'une promenade pacifique. Les Arabes se rendirent en foule auprès de lui ; le marché de son camp fut bien

(1) Il s'agit ici de ce que nous appelons le vieil Arzew, et non du point militaire que nous appelons Arzew, à qui les Arabes donnent la dénomination de Mersa (le port). Voy. le deuxième volume des Annules algériennes.

approvisionné, et ses communications avec Mostaganem, d'où il tirait ce que les tribus ne pouvaient lui fournir, furent parfaitement sûres. Ce général, par la dignité et l'affabilité de ses manières, par son extrême justice et la discipline sévère qu'il fit observer à ses soldats, s'acquit l'amour et l'estime des indigènes, dont son esprit appliqué et travailleur lui fit bientôt, connaître les affaires et les besoins.

Le 24 mars, il porta son camp au-delà de la petite rivière d'Illile, et le 25 sur la Mina, où il séjourna le 26. Toute la famille de Sidi-el-Aribi vint l'y voir. Le 27, il alla coucher à Sour-Kermitou, sur la rive gauche du Chélif, entre la Mina et la mer. Il fallut un peu combattre ce jour-là avec la tribu kbaïle des Beni-Zerouel, qui nous blessèrent dix hommes : El-Mezary fut du nombre. Ces faibles ennemis furent aisément enfoncés, mais ils se retirèrent dans leurs montagnes et ne firent aucune espèce de soumission.

Sour-Kermitou, où les troupes bivouaquèrent le 28 et le 29, est une ancienne ville romaine abandonnée. Elle est dans une position charmante qui domine le Chélif. Le 30, les troupes, laissant Mostaganem à droite, allèrent coucher à la fontaine de Sdidia. La garnison de Mostaganem, d'après les ordres venus d'Alger, fut réduite à 400 hommes, au grand déplaisir du bey Ibrahim. Le corps expéditionnaire coucha le 31 à Goudiel, et rentra à Oran le 1er avril.

Cette heureuse excursion prouva tout le parti que l'on aurait pu tirer des tribus du Chélif dans l'expédition de Mascara, si l'on avait su s'y prendre. Ces tribus sont eu effet les moins attachées à Abd-el-Kader. En leur donnant un bey de leur choix et non un Turc, et en dépensant

quelque argent pour son établissement, on pouvait créer là une puissance arabe rivale de celle de l'Émir. De, tous les généraux que nous avions alors en Afrique, nul n'était plus propre que le général Perrégaux à l'accomplissement de cette œuvre ; mais il partit dans les premiers jours d'avril, et la laissa incomplète. Sa position n'était pas assez déterminée dans la province d'Oran, qui avait un autre commandant que lui, pour qu'il pût y rester plus longtemps. Après son départ, les tribus, un instant soumises, nous échappèrent de nouveau, ainsi qu'il sera dit dans le livre suivant.

Pendant que le général Perrégaux marchait sur le Chélif, le général d'Arlanges, à la tête d'un petit corps de 1200 hommes, s'avança à l'ouest jusqu'à Bridia, où il construisit quelques retranchements. Il n'eut pas à combattre ; mais il ne reçut aucune soumission. Abd-el-Kader était à Aïn-el-Houth, près de Tlémecen. Il attendait là qu'une circonstance favorable lui permît, d'agir avec quelque espérance de succès ; elle ne tarda pas à se présenter.

LIVRE XIX.

Retour du maréchal Clauzel à Alger. — Expédition de l'Atlas. — Rappel du général d'Uzer. — Joseph mameluk, bey de Constantine. — Voyage du maréchal en France. — Malheureuse expédition du général d'Arlanges. — Camp de la Tafna. — Défaite et prise du bey nommé à Médéah par le maréchal. — Le général Bugeaud en Afrique. — Combat et victoire de la Sikak. — Événements de Bougie. — Meurtre du commandant Salomon.

Le maréchal Clauzel, en rentrant à Alger, après son expédition de Tlemecen, trouva le pays dans l'état où il l'avait laissé, c'est-à-dire toujours inquiété par les Hadjoutes. Le 1er mars, une forte reconnaissance, conduite par le général Rapatel et composée de deux petits bataillons d'infanterie, du 1er régiment de chasseurs d'Afrique, des spahis réguliers, de deux pièces de campagne et de deux obusiers de montagne, partit du camp de Bouffarik pour aller reconnaître la ligne directe de ce point à Coléah. Ce petit corps bivouaqua sur la Chiffa, dans la nuit du 1er au 2 mars. Au jour, il se remit en marche en descendant la Chiffa par la rive droite. 150 Hadjoutes, environ, eurent l'audace de passer cette rivière, et de venir, malgré leur petit

nombre, tirailler avec l'arrière-garde. On les laissa s'avancer à plus d'une demi-lieue, puis le lieutenant-général les fit charger de front par deux pelotons de chasseurs, pendant que les spahis réguliers, qui étaient en tête de la colonne, passaient la rivière pour leur couper la retraite. L'ennemi tourna bride, et repassa la rivière, poursuivi par nos chasseurs ; mais un des pelotons, qui chargeait en fourrageurs, se trouva trop séparé du deuxième qui était destiné à le soutenir. Les Hadjoutes firent alors volte-face, et il y eut là un engagement assez chaud. Le deuxième peloton ayant rallié le premier, les chasseurs commencèrent à se replier sur la colonne. Le général Rapatel, qui avait de son côté passé la rivière avec le reste de la cavalerie française, reçut ces deux pelotons. Les spahis ayant rencontré un marais dans lequel ils s'embourbèrent, ne purent prendre part à ce petit combat, dans lequel nous eûmes deux chasseurs tués et cinq blessés, dont un officier : la reconnaissance rentra le soir à Bouffarik. Le lendemain elle explora les bords de l'Oued-Bouffarik, en aval du camp, et ne rencontra point d'ennemis. Les Arabes perdirent huit hommes dans l'engagement du 2 mars : au nombre des morts se trouva Kadour-Ben-loto, homme influent, émigré de Beni-Mouça.

Tous ces petits combats, si fréquents en Afrique, ne signifiaient pas grand-chose et n'avançaient pas nos affaires. Le général Rapatel le sentait lui-même, quoiqu'il y trouvât l'occasion de déployer une bravoure personnelle fort remarquable. Il avait fait prévenir les Hadjoutes que le mouvement qu'il faisait sur la Chiffa, n'avait aucun but hostile, et que s'il n'était point attaqué il n'at-

taquerait pas. Mais lorsque les ressentiments sont une fois allumés, on ne les calme pas comme on veut.

Cependant le ministre, qui recevait par chaque courrier des nouvelles satisfaisantes de l'Afrique, crut trop légèrement que l'état du pays lui permettait de rentrer dans les limites de son budget, et de réduire l'armée d'occupation à ses forces ordinaires, c'est-à-dire à ce qu'elle était avant l'expédition de Mascara. Le lieutenant-colonel de Larue, un de ses aides de camp, fut envoyé à Alger, porteur d'ordres précis touchant cette réduction. M. le maréchal, dont les exagérations officielles avaient en quelque sorte provoqué cette mesure intempestive, en connaissait mieux que personne les inconvénients. Aussi, tout en paraissant s'y soumettre avec empressement, il mit tout en usage pour en atténuer les effets et en éloigner l'exécution. On était au mois de mars; l'entreprise commencée par le général Perrégaux sur le Chélif, l'obligation où il était lui-même de tirer le vieux Mohammed-Ben-Hussein de la désagréable position où il l'avait mis, étaient des raisons très légitimes de ne rien précipiter. Il les fit valoir, et après avoir désigné pour rentrer en France le 13e de ligne, le 66e, le 59e, le 3e bataillon d'Afrique, et quelques compagnies de discipline, il décida que le départ de ces troupes ne s'effectuerait que lorsque l'expédition du général Perrégaux et celle qu'il méditait lui-même seraient terminées.

Celle-ci, dont on parlait depuis longtemps dans le public, paraissait devoir nous conduire à Médéah et à Miliana. Le maréchal s'était même exprimé à ce sujet, de manière à ne pas laisser de doute sur ses intentions.

Cependant, au moment de l'exécution, se souvenant, par ce qui lui était arrivé à la Tafna, qu'il peut y avoir quelque danger pour l'amour-propre d'un général, à proclamer sans nécessité des projets qu'il peut être forcé d'abandonner, il se contenta de donner la dénomination peu significative de reconnaissance à l'expédition qu'il allait entreprendre, et qui, dans le fait, fut sans résultat. Le 29 mars, quatre petites brigades, commandées par les généraux Desmichels et Bro, et par les colonels Kœnigsegg et Hequet, se réunirent à Bouffarik. Elles en partirent le 30 au matin et se dirigèrent vers la ferme de Mouzaïa, l'avant-garde marchant à une lieue du corps d'armée. Quelques coups de fusil furent tirés par les Hadjoutes au passage de la Chiffa. Après avoir passé la rivière, le maréchal aperçut sur la gauche, au pied des montagnes, un gros d'Arabes et de Kbaïles tout disposé à nous recevoir. Il voulut les faire charger par les Spahis auxiliaires qui se portèrent aussitôt en avant ; mais voyant que ceux-ci se contentaient de tirailler avec l'ennemi, il fit marcher les Spahis réguliers à la tête desquels se mit le lieutenant général Rapatel. Ce général, en arrivant sur les lieux, reconnut que l'ennemi était couvert par un ravin assez profond. Il hésita à le franchir, avec d'autant plus de raison qu'il n'avait point d'infanterie pour soutenir le mouvement. Mais le maréchal, qui, du point où il était placé, n'apercevait pas cet obstacle, réitéra l'ordre de charger. Le général Rapatel passa donc le ravin, et à peine eut-il fait, une centaine de pas au-delà qu'il en rencontra un autre. C'était sur les bords de ce dernier que les Kbaïles étaient postés. Ils firent un feu roulant

sur les Spahis, et en un clin d'œil leur mirent beaucoup d'hommes hors de combat[1]. Le général vit qu'il ne devait plus songer qu'à retirer les Spahis de ce mauvais pas ; mais comme la retraite aurait été trop dangereuse sans infanterie, il en envoya chercher, et tint bon jusqu'à ce qu'elle fût arrivée. La retraite sur le corps d'armée s'opéra ensuite en bon ordre. La colonne continuant sa marche alla coucher à une lieue en deçà de la ferme de Mouzaïa.

Le 31, dans la matinée, on arriva à cette ferme où le maréchal laissa presque toutes les voitures, sous la garde d'un détachement des condamnés militaires aux travaux publics. On les avait armés pour cette expédition où ils se conduisirent fort bien.

L'armée pénétra dans les montagnes dans l'ordre suivant : l'avant-garde, sous les ordres du général Bro, et composée des Zouaves, du 2e léger, du 3e bataillon d'Afrique et de deux pièces de montagne, marcha en deux colonnes, dont une, suivit la route tracée de Médéah, et l'autre un contrefort à gauche de cette route. Le général Rapatel marcha après le général Bro avec le 13e de ligne, l'artillerie de campagne, et ce qu'on avait conservé de bagages. Le maréchal se mit en marche par la droite avec toute la cavalerie, le 63e de ligne, et deux pièces. Il suivit quelque temps le chemin de Miliana, et dispersa à coups de canon un gros d'Arabes qui y avait pris position. Après cela il appuya à gauche pour se rapprocher

(1) Au nombre des blessés fut le capitaine Bouscarin, qui reçut un coup de feu à travers le corps.

du reste de l'armée, qui se dirigea tout entière vers un plateau séparant les pentes inférieures et assez douces de l'Atlas des pentes supérieures qui sont plus roides. La colonne de gauche, en tête de laquelle marchaient les Zouaves, eut un engagement assez vif, et trente à quarante tués ou blessés. L'armée passa la nuit sur le plateau. On évacua les blessés sur la ferme de Mouzaïa encore peu éloignée.

Le 1er avril, à huit heures du matin, il s'agissait de gagner le col de Téniah, déjà célèbre par le combat du 21 novembre 1839. Le général Bro reçut ordre de s'y porter par les crêtes de gauche avec les Zouaves, le 3e bataillon d'Afrique et le 2e léger. Les horribles difficultés du terrain ne permirent pas d'affecter de l'artillerie à cette colonne. Le 13e de ligne se porta en avant en suivant la route tracée. Le général Bro s'empara des crêtes, mais l'extrême fatigue des troupes les força de s'arrêter avant d'arriver aux pics qui, dominent le col. Pendant ce temps le 13e de ligne parvint au pied de la dernière rampe ; mais il aurait été téméraire de la gravir, sans être couvert sur la gauche par la brigade du général Bro qui s'était laissé dépasser. Le maréchal voulut lui envoyer l'ordre de se hâter. Comme elle était éloignée, et que l'ennemi était répandu partout, il hésitait cependant à désigner un officier pour cette dangereuse mission. M. Villeneuve, capitaine d'état-major, s'offrit et fut assez heureux pour arriver à sa destination. Les ordres furent ponctuellement et intelligemment exécutés. Les clairons sonnèrent, et les Zouaves poussant leurs cris de guerre, se précipitèrent sur l'ennemi avec le 3e bataillon d'Afrique et le 2e léger.

Les Kbaïles, chassés de pic en pic, furent culbutés au-delà du col par une tête de colonne composée des hommes les plus lestes qui avaient pris les devants dans cette attaque, où l'élan des troupes devançait presque les ordres des chefs. L'armée prit position et bivouaqua sur les crêtes de l'Atlas.

Le 2 avril, le génie travailla avec un zèle et une ardeur qui depuis longtemps n'étonnaient plus l'armée, à une route destinée à rendre plus facile le passage de l'Atlas dans cette direction. Le travail fut fait sous la protection de l'infanterie, continuellement occupée à repousser les attaques de l'ennemi.

Le 3, le travail et les combats continuèrent. Une position défendue par vingt-cinq chasseurs du troisième bataillon d'Afrique fut enlevée par les Kbaïles, et reprise un instant après par ces mêmes chasseurs, soutenus par un détachement de zouaves, et commandés par lé capitaine de Mondredon.

A la nouvelle de l'arrivée des Français au col, les habitants de Médéah, à l'exception des Koulouglis, d'une trentaine d'Hadars, et des Juifs, abandonnèrent la ville. Le vieux Mohamed-Ben-Hussein sortit alors de sa cachette, et se rendit à Médéah, où les Koulouglis le reçurent. Il eut pour auxiliaire, dans cette affaire, le fils de Bou-Mzerag, l'ancien bey de Titery, fait prisonnier par le maréchal en 1830. Ce jeune homme, plein de ressources d'esprit et de résolution de caractère, aurait été lui-même un excellent chef de parti; mais ses passions brutales et ses débauches lui ayant fait perdre toute considération personnelle, il ne pouvait se mettre qu'à la suite d'un autre. Il prit cause, dans cette circonstance, pour Ben-Hussein. Ce dernier,

après son entrée à Médéah, écrivit au maréchal pour le prier de faire une démonstration en sa faveur, chose qu'on ne pouvait évidemment lui refuser, et qui était d'accord, au reste, avec les projets du maréchal. En conséquence, le 4 avril, le général Desmichels fut envoyé à Médéah, avec toute la cavalerie, le 63e de ligne, et deux pièces de montagne. Il y arriva sans combat ; mais l'aspect de la ville lui fit sur-le-champ comprendre que le bey était loin d'y être solidement établi. Les Koulouglis paraissaient fort effrayés. Mohamed-Ben-Hussein n'avait avec lui que très peu de cavaliers arabes. Presque toutes les misons de la ville étaient abandonnées ; la tristesse et la méfiance étaient peintes sur tous les visages. Il était aisé de voir que si les Koulouglis n'avaient pas fui comme les Hadars, c'était qu'ils n'avaient pas espéré de trouver le même accueil auprès des Arabes. Le général Desmichels fit tout son possible pour rendre un peu de confiance à cette population effrayée ; mais ses paroles ne produisirent que peu d'effet. Le bey le supplia de rester quelques jours à Médéah. Ses instructions ne le lui permettaient pas. Cependant il en écrivit au maréchal, dans la nuit. Le lendemain, à midi, la réponse n'étant pas arrivée, il dut, pour obéir à ses premiers ordres, se mettre en route pour le col, après avoir distribué aux Koulouglis 600 fusils et 50,000 cartouches qu'on avait apportés à cet effet.

Arrivé sur le soir à Zeboudj-Lazara, le général Desmichels reçut l'autorisation de rester un jour de plus à Médéah, pour avoir le temps de châtier la tribu d'Ouzra qui s'était fortement prononcée contre notre bey. Comme cette tribu

est aussi près de Zeboudj-Lazara que de Médéah, il ne revint pas sur ses pas, et se contenta d'écrire au bey pour lui donner rendez-vous sur le territoire d'Ouzra : le lendemain, ils, s'y rendirent chacun de leur côté. Les Ouzra n'opposèrent point de résistance, mais ils s'éloignèrent en déclarant qu'ils ne voulaient ni des Français ni de leur bey. Piqué de ce dédain, Mohammed-Ben-Hussein fit incendier leurs demeures. Il se sépara ensuite du général, et rentra à Médéah un peu moins découragé que la veille. Le général alla coucher à Zeboudj-Lazara. Le lendemain, 7 avril, il reprit le chemin du col, où il arriva d'assez bonne heure. Toute l'armée se remit alors en marche sur Alger. La partie de la tribu de Mouzaïa la plus voisine de la route avait envoyé une députation au maréchal, pour faire acte de soumission ; le maréchal lui avait imposé l'obligation de fournir des bœufs à l'armée, et quelques otages qui devaient être incorporés dans les zouaves. Aucune de ces conditions n'ayant été remplies, on incendia le territoire de Mouzaïa.

L'armée coucha à la ferme de ce nom, le 7. Elle y reprit les troupes et les voitures qu'elle y avait laissées, et se dirigea, le lendemain, sur Bouffarik. Deux ou 300 Hadjoutes vinrent, ce jour-là, tirailler avec l'arrière-garde ; Mohammed-el-Hadji-Oulid-Rebah, un de leurs plus braves cavaliers, nommé kaïd par Abd-el-Kader, fut tué dans cette petite affaire. Le 8, l'armée coucha à Bouffarik, et le 9, le maréchal rentra à Alger.

Nous eûmes, dans cette expédition de dix jours, 300 hommes tués ou blessés ; c'était plus que dans les deux expéditions de Mascara et de Tlémecen.

L'expédition de l'Atlas étant terminée, ainsi que celle du Chélif, le 13e de ligne, le 3e bataillon d'Afrique, et les compagnies de discipline, qui devaient quitter l'Afrique, furent immédiatement embarqués ; le 11e de ligne vint d'Oran remplacer le 13e à Alger.

M. le maréchal partit lui-même le 14 avril. Il fut appelé à Paris par les ministres, qui paraissaient craindre les dispositions de la Chambre des députés sur la question d'Alger, et qui pensaient que personne ne pouvait mieux là défendre que le gouverneur général. M. l'intendant civil Lepasquier quitta aussi l'Afrique, mais pour n'y plus revenir ; il existait un désaccord complet entre le maréchal et lui : nous en parlerons dans un autre livre.

Nous avons dit les actes politiques et militaires de M. le maréchal, Clausel, dans la première partie de son commandement en Afrique. Ces actes nous l'ont peint redoutable à l'ennemi, comme en 1830, mais aussi, comme en 1830, léger et irréfléchi dans ses relations avec les Arabes, ne connaissant pas le pays et ne cherchant pas à le connaître; enfin, donnant trop souvent sa confiance à des hommes qui en étaient peu dignes[1]. Mais ce qui pouvait être excusable en 1830, avant les leçons de l'expérience, l'était-il également après ces mêmes leçons ? M. le maréchal s'était posé, pendant cinq ans, comme le seul homme capable de diriger les affaires de nos possessions africaines ; il s'était servi de la presse pour propager cette opinion dans le public, de la presse contre

(1) Voir le premier volume des Annales algériennes, livre V.

laquelle il s'est montré si sévère, lorsqu'il l'a vue moins complaisante ou mieux informée. En 1833, il avait fait un voyage en Afrique ; sans doute pour examiner, pour étudier, pour juger l'état du pays, fixer ses idées, et se former un plan de conduite pour l'époque qui devait le ramener au pouvoir ; tout cela faisait espérer que l'on trouverait dans le gouverneur général de 1835, mieux que le générale Clauzel de 1830.

Pendant que M. le maréchal Clauzel était à Tlémecen, il donna au commandant Joseph un brevet de bey de Constantine[(1)]. Cette mesure a été l'origine des événements qui ont clos d'une manière si fâcheuse en Afrique l'année 1836. Joseph, en attendant que les circonstances permissent de le conduire à Constantine, devait gouverner les tribus que l'administration paternelle du général d'Uzer avait ralliées à la France. Mais comme il comptait employer d'autres moyens que ceux qui étaient mis en usage par ce général, et que l'on savait que celui ci ne serait pas d'humeur à tolérer certains actes que l'on méditait ; il fut convenu qu'on éloignerait M. d'Uzer de Bône, pour laisser le champ libre au nouveau bey.

M. d'Uzer, ainsi que M. Clauzel lui-même, avait fait

(1) Le gouvernement eut quelque peine à reconnaître cette nomination qu'il ne sanctionna que plus tard. Le ministre écrivait au gouverneur général, le 15 août 1836 : « Malgré les plaintes graves que les excès commis à Tlémecen ont soulevées, le gouvernement consentira à laisser Joussouf investi du titre de, bey qui lui a été conféré par vous ; mais un officier général, capable de lui imposer et de le diriger, sera placé dans la province. »

d'assez nombreuses acquisitions d'immeubles en Afrique. Mustapha-Ben-Kerim, en qui il avait mis sa confiance, passait aux yeux de bien des gens pour un homme d'argent et d'intrigue. Le cadi de Bône, Sarok avait, de son côté, donné lieu à quelques plaintes. En rapprochant ces trois circonstances, on insinua que les acquisitions de M. d'Uzer, faites par l'entremise de ces deux hommes, n'étaient pas toutes le résultat de franches et loyales transactions ; qu'en un mot le général avait abusé de sa position pour devenir propriétaire à des titres peu onéreux, et quelquefois équivoques. Ces, accusations méritaient sans doute d'être éclaircies ; mais M. le maréchal Clauzel, qui lui-même était en butte à des accusations de même genre, aurait dû peut-être ne s'avancer qu'avec circonspection sur ce terrain glissant. Cependant, il n'en fut pas ainsi; car, sur sa demande, la révocation du commandant de Bône fut signée par le ministre et envoyée à Alger. Vers le même temps, le général d'Uzer, fatigué des tracasseries qu'on lui suscitait, demandait lui-même à rentrer en France. On eut alors assez de condescendance pour accéder à sa demande, sans lui parler de sa révocation qui fut considérée comme non avenue; ainsi il parut se retirer volontairement.

Les tracasseries suscitées à M. d'Uzer consistaient principalement en une enquête dirigée, en apparence, contre Mustapha-Ben-Kerim et Sarok seulement, mais qui dans le fait l'était aussi contre le général. Elle fut faite par M. Réalier-Dumas, procureur général, et par M. Giacobi, juge d'instruction au tribunal supérieur. Ce dernier, sur qui tomba tout le poids de ce travail, s'en acquitta

avec l'impartialité qui distingue la magistrature française. L'enquête ne produisit rien contre le général. Les griefs les plus graves allégués contre Mustapha et Sarok furent mis au néant[1]. Il ne resta que, quelques soupçons plus ou moins vagues, et l'impression assez fondée que Mustapha avait usurpé des biens domaniaux, et fait disparaître les titres d'autres[2]. Ces deux hommes, envoyés d'abord à Alger, à la disposition du gouverneur, en furent quittes pour perdre leur position administrative. Joseph, qui s'attendait à autre chose, fit alors à Mustapha des avances qui furent repoussées avec dédain. Celui-ci ne voulant ni vivre sous la dépendance de Joseph, ni rester exposé à sa vengeance, se retira à Tunis.

L'agitation produite par l'enquête mit en lumière des faits honorables pour le général d'Uzer. On sut que, malgré l'augmentation de valeur des immeubles, il avait cédé, au prix d'achat, à un vieil officier, un terrain qu'il avait amélioré. On sut aussi qu'après avoir légalement acheté à un Maure un autre terrain, que le vendeur n'avait cru propre qu'au pacage, il tripla de son propre mouvement, et sans y avoir été provoqué de nulle manière, le prix convenu, parce qu'il reconnut, après avoir bien étudié sa

(1) On avait accusé Mustapha d'un empoisonnement et d'une substitution de condamné.

(2) Nous avons toujours pensé que les malversations de Mustapha n'avaient jamais porté que sur ces objets. (Voir le deuxième volume des *Annales algériennes*, page 69.) Cet homme, après sa disgrâce, resta quelque temps à Bône, provoquant les accusations de la population. Personne n'éleva contre lui de plainte formelle, preuve qu'il n'avait froissé aucun, intérêt privé.

nouvelle acquisition, qu'elle avait une valeur bien supérieure à l'estimation faite par l'ancien propriétaire.

On a reproché au général d'Uzer de ne s'être pas assez occupé des améliorations matérielles de Icône, et d'avoir employé des ouvriers militaires à des objets qui ne l'étaient pas. Ce reproche est plus fondé que les autres. Bône est, en effet, de tous les points de la régence, celui où les troupes ont exécuté le moins de travaux d'utilité générale.

M. le général d'Uzer avait des ennemis à Bône parmi les colons. Ces ennemis lui faisaient un crime de sa bienveillance pour les indigènes; car montrer quelque sympathie pour les Arabes, c'est presque une trahison dans l'opinion de certaines personnes. C'est une bien fâcheuse disposition d'esprit que cette haine sauvage qui anime un si grand nombre d'Européens contre des hommes que nous avons tant d'intérêts moraux et matériels à rapprocher de nous. Nous l'avons souvent signalée, et nous ne cesserons de la combattre.

M. d'Uzer aimait les Arabes et en était aimé. Il réprimait avec énergie leurs actes de brigandage, quand ils s'en permettaient, mais il ne souffrait pas qu'il fût commis la moindre injustice à leur égard. Quelques Européens, acquéreurs de terres qu'ils ne cultivaient pas, cherchaient à en tirer profit en faisant saisir les troupeaux arabes qui allaient paître sur ces terrains vagues, selon les droits et usages du pays, ou qui seulement les traversaient. Le général s'était souvent plaint de cet abus. Apprenant un jour qu'une immense quantité dé, bétail venait d'être mis en fourrière de cette manière, il le fit sur-le-champ relâcher.

On voulut voir une usurpation de la puissance militaire dans ce politique empêchement mis à l'abus de la force et au dévergondage de la cupidité.

Le général d'Uzer ayant été sacrifié aux convenances personnelles de Joseph mameluk, ce jeune aventurier, jusqu'alors heureux, se rendit à Bône où il fit une entrée théâtrale au bruit de l'artillerie qui le salua comme bey. Le colonel Duverger, chef d'état-major, fut désigné pour remplacer provisoirement le général d'Uzer. La raison de ce choix découle naturellement des motifs réels qui firent rappeler ce dernier. Le colonel Corréard, du 3e régiment de chasseurs d'Afrique, commanda à Bône, pendant le temps qui s'écoula entre le départ du général d'Uzer et l'arrivée du colonel Duverger(1).

Le second volume des Annales algériennes a fait connaître l'état satisfaisant des relations des tribus de Bône avec l'autorité française, sous l'administration du général d'Uzer. Les Européens pouvaient parcourir librement le pays à une assez grande distance, et l'on peut dire qu'à l'exception de quelques brigands isolés, nous n'avions pas d'ennemis sur un rayon de plus de quinze lieues. Cet état de choses fut mis en parfaite lumière par l'établissement du camp de Dréan, à cinq lieues de Bône, établissement qui eut lieu peu de temps après l'arrivée du colonel Duverger. Jusque-là, quelques marchands, quelques officiers topographes, plus occupés de leurs affaires ou de leur service que du récit de leurs voyages, avaient, seuls fait des excursions hors de Bône. Mais le

(1) Il arriva à Bône à la fin de mars 1836.

camp de Dréan ayant attiré des curieux, on se mit à parler, dans tous les journaux, de l'état prospère de la contrée. Malheureusement cet état, dû à l'ancienne administration, commençait à péricliter par les fautes de la nouvelle, au moment même où on en parlait le plus. L'engouement, et quelquefois l'intrigue, l'attribuait à Joseph, et ce même Joseph allait le détruire.

Le maréchal Clauzel, en l'élevant à la dignité de bey, ne détermina pas ses fonctions, ne lui alloua aucun traitement fixe. Loin de s'en plaindre, Joseph vit dans le mot seul de bey, tout ce que le silence de l'autorité française semblait laisser dans le vague. La position qu'il avait su se créer par des services réels dans l'armée française, malgré sa jeunesse et des antécédents équivoques, lui fit croire que tout lui serait possible dès le moment qu'on le laissait libre sur le choix des moyens.

Il voulut d'abord avoir un banquier, qui naturellement fut Lassery. Il passa avec ce juif un marché par lequel il lui céda, pour quelques avances, une part considérable dans les revenus présumés de son beylik. Ces revenus devaient d'abord se composer des razzias qu'il comptait, sur le moindre prétexte, effectuer sur les tribus arabes. A peine arrivé à Bône, le nouveau bey mit en pratique ce système d'administration.

Joseph avait été autorisé, par le maréchal, à. lever un corps de 1000 Turcs, Maures ou Koulouglis ; il en avait réuni 280 à Alger. Pour compléter son bataillon, il eut recours, à Bône, à une espèce de presse assez semblable à ce qui se pratique en Hongrie, et même en Angleterre,

ce pays d'une liberté plus fastueuse que réelle. Ses chaouchs parcouraient les cafés, les boutiques, même les maisons particulières, et enlevaient violemment tout homme qui leur paraissait en état de porter les armes. La population indigène, effrayée, réclama auprès de l'autorité française, disant qu'au besoin elle ne se refuserait pas à prendre part à la défense commune, mais qu'elle demandait que ce fût dans les rangs de la garde nationale, et non comme soldats d'un bey qui ne devait exercer aucun pouvoir en ville. En effet, Joseph avait été nommé bey de Constantine et non de Bône, dont les habitants devaient continuer à vivre sous la protection directe de l'administration française. M. Disant, sous-intendant civil, fut leur défense, et arracha à Joseph les hommes qu'il avait forcément enrôlés. Le corps d'infanterie du bey, réduit alors à de véritables volontaires, ne put parvenir qu'à un effectif de 300 hommes. Joseph avait de plus les escadrons de spahis réguliers dont il était commandant, et les irréguliers répandus dans les tribus soumises.

Aussitôt après son arrivée à Bône, il publia une proclamation où il annonçait aux Arabes sa nouvelle dignité, et prescrivait aux cheiks de venir lui rendre hommage. Sous le point de vue politique, on pouvait, à cette époque, partager en deux zones concentriques les tribus de l'arrondissement de Bône. La plus rapprochée était composée de tribus, ou de fractions de tribus, soumises, reconnaissant l'autorité de la France, et dont les cavaliers étaient à notre solde. Il existait même, à cet égard, des abus qui ont été signalés dans le second volume des *Annales algériennes*. La zone la plus éloignée

comprenait les tribus qui, sans reconnaître positivement notre autorité, étaient cependant pacifiées, et entretenaient avec nous des relations de commerce et de bon voisinage. Les peuplades de la première zone reconnurent sans difficulté le nouveau bey, tout en regrettant le général d'Uzer. Il n'en fut pas de même des autres, qui se montrèrent généralement assez mal disposées pour Joseph. Une d'elle, la tribu des Radjetes, répondit à sa proclamation par des faux-fuyants. Elle était trop éloignée de Bône, disait-elle, pour faire la démarche ostensible qu'on lui demandait, sans s'exposer à la vengeance d'Ahmed Bey. Elle promettait, au surplus, de rester neutre, et de continuer à commercer avec Bône. A la réception de cette réponse, Joseph résolut de commencer par les Radjetes son système de razzia. Il aurait désiré que le colonel Corréard mît quelques troupes à sa disposition; mais cet officier supérieur qui n'avait pas d'instructions positives, et à qui il avait été seulement prescrit de ne pas entraver la marche du bey, ne crut pas devoir prendre une part active à une entreprise semblable. Il promit simplement d'envoyer quelques escadrons sur le chemin que devait suivre Joseph, pour le protéger en cas d'échec; ce qu'il fit en effet. Le bey marcha donc contre les Radjetes, avec ses seules troupes indigènes. Il surprit quelques Douars de cette tribu et leur enleva 2,000 bœufs et 1200 moutons. Les Radjetes, après cette expédition, quittèrent leur territoire, et se réfugièrent sur celui des Beni-Mehenna, c'est-à-dire, que de neutres, ils devinrent tout-à-fait hostiles. A l'époque de la moisson, ils firent au bey une soumission apparente pour pouvoir venir couper

tranquillement leurs blés ; puis, quand leur récolte fut faite, ils retournèrent chez les Beni-Mehenna.

Satisfait du résultat lucratif de cette première expédition, Joseph en dirigea une seconde quelque temps après contre les Oulad-Attia. Quelques hommes de cette tribu avaient eu, près de Bône, une rixe violente avec des Ichaoua, au sujet d'une femme enlevée. On les accusa d'être venus si près de la ville pour saccager une propriété européenne. Trois de leurs Douars furent surpris et pillés. On leur enleva beaucoup de bétail et neuf prisonniers. Trois hommes furent tués. Les prisonniers ne furent rendus à la liberté qu'après avoir été mis à rançon.

Le bruit se répandit, après cette expédition, qu'on avait pris chez les Oulad-Attia, les assassins de deux officiers de marine, massacrés quelque temps auparavant par des Arabes, pendant qu'ils étaient à la chasse ; mais ces assassins ne se sont jamais retrouvés. Après cette première avanie en grand, les Oulad-Attia éprouvèrent toutes sortes d'avanies de détail de la part des agents du bey.

Le résultat de tout cela, fut que la plupart des Oulad-Attia abandonnèrent leur territoire comme l'avaient fait les Radjetes.

Plusieurs expéditions semblables à celles dont nous venons de parler, furent dirigées sur d'autres tribus. Une d'elles eut un caractère plus militaire que celles qui l'avaient précédée. Il s'agissait de marcher centre Resgui, chef de la majorité des Hanancha, qui tenait pour Ahmed-Bey, et contre Ben-Yagoub. Mais ayant rencontré des

bœufs en chemin chez les Eanebiel, tribu du parti de Resgui, Joseph ne put résister à la tentation de les enlever. Les Arabes de la contrée coururent aux armes, le repoussèrent, et le menèrent battant jusque dans un terrain fourré où il retrouva son infanterie, qui avait été longtemps séparée de lui par suite d'un faux mouvement. Il put alors rentrer à Bône sans être inquiété.

Si la conduite de Joseph éloignait de lui beaucoup d'Arabes, elle lui en attirait en revanche quelques-uns de ceux qui, semblables aux routiers du moyen âge, se mettent toujours du parti qui pille. Haznaoui, rival de Resgui dans la tribu de Hanancha, où il avait un fort parti, cherchait depuis longtemps à s'appuyer sur les Français de Bône. Il en avait plusieurs fois écrit au général d'Uzer, qui l'avait toujours engagé à conserver sa position à Hanancha, jusqu'à ce que le gouvernement se fût décidé au sujet de Constantine. C'est ce qu'il fit ; mais après la nomination de Joseph, le parti de Resgui ayant puisé une nouvelle force dans la répugnance qui se manifesta bientôt parmi les Arabes contre le bey, et par conséquent contre les Français, Haznaoui ne put rester plus longtemps à Hanancha, et vint trouver Joseph avec près de 200 cavaliers. Le bey le reçut à bras ouverts, lui fit des présents, et l'employa dans toutes ses razzias. Joseph attira aussi à sa cause le kaïd Soliman, ancien lieutenant du bey de Constantine, réfugié à Tunis, personnage d'une certaine importance et d'une certaine habileté. L'adjonction de ces deux hommes lui fut d'un grand secours. Elle neutralisa, pour un instant, l'explosion du mécontentement général que ses actes avaient fait naître.

Les tribus de l'est surtout se montrèrent tout à fait soumises et résignées. On établit un détachement de 50 Turcs à la Calle, sous le commandement d'un officier français. Ce poste, ancien chef-lieu des *Concessions françaises,* rentra ainsi en notre pouvoir. Des officiers de cavalerie firent des remontes au loin, et une correspondance, à peu près régulière, fut établie, par terre, entre Bône et Tunis. Mais Joseph ne vit pas le parti que, par une sage modération, il pouvait tirer de cet état de choses, non seulement pour l'établissement de son autorité, mais même pour la satisfaction bien entendue de ses besoins financiers. Loin d'établir un régime régulier et de songer à l'avenir, il ne s'occupa qu'à exploiter le présent. M. le colonel Duverger n'avait ni les moyens ni la volonté de le diriger. D'un côté, ce colonel voulait plaire au maréchal en le laissant faire, et d'un autre, s'arroger une partie des succès qu'il le croyait de bonne foi destiné à obtenir. Il se mit donc complaisamment à sa suite, ne voyant, ne pensant que par lui à Bône, mais le présentant toujours, dans ses relations officielles ou d'intimité, comme un personnage en sous-ordre, qui n'avait que le mérite de le seconder avec intelligence dans le plan conçu par lui, colonel pour arriver promptement à la soumission du pays.

Une fois que Joseph eut Hasnaoui avec lui, et qu'il eut tout à fait annihilé le colonel Duverger, son despotisme ne connut plus de bornes. Ce violent système d'administration produisit dans le courant de l'été des sommes assez considérables ; mais elles passèrent comme de l'eau dans les mains de notre bey, aussi généreux et, même

prodigue, pour ceux qu'il croyait dévoués à sa cause, qu'impitoyable pour les autres, et qui de plus avait à pourvoir à quelques dépenses nécessaires, pour lesquelles il ne lui était pas alloué de fonds.

Le commandant Joseph avait pour secrétaire un ancien cadi de Bône, nommé Khalil Cet homme, qui dès le principe, n'avait pas voulu vivre sous la domination de la France, s'était réfugié à Tunis, en 1832, après la prise de Bône. Il entretenait là une correspondance assez suivie avec Ahmed-Bey, qui l'avait chargé de quelques affaires. L'autorité française, qui en fut instruite, exigea du bey de Tunis qu'il lui fût livré. Il fut conduit à Alger avec tous les papiers saisis dans son domicile par le consul de France. La plupart de ces pièces étaient écrites en chiffres. Les autres étaient sans importance. Du reste, dans aucun cas, Khalil ne pouvait être judiciairement poursuivi, puisqu'il n'avait jamais été sous notre domination, qu'il était libre de tout engagement envers nous, et qu'enfin il avait été arrêté sur un terrain neutre. Après l'avoir gardé quelque temps à Alger, on le renvoya à Bône sous la surveillance, et par conséquent la sauvegarde de l'autorité locale. Comme c'était un homme d'une certaine importance, Joseph voulut se l'attacher, et, à force d'instances, il parvint à l'avoir auprès de lui. Khalil ayant vu Joseph à l'œuvre, blâma ses actes, ce qui le rendit bientôt suspect. Une nuit, après avoir passé la soirée à jouer aux échecs avec le bey, à Dréan, où ils étaient l'un et l'autre, il fut enlevé de sa tente et eut immédiatement la tête tranchée, sans que l'officier supérieur qui commandait le camp fût instruit de cette

exécution. On dit que Khalil avait voulu, empoisonner Joseph, maison ne produisit contre lui qu'une lettre sans cachet, par laquelle Ahmed-Bey l'aurait engagé à commettre ce crime. Du reste, on ne put alléguer ni commencement d'exécution, ni rien qui pût faire soupçonner que Khalil eût eu l'intention d'accéder à la demande, vraie ou fausse d'Ahmed. Joseph fit arrêter un Maure et un juif qu'il donnait pour complices à Khalil. Mais l'autorité civile arracha ces deux hommes de ses mains, et comme aucune charge ne s'éleva contre eux, elle les mit en liberté au bout de quarante-huit heures[(1)].

La mort de Khalil répandit partout l'effroi, Bel-Cassem, ancien kaïd de Stora, qui servait en qualité de maréchal des logis dans les Spahis, craignant le même sort, s'enfuit de Bône, et se réfugia à Alger, auprès du général Rapatel, qui commandait en ce moment en l'absence du maréchal. Cet homme connaissait bien le pays. Il avait joui de la confiance du général d'Uzer. A ce titre il était suspect à la nouvelle administration. Il porta à Alger de graves accusations contre Joseph. On y fit peu d'attention, Cependant, M. Melcion-d'Arc, intendant militaire de l'armée d'Afrique, avait déjà signalé, dans l'intérêt de l'approvisionnement des troupes, les enlèvements continuels

(1) Il est peu, admissible qu'Ahmed-Bey ait voulu empoisonner Joseph, dont la fausse politique le servait parfaitement. D'un autre côté, Joseph n'avait, aucun intérêt personnel à la mort de Khalil. Il est donc à croire qu'il fut trompé par quelque ennemi secret de cet Arabe. Ce fut, dans le temps, l'opinion la plus répandue parmi les indigènes.

de bétail opérés par Joseph. Comme la plus grande partie en était exportée à Tunis, ou par les Maltais à qui Joseph le vendait directement ; M. Melcion avait craint que le pays ne fût bientôt épuisé. Sur son rapport, le ministre envoya l'ordre au général Rapatel d'interdire, jusqu'à disposition contraire, toute exportation de bétail dans l'est de la régence. Un arrêté fut signé à ce sujet le 20 juillet. Ainsi l'autorité centrale était réduite à s'armer officiellement contre des abus qu'elle avait fait naître. Le ministre adressa aussi, ou fit adresser quelques remontrances à Joseph. Celui-ci en tint peu de compte, ayant entre les mains des lettres du maréchal Clauzel qui approuvaient sa conduite(1).

Enfin ce régime violent et peu sensé porta ses fruits. Une foule d'Arabes s'éloignèrent de nous, et suivirent l'exemple des Radjetes et de la majorité des Oulad-Attia. Ceux qui restaient soumis en apparence, se remirent en rapport avec Ahmed-Bey, qui leur fit dire de dissimuler encore quelque temps, et que bientôt il les mettrait en position de lever le masque. Les cheikhs des Beni-Mohammed, des Sga, des Arba-Aouen, des Djendel, n'attendirent pas même ce moment, et allèrent franchement à Constantine demander l'investiture à Ahmed. Les Arabes faisaient tous ce raisonnement fort simple : *Puisque le bey des Français nous traite encore plus durement qu'Ahmed, mieux vaut retourner à celui-ci*. Ainsi Joseph détruisit en peu de mois le bien qu'avait produit l'administration du général d'Uzer. Il s'aperçut lui-même,

(1) Il les a montrées à M. Loyson, avocat général au tribunal supérieur.

vers le milieu de l'été, que toutes les tribus allaient lui échapper ; mais il mit tout en usage pour cacher cette décadence, et il parvint, par les moyens les plus puérils, à abuser sur le degré d'influence qu'il était censé exercer, des hommes haut placés, qui depuis se sont faits ses accusateurs et ceux du maréchal. Joseph, dans la position où l'avait mis M. Clauzel, exploita toujours, avec plus d'esprit que de prévoyance, cette admiration crédule et enfantine de notre nation pour ce qui est excentrique et bizarre.

Nous avons un peu anticipé sur l'ordre chronologique pour donner intégralement le tableau de l'administration de Joseph à Bône. Elle a eu trop d'influence sur les événements, pour que le lecteur n'attache pas quelque intérêt aux détails dans lesquels nous sommes entrés.

M. le colonel Duverger, pendant son commandement à Bône, opéra, outre l'établissement du camp de Dréan, qu'il appela camp Clauzel, quelques mouvements de troupes. Il poussa un jour une reconnaissance chez les Radjetes où il bivouaqua. Le lendemain, il rentra au camp, et fit le surlendemain une autre reconnaissance sur Ascour qui est un amas de ruines romaines. Quelque temps après il en dirigea une plus importante sur Guelma, autre ville romaine ruinée, sur la route de Constantine. Au mois de septembre, une nouvelle reconnaissance fut dirigée vers Maalfa. Ben-Aïssa, lieutenant d'Ahmed-Bey, était peu loin de là avec quelques troupes. M. Duverger n'alla pas jusqu'à lui, mais il lui annonça son voisinage par une salve d'artillerie.

Lorsqu'il eut repris le chemin du camp de Dréan, Ben-Aïssa s'avança à son tour, et répondit par une autre salve à celle de M. Duverger.

Nous avons vu, dans le livre précédent, qu'avant de quitter la province d'Oran, le maréchal Clauzel avait décidé que le général d'Arlanges établirait un camp à l'embouchure de la Tafna, et ouvrirait, de là, des communications avec Tlémecen. Conformément à ses instructions, ce général, dont les forces considérablement diminuées par le départ du 11e de ligne devaient encore subir d'autres réductions, voulant opérer avant d'être réduit à l'impossibilité matérielle d'agir, partit d'Oran, le 7 avril (1), avec 200 chasseurs d'Afrique, 150 auxiliaires arabes, 1000 hommes du 17e léger, 500 du premier bataillon d'infanterie légère d'Afrique, 800 du 47e de ligne, 300 du 66e, 180 du génie, quatre pièces de montagnes, quatre de campagne, et six voitures d'administration. La colonne coucha au camp du Figuier ce même jour. Le lendemain, elle s'avança sur le territoire des Beni-Amer, et alla coucher sur l'Oued-Rassoul. Le 9, elle s'établit, après une petite journée de marche, sur l'Oued-Rhaïmer. De

(1) A cette époque, les instructions du général d'Arlanges n'étaient encore que verbales. Elles lui avaient été données par le maréchal, à l'île de Rachgoun, le 14 février, et elles se trouvèrent confirmées par l'approbation donnée par le maréchal au projet d'exécution de l'établissement de la Tafna, lequel lui fut présenté par le colonel directeur des fortifications, le 14 avril. Ainsi, le reproche d'avoir agi sans ordre, fait au général d'Arlanges par la commission du budget en 1837, ne parait point fondé. (Voir, dans la deuxième partie de ce volume, le rapport précité.)

là, une gorge profonde conduit au plateau sur lequel s'élève le Mont-Tessala. Les Arabes ont des idées superstitieuses sur cette montagne : ils la croient défendue par de bons génies, qui prennent sous leur protection ceux qui s'y réfugient. Le général résolut d'en ouvrir les abords, et dès le 9 au soir, il fit travailler à un chemin destiné à y conduire. L'ouvrage fut continué le 10 et le 11, mais souvent interrompu par la pluie. Dans ces mêmes journées, on vida un grand nombre de silos des Beni-Amer. Trois Douars des Zmela, qui depuis la rupture étaient restés dans le parti d'Abd-el-Kader, se réunirent à Mustapha-Ben-Ismaël. Les grains enlevés furent chargés sur des chameaux et envoyés à Oran, sous l'escorte de ces trois Douars et de 15 cavaliers de Mustapha.

La colonne se remit en marche le 12, pour se diriger sur la Tafna. Elle coucha à l'Oued-Sidi-Abdallah-Berkem.

Le 13, la colonne franchit l'Oued-Melah (Rio-Salado), et alla bivouaquer sur les bords,de l'Oued-Senan, après avoir traversé la plaine de Zeidoure, dans une longueur d'environ trois lieues. Le 14, on partit de ce point, et l'on passa près de la source de Guettara, où se tient le marché des Oulad-Kalfa. On aperçut ce jour-là, pour la première fois, un rassemblement d'Arabes armés. C'étaient 200 cavaliers des Oulad-Abdallah. Ils s'abouchèrent avec ceux de Mustapha, et leur déclarèrent qu'ils ne voulaient, ni se joindre à Abd-el-Kader, ni se soumettre aux Français. A midi, la colonne prit position à l'Oued-Ghaser. Dans la soirée, des cavaliers ennemis vinrent caracoler devant nos postes, et des soldats qui allaient à l'eau furent attaqués.

Le 15, la colonne partit de l'Oued-Ghaser, ayant son flanc gauche couvert par la cavalerie de Mustapha. L'ennemi se montrait dans cette direction. Après une courte marche, la colonne s'arrêta sur la montagne de Dar-el-Atchan (la montagne aride). Mustapha, qui, depuis le matin, ne cessait de demander du canon, s'engagea alors avec l'ennemi dont le nombre augmentait à chaque instant. C'était l'avant-garde d'Abd-el-Kader composée de cavalerie. Mustapha la fit d'abord plier ; mais ayant vu derrière une infanterie nombreuse, il envoya prier le général d'Arlanges de le soutenir. Celui-ci fit avancer les chasseurs d'Afrique pour protéger la retraite de Mustapha, à qui il fit, en même temps, donner l'ordre de se replier. Mais l'infanterie d'Abd-el-Kader, parvenue sur le champ de bataille, fit un mouvement de flanc qui rendit cette retraite, impossible et qui même compromit les chasseurs. L'action avait lieu sur un plateau incliné qui descend de Dar-el-Atchan. Le général d'Arlanges, voyant la position de Mustapha, fit avancer sur ce plateau un bataillon du 17e léger, et deux pièces d'artillerie. Ce renfort dégagea la cavalerie française. Mustapha, au dieu d'en profiter pour exécuter l'ordre de retraite, laissa la sienne en position, et se rendit de sa personne auprès du général d'Arlanges, pour lui demander de nouveaux renforts qui lui permissent de battre complètement l'ennemi. Pendant son absence, ses cavaliers plièrent et furent ramenés jusque sur le bataillon du 17e, qui fut lui-même très vivement attaqué.

Le général, qui aurait désiré ne pas engager la colonne, vit alors qu'il ne pouvait éviter le combat. Il laissa

les bagages sur la montagne avec le 66e de ligne et les troupes du génie, et s'avança avec le reste de ses forces. L'affaire fut courte, mais chaude. L'infanterie de l'Émir, composée de Kbaïles de la contrée, se battit admirablement, et ne céda qu'après avoir été foudroyée par la mitraille. L'ennemi s'éloigna en emportant ses morts. Nous eûmes, de notre côté, 10 tués et 70 blessés.

Le combat finit à midi. Le général prit aussitôt après des dispositions pour continuer sa marche sur la Tafna. Mustapha-Ben-Ismaël fit les plus grands efforts pour l'en détourner ; il descendit même de cheval, et se jeta en travers du chemin. Il représenta à M. d'Arlanges qu'après un combat peu décisif, il était de la plus grande imprudence de pénétrer dans les montagnes des Kbaïles; que la colonne française courait le risque de périr en détail avant d'arriver à la Tafna ; et que, si elle y parvenait, elle serait assiégée dans son camp par la population dont l'imagination n'avait pas été frappée par une incontestable défaite. Il ajouta que ce qu'il y avait de mieux à faire était de camper où l'on se trouvait, que les Kbaïles ne manqueraient pas de venir attaquer les Français dans cette position, où ceux-ci pouvaient les battre assez complètement pour qu'ils ouvrissent ensuite leur pays. Le général ne se rendit pas à ce raisonnement. Il pensa au contraire que s'il ralentissait sa marche, les Kbaïles n'en seraient que plus audacieux. Il la continua donc. Elle ne fut que peu troublée, malgré les difficultés du chemin qui l'arrêtèrent souvent. Dans une de ces haltes, qui dura près de deux heures, les troupes

d’Abd-el-Kader vinrent tirailler, mais avec peu d’acharnement. La colonne arriva, à la nuit, aux bords de la Tafna, à deux lieues au-dessus ne son embouchure.

Le 16, le général d’Arlanges arriva à l’embouchure de la Tafna, en face du rocher d’Harch-Goune, où nous avions, depuis cinq mois, une petite garnison. Il établit ses troupes sur la rive droite. Un fort poste fut placé sur la rive gauche.

La garnison d’Harch-Goune était alors commandée par le capitaine Franconin, du 1er bataillon d’infanterie d’Afrique. Cet officier avait cherché à se mettre en rapport avec Mohammed-Bou-Hamidi, kaïd des Ouélassa, et il y était parvenu par le moyen d’un juif d’Oran, qui s’était fait fort de détacher ce chef de la cause d’Abd-el-Kader. Bou-Hamidi et M. Franconin eurent une entrevue sur le rivage. On parla de paix, mais on ne se comprit de part ni d’autre ; car M. Franconin, conformément à ses instructions, ne négociait que pour séparer les Quélassa de l’Émir, et Bou-Hamidi crut, ou peut-être feignit de croire, que la paix que l’on voulait faire était demandée à Abd-el-Kader par son intermédiaire. Dans d’autres entrevues tout s’expliqua : M. Franconin éclaircit ce que Bou-Hamidi paraissait ignorer, et ce kaïd déclara qu’il n’entendait pas faire défection à l’Émir, qu’il avait, dès le principe, porté à sa connaissance les ouvertures des Français, et que la réponse d’Abd-el-Kader était favorable à la paix ; mais que l’Émir ne traiterait qu’avec le roi des Français, et non avec des généraux que l’on changeait trop souvent pour qu’il y eût rien, de stable avec eux. Dès lors les négociations

furent rompues.

Tel était l'état des affaires à la Tafna, lorsque le général d'Arlanges y arriva. A Tlémecen, le capitaine Cavaignac n'avait été attaqué qu'une fois par les Arabes qu'il avait repoussés sans peine. Depuis son isolement, il n'avait pu faire parvenir que deux lettres au général, et l'active surveillance d'Abd-el-Kader rendait chaque jour la correspondance plus difficile. Les instructions du maréchal prescrivaient d'ouvrir les communications par la Tafna et Harch-Goune. Pour cela il fallait d'abord s'établir solidement au point de débarquement, ainsi que l'avait également prescrit le maréchal. Il existait encore une raison plus pressante de se fortifier sur ce point ; la prédiction de Mustapha-Ben-Ismaël se réalisait. La population Kbaïle tout entière était en armes. Les mauvaises dispositions de cette population furent encore augmentées par des dévastations, pour le moins inutiles, opérées par nos troupes sur les bords de la Tafna, et par Mustapha lui-même. La demeure de Bou-Hamidi, voisine du camp, fut incendiée. Le travail de fortifications commença le 17, lendemain de l'arrivée du général d'Arlanges. Le 20, le colonel du génie Lemercier débarqua à la Tafna avec deux blockhaus et des bois pour les diverses constructions. Les travaux prirent dès lors plus d'activité.

Cependant, Abd-el-Kader réunissait du monde. Chaque jour nos fourrageurs étaient attaqués par ses éclaireurs; mais le gros de ses forces ne se montrait pas encore. Le 24 au soir, le général d'Arlanges résolut de reconnaître les forces de l'ennemi, et de s'assurer s'il n'était

pas lui-même bloqué dans son camp, comme il commençait à s'en douter. Il partit avec l'infanterie, moins les gardes et les travailleurs, et alla prendre position sur les hauteurs de la rive gauche de la Tafna. Au point du jour, la cavalerie ayant rejoint l'infanterie, toute la reconnaissance se porta en avant vers le marabout et le village de Sidi-Yagoub, à l'ouest de la route de Tlémecen. Quelques Arabes se montraient au loin; on les dispersa à coups de canon. Les Spahis réguliers s'étendirent dans le pays, à plus de deux lieues, contrairement aux ordres du général, qui évitait avec raison de trop s'aventurer, et qui s'était arrêté avec l'infanterie. Enfin les Spahis revinrent poursuivis par quelques centaines de Kbaïles. Déjà quelques groupes se montraient sur les flancs de la colonne. Elle commença aussitôt son mouvement rétrograde sur le camp, car la manière dont se présentait le petit nombre d'ennemis que l'on apercevait, était, pour tous ceux qui connaissaient la guerre d'Afrique, un indice certain que l'on aurait bientôt affaire à des masses considérables. En effet, ces masses ne tardèrent pas à arriver, débouchant par toutes les gorges, et s'emparant de toutes les crêtes. Loin d'en être effrayées, nos troupes, qui n'avaient pas un effectif de plus de 1800 hommes, montrèrent une telle ardeur, que le général voulut faire face à l'ennemi. Il s'arrêta de nouveau ; mais le nombre des assaillants augmentant à chaque instant, il fallut se remettre en retraite. On se retira sur deux petites colonnes, avec des tirailleurs sur les flancs et en arrière.

L'ennemi se précipita alors sur nos tirailleurs avec une fureur qu'on ne lui avait encore vue qu'à la Macta.

Nos soldats en vinrent plusieurs fois à la baïonnette. Passant, sans ordre, de la défensive à l'offensive, ils ne se contentaient pas de résister à l'ennemi, mais ils prenaient souvent l'initiative en s'avançant sur lui. Cette manière de combattre, plus courageuse que prudente, ralentissait la marche, nous faisait perdre du monde, et découvrait les flancs des colonnes. Une compagnie fut entourée par les Kbaïles ; une vigoureuse charge de cavalerie, conduite parle capitaine Bernard, la dégagea.

Bientôt, engagés sur un terrain dominé de toute part, les Français se trouvèrent exposés à un feu terrible. La nature des lieux ôtait tout avantage à l'artillerie, qui, du reste, était faiblement approvisionnée, surtout celle de montagne. Les tirailleurs furent enfoncés, et l'ennemi arriva enfin sur, les colonnes. Jamais combat plus acharné n'avait eu lieu en Afrique. Les Kbaïles arrivèrent jusque sur nos pièces. Il fallut des efforts vraiment héroïques pour les repousser. Le général, le lieutenant-colonel Maussion son chef d'état-major, le capitaine Lagondie son aide de camp, furent blessés. L'arrière-garde, un instant séparée de la colonne, ne se sauva que par des prodiges de valeur. Enfin, à une heure, nos troupes atteignirent le camp de la Tafna. Si la marche avait dû être plus longue, tout aurait péri.

Nous eûmes dans, cette malheureuse affaire, 300 hommes mis hors de combat. Pendant que le général était aux prises avec les masses principales, s'élevant à 7 ou 8,000 hommes, une assez forte colonne s'était approchée du camp, où il ne restait que 600 hommes au plus, et qui n'était pas encore fermé. Si elle eût osé l'attaquer,

elle l'aurait peut-être enlevé. Abd-el-Kader perdit beaucoup de monde dans le combat du 25 ; mais enfin il eut l'avantage. Le général français, bloqué dans son camp, ne pouvait ni communiquer avec Tlémecen, ni retourner par terre à Oran. L'Émir établit son quartier-général à Nédrouma, petite ville peu éloignée de la Tafna. Une division de son armée se posta sur la route de Tlémecen, au confluent de la Tafna et de l'Isser, et une autre sur celle d'Oran. Chaque jour, les éclaireurs ennemis venaient tirailler avec les avant-postes français, et inquiéter les fourrages. Il devint impossible de sortir du camp, dont les, travaux se poursuivaient avec d'autant plus d'activité qu'ils devenaient plus nécessaires. Il ne s'était d'abord agi que d'établir deux blockhaus à la Tafna ; mais on finit par faire de cette position une véritable place forte où l'on engloutit près de 800,000 francs. L'état de la mer ayant interdit toute communication avec Harch-Goune, pendant plusieurs jours les troupes furent réduites 'à une mince ration de riz et à la chair des chevaux tués dans les combats. Elles ne firent cependant entendre aucun murmure, et se montrèrent aussi résignées que braves. Tout cependant tendait à les démoraliser ; car, ainsi qu'il arrive presque toujours dans les circonstances difficiles, la désunion s'était mise parmi les chefs.

Abd-el-Kader profita avec habilité de ses avantages pour accroître son pouvoir sur les tribus. Il fit marcher sur la vallée du Chélif un petit corps de troupes, dont la présence suffit pour faire rentrer sous sa domination toute cette contrée. Ibrahim-Bey et El-Mezary, établis à Masagran, furent forcés par les Medjars de rentrer à

Mostaganem. Enfin tous les fruits de la brillante expédition du général Perrégaux furent perdus. Les Garabas se mirent à infester les environs d'Oran. Ils attaquaient les convois qui se rendaient de cette place au camp du Figuier, et pénétrèrent même une fois dans l'intérieur de la ligne des blockhaus. L'enthousiasme pour Abd-el-Kader, qui reparaissait triomphant après deux campagnes malheureuses, ne connut plus de bornes chez les Arabes. Des tribus éloignées, et jusqu'alors indépendantes, se mirent volontairement sous sa domination. De ce nombre fut la tribu des Oulad-Sidi-Chirk, dont le chef, uni d'amitié depuis longtemps à Abd-el-Kader, donna l'exemple de cette libre soumission au plus digne.

Cependant l'Émir, éclairé par l'expérience, ne se laissait pas éblouir par ce retour de fortune. Il savait qu'il serait dangereux pour lui de vouloir pousser trop loin ses avantages, et qu'une seconde Macta serait suivie, sans aucun doute, d'une seconde expédition de Mascara. En conséquence, loin d'attaquer sérieusement le camp, il se contenta, comme nous venons de le voir, de l'inquiéter et de le bloquer. Il écrivit en même temps au général d'Arlanges pour entrer en négociation avec la France, mais on ne répondit pas à ses lettres.

Le camp était si étroitement bloqué que l'herbe manquait pour les chevaux, et qu'il fallut envoyer du foin d'Oran. Mustapha, dont la cavalerie était inutile dans une pareille position, voulut à'évader la nuit avec son monde, et gagner Oran. Mais son projet ayant été divulgué par un transfuge, l'Émir prit des mesures qui en rendirent l'exécution impossible. Il fallut alors embarquer

pour Oran une partie des chevaux des auxiliaires pour ménager les ressources. Le général d'Arlanges s'y rendit aussi par mer avec le détachement du 66e. Le général Rapatel y en avait envoyé un du 63e. Après avoir pris quelques mesures de défense, le général d'Arlanges retourna à la Tafna, qui, étant le poste du danger, devait être le sien.

Notre fortune, qui pâlissait ainsi dans la province d'Oran où nous avions eu quelque réalité, de puissance, ne pouvait évidemment se soutenir dans celle de Titery où nous n'avions qu'un bey, qui, à vrai dire, n'était qu'une fiction. Ce vieillard quoique peu capable, avait néanmoins quelque force dans l'âme. Il fit, dans une position désespérée, tout ce qu'on pouvait attendre d'un homme de cœur. Mais les populations le repoussaient comme Turc, et nous l'avions laissé presque sans moyens d'action. Cependant, il passa près d'un mois assez tranquillement à Médéah. Sa chute définitive fut amenée par une circonstance qui prouve bien quelle antipathie ressentent les Arabes pour le système turc, que la politique du maréchal Clauzel tendait, à rétablir : Mohammed-Ben-Hussein que nous avions laissé à peu près sans argent, écrivit à Alger, peu de jours après son installation, pour en demander ; Il lui fut répondu qu'on n'en avait pas à lui donner, mais qu'il pouvait s'en procurer par les moyens mis en usage par ses prédécesseurs. Cette réponse tomba entre les mains de El-Hadji-el-Sghir, bey de Miliana. Il en fit tirer un grand nombre de copies, et les envoya dans les tribus comme preuve irrécusable de l'intention où étaient les Français de rétablir le régime turc. Aussitôt des forces considérables prises dans les tribus

de Soumata, Mouzaïa, Beni-Menad, Malmata, Beni-Zoug-Zoug, Djendel, Riga, Ousra, et plusieurs autres ; se réunirent sous les bannières du bey de Miliana, qui marcha avec elles et Mohammed-Ben-Aïssa-el-Barkani (1) contre Médéah. Notre bey n'avait pour lui que les Koulouglis, une partie des Hassan-Ben-Ali et quelques Douers et Habides, en tout très peu de monde. Les Hadars.(Maures citadins) étaient contre lui. Malgré l'infériorité de ses forces, il fit une sortie, et repoussa assez loin une partie des troupes ennemies ; mais, ne voulant pas trop s'écarter de la ville, il revint sur ses pas, et perdit du monde dans ce mouvement de retraite. El-Barkani fut blessé dans cette affaire. Rentré dans la ville, Mohammed-Ben-Hussein, qui, avec raison, se méfiait des Hadars, fit occuper tous les postes par les Koulouglis ; cette précaution ne le sauva pas, car les Hadars parvinrent à s'emparer d'une des portes qu'ils livrèrent à l'ennemi. El-Hadji-el-Sghir entra dans la ville, et fit prisonnier, le vieux bey qu'il envoya sur-le-champ à Abd-el-Kader. Les Koulouglis furent en partie désarmés et se soumirent. C'est ainsi que Médéah tomba de nouveau sous l'influence d'Abd-el-Kader.

Ben-Aouda-el-Moktari, le plus puissant cheik du sud de la province de Titery, ne fut pas plus satisfait de cette révolution qu'il ne l'avait été dans le temps de la nomination de Mohammed-Ben-Hussein. Depuis que plusieurs tribus du Sahara avaient reconnu la souveraineté d'Abd-el-Kader, il craignait pour son indépendance, et

(1) Nommé bey de Médéah par Abd-el-Kader.

il vit par conséquent avec peine rétablir le pouvoir de l'Émir à Médéah. Il écrivit au général Rapatel pour renouveler les offres de service et de coopération qu'il avait faites dans le temps au général Voirol, et chercha à susciter toutes sortes d'embarras à Barkani.

Pendant l'absence du gouverneur général, absence qui dura plusieurs mois, les affaires de la province d'Alger suivirent leur cours logique, c'est-à-dire qu'elles allèrent fort mal, par suite de la fausse direction qui leur avait été donnée. Les courses des Hadjoutes furent incessantes et presque toujours heureuses et lucratives pour eux. Vers la fin d'avril ils enlevèrent deux Européens et une femme entre Douéra et Bouffarick. Un de ces Européens, M. Meurice, fut envoyé par eux à Abd-el-Kader ; l'autre, qui était blessé, fut gardé par un Hadjoute dont le frère était prisonnier des Français, et échangé quelque temps après ; la femme fut tuée par un autre Hadjoute, qui voulut mettre fin par une barbarie à une dispute dont elle était le sujet.

En apprenant l'enlèvement de ces trois personnes, le général Rapatel fit arrêter quelques Maures d'Alger que l'on croyait en relation avec El-Hadji-el-Sghir, ou qui avaient des parents à Miliana. La police pensa que ces Maures pourraient obtenir la délivrance des prisonniers si la leur y était attachée. Cette mesure excita de justes réclamations parmi les musulmans d'Alger qu'elle rendait responsables des événements de l'extérieur. Ils ne pouvaient laisser consacrer un tel principe, sans voir s'appesantir sur leurs têtes une tyrannie de tous les instants. Aussi, les plus notables d'entre eux protestèrent contre la mesure, et envoyèrent leur protestation à Paris. Un ordre

d'arrestation fut la réponse qu'on y fit. Il émanait du maréchal Clauzel. Ces nouveaux prisonniers étaient au nombre de six. On les envoya à la Casbah de Bône. Parmi eux étaient Ibrahim-Ben-Mustapha-Pacha, le plus nul et le plus inoffensif des hommes, Ahmed-Bouderbah, intrigant à antécédents fâcheux, et Hassan, fils de cet Hamdan, qui a publié un livre intitulé le Miroir, où le maréchal est fort maltraité. On, saisit chez eux des papiers que l'on disait les compromettre fortement, mais qui ne prouvèrent rien, car les passages qui pouvaient être suspects étaient écrits en chiffres. Des lettres écrites par Hamdan le père, qui était alors à Paris, ne prouvèrent rien non plus, au sujet des intelligences coupables que les proscrits auraient entretenues avec nos ennemis ; elles, prouvèrent seulement que celui qui les écrivait, et ceux à qui elles étaient adressées n'étaient point partisans du maréchal. Après une détention de quelques mois, un arrêté du gouverneur délivra quatre des prévenus, et exila d'Alger Bouderbah et Hassan-Ben-Hamdan.

Les tracasseries suscitées aux Maures, n'exercèrent, et ne pouvaient exercer aucune influence sur les dispositions des Hadjoutes qui n'en continuèrent pas moins leurs courses. Ils livrèrent plusieurs petits combats dans les environs de Bouffarick et de Mered, poste avancé sur la route de Bélida, Le 10 juin, ils vinrent attaquer les colons de Dely-Ibrahim, leur tuèrent du monde, et leur enlevèrent des prisonniers et du bétail. Le 16 du même mois ils enlevèrent dans la nuit le troupeau de l'administration à Douéra. Peu de temps après ils pénétrèrent jusqu'à Bouzaréa. Des militaires furent tués par eux entre le fort

de l'Empereur et Dely-Ibrahim. Un troupeau fut enlevé à la Pointe-Pescade. Jamais, depuis les premiers temps de l'occupation, les courses des Arabes hostiles n'étaient arrivées aussi près d'Alger.

Dans les premiers jours de juin, un camp provisoire fut établi au marabout de Sidi-Abd-el-Moumen, dans la plaine en avant de Maelma. Il fut occupé par les Zouaves, et il avait pour objet de protéger la coupe des foins sur ce point.

Cependant lorsqu'on apprit en France la position des troupes à la Tafna, les ministres et les Chambres, les partisans comme les adversaires de la colonisation, ne virent plus que la nécessité de les en tirer avec honneur. Trois nouveaux régiments, le 23e, le 24e et le 62e de ligne furent embarqués et transportés à la Tafna. Le général Bugeaud fut désigné pour commander cette nouvelle expédition. Il débarqua à la Tafna le 6 juin. Lui et ses troupes, arrivèrent sur trois vaisseaux : *le Nestor, la Ville de Marseille et le Scipion*. Le général Létang fut nommé au commandement d'Oran, en remplacement du général d'Arlanges.

Le général Bugeaud passa six jours à la Tafna, pendant lesquels le camp fut abondamment pourvu de munitions de toute espèce et de matériel. Il parut quelque temps indécis sur la manière dont il devait s'y prendre pour commencer la campagne. Enfin il résolut de conduire sa petite armée à Oran, et de partir de là pour Tlémecen. Il laissa au camp le premier bataillon d'Afrique et quelques détachements. Le commandement de ce point fut confié au chef de bataillon du génie Perrault.

Le 12, à minuit, le général partit de la Tafna sur

une seule colonne. Vers le matin, au delà du défilé de Sidi-Bou-Hamidi, les bagages, qui étaient trop découverts, furent attaqués par 3 à 400 cavaliers d'Abd-el-Kader. Un escadron de chasseurs et un bataillon dit 66e les dégagèrent ; néanmoins quelques objets furent perdus. A 10 heures, il y eut un petit engagement au passage d'un ruisseau. Une charge de Mustapha et un feu de tirailleurs continrent l'ennemi qui était peu nombreux. Là petite armée marchait alors sur trois colonnes. L'ennemi ayant présenté sur le flanc droit une masse de 1000 à 1200 cavaliers, le général Bugeaud marcha à eux par un à droite, laissant sur la première direction le 62e et les bagages. L'ennemi ne tint pas. Le 62e, attaqué en queue par quelques tirailleurs, parut un instant effrayé de son isolement, et laissa quelques hommes en arrière.

On arriva sur le soir à l'Oued-Ghazer,après une marche de dix-huit heures. Les troupes, composées de régiments nouveaux en Afrique et non acclimatés, étaient écrasées de fatigue. Le 13, à six heures du matin, on partit de l'Oued-Ghazer et l'on alla coucher à l'Oued-Senan. Le 14, l'armée coucha à Aïn-Ameria, le 15 à Miserghin, et le 16 à Oran. L'ennemi ne s'était plus présenté depuis le 12.

Le 19, le général Bugeaud partit d'Oran pour Tlémecen où il arriva le 24. Il y eut ce jour-là un petit engagement de cavalerie dans la plaine de Sefsif, dans lequel Ben-Omar, un des aghas d'Abd-el-Kader, fut tué. Les troupes françaises campèrent en dehors de la ville, où le général ne fit entrer qu'un bataillon. Le général Bugeaud trouva la garnison du Méchouar dans un état assez satisfaisant. Elle n'avait eu à repousser aucune attaque

sérieuse. L'Émir avait fait dévorer toutes les récoltes des environs par tout le bétail qu'il avait pu rassembler, mais l'approvisionnement de la place n'était pas encore épuisé. La viande avait manqué quelquefois. Cependant les Arabes venaient de temps à autre vendre du bétail, lorsqu'ils pouvaient tromper la surveillance des Beni-Ornid et des Oulad-Ria que l'Émir avait chargés de bloquer la place, quand il ne le faisait pas lui-même. Les officiers et les soldats s'étaient fait des vêtements avec des étoffes du pays, et s'étaient procuré, à force d'industrie, quelque bien-être. Le capitaine Cavaignac inspirait à son monde une confiance sans bornes, et, par des soins de tous les instants, empêchait le découragement de s'emparer de cette poignée de Français relégués au milieu d'une population ennemie. La plus grande partie des Maures avaient abandonné la ville, mais il y restait encore beaucoup de Koulouglis et de Juifs. Il existait, en dehors des besoins de la garnison, des magasins d'huile que le juif Lassery avait été autorisé, au mois de février précédent, à s'approprier, mais qu'il n'avait pu emporter. Le général Bugeaud fit rendre cette huile aux habitants.

Le 26 au soir, le général partit de Tlémecen pour la Tafna, après avoir laissé 200 écloppés dans le Mechouar et les avoir remplacés par 200 hommes de la garnison. Il alla coucher à deux lieues seulement de la ville. Le lendemain 27, il partit de son bivouac à sept heures du matin, après avoir été rejoint par la cavalerie, les Arabes auxiliaires, et le convoi de chameaux, qui la veille étaient restés à Tlémecen. L'armée alla bivouaquer en un lieu appelé Seba-Chiouk, en tournant le défilé dé la Tafna,

qu'elle laissa à gauche. Ce point est tout à fait dans les montagnes ; on y arrive cependant par des chemins assez faciles. Le 28, on descendit la montagne par le versant du nord, et l'on retrouva la Tafna à la sortie du défilé que l'on venait de tourner. Ce défilé est celui qui avait arrêté le maréchal Clauzel au mois de janvier précédent. Le général Bugeaud alla le reconnaître avec la cavalerie et deux bataillons. Il est très difficile; mais le chemin qui suit cette direction est plus court, de deux lieues au moins, que celui qui passe par Seba-Chiouk. Après cette reconnaissance, l'armée campa dans un lieu appelé Zabca. Le lendemain 29, elle reprit sa marche sur le camp de la Tafna où elle arriva à neuf heures du matin.

Le général Bugeaud séjourna au camp jusqu'au 4 juillet. Ce jour-là il en repartit, avec un fort convoi de vivres, de munitions, et de divers, objets pour la garnison du Méchouar dont le ravitaillement était le but principal de l'expédition. Ce convoi se composait d'environ 350 chameaux qui suivaient l'armée depuis Oran.

L'armée coucha à Zabca le 4 juillet. Le 5, elle franchit la montagne par Seba-Chiouk, laissant à droite le défilé de la Tafna, et bivouaqua sur les bords de l'Isser, non loin du confluent de cette rivière avec le Sefsif. Dans la nuit, plusieurs feux annoncèrent la présence de l'ennemi, et il parut certain qu'Abd-el-Kader, renonçant à son prudent système de temporisation, cherchait à combattre. En effet, le 6 au petit jour, l'armée, descendant par trois colonnes dans la vallée du Sefsif, eut ses derrières attaqués par la cavalerie de l'Émir, qui avait établi son camp à l'entrée de la gorge que le général Bugeaud

venait de tourner. Les Arabes auxiliaires, qui étaient à l'arrière-garde, soutinrent le choc. Le vaillant Mustapha fut blessé à la main. Il perdit une quinzaine d'hommes dans cet engagement. Pendant ce temps, nos colonnes franchissaient la vallée, et se déployaient sur le plateau de la rive gauche ; le convoi, appuyant à gauche, gagnait la route de Tlémecen. Bientôt, l'infanterie africaine, conduite par l'Émir en personne ; parut dans la direction que suivait le corps d'armée, tandis que la cavalerie redoublait ses efforts sur les derrières. Le général Bugeaud était ainsi attaqué en tête et en queue, Mais l'ennemi, en voulant le tourner, était lui-même coupé. Le général français profita de cette faute avec vigueur et habileté. Le 62e et le bataillon d'Afrique furent placés en arrière ; le reste des troupes fit, face à Abd-el-Kader, les deux lignes se joignant par une de leurs ailes, en présentant la forme d'un V très ouvert. Ces dispositions prises, le général fit charger par les chasseurs l'infanterie africaine, couverte par quelques cavaliers. Ces derniers furent facilement dispersés. L'infanterie, qui était derrière, tint assez pour que la cavalerie française eût un moment d'hésitation ; mais bientôt, reprenant la charge avec une nouvelle vigueur, nos chasseurs enfoncèrent, culbutèrent les Arabes, qui furent précipités dans une espèce d'entonnoir, formé par les sinuosités de l'Isser. Les Africains laissèrent plus de 200 hommes sur le champ de bataille ; 130 furent pris; les autres se sauvèrent dans les ravins et dans les montagnes. En arrière, le combat ne fut pas moins décisif. Le 62e et le bataillon d'Afrique repoussèrent les Arabes au delà de la vallée, et l'artillerie acheva leur défaite.

Ce glorieux combat ne coûta à nos troupes que 75 hommes, tués ou blessés. Les pertes de l'ennemi furent considérables. Nos soldats ramassèrent plus de 600 fusils sur le champ de bataille. Six drapeaux tombèrent entre les mains du vainqueur. Abd-el-Kader, qui combattit avec son courage ordinaire, eut un cheval tué sous lui, et eut de la peine à se sauver ; il se mit en retraite, avec ce qui lui restait de monde, dans la direction de Nédrouma.

Le combat finit à huit heures. Le convoi, escorté par le 24e de ligne et le détachement de Tlémecen, continua aussitôt sa marche sur cette ville. Le reste de l'armée se porta sur les bords de la Tafna, où elle fut réunie à midi. A trois heures, la cavalerie partit pour Tlémecen, où elle arriva le même jour. L'infanterie et le général y arrivèrent le lendemain.

Les troupes se reposèrent à Tlémecen le 8. Le 9, elles se portèrent sur le plateau des Beni-Ornid, qui ne les attendirent pas. Elles enlevèrent beaucoup de grains à cette tribu, pour l'approvisionnement de Tlémecen, et rentrèrent en ville le 10, après avoir passé la nuit auprès des belles sources du Loret[1].

Le 12 juillet, le général Bugeaud quitta Tlémecen, avec sa petite armée pour retourner à Oran. Sa mission était littéralement accomplie : le Méchouar était ravitaillé,

---

(1) Ces sources forment une magnifique cataracte. La rivière qui en résulte porte le nom de *Loret*, dans les montagnes, et celui de *Sefsif*, dans la plaine de Tlémecen. Au-dessus de sa réunion avec l'Isser, elle change encore de nom, et prend celui de *Sékek*. C'est de ce nom que l'on a formé *Sikhak*, que dans les rapports officiels on a donné au combat du 6 juillet.

et Abd-el-Kader battu. Peut-être restait-il encore quelque chose à faire ; peut-être devait-on profiter de la victoire du 6 pour rallier les tribus au bey, à peu près fictif, que le maréchal Clauzel avait établi à Tlémecen. Pour cela, il aurait fallu rester quelque temps dans cette ville, et négocier activement ; mais, soit que M. Bugeaud ne voulût pas dépasser sa mission, qui était toute militaire, soit qu'il désespérât de rien faire en partant de bases vicieuses et qu'il ne lui appartenait pas de changer, soit enfin, ainsi que plusieurs de ses paroles ont pu le faire croire, qu'il n'eût aucune confiance dans l'avenir de l'Afrique, il partit de Tlémecen sans avoir amené, une seule tribu à la cause française.

Le bataillon du Méchouar, si admirable de résignation et de dévouement, n'avait reçu aucune marque de bienveillance du ministre; aucune des propositions faites en sa faveur par le maréchal Clauzel n'avait été accueillie. M. Bugeaud annonça cependant au capitaine Cavaignac qu'il demanderait pour lui le grade de chef de bataillon ; mais cet officier, d'une vertu et d'un désintéressement stoïques, répondit qu'il n'accepterait rien, s'il était le seul qui dût être récompensé.

Le général Bugeaud en quittant Tlémecen, prit la direction de Mascara, et la suivit jusqu'au Mekerrat, qui est le Sig supérieur, où il arriva le 16. Il n'eut, dans sa marche, affaire qu'à quelques tirailleurs à l'arrière-garde, le troisième jour. Il fit du reste au pays tout le mal possible, coupant ou brûlant les moissons sur son passage. Le 17, l'armée coucha à Tlélat, et rentra à Oran, une partie le 18, et l'autre le 19. Le général Bugeaud s'embarqua,

le 30 juillet, pour Alger, devant de là rentrer en France, où il fut nommé lieutenant général. Le général Létang, nouvellement promu maréchal de camp, resta seul dans la province d'Oran.

Le combat du 6 juillet est le coup le plus sensible qu'ait, reçu Abd-el-Kader. Son autorité auprès de plusieurs tribus en fut ébranlée. L'argent lui manquait, et s'il n'eût pas reçu quelques secours de Maroc, il se serait trouvé dans la plus grande pénurie ; mais son activité et les ressources de son esprit ne l'abandonnèrent jamais. Il attira à Nédrouma tous les fugitifs de Tlémecen, et même les Koulouglis qui rentrèrent individuellement en grâce auprès de lui, et qui mouraient de faim sous le canon français du Méchouar. On lui fabriquait là de la poudre, des armes et des vêtements pour ses soldats ; mais comme cette ville est peu éloignée de la mer, et, par conséquent, exposée aux attaques des Français, et que d'un autre côté l'expérience lui avait démontré qu'il nous était facile d'aller à Mascara, il résolut de relever les ruines de Tekdemt, ancienne ville romaine située à trente lieues au sud de Mascaca, et d'y établir le siège de son gouvernement. Il poursuit l'exécution de ce projet au moment où j'écris ; mais il n'a pu encore attirer que peu d'habitants à Tekdemt.

Avant de parler des événements qui signalèrent le retour du gouverneur général à Alger, nous devons nous occuper quelques instants de Bougie. Ce point, sans lien avec les autres, isolé au milieu d'une population qui s'isole elle-même des populations musulmanes de la régence, n'offre que des épisodes, mais ces épisodes méritent de fixer l'attention.

Depuis l'établissement du fort Clauzel, il ne se passa rien de remarquable à Bougie, jusqu'au 28 mars. Ce jour-là, les Mezaïa vinrent attaquer les postes français. Ils furent repoussés avec perte, ce qui ne les empêcha pas de renouveler leurs attaques les 15 et 21 avril, mais avec aussi peu de succès. M. de Larochette quitta Bougie, dont il était commandant supérieur, pour aller prendre le commandement d'un régiment en France. Il laissa d'honorables regrets à Bougie, où il fut provisoirement remplacé par M. Salomon de Musis, chef de bataillon, commandant le 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

Les Kbaïles vinrent encore attaquer les avant-postes le 5 et le 6 juin. On tirailla assez vivement, surtout au Blockhaus Doriac, qui fut criblé de balles.

Depuis longtemps on avait renoncé à toute espérance de pacification à Bougie. Oulid-ou-Rebah était mort d'une pleurésie ; son frère Amiziane l'avait remplacé, comme cheik des Oulad-Abd-el-Djebar, et aussi dans ses prétentions de domination sur les Kbaïles. Un jour, le fils d'Oulid-ou-Rebah, jeune homme de seize ans, voulant faire connaissance avec les Français, conduisit quelques bœufs au marché de Bougie. Les Kbaïles, fort mécontents de cette démarche, en firent un crime à Amiziane, qu'ils soupçonnèrent de l'avoir conseillée, et ils imposèrent une forte amende à ce cheik, menaçant de lui faire la guerre, s'il ne la payait pas. Amiziane répondit à la sommation qui lui fut faite, que son neveu avait agi sans ordre de sa part, et d'après les conseils d'un certain Abderramane, marabout de Beni-Mimoun. Ensuite, pour prouver qu'il n'était pour rien dans cette affaire, et qu'il en était lui-même

fort courroucé, il alla dévaster les propriétés et enlever les troupeaux d'Abderramane. Cette expédition ne satisfit pas les Kbaïles,qui s'obstinèrent à voir dans Amiziane un partisan des Français. Celui-ci résolut alors de les désabuser par un crime Il écrivit à M. Salomon de Musis pour lui demander une entrevue. Cet officier, quoique malade, se rendit, le 4 août, au rendez-vous qui avait été fixé en avant du camp retranché inférieur. Il avait avec lui son interprète Taboni, M. Fournier, sous-intendant militaire, Médani kaïd de Bougie, et le capitaine Blangini, commandant la compagnie franche du 2e bataillon d'Afrique. Celui-ci laissa sa compagnie à peu de distance. M. Salomon et Amiziane se firent d'abord des politesses réciproques ; mais peu à peu les cavaliers du cheik entouraient les Français. M. Blangini, qui s'aperçut le premier de ce mouvement, voulut faire avancer son monde, mais il était trop tard : une décharge avait étendu sans vie le commandant de Bougie et son interprète. Médani était grièvement blessé; M. Fournier eut son cheval tué, et les Kbaïles cherchaient à l'assommer à coups de crosse, lorsque les soldats de M. Blangini arrivèrent. Les assassins fuirent de toutes parts, et laissèrent sur le champ du crime les cadavres de leurs victimes. Les Kbaïles parurent épouvantés eux-mêmes de cet acte horrible de perfidie, et pendant quelque temps on cessa de les voir.

M. Lapène, chef d'escadron d'artillerie, remplaça provisoirement M. Salomon de Musis. Le 25 septembre, les Kbaïles revinrent tirailler avec les avant-postes. Ils se présentèrent encore le 26. Ce jour-là M. Lapène fit exécuter une sortie qui les refoula jusqu'au delà du village

de Dar-Nassar. Un ordre mal compris empêcha de les tourner. Sans cet incident, on en aurait tué ou pris un grand nombre. On leur mit cependant une cinquantaine d'hommes hors de combat. Le 27, les Kbaïles, après s'être battus entre eux, en se reprochant les uns aux autres leurs insuccès de la veille, s'éloignèrent pour ne plus reparaître. Peu de temps après, M. Chambourleron, lieutenant-colonel d'état-major, fut nommé commandant supérieur de Bougie.

LIVRE XX.

Le maréchal Clauzel à Paris. — Nouveau plan de conquête. — Opérations militaires à Alger et à Oran. — Retour du maréchal Clauzel à Alger. — Mission du général Damrémont. — Révolte des tribus à Bône. — Préparatifs de l'expédition de Constantine. — Expédition de Constantine. — Insuccès et retraite. — Ravitaillement du Méchouar par le général Létang. — Incursion des Arabes dans la Métidja.

Nous avons dit que c'était la crainte de trouver la chambre des députés mal disposée sur la question d'Alger, qui avait déterminé le ministère à appeler M. le maréchal Clauzel à Paris, pour y défendre une cause qui était en quelque sorte la sienne. On voit que les rôles étaient changés. Jusqu'alors la colonie avait eu plus de motifs de suspecter les intentions du gouvernement, que de craindre les Chambres; mais l'opinion publique, qui avait triomphé des répugnances du gouvernement, devait dissiper ce nouvel orage, plus imaginaire que réel. Dans la chambre des députés, la seule qui ait une influence positive

sur nos destinées, une majorité imposante se prononça pour Alger. La discussion fut, au reste, assez mal engagée les adversaires de la colonie n'attaquèrent guère que les abus de l'administration, et ses partisans ne s'attachèrent qu'à justifier ou à pallier ces mêmes abus. Comme orateur, M. Clauzel ne jeta aucun jour sur la question ; mais sa présence, un certain prestige attaché à son nom, rendit l'attaque plus vague et plus molle, et la défense plus assurée.

M. le maréchal Clauzel prolongea son séjour à Paris après la clôture des Chambres ; car, après avoir défendu Alger devant elles, il eut à défendre ailleurs sa position personnelle, qui était menacée. Quoique peu propre à jouer un rôle politique quelconque, il avait toujours paru se rattacher au parti de l'opposition la plus avancée. Il en était résulté contre lui des préventions qui devaient rendre le gouvernement accessible aux récriminations dont il serait l'objet. Aussi prit-on, à Paris, en sérieuse considération certains documents qui y furent envoyés d'Afrique, et qui peut-être n'auraient pas même été examinés, s'il se fût agi d'un autre que du maréchal Clauzel. On chercha à lui faire entendre que sa retraite pourrait devenir nécessaire ; mais il repoussa cette insinuation. Mis alors en demeure de s'expliquer catégoriquement, le ministère recula devant cette nécessité, et se contenta de contrarier le maréchal de toute manière : l'établissement d'un commissaire spécial de police en Afrique, institution toute récente de M, le maréchal, ne fut point sanctionnée ; M. Réalier-Dumas, qu'il aurait désiré conserver comme procureur-général, fut envoyé en Corse

et remplacé par M. Semerie[1] ; il avait proposé pour intendant civil M. de Sivry ; on lui donna M. Bresson. Un nouveau règlement ministériel remplaça celui du 4 septembre 1834, sur les attributions des grands fonctionnaires. Celles de M. Bresson furent plus étendues que ne l'avaient été celles de M. Lepasquier. Le directeur des finances lui fut subordonné, et il eut la correspondance directe avec le ministre. Il était clair que c'était un surveillant que l'on donnait au maréchal. Celui-ci, opposant à ces contrariétés la plus grande insensibilité apparente, se mit à caresser adroitement la fibre qui dans l'âme de M. Thiers, résonnait à des idées de gloire et de grandeur. Il lui parla de conquête générale, et ce ministre, foncièrement national, se montra sensible à la renommée qui s'attacherait à son nom, si de grandes choses s'opéraient en Afrique sous ses auspices. En même temps, il revint à des sentiments de bienveillance pour M. Clauzel, qu'il crut militairement nécessaire à leur accomplissement. Mais un esprit positif, comme celui de M. Thiers, avait besoin qu'on lui présentât un plan arrêté, et non de vagues et retentissants projets : il en demanda donc un à M. Clauzel, homme essentiellement antipathique à tout travail de ce genre. Cependant, le maréchal fit formuler un plan par M. de Rancé, son aide de camp, et chargea cet officier de le discuter avec les ministres. Ceux-ci l'examinèrent, firent leurs observations et leurs objections, et promirent de le débattre en con-

(1) Ce magistrat, déjà malade, mourut sans avoir pu prendre possession de son siège.

seil ; mais aucun engagement positif ne fut pris. Le ministère promit seulement d'envoyer en Afrique les troisièmes bataillons des régiments qui y étaient déjà. Néanmoins, M. le maréchal, passant aussitôt à l'exécution, envoya des ordres à Alger pour commencer. les opérations[1].

D'après le plan de M Clauzel (assez semblable pour la partie militaire à celui que nous avons proposé dans le second volume des Annales, pour le cas d'une conquête générale et simultanée), tous les centres de population, tous les points stratégiques, devaient être occupés : M. le maréchal devait faire, dans le mois de septembre, la conquête de la province de Titery ; un camp devait être immédiatement établi sur la Chiffa, pour servir de base d'opérations dans cette expédition ; au mois d'octobre, on devait conquérir Constantine et la province de ce nom; ensuite, on en aurait fini avec celle d'Oran ; enfin , avant la fin de l'année 1836, la soumission entière de l'ex-régence devait être obtenue.

Le lieutenant général Rapatel, ayant reçu les instructions de M. le maréchal, se mit à l'œuvre vers le milieu du mois d'août. Le maréchal de camp, marquis de Brossard, partit de Bouffarick pour aller construire le camp de la Chiffa, avec une colonne d'environ 2,000 hommes, dont le 63e de ligne formait le noyau.

On pensa qu'il était convenable, avant de s'établir à

(1) Voir, dans la deuxième partie de ce volume, la lettre écrite à ce sujet au général Rapatel par le maréchal. Voir aussi le projet d'occupation présenté au gouvernement.

la Chiffa, de lier ce point à Bouffarick par des postes intermédiaires. En conséquence, le général Brossard[1] s'arrêta d'abord au marabout de Sidi-Khalifa, à deux lieues de Bouffarick, et se mit à y construire un petit camp ; il arriva sur ce point le 17 août. Dès le lendemain, les troupes commencèrent à travailler. Le 21, elles furent attaquées par quelques centaines d'Arabes, que le feu de l'artillerie dispersa facilement. Le 25, le petit camp étant terminé, le général Brossard y laissa garnison, et reprit sa marche sur la Chiffa. Il s'arrêta encore à l'Oued-Lalague, que nous appelons le Ruisseau des Sangsues, à une lieue de Sidi-Khalifa, et se mit à y construire une redoute destinée à recevoir un blockhaus. Le jour de son arrivée sur ce point, c'est-à-dire le 25, son avant-garde eut un engagement sans importance avec les Arabes.

Ce système de petits postes était évidemment en opposition avec le plan de conquête générale adopté récemment par le maréchal. D'après ce plan, on devait occuper toute la régence avec 35,000 hommes. Pour cela, on voulait avoir, sur les points principaux, des masses toujours prêtes à agir sur les populations par leur mobilité, et non en s'incrustant au sol ; or, le système des petits postes, en immobilisant une grande partie des troupes, rendait impossible l'accomplissement de ce plan. Il y a plus; pour étendre à toute la régence le réseau des petits postes, nous aurions eu besoin de plus de 200,000 hommes. Ainsi, dès les premiers jours, le système que

(1) Ce général avait remplacé depuis peu le général Reubel, qui avait remplacé lui-même le général Trobriant.

le maréchal avait paru adopter se trouvait dénaturé.

Pendant que le général Brossard opérait vers la Chiffa, le général Létang agissait dans la province d'Oran. Il se mit en marche, le 16 août, avec la plus grande partie de ses troupes, divisées en deux brigades, et alla coucher au camp du Figuier. Le lendemain, il se dirigea vers les. Oulad-Ali, qui font partie de la nombreuse tribu des Beni-Amer. Il comptait bivouaquer au Tlélat ; mais la chaleur devint tellement insupportable, qu'il dut s'arrêter avant d'y arriver. L'infanterie ne pouvait plus avancer. Plusieurs soldats s'étaient brûlé la cervelle dans des accès d'excitation cérébrale ; dont les, cas sont assez fréquents en Afrique. Un petit parti de Garabas donna ce jour-là au milieu de nos Arabes auxiliaires, et eut un homme tué.

Le 18,le corps expéditionnaire coucha non loin des sources du Tlélat. Le 19, le général Létang, ayant laissé une de ses brigades en position, s'avança avec l'autre et la cavalerie dans le pays des Oulad-Ali. Après avoir mis en fuite quelques Arabes, on arriva dans un lieu couvert de silos, qui fut indiqué par deux prisonniers faits la veille. Nos auxiliaires en enlevèrent une grande quantité de grains. Les Oulad-Ali voulurent alors parlementer, mais le général Létang leur fit dire qu'il ne traiterait avec eux, qu'autant qu'ils fourniraient des otages. Ils se soumirent à cette condition, et le 20, 13 otages furent envoyés par eux dans le camp français. Le général accorda alors la paix aux Oulad-Ali, et ramena ses troupes à Oran.

M. le maréchal Clauzel arriva à Alger le 28 août,

après une absence de plus de quatre mois. Sa présence donna une nouvelle activité aux opérations militaires. Le général Brossard, après avoir établi ses postes intermédiaires, arriva enfin à la Chiffa, où il eut un petit engagement le 6 septembre. Le général Rapatel assista à cette affaire. Quelques jours auparavant, un détachement de six chasseurs était tombé près de Maelma dans une embuscade de 12 Hadjoutes : le brigadier Dorger, qui le commandait, fondit aussitôt sur ces Hadjoutes, en tua un, et mit les autres en fuite. Peu de temps après les Hadjoutes prirent leur revanche, et attirèrent un autre détachement dans une embuscade où il perdit deux ou trois hommes.

Le 8 septembre, M, de Rancé, aide de camp du maréchal, arriva de France avec la nouvelle de la dislocation prochaine du ministère dont M. Thiers était le président. On paraissait surpris à Paris que M. le maréchal eût regardé son plan de conquête générale comme adopté, tandis qu'il n'avait été encore question que de le discuter en conseil[1] ; en conséquence, on blâmait l'occupation

(1) M. le maréchal Maison, prêt à quitter le ministère, manda, le 30 août, à la fois à l'intendant militaire et au gouverneur général, que les dispositions ordonnées étaient, dans leur ensemble, conformes aux entretiens, aux communications verbales avec plusieurs des ministres du roi ; mais qu'elles n'avaient été l'objet d'aucune délibération du conseil, et n'avaient point reçu la sanction définitive du gouvernement ; que c'était au nouveau cabinet à refuser ou à accorder cette sanction, et que jusque-là, il importait de ne rien engager, de ne rien compromettre, de se renfermer dans les limites de l'occupation actuelle, dans celles de l'effectif disponible, et dans celles des crédits législatifs, ou du moins des dépenses prescrites et approuvées. Le ministre déclarait décliner, de

prématurée de la Chiffa. M. le maréchal Clauzel avait évidemment agi sans ordre positif ; mais il est permis de croire que M. Thiers lui avait donné des espérances qu'il pouvait prendre pour des engagements. Quoi qu'il en soit, M. le maréchal forcé de rentrer dans la réalité, et n'espérant pas de renforts, donna l'ordre d'abandonner la Chiffa. Avant d'effectuer ce mouvement rétrograde, on jugea qu'il était convenable de faire une course dans le pays des Hadjoutes. Elle dut d'abord avoir lieu le 11 septembre ; mais les Saphis auxiliaires, commandés pour cette expédition, étant arrivés trop tard, elle ne s'effectua que le 12. Il s'agissait de pénétrer sur la rive gauche de l'Ouedjer avec une colonne partant du camp de la Chiffa, et qui, après avoir traversé l'Ouedjer et être parvenue sur les collines qui bordent la côte dans cette direction, se serait rabattue sur Coléah, et aurait fait en avant de cette ville sa jonction avec une petite colonne venue du camp de Maelma. La première colonne, commandée par le lieutenant-colonel Marey, commandant le corps des Spahis réguliers et agha des Arabes, fut formée des Spahis tant réguliers qu'auxiliaires, de quatre compagnies de Zouaves et de deux compagnies de discipline; la seconde, commandée par le lieutenant-colonel de Lamoricière, ne se composait que d'un peu plus de 200 hommes, tant infanterie que cavalerie. Le 12, dans la matinée, M. Marey, ap-

---

la manière la plus positive, la responsabilité des actes qui s'écarteraient de ces limites. (Rapport de la commission du budget de la chambre des députés, en 1837.)

puyé à une certaine distance par un bataillon du 63e de ligne, deux escadrons et deux pièces de montagne commandés par le général Brossard, effectua son mouvement. Il traversa l'Ouedjer et pénétra dans le bois de Karesa, où une grande partie des Hadjoutes ont leurs habitations. Ses gens y firent beaucoup de butin ; mais il y rencontra assez d'ennemis pour être obligé de demander du renfort au général Brossard qui lui envoya ce qu'il avait du 63e et ses deux pièces de montagne. Le général Brossard n'ayant plus avec lui qu'une centaine de cavaliers, et pensant que les secours qu'il venait d'envoyer à M. Marey permettraient à cet officier supérieur de faire sa jonction avec le lieutenant-colonel Lamoricière, reprit le chemin de la Chiffa, où il arriva poursuivi par quelques centaines d'Hadjoutes. Mais les difficultés que rencontra le lieutenant-colonel Marey furent telles, qu'il dut ramener ses troupes sur la rive droite de l'Ouedjer, suivi par les Hadjoutes auxquels il avait eu affaire dans le bois En repassant la rivière, il se trouva en face de ceux qui avaient harcelé le général Brossard, et qui étaient revenus sur leurs pas, après l'avoir vu reprendre sa position de la Chiffa : il y eut sur ce point un vif engagement. La colonne de M. Marey eut dans cette affaire neuf hommes tués et 11 blessés.

Pendant que tout cela se passait, le lieutenant-colonel Lamoricière attendait en avant de Coléah la colonne de M. Marey, qui ne pouvait venir, puisqu'elle avait pris une autre direction. Après avoir attendu longtemps, cet officier rentra à Maelma. La même chose, avait eu lieu la veille ; car, ainsi que nous l'avons dit, c'était

le 11 que le mouvement avait d'abord dû s'opérer. Dans ces deux journées, M. de Lamoricière et sa petite troupe reçurent l'accueil le plus cordial des, habitants de Coléah.

Le 14 septembre, le général Brossard quitta les bords de la Chiffa, se présenta devant Bélida, et s'établit en dehors de cette ville. Le 15, il poussa une reconnaissance dans les montagnes des Beni Salah, qui le reçurent à coups de fusil. Il apprit en même temps que plusieurs tribus se préparaient à venir le combattre. Le maréchal, instruit de cette nouvelle, lui donna alors l'ordre de rester encore quelque temps devant Bélida, pour ne pas paraître reculer devant les Arabes. Le 16, les Kbaïles s'embusquèrent dans les jardins de la ville, et ne cessèrent de tirer sur le camp des Français. Quelques Hadjoutes vinrent aussi tirailler avec nos troupes. Il en fut de même le 17. Ce jour-là, deux faibles escadrons de Spahis réguliers, qui avaient été envoyés contre les Hadjoutes, s'engagèrent trop loin, et furent ramenés. Un escadron de chasseurs, commandé par M. le lieutenant de Drée, vint au secours des Spahis et culbuta les Hadjoutes. Cette charge, habilement et vigoureusement conduite, fut le seul événement remarquable de la journée. Comme depuis la veille les Kbaïles avaient détourné les ruisseaux qui descendent des montagnes, et qu'il n'y avait plus une goutte d'eau à la position occupée par les Français, le général Brossard s'éloigna de Bélida le 18 avant le jour, et alla s'établir au Ruisseau des Sangsues.

Pendant que ces mouvements militaires s'effectuaient, la nouvelle de la formation du ministère du 6

septembre arrivait à Alger. Les membres de ce nouveau cabinet étant pris dans la nuance politique où l'administration de M. Clauzel avait rencontré le plus de censeurs, le maréchal crut voir dans cette révolution ministérielle l'annonce de son rappel. Voulant alors prendre les devants, il envoya M. de Rancé à Paris, avec la mission de demander au ministère les moyens d'exécuter le plan de conquête générale qu'il avait formé, et surtout un renfort immédiat de 10,000 hommes pour l'expédition de Constantine. Il parait de plus, que M. de Rancé devait déclarer au gouvernement que le maréchal se croirait obligé de se retirer, si ses demandes n'étaient pas accueillies. Cet officier vit les ministres, leur présenta l'ultimatum du gouverneur, et ne put rien obtenir d'eux. Comme il persévéra de son côté dans la déclaration que le maréchal ne se relâcherait en, rien de ses prétentions, le lieutenant général comte de Damrémont fut désigné pour le remplacer, et reçut l'ordre de se rendre, sans retard, en Afrique. Néanmoins, par ménagement pour M. le maréchal, sa nomination fut subordonnée au parti définitif que prendrait celui-ci. Le ministère se crut, dans cette circonstance, servi à souhait par la fortune ; car s'il désirait éloigner M. Clauzel des affaires, il craignait, en le révoquant, de choquer l'opinion publique, qui, à cette époque, paraissait encore le soutenir. Sa retraite volontaire arrangeait tout. Mais, malgré l'ultimatum dont M. de Rancé fut porteur, le maréchal n'avait pas encore dit son dernier mot.

Nous avons laissé le général Brossard à l'Oued-La-

lagne. L'évacuation de la redoute construite sur ce point était résolue, mais de nouvelles réflexions du maréchal le déterminèrent à la garder. La position était du reste complètement inutile, dès l'instant qu'on n'occupait pas la Chiffa. Le 20 septembre, M. le colonel du génie Lemercier, qui, depuis le commencement des opérations, était en campagne, vint à Alger, et, dans une audience qu'il eut du maréchal, il le détermina à donner des ordres pour que les troupes retournassent sur les bords de cette rivière, à l'effet d'y construire le camp annoncé. Ce camp devait être abandonné aussitôt que construit ; mais on savait par expérience que lés Arabes ne le détruiraient pas, et on conservait l'espoir de l'utiliser plus tard. Le général Brossard, d'après cette nouvelle détermination, retourna donc à la Chiffa, où il s'établit le 22 ; et ses troupes se mirent à construire les retranchements qu'on voulait y élever. Le 15 octobre, le travail étant terminé, le général Brossard rentra à Bouffarick. Il alla peu de jours après établir un blockhaus à Oulad-Aïche, en avant de celui de Mered, près de Guérouaou, et au pied même des montagnes. Les travailleurs furent souvent inquiétés par les Kbaïles, qui détournèrent les eaux, comme les Beni-Salah l'avaient fait le mois précédent à Bélida. Le 24, les attaques de ces Kbailes devenant plus sérieuses, le général Brossard envoya dans leurs montagnes quelques troupes, qui les dispersèrent et brûlèrent quelques-unes de leurs habitations. Le 25, le même général alla retirer le poste et le blockhaus de l'Oued-Lalague, et poussa une reconnaissance sur le camp abandonné de la Chiffa. Cela fait, il rentra à Bouffarick. Un ordre du jour

annonça la fin de la série d'opérations qu'il avait dirigée depuis deux mois. Cette série était telle qu'on aurait pu y ajouter ou en retrancher plusieurs termes sans rien changer aux résultats, qui furent nuls, puisqu'il ne resta de toutes ces opérations que deux petits postes, celui de Sidi Khalifa et celui de Oulad-Aïche, sans influence à l'extérieur, et qui ont si peu embarrassé les Hadjoutes, qu'ils sont venus plusieurs fois brûler des fermes et enlever des troupeaux entre les deux.

Au moment où le général Brossard se porta pour la seconde fois sur la Chiffa, les 3e bataillons du 11e de ligne et du 2e léger arrivèrent à Alger; celui du 63e fut annoncé. Ces renforts, sur lesquels on ne comptait presque plus, réveillèrent les espérances du maréchal, et le firent repentir de la mission qu'il avait donnée à M. de Rancé. Cette fluctuation de ses pensées fut décelée par un article du *Moniteur Algérien*. Vers les premiers jours d'octobre, on commença à parler de l'expédition de Constantine comme résolue, et devant être entreprise par le maréchal avec les seuls moyens dont il pourrait disposer dans son gouvernement. Il devait dégarnir Alger et Oran pour réunir 10,000 hommes à Bône. On voit qu'il était déjà loin de son ultimatum, avant même de savoir comment cet ultimatum serait accueilli à Paris. Aussi, lorsque le général Damrémont arriva à Alger, et qu'il eut fait connaître ce qui l'amenait, le maréchal assura qu'il n'avait jamais offert sa démission, qu'il n'avait jamais voulu mettre le marché à la main au ministère, et que, puisqu'on ne croyait pas pouvoir lui accorder les moyens d'action qu'il avait demandés, il s'en passerait.

En un mot, il désavoua son aide de camp[1]. Quelques jours après, il annonça dans un ordre du jour que le général Damrémont allait prendre le commandement de la province d'Oran. En effet, le général avait reçu cette destination subsidiaire pour expliquer officiellement son voyage, dans le cas où le maréchal se résoudrait à rester. Néanmoins, il n'alla pas à Oran. Après avoir passé quelque temps à Alger, et étudié les changements opérés depuis six ans dans un pays où il avait laissé, depuis 1830, de si honorables souvenirs, il retourna en France.

M. le maréchal Clauzel ne pouvait se dissimuler que sa conduite dans cette affaire devait nuire à sa considération politique. En France, ses amis avaient annoncé dans les journaux son retour comme certain ; car, disaient-ils, un homme d'un aussi haut caractère ayant proclamé un système, ne saurait le sacrifier à sa position[2]. Pour ne pas laisser l'opinion publique sous une impression fâcheuse, le maréchal accéléra les préparatifs de l'expédition de Constantine, l'annonça officiellement, et s'embarqua pour Bône, le 28 octobre. On prit à Alger, pour cette expédition, le 63e de ligne et un bataillon du 2e léger, des troupes du génie, et de l'artillerie ; à Oran, le 62e et le 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique ;

---

(1) On ne pourrait ici défendre la bonne foi du maréchal qu'aux dépens de l'intelligence de son aide de camp, qui est cependant homme d'esprit et de réflexion.

(2) Il y a trois choses auxquelles il ne faut pas trop tenir pour jouir d'une véritable considération politique, même dans un pays corrompu. Ces trois choses sont : sa vie, sa fortune et sa position

à Bougie, la compagnie franche de M. Blangini. Cette compagnie et le 1er bataillon d'Afrique furent placés sous les ordres du lieutenant-colonel Duvivier. Le 17e léger, destiné pour Bône depuis longtemps, avait encore quelques compagnies à Oran et à Alger : on les envoya à Bône. Enfin, on retint dans cette ville le 59e de ligne, qui avait ordre de rentrer en France.

Lorsque les ordres relatifs aux troupes d'Oran, qui devaient faire partie de l'expédition de Constantine, parvinrent au général Létang, ce général était en campagne. Il sortit d'Oran, le 4 octobre, à là tête de toutes ses troupes disponibles, ce qui présentait un effectif de 7 à 8,000 hommes, et se porta sur l'Habra. Il arriva, le 6, au camp construit par le général Perrégaux. Le 47e de ligne et les Arabes auxiliaires s'établirent sur la rive droite ; le gros de l'armée resta sur la rive gauche; un pont formé par des voitures fut jeté sur la rivière. Dans la nuit, la pluie ayant fait enfler subitement l'Habra, le pont fut enlevé, et la crue des eaux rendit toute communication impossible entre les deux rives. On expédia un courrier à Mostaganem, pour demander un pont de chevalets qui s'y trouvait ; mais dès le lendemain, les eaux diminuèrent, et les communications furent rétablies. Le général Létang partit de l'Habra le 9, après avoir été rejoint par le bey Ibrahim et sa faible troupe. L'armée alla coucher ce jour-là à Mezra. Il y eut quelques coups de fusil à l'arrière-garde : c'était la première fois que l'on rencontrait l'ennemi. Le général Létang passa à Mezra la journée du 10 octobre. Il fit construire un mur en pierres sèches, liant entre eux les marabouts qui se trouvent sur ce point,

ce qui constitua un petit fort pouvant contenir un bataillon. De Mezra, l'armée se dirigea sur Mader, nom d'un des cantons des Medjar. L'ennemi se montra dans cette direction ; il pouvait être fort de 2 à 3,000 hommes ; il battit en retraite devant la colonne française, dont l'avant-garde eut un petit engagement avec l'arrière-garde des Arabes. Le général passa à Mader la journée du 12, sans chercher à joindre Abd-el-Kader, qu'il avait en face. Celui-ci manœuvrait de manière à se trouver toujours entre les Français et les tribus du Chélif, dont il avait tant de motifs de se méfier. Il pensait sans doute que l'intention du général Létang était de se porter sur le Chélif, comme l'avait fait le général Perrégaux ; mais au lieu de prendre cette direction, ce général retourna à Mezra le 13. Il incendia, dans cette marche rétrograde, toute la belle vallée des Oulad-Sidi-Abdallah, et combla même les puits. Il passa à Mezra les journées du 14 et du 15, et le 16, il retourna à Mader. Abd-el-Kader promenait ses troupes dans les environs, manœuvrant toujours de la même manière. Le général quitta alors de nouveau Mader, et revint à Mezra. Le 18, il vint coucher sous les murs de Mostaganem, et reçut les ordres du maréchal au sujet des troupes qu'il devait envoyer à Bône. Il se remit dès le lendemain en route pour Oran, où il rentra le 21. Cette expédition, de plus de quinze jours, fut si complètement nulle, que l'on est à se demander si elle avait un but.

Dans les premiers jours d'octobre, M. le général Trézel arriva à Bône pour commander sur ce point. Le colonel Duverger retourna à Alger, où il reprit les fonctions de chef d'état-major. Les résultats de l'administration

du bey Joseph commençaient à se manifester par des faits qui ne pouvaient être dissimulés. Chaque jour était marqué par la défection d'une nouvelle tribu. Le jour même du départ du colonel Duverger, toutes les petites tribus des montagnes d'Edrouk prirent les armes, et envoyèrent un parti de 300 hommes ravager le bourg d'El-Kermiche, qui continuait à nous être soumis. Ce bourg n'est qu'à cinq quarts de lieue de Bône : c'est là que le brigand El-Harbi avait été tué quelques mois auparavant. Le 8 octobre, des Arabes de la tribu d'Ichaoua vinrent attaquer des ouvriers qui travaillaient à l'aqueduc de Bône, et en enlevèrent deux. On fit marcher contre eux un peloton de cavalerie, qui éprouva quelques pertes. Un détachement de 200 hommes d'infanterie refoula les Arabes dans la montagne. Le lendemain, Ben-Aïssa, lieutenant d'Ahmed Bey, poussa une reconnaissance de 2,000 cavaliers jusqu'au camp de Dréan, pour donner le signal de la révolte aux tribus qui tenaient encore. Joseph sortit du camp avec la garnison, et se trouva subitement entouré d'ennemis. Il est douteux qu'il se fût tiré de ce mauvais pas sans l'arrivée inattendue d'un escadron du 3e régiment de chasseurs d'Afrique, commandé par le capitaine Marion. Cet officier, parti de Bône sans savoir ce qui se passait à Dréan, fut conduit sur l'ennemi par la direction qu'il suivait naturellement. Il fondit aussitôt sur les Arabes, qui prirent la fuite, pensant que cet intrépide escadron, qui les attaquait ainsi malgré son infériorité numérique, était l'avant-garde de quelque forte colonne. Les Arabes laissèrent une vingtaine d'hommes sur le champ de bataille. Pendant ce temps, Resgui, avec

ses Hanancha, parcourait toute la plaine en vainqueur. Haznaoui avait abandonné Joseph, et s'était retiré du côté de Tunis. Le 22, les Oulad-Dieb et les autres tribus de la Calle, envoyèrent à Bône une déclaration de leurs griefs contre Joseph. Elle était, dans les formes au moins, sage, modérée, et nullement hostile à l'autorité française, qu'elle prenait pour arbitre. Elle contenait des faits très graves. Cependant on n'y fit pas la moindre attention. La défection fut alors presque générale.

Les Arabes, au nombre de plusieurs milliers, vinrent tirailler, le 24 octobre, devant le camp de Dréan. Ils revinrent le lendemain 25. Ce jour-là, le général Trézel était au camp avec des renforts. Ils cherchèrent à l'attirer dans les montagnes, où l'on supposait que se trouvait Ahmed-Bey ; mais le général ne quitta pas sa position et les Arabes s'éloignèrent.

La défection était si évidente et si générale qu'il était impossible de la nier. Le commandant Joseph l'avoua donc au maréchal; mais il l'attribua aux retards apportés à l'expédition de Constantine. Or, il se trouvait que c'était précisément au moment où cette expédition ne pouvait plus faire, l'objet d'un doute, que la défection se manifestait avec le plus de force dans les tribus. Au reste, l'aveu de Joseph ne détruisit nullement la confiance que le maréchal Clauzel avait dans son influence supposée. Il accueillit ses explications, et parut ne pas douter qu'à mesure qu'il s'avancerait vers Constantine, les populations ne revinssent à lui.

Après les illusions de personnes vinrent celles de matériel : Joseph avait annoncé, ou plutôt on lui avait fait

annoncer[1], 1500 mules pour les transports de l'expédition. Le maréchal, le ministre, l'administration militaire, comptaient sur ces 1500 bêtes de somme ; mais, au dernier moment, il ne s'en trouva que 475. C'est ainsi que l'on préludait par d'inconcevables déceptions à la fatale expédition de Constantine[2].

Arrivé à Bône, au commencement de novembre, M. le maréchal vit bientôt les maladies se mettre dans son

---

(1) Nous mettons cette restriction, parce que nous savons de bonne part que Joseph fut lui-même effrayé de l'empressement avec lequel on avait pris pour une certitude matérielle ce qu'il avait pu dire à ce sujet. Dans les derniers moments, il ne parlait plus que de 400 à 500 mulets.

(2) L'expédition de Constantine était une conséquence de la sanction donnée par le ministre à la nomination de Joseph, donnée avec regret, il est vrai, mais enfin donnée. (*Voir* la note de la page 89.) Elle fut autorisée par dépêche ministérielle du 27 septembre, d'après cette considération. Il est dit, dans cette dépêche : « Le gouvernement du roi aurait désiré qu'il n'eût pas encore été question de l'expédition de Constantine. C'est parce que cette expédition a été annoncée, et par ce seul motif, que le gouvernement du roi l'autorise... Il doit être bien entendu qu'elle doit se faire avec les moyens (personnel et matériel) qui sont actuellement à votre disposition.

Ces paroles du maréchal Maison, alors ministre de la guerre, sont reproduites dans une lettre du général Bernard, son successeur, à la date du 3 novembre. Dans cette dernière dépêche, M. Bernard s'attache surtout à bien établir que le gouvernement du roi n'a pas *ordonné*, mais qu'il a *seulement autorisé* l'expédition de Constantine.

Tout ce que cela prouve, c'est que M. Clauzel a voulu forcer la position, et que M. Bernard n'a cherché qu'à rejeter sur lui la responsabilité morale de l'entreprise. Si l'on appelle cela gouverner, il faut brûler les dictionnaires de la langue française.

son armée : 2000 hommes entrèrent aux hôpitaux ; car la saison où l'on était est précisément celle des fièvres pour cette partie de la régence. Une expérience de cinq années l'avait assez prouvé. Elle est en même temps celle des pluies, si redoutables pour les armées en Afrique. L'administration militaire manquait de moyens de transport. Elle avait eu beaucoup de peine à organiser, d'une manière à peu près convenable, le service de l'ambulance, le premier et le plus sacré de tous. Elle n'avait à sa disposition que douze voitures dont elle ne put atteler que dix, les attelages des deux autres ayant été pris pour des services particuliers. Sur les 475 mulets qu'elle avait trouvés, au lieu de 1500 qu'on lui avait annoncés, elle s'était vue forcée d'en donner quatre-vingt-dix à l'artillerie, qui était encore moins bien pourvue qu'elle. Enfin on allait commencer une guerre offensive, avec cette pénurie de moyens qui n'afflige les armées que dans les guerres défensives, alors qu'après des revers et des malheurs elles se voient dans la nécessité de résister, coûte que coûte, à un ennemi qui prend l'initiative de l'attaque. M. Melcion d'Arc, intendant militaire de l'armée, présenta les observations et les remontrances dont sa position lui faisait un devoir ; mais M. le maréchal, tout en en reconnaissant la justesse, n'en tint nul compte, toujours dominé par cette fatale pensée que, l'influence de Joseph devant lui ouvrir tout le pays, sa marche sur Constantine serait plutôt une promenade politique qu'une opération de guerre.

On ne peut douter que sans cette illusion, que le caractère du maréchal rend très explicable, un général de l'expérience de M. Clauzel n'eût pris toutes les mesures

propres à faire réussir une entreprise dont il avait fait, en quelque sorte, une affaire personnelle[1].

L'armée expéditionnaire, forte de 7,000 hommes de toutes armes, forma quatre petites brigades et une réserve, ainsi qu'il suit :

PREMIÈRE BRIGADE, OU BRIGADE D'AVANT-GARDE.

Maréchal de camp de Rigny.

Les Spahis auxiliaires et réguliers,

Le bataillon d'infanterie de Joseph, et son artillerie, consistant en quatre obusiers de montagnes,

Le 3e régiment de chasseurs d'Afrique,

Le 1er bataillon d'Afrique, et

La compagnie franche du 2e,

Deux compagnies de sapeurs du génie,

Deux pièces de campagne (un canon de huit et un obusier).

DEUXIÈME BRIGADE. — *Colonel Corbin.*

Le 17e léger,

Un bataillon du 2e léger,

Deux pièces de montagne.

---

(1) M. le maréchal Clauzel comptait tellement sur le commandant Joseph, qu'il se proposait de le laisser à Constantine, seulement avec un bataillon français, 1000 Turcs et quatre escadrons de Spahis. Ces dispositions furent approuvées par le ministre 1e30 octobre. On accorda de plus un subside de 50,000 francs pour le bey.

TROISIÈME BRIGADE. — *Colonel Levesque.*

Le 62e de ligne,
Deux pièces de montagne.

BRIGADE DE RÉSERVE.— *Colonel Petit d'Hauterive.*

Le 59e de ligne,
Deux pièces de montagne.

QUATRIÈME BRIGADE. — *Colonel Hecquel*.

Le 63e de ligne,
Deux pièces de campagne.

La réserve en artillerie fut de quatre pièces de campagne. Il y avait quelques tubes de fusées incendiaires. Les pièces de montagne étaient approvisionnées à quatre-vingts coups. Les canons de huit n'avaient qu'un demi approvisionnement. Les deux obusiers de vingt-quatre avaient trois caissons pour eux deux. L'artillerie avait en tout quatorze cents soixante coups à tirer. Il existait à Bône des canons de douze qui auraient pu être d'un grand secours dans l'attaque de Constantine; mais le maréchal refusa de les emmener.

Les 2e, 3e et 4e brigades furent réunies sous le commandement supérieur du général Trézel; de sorte qu'à vrai dire, il n'y eut que deux brigades, ou corps distincts, commandés par les généraux de Rigny et Trézel, plus une petite réserve.

Malgré la confiance sans bornes que le maréchal

Clauzel avait dans le bey qu'il voulait imposer au pays, craignant que les souvenirs de Tlémecen ne nuisissent à sa cause, il adressa aux habitants de Constantine une proclamation, où il leur promettait que leurs propriétés seraient respectées, et qu'il ne leur serait rien demandé, rien imposé. En même temps, un ordre du jour interdisait à tout individu appartenant à l'armée, ou autorisé à la suivre, toute espèce de spéculation commerciale ou de brocantage pendant son séjour à Constantine. L'armée dut emporter pour quinze jours de vivres, dont sept dans le sac des soldats.

La brigade de Rigny, renforcée du 17e léger, partit pour Guelma, où elle arriva le 10. Le 13, le reste de l'armée se mit en marche de Bône et du camp de Dréan, où on ne laissa que fort peu de monde. Le maréchal bivouaqua ce jour-là à Bou-Eufra. Le désordre régna dans la colonne dès cette première journée. Un point de réunion avait été assigné hors de Bône, tous les corps devant partir de là ensemble avec le convoi ; mais le maréchal, en arrivant à ce lieu de ralliement, fit partir sur-le-champ les troupes qu'il y trouva, et les autres suivirent successivement. Le convoi resta avec le 59e seul. Il coucha à Dréan avec son escorte. Dans la nuit, le temps devint affreux ; le convoi ne put se mettre en marche qu'à neuf heures le lendemain, 14. Un violent orage ayant effrayé les boeufs du parc de l'administration, ces animaux se mirent à courir dans tous les sens, et il y en eut une grande quantité de perdus, de sorte qu'après quelques heures de marche, les ressources de l'armée étaient déjà considérablement diminuées.

Le 14, le maréchal, arrêté par un torrent grossi par la pluie, qui n'avait cessé de tomber toute la nuit, ne put partir de son bivouac qu'à midi, après que le temps se fut un peu remis. Il alla bivouaquer à Mou-Elfa, et le lendemain, 15, au bord de la Seybouse, à la hauteur de Guelma, qui est situé sur la rive droite. Le 16, dans la matinée, il fut rejoint par le convoi qui était en arrière depuis le jour du départ. La jonction complète ne s'opéra même que le 17, car ce fut seulement ce jour-là que les voitures de l'administration purent rejoindre.

Les ruines de Guelma offrent quelque intérêt aux archéologues. Il y existait une enceinte rectangulaire encore à peu près debout, malgré de nombreuses brèches ; mais cette enceinte, dominée et vue de toutes parts, était d'une défense difficile ; elle était en outre éloignée de l'eau. Cependant, comme le lieu pouvait, jusqu'à un certain point, être considéré comme fermé, M. le maréchal résolut d'y laisser les hommes qui étaient tombés malades en route. On y laissa aussi près de 200,000 cartouches, que l'artillerie ne put transporter plus loin, les muletiers arabes destinés à ce transport ayant déserté dans la nuit avec leurs mulets. Le 16, l'armée se mit en route en remontant la Seybouse jusqu'à Medjès-Amar. Le général de Rigny rejoignit ce jour-là le maréchal. Malgré, un ordre du jour qui le prescrivait, on oublia de laisser à Guelma la garnison nécessaire à la garde des malades et des munitions qu'on avait été contraint d'y déposer. M. Melcion d'Arc, que son service avait conduit à Guelma, donna avis de cette omission, et l'on fit alors rétrograder 150 hommes du 59e, qui allèrent s'y établir. Quelques

jours après, le 3e bataillon du 62e de ligne débarqua à Bône, et fut immédiatement dirigé sur Guelma.

Medjès-Amar, ou l'armée arriva le 16 d'assez bonne heure, est le point où le chemin de Constantine franchit la Seybouse. Les bords de cette rivière sont en cet endroit excessivement escarpés et élevés; les troupes du génie travaillèrent longtemps pour y pratiquer des rampes.

Le 17, l'armée toute réunie franchit la Seybouse, et alla bivouaquer aux ruines d'Anouna, à mi-côte de la fameuse montée de Djebel-Sada, au haut de laquelle se trouve le col ouvert de Ras-el-Akba. Toute cette contrée est couverte de constructions romaines.

Le 18, l'armée dépassa Ras-el-Akba, et alla bivouaquer à une lieue au-delà. Les troupes du génie eurent de grands travaux à exécuter pour rendre le chemin praticable aux voitures. Depuis Ras-el-Akba jusqu'à Constantine, le pays est entièrement dépourvu de bois. Ce fut une grande privation pour nos troupes, qui n'avaient aucun moyen de faire cuire leurs aliments, et qui, parvenues dans des régions élevées, souffrirent cruellement du froid.

Le corps expéditionnaire, dans les six jours de marche qu'il venait de faire, n'avait point rencontré d'ennemis. Des Arabes venaient même de temps à autre lui vendre de l'herbe pour les chevaux, et quelques menues denrées. On en vit quelques autres dans les champs occupés aux travaux de l'agriculture ; mais personne ne se présenta pour marcher sous les drapeaux de Joseph, qui les promenait en vain de la tête à la queue de la colonne,

au son d'une sauvage musique. Les cheiks, les cavaliers qu'on avait annoncés avec emphase, et sur lesquels on avait compté avec crédulité, ne se présentèrent point, ou se présentèrent en ennemis. Le 19, il y eut un léger engagement à l'arrière-garde, M. le capitaine de Prébois, chef du service topographique à Bône, et chargé en cette qualité de lever la route parcourue, fut attaqué par des Arabes, perdit ses chevaux, et ne put sauver que ses dessins. L'armée coucha le même jour à Ras-oued-Zénati, peu loin des sources de la rivière de ce nom. C'est là que passe la ligne de partage des eaux de la grande chaîne de montagne entre Bône et Constantine. Tout le pays est ondulé et nu.

Le 20, on aperçut un corps assez considérable d'Arabes en bataille sur la direction que suivait l'armée; on opéra quelques mouvements de troupes pour les attaquer, mais ils refusèrent le combat et s'éloignèrent après avoir tiré quelques coups de fusil. Il y eut aussi quelques tiraillements à l'arrière garde. Le temps était redevenu fort mauvais, la pluie avait défoncé les chemins, et l'armée n'arriva que fort tard dans un lieu appelé Soma, où elle s'arrêta. On voit là une ruine de construction romaine qu'il plut aux antiquaires, que l'armée comptait dans ses rangs, d'appeler le monument de Constantin. Le convoi ne put aller jusqu'à Soma, et resta en arrière. La nuit fut affreuse, le froid très vif, et il fut impossible de faire du feu. Le lendemain plusieurs cadavres marquaient la place où les troupes avaient couché. Le 21, lorsque le convoi eut rejoint, l'armée traversa avec des peines infinies l'Oued-Akmimin que la pluie avait grossi. A peine sur l'autre rive,

qui n'est qu'à deux lieues de Constantine, le maréchal pressa son cheval, dépassa l'avant-garde et se présenta avec son état-major et une faible escorte sur le plateau de Mansourah en face de la ville. Il avait hâte d'arriver ; car malgré tous les mécomptes qu'il avait éprouvés, il était convaincu que les portes allaient lui être ouvertes. Il avait même fait publier dès la veille un ordre du jour(1) qui annonçait la prise de possession. Mais les habitants de Constantine étaient bien loin des dispositions qu'il leur supposait. Il y avait de plus, dans la ville, une assez bonne garnison de Turcs et de Kbaïles, commandée par Ben-Aïssa, lieutenant d'Ahmed. Quant au bey, il tenait la campagne avec ses Arabes.

Cependant M. le maréchal, arrivé devant Constantine, cherchait des yeux la députation qui devait lui en apporter les clefs, lorsque le feu subit d'une batterie vint détruire ses illusions et le ramener à la réalité.

Maintenant le gouverneur imprudent et trompé va faire place au général, à qui personne ne refuse et de l'habileté et de la résolution. Le lecteur militaire découvrira de nombreuses fautes, sans doute, dans ce qui fut fait devant Constantine ; mais ces fautes furent la conséquence forcée d'une première, et celle-là ne fut pas militaire.

Constantine est assise sur un plateau entouré de trois côtés par un ravin extrêmement profond, à berges escar-

(1) Cet ordre commence par ces mots : *Aujourd'hui, le corps expéditionnaire entrera dans Constantine, qui a été le but de ses opérations*. Il fut lithographié à Bône, avant le départ de l'armée.

pées et sur plusieurs points verticales, au fond duquel coule l’Oued-el-Rummel. Ce plateau est incliné dans la direction de celui de Mansourah, de sorte que la ville est située, pour l’observateur placé à Mansourah, comme le serait un tableau sur un chevalet. Elle communique avec Mansourah par un pont en pierres, dont il faut aller chercher le tablier beaucoup au dessous du sol du plateau. Au-delà du Rummel, par rapport à Mansourah, est le plateau de Coudiat-Ati qu’aucun obstacle naturel ne sépare de la ville. Mais il y a là un mur d’enceinte en bon état. Sur les autres fronts l’enceinte est formée par des murs sans terrassement, contre lesquels les maisons sont souvent adossées ; mais là les escarpements du ravin forment une défense naturelle. Constantine a quatre portes ; celle du pont, ou Bab-el-Cantara, est du côté de Mansourah. Les trois autres, Bab-el-Djedid, Bab-el-Oued, et Bab-el-Djabia font face à Coudiat-Ati. Il y avait là un faubourg. Au-dessous sont les écuries du Bey, qu’on appelle le Bardo.

Le véritable point d’attaque était évidemment Coudiat-Ati. Aussitôt que les troupes furent arrivées à Mansourah on y envoya la brigade de Rigny. Le bataillon du 2e léger y alla également. La compagnie qui marchait en tête fut d’abord repoussée par les Arabes ; mais ceux-ci attaqués un instant après par le reste de la brigade, cédèrent le terrain et rentrèrent dans la ville.

Le reste de l’armée s’établit à Mansourah. Le convoi, escorté par le 62e de ligne, ne put arriver à la position ; il fut forcé de s’arrêter à une lieue en deçà, dans un site tellement horrible et fangeux que les soldats l’ont

appelé le camp de là boue. Le lendemain 22, on fit de vains efforts pour retirer le convoi du bourbier dans lequel il était plongé. On ne parvint qu'à échelonner les voitures, et à en rendre par conséquent la garde plus difficile. Les Arabes commençaient à tirailler, et le convoi fut enfin définitivement abandonné, c'est-à-dire, les voitures de l'administration, car les mulets étaient arrivés à Mansourah. Les soldats, avant d'abandonner les voitures, les pillèrent. Grand nombre d'entre eux, déjà soumis aux angoisses de la faim, se gorgèrent d'eau-de-vie. Cette boisson perfide, sur des estomacs vides, les plongea dans une ivresse telle, que ne pouvant plus opposer la moindre résistance aux Arabes, ils tombèrent sous les coups du yatagan. Leurs têtes, portées à Constantine, redoublèrent le courage des habitants. Les voitures du génie et une partie de celles de l'artillerie n'arrivèrent qu'à minuit à Mansourah.

Coudiat-Ati était, comme nous venons de le voir, le seul point par où l'on pût raisonnablement attaquer la ville. Mais le terrain qui y conduisait était si mauvais, et le passage de l'Oued-Rummel si difficile, qu'il parut impossible d'y transporter les pièces de 8. Le général de Rigny fut donc réduit à ses obusiers de montagne, évidemment inutiles contre des murs. Si le maréchal s'était attendu à la résistance qu'il rentra, il aurait probablement manœuvré de manière à arriver par Coudiat-Ati devant Constantine. Dans toute hypothèse, c'était même le parti le plus sage.

Dans la journée du 22, le maréchal fit canonner la porte du pont, du bord du ravin, à une distance de 400

mètres. N'ayant plus de vivres et n'ayant que peu de munitions de guerre, il songeait plus à un coup de main qu'à une attaque régulière. Il espérait qu'après avoir endommagé la porte par son canon, il pourrait faire ouvrir entièrement le passage, dans la nuit, par les troupes du génie. Il donna des ordres en conséquence au colonel Lemercier, et désigna en même temps les compagnies d'élite du 59e et du 63e de ligne pour monter à l'assaut. Le colonel Lemercier envoya à minuit le capitaine Hackett, et quelques hommes choisis, examiner l'état des lieux. La fatalité, qui s'est attachée à toute l'expédition de Constantine, comme si ce n'était pas assez des fautes commises, cette fatalité dis-je, voulut que la pluie cessât précisément au seul moment où elle aurait pu être utile, et qu'un clair de lune perfide vînt éclairer et faire découvrir la reconnaissance. Les braves gens qui en étaient chargés, n'en accomplirent pas moins leur dangereuse mission au milieu d'une grêle de balles. Ils arrivèrent jusqu'à la porte qu'ils trouvèrent arrachée de ses gonds, penchée et appuyée sur une tête de voûte, laissant un étroit passage entre elle et le mur. Ils pénétrèrent par cette ouverture, et reconnurent derrière une autre porte en bon état ; c'était ce passage qu'il s'agissait d'ouvrir par le pétard. Cette opération exigeait quelques préparatifs qui la firent remettre à la nuit suivante.

Le 23, l'artillerie continua à battre la ville. Les troupes qui étaient à Coudial-Ati, furent assez vigoureusement attaquées par celle d'Ahmed Bey, mais elles repoussèrent l'ennemi. La cavalerie exécuta une charge

brillante. Les Arabes du dehors vinrent aussi tirailler, sur le plateau de Mansourah ; on leur opposa le 59e de ligne qui les tint à distance.

La nuit étant venue, les troupes du génie se portèrent à la tête du pont, et le général Trézel plaça pour les soutenir celles du 59e et du 63e de ligne, ainsi que la compagnie franche du capitaine Blangini. On devait, après avoir fait sauter la première porte au moyen de sacs de poudre chargés de sacs de terre, pénétrer dans le tambour à ciel ouvert qui sépare les deux portes, et en escalader les murs, pendant qu'on enfoncerait la seconde. Cette entreprise échoua complètement. Les sapeurs du génie arrivèrent en trop grand nombre sur le pont, le bruit et le clair de lune, encore funeste cette nuit-là, les trahirent, et ils se virent aussitôt en butte à un feu meurtrier qui mit nécessairement un peu de confusion parmi eux. Les hommes qui portaient les échelles furent tués[1]. Les sacs à poudre, mêlés avec les sacs à terre, ne se retrouvèrent pas. Dans ce moment de trouble, un ordre imprudemment donné ou mal compris, fit avancer la compagnie franche, qui augmenta l'encombrement et la confusion. Il était impossible de laisser une minute de plus cette masse intense sur le pont étroit de Constantine, exposée à un feu de mousqueterie dont tout coup portait. Le général Trézel fut blessé. Le colonel Héquet, du 63e, prit le commandement. Le

(1) Il n'y en avait que trois construites dans la journée. Celles que l'on avait apportées de Bône, avaient été jetées en route pour alléger les voitures.

colonel Lemercier fit retirer les sapeurs et envoya prévenir le maréchal de l'insuccès de l'attaque. M. le maréchal avait reçu quelques instants auparavant une nouvelle toute contraire. Quelqu'un qui était à l'attaque, mais que le hasard avait sans doute placé de manière à ne pas bien voir ce qui s'y passait, avait cru, et avait fait dire au maréchal, que les troupes étaient entrées à Constantine. Aussitôt l'ordre avait été donné aux administrations, et aux parcs de quitter leurs bivouacs et de se diriger sur le pont. Ce fut une dernière illusion, de plus courte durée que les autres, car le moment qui la vit naître, la vit aussi s'évanouir.

Le maréchal, pour partager l'attention de l'ennemi, avait ordonné une seconde attaque par Coudiat-Ati elle ne réussit pas mieux que celle du pont. Il s'agissait de faire sauter la porte dite Bab-el-Oued, appelée aussi Bab-el-Rabah. Le lieutenant colonel Duvivier se porta sur ce point avec le bataillon d'Afrique, deux obusiers de montagne et une section du génie; mais la scène du pont s'y reproduisit : il y eut encombrement et confusion. Le sous-officier qui portait le sac à poudre ayant été tué, ce sac fut quelque temps égaré. On chercha alors et vainement à enfoncer la porte à coups d'obusier, puis avec la hache. Ces moyens n'ayant pas réussi et la colonne d'attaque perdant beaucoup de monde, M. Duvivier ordonna la retraite. Le capitaine Grand, de l'arme du génie, fut blessé mortellement dans cette affaire. Cet officier, qui joignait des connaissances spéciales et étendues à un esprit élevé et à un beau caractère, fut vivement regretté. On eut aussi à déplorer la mort du commandant Richepanse, fils

de l'illustre général républicain de ce nom. Digne d'un tel père, il se faisait remarquer par une bravoure hors de ligne[1].

Les deux attaques ayant échoué, les vivres manquant complètement, et les munitions de l'artillerie étant réduites presque à rien, le maréchal se résigna à la retraite, qui fut immédiatement ordonnée. La brigade de Rigny reçut d'abord l'ordre de revenir sur le plateau de Mansourah. Le général y arriva le premier avec les chasseurs d'Afrique. Le 17e léger, le bataillon d'Afrique, le bataillon du 2e léger, effectuèrent ensuite en bon ordre leur mouvement sous le feu de l'ennemi; malheureusement, on avait oublié quelques petits postes sur le plateau de Coudiat-Ati : quelques traînards y étaient aussi restés ; le commandant Changarnier, du 2e léger, revint sur ses pas pour les dégager, et il les arracha à une mort certaine : c'est ainsi qu'il commença une journée qui devait être si glorieuse pour lui. Le colonel Duvivier garnissait pendant ce temps-là la crête du ravin, et protégeait la retraite avec

(1) M. le maréchal Clauzel dit dans ses *Explications*, page 42, que le colonel Duvivier, à la tête de quelques centaines d'hommes, et avec deux pièces de montagne, pénétra jusque dans les premières maisons de Constantine, et qu'il ne se retira que parce qu'il ne fut pas soutenu. Il renvoie, pour les détails, au rapport du colonel Duvivier, qui ne dit pas un mot de cela. Si un homme tel que le colonel Duvivier était parvenu à franchir l'enceinte de Constantine, on peut être assuré que la place aurait été à nous ; mais il ne la franchit pas. M. le maréchal Clauzel commet ici une de ces erreurs si singulières, qu'on est tenté de les attribuer à son imprimeur ainsi que nous l'avons déjà dit.

cette intelligence de la guerre dont il a donné tant de preuves.

L'armée était déjà en pleine retraite, lorsque la queue de la brigade de Rigny arriva à Mansourah. D'après les ordres du maréchal, la retraite devait être couverte par le 63e et le 59e de ligne ; mais le plus grand désordre régna un instant partout. Le 17e léger et le bataillon d'Afrique reçurent ordre de serrer sur la tête, et de dépasser ces deux régiments qui s'ébranlèrent aussitôt, ayant sur leurs derrières et sur leurs flancs des nuées d'Arabes sortis de la ville, ou accourus du dehors, en poussant des cris affreux. Quelques caissons d'artillerie, le matériel du génie, deux obusiers de Joseph, et, chose affreuse, des prolonges chargées de blessés, furent abandonnés. Plusieurs autres blessés et malades furent aussi laissés dans des cavernes, où on les avait déposés. Dans ce moment difficile, où l'armée se trouvait pressée par un ennemi implacable, supérieur en nombre et enflé de sa victoire, la bravoure et l'habileté d'un simple officier empêchèrent peut-être le mal de devenir plus grand encore qu'il ne l'était. Le commandant Changarnier, arrivé à Mansourah au moment où le 59e et le 63, effectuaient leur retraite, se trouva former l'extrême arrière-garde avec son bataillon, réduit à un peu moins de 300 hommes. Sa ligne de tirailleurs est enfoncée et en partie sabrée ; il arrête alors sa petite troupe et la forme en carré : Allons, mes amis, dit-il, *voyons ces gens-là en face : ils sont six mille et vous êtes trois cents, vous voyez bien que la partie est égale.* Les braves soldats auxquels il s'adressait, tous dignes d'un chef digne d'eux, attendent l'ennemi à portée

de pistolet et le repoussent par un feu de deux rangs des plus meurtriers. L'ennemi ; renonçant alors aux charges, reprit son système de tiraillements, et fut, pendant tout le reste de la journée, contenu à distance, tant par le bataillon Changarnier que par le 63e de ligne, et quelques escadrons de chasseurs.

Quoique l'ordre se fût rétabli dans la colonne, la pensée d'une longue retraite sans vivres, sans beaucoup de munitions, sans moyens de transport pour les blessés, se présentait effrayante à tous les esprits. Plus d'une âme, qui pouvait se croire fortement trempée, se sentit faillir ; mais nous devons dire que celle du maréchal Clauzel, toujours intrépide, se maintint à la hauteur des terribles circonstances où il se trouvait.

Le temps, variable depuis deux jours, venait de se mettre entièrement au beau. C'est ce qui sauva l'armée, qui, sans cela, aurait péri dans les boues. Elle avait beaucoup souffert devant Constantine. Quelques hommes étaient morts de misère et de froid; plusieurs avaient eu les extrémités gelées. A chaque instant, on était obligé d'en abandonner qui ne pouvaient plus aller : ils se couchaient, se couvraient la tête, et attendaient avec résignation le coup qui devait mettre un terme à leurs souffrances et à leur vie.

L'armée bivouaqua, le 24, à Soma : on y trouva des silos de blé. Le grain cru, ou grillé quand on pouvait allumer un peu de feu, servit de nourriture aux troupes ; il restait en outre encore quelques bœufs.

Le 25, l'armée coucha à l'Oued-Talaga, qui est un des affluents de l'Oued-Zénati. Les Arabes la poursuivirent toute la journée; elle marchait en carré, ayant les

bagages au centre comme à l'expédition de Mascara. Lorsqu'il se présentait une position d'où l'ennemi aurait pu l'inquiéter, le maréchal la faisait occuper. Ce jour-là, Ahmed-Bey fit usage contre nous, mais de fort loin, de deux petites pièces de campagne. Les tiraillements cessèrent vers quatre heures. M. le maréchal, se laissant alors aller au pas de son cheval, se trouva, avec les premières troupes, éloigné de l'arrière-garde, séparée de lui par une grande distance. Le général de Rigny, qui commandait l'arrière-garde, voyant sur ses flancs quelques Arabes qui se rendaient à leurs bivouacs, crut qu'il allait être attaqué dans cette position défavorable. Il envoya en toute hâte prévenir le maréchal, et bientôt, impatient de le voir arriver, il se porta à sa rencontre en faisant entendre des paroles indiscrètes, que les circonstances rendaient peut-être coupables. Le maréchal, revenu à l'arrière-garde, reconnut facilement que les craintes de M. de Rigny n'étaient pas fondées. Le mécontentement qu'il en éprouva fut accru par le rapport qui lui fut fait des propos tenus par le général. Dans les premiers moments d'une colère légitime, il voulut ôter à M. de Rigny son commandement; il signala sa conduite dans un ordre du jour; mais vaincu bientôt par ses prières et ses excuses, il renonça à ce projet, et l'ordre du jour, dont les chefs de corps eurent seuls connaissance, ne fut pas publié. Celui qui le remplaça, peu de jours après, fut moins accablant pour cet officier général(1).

(1) La conduite de M. de Rigny a depuis été examinée par un conseil de guerre qui l'a absous.

Le 26, les Arabes se montrèrent encore en assez grand nombre. L'armée, désormais sûre de sa retraite, marchait sans préoccupation, mais abandonnant toujours quelques hommes. On coucha au marabout de Sidi-Tamtam, sur l'Oued-Zénati.

Le 27, au moment où l'arrière-garde quittait le bivouac, les Arabes l'attaquèrent avec acharnement, dans l'espoir de s'emparer d'une voiture qui s'était embourbée. Les chasseurs d'Afrique les chargèrent et les mirent en fuite. Ahmed-Bey et les troupes de Constantine ne se montraient plus depuis la veille. L'armée coucha sur la Seybouse, à Medjès-Amar. Quelques centaines de Kbaïles voulurent disputer le passage de Ras-el-Akba, mais il, suffit des troupes du commandant Joseph pour les disperser.

Le 28, l'armée vint coucher à Guelma, après avoir échangé quelques coups de fusil avec les Kbaïles. Le chef de bataillon Philippi, du 62e, qui commandait sur ce point, avait été attaqué deux fois par les Kbaïles de Guerfa. Il s'était bien défendu, et avait repoussé l'ennemi. Le maréchal le laissa à Guelma avec son bataillon et 150 malades, qui périrent presque tous peu de jours après. L'intention de M. le maréchal était de présenter ce point comme une conquête importante, qui devait consoler de ne pas avoir pris Constantine. En conséquence, le journal officiel annonça que Guelma était une place autrement forte que Constantine. Le ministre parut le croire, et le public en France pensa sans doute que Guelma était une ville.

L'armée coucha à Mou-Elfa le 29, et à Dréan le 30. Le 1er décembre, elle rentra à Bône; elle n'avait eu que près de 500 hommes tués ou blessés. Mais bientôt il en

périt une si grande quantité dans les hôpitaux, qu'on peut bien porter la perte totale à près de 2000.

Le 4 novembre, le maréchal s'embarqua pour Alger. Les troupes qui en avaient été tirées, y furent ramenées. Le 59e partit pour la France. Une partie du 62e fut embarquée pour Alger; d'Alger, on le renvoya à Oran, où il reçut l'ordre de retourner à Bône, puis encore à Alger, et enfin à Oran. Ce régiment, qui avait un grand nombre de malades, en perdit beaucoup dans toutes ces traversées. Peu de jours après le départ du maréchal, le colonel Duvivier alla s'établir à Guelma avec le bataillon d'Afrique, un bataillon du 17e, et quelques Spahis. L'approvisionnement de ce point fut très difficile.

Les ducs de Nemours, de Mortemar et de Caraman, firent, en amateurs, la campagne de Constantine, ainsi que M. Baude, membre de la Chambre des députés. Le duc de Caraman, vieillard septuagénaire, se fit remarquer par son dévouement et sa philanthropie : on le vit plusieurs fois à pied, conduisant par la bride son cheval chargé de malades ou de blessés.

Pendant que le maréchal était devant Constantine, le général Létang marchait sur Tlémecen, pour ravitailler la garnison du Méchouar. Il partit d'Oran le 23 novembre, avec une colonne de 4000 hommes et un convoi chargé de vivres. Il arriva à Tlémecen le 28, sans avoir eu à combattre. Il trouva la garnison française dans un état assez supportable ; mais le nombre des Koulouglis était considérablement diminué. Le général Létang séjourna à Tlémecen le 29. Ce jour-là, un officier du génie fut tué par les Arabes en allant visiter les ruines de Mansourah. Le général

repartit d'Oran le 30. Il avait fait courir le bruit qu'il se rendrait au camp de la Tafna, ce qui trompa les Arabes qui étaient en armes, et les empêcha de venir l'attaquer dans sa marche. Cependant, le 2 décembre, il eut à soutenir un petit combat d'avant-garde entre El-Bridje et le Rio-Salado. L'ennemi était peu nombreux, et commandé par Ben-Nouna ; Abd-el-Kader était alors à sa nouvelle ville de Tekdemt, fort loin de là. Le 4 décembre, le général Létang et sa colonne rentrèrent à Oran.

Dans la province d'Alger, El-Hadji-el-Sghir chercha à profiter de l'affaiblissement de nos forces, causé par le départ des troupes destinées à l'expédition de Constantine, pour nous susciter des embarras. Le 8 novembre, il envoya son neveu parcourir la Métidja avec les Hadjoutes et deux mauvaises pièces d'artillerie. Ce parti attaqua le nouveau blockhaus d'Oued -Aïche. Après quelques coups de canon, qui ne produisirent aucun effet, le neveu d'El-Hadji-el-Sghir renvoya ses pièces avec le peu d'infanterie qu'il avait, et se mit à ravager, avec ses cavaliers, les terres des Arabes qui tenaient encore pour nous. A peu de distance de Guerouaou, il rencontra une centaine de Spahis réguliers, que le général Brossard envoyait de Bouffarick en reconnaissance ; il les chargea ; les mena battant jusqu'au blockhaus de Mered, et leur tua 17 hommes, dont trois officiers. Un déserteur français, du corps des Spahis, qui combattait dans les rangs des Hadjoutes, animé d'une haine sauvage contre ceux qui avaient été ses chefs, écrivit son nom avec la pointe d'un poignard sur le cadavre d'un de ces officiers.

Le 9 novembre, le général Rapatel partit d'Alger avec

le 11e de ligne, et tout ce dont il put disposer. Il alla coucher à Douéra, et ravitailla le lendemain les divers blokhaus en avant de Bouffarik. Le neveu d'El-Hadji-el-Sghir venait, le jour même, d'incendier plusieurs fermes entre ces blockhaus. Le général coucha au petit camp de Sidi-Khalifa. Le 11, il se mit à la recherche de l'ennemi, en s'avançant jusqu'auprès de la Chiffa, et en se dirigeant ensuite sur Belida. Les Hadjoutes vinrent tirailler avec l'arrière-garde ; le général voulut les faire charger par les chasseurs d'Afrique, niais ils ne se laissèrent pas atteindre. Il continua sa marche, et alla faire reposer ses troupes auprès de Belida. Le Hakem de cette ville ne s'étant pas présenté selon l'usage, le général la fit un instant canonner, puis il reprit le chemin de Bouffarik. Les habitants de Belida et les Kbaïles le suivirent en tiraillant avec l'arrière-garde pendant une demi-lieue. Le 12, le général rentra à Bouffarik.

Quelques jours après, Sidi-Yahia-al-Habchi, beau-frère d'El-Hadji-el-Sghir fit une nouvelle invasion dans la plaine. Il s'avança jusqu'aux limites de la tribu de Khachna, incendia les propriétés de quelques-uns de nos alliés, et en détermina d'autres à passer à l'ennemi. Le général Brossard opéra quelques mouvements de troupes pendant la course de Sidi-Yahia; mais il ne put empêcher ces dévastations.

Les courses continuelles des Arabes, notre impuissance à les prévenir et à les arrêter, firent adopter, dans le mois de novembre, un projet présenté quelque temps auparavant par le capitaine Grand (tué depuis devant Constantine), pour couvrir par des lignes continues et matérielles

de défense le terrain d'occupation. Ce projet fut cependant modifié M. Grand avait proposé d'établir la défense sur le Mazafran et le ruisseau de Bouffarik, qu'on aurait canalisé ; on ne voulut pas s'étendre jusqu'au Mazafran. L'on adopta la ligne de l'Oued-Agar et d'une suite de ravins et de petits cours d'eau, dont on escarpa les berges et dont on brisa les gués. Cette ligne vînt dans la plaine se relier à l'Oued-Bouffarik ; elle était loin d'être un obstacle infranchissable, mais enfin elle gêna quelquefois les Hadjoutes dans leurs courses.

LIVRE XXI.

Administration coloniale. — Établissement de la Rassautha. — Établissement de Regahia. — Concessions diverses. — Bouffarik. — Ferme-modèle. — Institution de la direction des habous. — Analyse de divers actes administratifs. — M. Bresson, intendant civil. — Travaux publics. — Port d'Alger. — Mouvement de la population européenne. — Instruction publique. — Suppression regrettable de l'hôpital militaire d'instruction.

Lorsque le maréchal Clauzel fut nommé gouverneur général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique, son nom seul, lié depuis longtemps à l'Algérie par l'opinion publique, opéra un mouvement favorable à la colonisation. Mais l'impulsion qu'il donna, mal dirigée ou entravée par la nature des choses, ne conduisit à rien de bien satisfaisant. Dès que le choléra eut cessé ses ravages, un accroissement assez rapide se manifesta dans la population européenne ; quelques capitaux se montrèrent ; l'intérêt de l'argent diminua. On se hâta de prendre ces signes indicatifs de la présence de quelques éléments de prospérité pour la prospérité elle-même, et dans la persuasion que le bien allait se produire tout seul, on ne prit aucune mesure pour l'amener.

M. Clauzel entretenait une active correspondance avec des comités qui s'étaient formés sur quelques points

de la France et de l'Allemagne, pour envoyer des colons à Alger. Cette correspondance montrait, d'un côté, une confiance fort grande dans les talents administratifs de M. Clauzel ; de l'autre, cette assurance imperturbable qui peut tout aussi bien appartenir à la légèreté, qui se rit de tous les obstacles, parce qu'elle n'en voit aucun, qu'à la profondeur d'un esprit qui ne les craint point, parce qu'il se sent de force à les surmonter. Le but de M. Clauzel était d'attirer, à tout prix, beaucoup d'hommes en Afrique; car il était persuadé qu'une fois qu'ils y seraient, il trouverait bien le moyen de les employer. Il paraissait convaincu que les misères partielles, les mécomptes individuels, ne devaient compter pour rien. Son raisonnement semblait se réduire à ceci : il arrivera 2000 hommes dans un mois, il en mourra 1000 de misère ou de maladie, restera 1000 de bénéfice net. Cela peut être vrai en Amérique, pays auquel le maréchal reporte toutes ses pensées coloniales, parce que le malheureux émigré européen, qui y a une fois mis les pieds, ne peut plus revenir sur ses pas. Nous l'avons dit ailleurs, 2000 lieues le séparent de sa patrie. Mais Alger est aux portes de l'Europe. Si on y est mal, on s'en va, et l'on détourne ses compatriotes d'y venir. Voilà pourquoi ce qui est applicable à l'Amérique ne l'est pas à Alger, abstraction faite de toute idée de morale et de respect pour l'humanité.

L'attrait de la propriété individuelle, et peut-être de sages associations d'ouvriers, travaillant sur des propriétés communes, amèneraient du monde en Afrique, nous ne saurions trop le répéter. Mais pour que les travailleurs deviennent propriétaires, il faut faire cesser l'accaparement

des terres par les spéculateurs. Il faut que, d'une manière ou d'une autre, les spéculateurs soient mis dans la nécessité de vendre à bas prix, au prix d'achat. M. Clauzel, dans les premiers jours de son administration, parla d'établir une forte contribution sur les terres européennes non cultivées, ce qui aurait forcé la vente ; mais cette mesure, qui l'aurait frappé comme beaucoup d'autres, n'arriva pas même à l'existence de projet formulé. Ce que nous avions prévu se réalisa(1) : les accapareurs, voyant arriver les travailleurs, élevèrent leurs prétentions, loin de les abaisser, et ces derniers se retirèrent découragés(2).

Les dangers de l'accaparement des terres, que nous avons été des premiers à signaler, sont maintenant reconnus de tout le monde. L'administration s'est même engagée à y porter un prompt remède(3).

---

(1) Dans les deux premiers volumes des *Annales algériennes*.

(2) Je citerai M. Emile Deschamps, qui, attiré à Alger par le gouverneur général lui-même, y vint avec quelques cultivateurs de la Franche-Comté. Après avoir épuisé leurs ressources et consumé plusieurs mois en démarches impuissantes, ces malheureux, réduits à la misère, rentrèrent en France.

(3) Voici comment s'exprime l'administration :

« On trouve à Bône :

Deux propriétés de 1000 hectares, et au-dessus, formant 2,280 hectares, ci........................2,280 hect.

Trois propriétés de plus de 500 hectares, formant 2,400 hectares, ci…...................................2,400 hect.

Neuf propriétés de 100 à 500 hectares, formant 2,458 hectares, ci…...................................2,458 hect.

TOTAL…..7,138 hect.

sur lesquels 207 hectares seulement sont cultivés. Au contraire,

Nous avons parlé, dans le second volume des *Annales algériennes*, des fermes du domaine situées dans la province d'Alger. Elles offraient de précieuses ressources pour des établissements coloniaux conçus dans un but démocratique, c'est-à-dire de vérité, de justice et d'avenir. Aucune considération ne gênait ici le gouvernement. Le terrain était bien à lui. il pouvait en disposer au profit des travailleurs véritables qui se seraient présentés. Mais il paraît qu'à cette époque il n'avait pas les mêmes idées qu'aujourd'hui sur les avantages de la petite propriété.

Dans les derniers temps de l'administration du comte

---

12 petits propriétaires européens, ne possédant que 84 hectares, en cultivent 52. La division du sol, aux environs d'Alger, a aussi influé sur les bons résultats obtenus : on y voit peu de grands propriétaires. Les petites ou les moyennes propriétés dominent, et sur celles-là on plante la vigne, on greffe l'olivier ; celles-là aussi produisent le plus de céréales et fournissent les meilleurs fourrages.

Ainsi, c'est à Bône surtout que se montre à nu cette plaie de l'accaparement des terres, qui menaçait de s'étendre plus loin à la suite de nos armées, si l'administration, par des prohibitions formelles, n'avait arrêté les progrès du mal.

La spéculation sans frein et sans terme sur la propriété, que ne cultivent pas les détenteurs actuels, dans l'attente d'un bénéfice à la revente, et que les véritables cultivateurs ne peuvent obtenir qu'à des conditions qui les découragent, est une cause de dommage à laquelle on espère prochainement trouver, un remède. (*Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie, présenté aux Chambres par le ministre de la guerre, en* 1838, p. 282.) »

Nous avions dit, sur les dangers de la spéculation, les mêmes choses à peu près dans les mêmes termes, dès l'année 1836. (1er. volume des *Annales algériennes*, page 190.)

d'Erlon, un arrêté[1], approuvé par le ministre de la guerre, le 29 juillet 1835, avait concédé d'un seul lot au prince de Mir, réfugié polonais, cinq fermes du domaine dont le Haouch-Rassautha forme le centre. Ces cinq fermes sont : Haouch-Rassautha, Haouch-Mered, Haouch-Meridja, Haouch-el-Bey-el-Charg et Haouch-Ben-Zerga. La plus grande partie de ce terrain, présentant une superficie de plus de trois mille hectares, avait déjà été concédé aux aribs par, le général Voirol, ou plutôt ce général avait autorisé les aribs à s'y établir et à les cultiver. On s'était engagé à n'exiger d'eux aucune redevance pendant trois ans. Nous avons parlé de cet établissement dans le second volume des *Annales algériennes*. Ce fut un des actes les plus remarquables de la sage administration du général Voirol. Le ministre l'avait sanctionné. Cependant on ne tint nul compte des droits des Aribs, dans la concession faite au prince de Mir, en 1835, tant les affaires se traitent avec légèreté à Alger. M. le prince de Mir arrêta une partie des réclamations que les Aribs pouvaient élever, en établissant un grand nombre d'entre eux sur ses terres comme khamas, ou colons partiaires du cinquième. Il leur fit même plus d'avances que ne l'exigeait l'usage dans les baux de cette sorte. On vit alors un Européen diriger une exploitation agricole presque tout arabe. La Rassautha, chef-lieu de l'exploitation, fut restauré par le prince de Mir, qui surmonta d'une croix le bâtiment principal. Les Arabes respectèrent ce signe d'une croyance

(1) Voir l'arrêté de concession dans la deuxième partie de ce volume.

qui n'est pas la leur, et tous les voyageurs qui sont allés visiter le prince de Mir, ont pu voir, sur la terrasse de sa maison, des musulmans paisiblement assis au pied de la croix. Les Européens qu'il avait avec lui vivaient en parfaite intelligence avec les Arabes, les enfants des deux races jouaient ensemble, les femmes se visitaient, les hommes s'unissaient d'amitié. Enfin il y avait quelque apparence de fusion. Elle était due au caractère conciliant de M. de Mir. Mais à côté des idées philanthropiques et grandes qui l'animaient, existait ce germe d'aristocratie et de féodalité que, même après leurs malheurs, on retrouve chez tous les Polonais de la classe noble. Il voulait se créer une espèce de principauté, avoir des serfs bien traités, plutôt que des compagnons de travail. Il s'épuisa en avances pour avoir tout d'abord beaucoup de monde autour de lui, et couvrir ses terres de khamas, au lieu de procéder avec mesure et dans la proportion de ses ressources.

M. de Mir, qui n'avait pas de fonds, avait été obligé de s'associer des capitalistes. Ceux-ci eurent naturellement part à l'administration, qui fut tiraillée alors, M. de Mir étant un homme à ne pouvoir marcher que seul. Enfin, après un an d'existence, l'établissement succomba. Malgré cet insuccès, M. de Mir n'en est pas moins à nos yeux un homme qui a rendu un immense service à la colonie, en prouvant par l'expérience que des Européens et des Arabes peuvent se rapprocher par le travail et tendre vers un but commun.

D'après certains arrangements particuliers pris par le prince de Mir, depuis la chute de son établissement, la concession de la Rassautha appartiendrait maintenant à

une société qui, cependant, n'a pas encore d'existence légale, puisque ses statuts n'ont point, jusqu'ici, reçu la sanction du gouvernement. Au reste, l'État serait en droit peut-être de retirer la concession, le concessionnaire n'ayant pas rempli toutes les conditions qui lui avaient été imposées. C'est une question grave qui mérite de fixer sérieusement l'attention des administrateurs de l'Algérie, tant en Afrique qu'à Paris. Malheureusement le gouvernement doit être un peu embarrassé par une hypothèque de plus de 100,000 francs que l'administration locale a laissé prendre, un peu légèrement, sur la concession de la Rassautha malgré les termes de l'article 10 de l'acte de concession, qui établit qu'elle ne pourra être ni cédée ni grevée d'hypothèque, en tout ou en partie, que sur l'autorisation expresse du gouvernement. Dans ce moment, à l'exception d'un jardin, il n'y à plus de culture européenne à Rassautha. Les terres ont été louées aux Arabes. De sorte que le résultat de cette opération, une des plus mauvaises qui ait été faite en Afrique, a été de faire payer à des particuliers par des indigènes le loyer de terrains domaniaux. Il y a plus, les belles prairies du Hamise ayant été comprises dans la concession, l'État a dû acheter fort cher le foin qu'il pouvait avoir seulement par la main-d'œuvre, et qu'il a eu de cette manière en 1833. Ces résultats, sans avantages pour la colonisation, sont d'autant plus onéreux pour le trésor que la concession ne stipule à son profit qu'une redevance annuelle de 50 centimes par hectare, laquelle ne doit courir que 10 ans après l'entrée en jouissance.

Le prince de Mir s'était établi à la Rassautha, dans

le mois de novembre 1835. Quelques mois après, M. Mercier, colon français, s'établit à Haouch-Regahia, à trois lieues plus loin que Rassautha. La propriété de cette ferme, que lui et son associé, M. Saussine, avaient acquise de la famille d'Omar-Pacha, lui était contestée par le domaine, avec raison, je crois. M. Mercier, sans entrer, pour le moment, dans le fond de la question, en demanda la concession, mais sans renoncer à faire-valoir plus tard ses droits de propriétaire. La concession lui fut accordée, en tant que la ferme appartiendrait à l'État, et en attendant la décision des tribunaux sur le litige. L'arrêté qui, le constitue fut signé par le comte d'Erlon, le 3 juin 1835, et approuvé par le ministre de la guerre le 3 juillet suivant ; mais ce ne fut que, sous l'administration du maréchal Clauzel que M. Mercier prit possession de Regahia. M. le maréchal, pour engager ce colon à se fixer sur ce point éloigné, lui promit d'établir dans sa ferme un détachement d'infanterie destiné à la défendre contre les Arabes. Cette promesse ne fut pas tenue. Elle n'aurait pu l'être, sans consacrer un principe qui aurait mis en détail toutes les troupes à la disposition des colons, à qui il aurait pris fantaisie de s'établir au delà de nos lignes militaires. Mais alors il aurait été convenable de ne rien promettre, et même d'interdire formellement ces sortes d'établissements excentriques qui n'ont été que des embarras pour l'administration, et qui, jusqu'à présent, ont été plus funestes qu'utiles à l'agriculture et à la véritable colonisation.

Le litige entre l'État et MM. Mercier et Saussine, au sujet de la propriété de Regahia, a été vidé par le tribunal de première instance d'Alger, en faveur de ces derniers.

L'État n'ayant pas interjeté appel, ce jugement a rendu ces messieurs propriétaires incommutables. Depuis, une société s'est formée sous leurs auspices pour l'exploitation de la Regahia ; mais, malgré les lumières et l'activité de M. Mercier, elle a fait de mauvaises affaires, et elle liquide dans ce moment.

Un autre Européen, M. Montagne, s'établit sous l'administration de M. le maréchal Clauzel, en dehors des lignes dans l'Outhan de Beni-Mouça, à Haouch-Ben-Chenouf, ferme achetée par le marquis d'Albertas. Ce colon, jeune, éclairé, et prodigieusement actif, n'a pas plus réussi que M. Mercier et que le prince de Mir. L'agriculture, en Afrique, n'offre des chances de succès qu'aux familles de véritables cultivateurs de profession, exploitant un sol à elles. Il nous faut des agriculteurs en sabots, et non en gants glacés et en habits noirs. Un propriétaire peut encore réussir, ou au moins se soutenir, par l'emploi des méthodes arabes qui, si elles produisent peu, sont aussi très peu coûteuses. C'est de cette manière que M. de Tonnac a fondé un établissement sérieux à Haouch-Khodra, au pied montagnes dans l'Outhan de Khachna. Il y vit seul au milieu des Arabes dont il parle la langue, et à qui il a su inspirer de la confiance. Mais pour que l'Algérie nous fournisse les produits qu'on peut raisonnablement en exiger, il faudra bien cependant que la culture européenne y soit largement introduite, et elle ne peut y arriver qu'avec des cultivateurs propriétaires.

Le système de concessions en grands lots, adopté sous l'administration du comte d'Erlon, se continua sous le maréchal Clauzel. On concéda de cette manière Haouch-

Mimouch, Haouch-Fasly, Haouch-Bouagueb, Haouch-Sougali. Il y eut même un projet de concession pour Haouch-Ben-Khalil, mais le concessionnaire se désista Les autres concessionnaires n'ayant rempli aucune des conditions qui leur étaient imposées, ont été successivement évincés par les administrations qui ont suivi celle de M. le maréchal Clauzel. Le ministre a établi en principe qu'il ne sera plus délivré que des promesses de concession échangeables contre un titre définitif de propriété, après l'accomplissement des obligations imposées aux concessionnaires[1].

Une partie du territoire d'Haouch-Bouagueb et d'Haouch-Chaouch fut concédé en parcelles par le maréchal Clauzel. C'est sur le territoire de ces deux haouchs que se trouvent Bouffarick, et l'emplacement d'une ville projetée, à laquelle on a essayé de donner le nom de Médina-Clauzel. Comme il y a toujours eu beaucoup plus de marchands de vin qu'autre chose, nos soldats, plus véridiques que courtisans, l'appelèrent Médina-Cabaret. Cependant Bouffarick, car c'est encore le nom antique qui

(1) L'Administration eut dans un temps une telle rage de concessions, faites sans discernement et sans prévoyance, que, non contente de concéder ce qui existait, elle concéda ce qu'elle soupçonnait pouvoir exister. C'est ainsi que, le 13 mai 1835, elle concéda à Douéra, à M. Locré ; 300 hectares de terres domaniales, au cas qu'il en existât sur ce point. M. Locré n'en a pas trouvé un arpent. Ce qu'il possède à Douéra, et il possède tout le territoire ou village, a été acheté par lui à des particuliers.

prévaudra, peut devenir une ville d'une certaine importance. Malheureusement cette localité n'est pas aussi salubre qu'on avait été en droit de le croire, d'après le peu de malades qu'on y avait eus dans la première année de l'occupation du camp d'Erlon[1].

Les concessions faites à Bouffarick ont été divisées en 162, lots d'un tiers d'hectare environ pour le terrain de la ville, et en 173, de quatre hectares pour celui de la campagne. Les concessionnaires ne paient qu'une redevance fort légère. Ils sont tenus de bâtir dans les alignements donnés, de borner, mettre en culture, et planter d'arbres leurs lots dans l'espace de trois, ans. Il n'existe encore à Bouffarick qu'une centaine de maisons ou baraques, et une population européenne d'un peu moins de 500 âmes. Ce ne fut que le 27 septembre 1836 que fut signé et publié l'arrêté concernant les concessions de Bouffarick ; mais beaucoup de concessionnaires étaient déjà en jouissance plusieurs mois avant cette époque. Parmi les considérant de cet, arrêté se trouve celui-ci : *Considérant que depuis plusieurs années ces terres sont incultes* (il s'agit d'Haouch-Chaouch et d'Haouch-Bouagueb). Or, je ne saurais laisser passer cette assertion : ces terres n'étaient incultes que depuis que nous nous y étions établis, c'est-à-dire depuis un an ; auparavant elles étaient fort bien cultivées, à l'exception d'un terrain où se trouvait un taillis de lauriers-roses que nous avons détruit. Lorsque, nous nous établissons, quelque part nous commençons ordinairement par tout dévaster, ou par tout

(1) voir le deuxième volume, page 237.

laisser périr[1] ; puis lorsqu'il nous prend fantaisie de réparer une partie du mal, nous présentons nos essais de restauration comme des créations nouvelles. Ce sont là d'assez dures vérités, je le sais, mais peut-être, à force de les entendre répéter, l'administration comprendra qu'il vaut mieux encore conserver ce qui existe réellement que de faire du charlatanisme colonial, avec lequel je suis loin de confondre la véritable colonisation.

Nous avons parlé, dans le premier volume des *Annales algériennes*, de la société de la ferme-modèle, à qui M. le maréchal Clauzel avait fait louer, pendant sa première administration, 1,000 hectares de terrain sur les bords de l'Aratch. Cette société cessa d'exister de fait en 1836, les tribunaux l'ayant évincée des terres dont elle avait la jouissance, et qui ont été reconnues propriétés privées. Les débats de cette affaire mirent en lumière un fait fort singulier, à savoir, qu'aux termes de l'arrêté du 30 octobre 1830, arrêté constitutif de la Société de la ferme-modèle, les 1,000 hectares loués par l'État à cette société devant être pris sur les deux rives de l'Aratch, à partir de son embouchure, comprenaient la Maison-Carrée, et non Haouch-Hassan-Pacha, qui est cependant ce qu'on lui livra.

L'administration des domaines, jadis si pauvre de documents et si embarrassée dans sa marche, parvint, à force de travail et de recherches, à des résultats satisfaisants dans l'année 1836. Plusieurs questions qui étaient encore obscures furent éclaircies, des usurpations

(1) Ceci ne concerne point Constantine.

furent découvertes, des titres reconnus. L'État connaît enfin ce qu'il possède dans la province d'Alger. Une direction spéciale, pour la surveillance administrative des biens des corporations et des établissements publics, fut instituée, sous la dénomination de *Direction des Habous*(1). M. Bernadet, chargé de cette branche importante de l'administration, mit de l'ordre dans ce qui, depuis la conquête, n'était qu'un chaos M. Mangay, capitaine du génie chargé du domaine militaire, mit au grand jour la constitution de la propriété en Afrique, constitution que peu d'Européens connaissaient avant lui(2).

Nous allons maintenant présenter au lecteur, en suivant à peu près l'ordre chronologique, l'analyse des principaux actes administratifs, depuis le départ du comte d'Erlon jusqu'à la fin de l'administration du maréchal Clauzel.

La conservation des hypothèques, confiée aux greffiers des tribunaux, par l'arrêté du 8 mai 1832, passa à l'administration des domaines, par arrêté du comte d'Erlon, du 22 juillet 1835. Nous en parlons ici parce que ce second arrêté ne fut publié que sous le maréchal Clauzel, dans le bulletin des actes du gouvernement.

Pendant le séjour que fit le maréchal Clauzel à Oran, entre l'expédition de Mascara et celle de Tlémecen, il

---

(1) On appelle *habous*, les biens qui doivent faire réversion à un établissement, et par extension ceux qui lui appartiennent.

(2) Ce travail, imprimé une première fois à Alger, est, reproduit dans la deuxième partie de ce volume.

signa quelques arrêtés de nomination à des emplois de judicature musulmane et de judicature hébraïque. Il les data, soit de Mascara, soit des camps qu'il avait occupés pendant la campagne ; tandis qu'en réalité le travail fut fait et signé dans son cabinet à Oran. Nous signalons ce fait, non pour divulguer gratuitement une faiblesse de M. Clauzel ; qui crut se donner en cela un vernis napoléonien, mais pour prouver que le charlatanisme que les hommes de l'école impériale emploient trop souvent, n'impose plus à personne dans un temps de libre critique.

Le 7 décembre 1835, une ordonnance royale établit que dans les possessions françaises du nord de l'Afrique, la convention sur le prêt à intérêt ferait loi entre les parties. L'intérêt légal, à défaut de convention, et jusqu'à dispositions contraires, fut fixée à dix pour cent, tant en matière civile qu'en matière de commerce. Ainsi, il n'y a plus de délit d'usure possible à Alger. Le commerce de l'argent y est tout à fait libre. Au fait, les lois sont partout impuissantes contre l'usure. Les mœurs et une sage et démocratique direction donnée à l'industrie générale, peuvent seules l'arrêter.

Le 19 mars un arrêté soumit à certaines formalités les actes provenant de l'intérieur des provinces. Il fut établi que ces actes ne pourraient servir aux transactions passées sur le territoire occupé par les troupes françaises, s'ils n'étaient pas certifiés véritables par le cadi du lieu, et légalisés par le bey de l'arrondissement dans lequel ils auraient été faits. C'es actes doivent porter de plus le visa du chef de l'administration civile, et, à son défaut, celui du commandant des troupes françaises en

résidence au chef-lieu du beylick. Cet arrêté suppose un ordre de choses qui n'a jamais réellement existé. Nous n'en parlons donc ici que pour mémoire.

Le 22 mars un arrêté appela au service de la garde nationale tous les Européens de vingt à cinquante ans, domiciliés en Afrique, patentés ou propriétaires ; le 24 du même mois les gardes nationales des communes rurales furent réunies en bataillon.

Le 21 mars, sur le rapport du procureur général, le gouverneur, prenant en considération l'accroissement des affaires portées au rôle du tribunal de première instance d'Alger, arrêta que tous les trois mois, l'un des membres du tribunal supérieur serait adjoint, à tour de rôle, au juge civil du tribunal de première instance. Le membre du tribunal supérieur, ainsi délégué, remplit les fonctions accessoires de la juridiction proprement dite des juges de paix en France. Il doit connaître en outre des affaires qui ne sont pas susceptibles d'appel. Malgré les dispositions de cet arrêté, il existait un arriéré si considérable au tribunal de première instance, principalement dans les affaires concernant des musulmans, que le 28 mars, une chambre temporaire fut créée pour connaître seulement de ces sortes d'affaires.

Le même jour, 28 mars, le gouverneur général institua, pour toute la régence, un emploi de commissaire général de police, c'est-à-dire un ministre de la police au petit pied. Cette institution ne fut point sanctionnée par le gouvernement, et n'eut que quelques mois d'existence.

Le mois d'avril vit la fin de l'administration de M.

Lepasquier. Ce fonctionnaire ne vivait pas avec M. le maréchal en parfaite intelligence ; il était surtout rarement d'accord avec lui sur les questions de concessions. Il rentra en France, et M. Vallet de Chevigny prit par intérim les fonctions d'intendant civil.

Le 20 juin, un arrêté admit à une francisation provisoire, et à la faculté de caboter sur les côtes de la régence en franchise de droits, les barques et les navires étrangers, moyennant certaines conditions et garanties. Les étrangers furent aussi admis, à commander les navires français et les navires étrangers autorisés au cabotage. Cet arrêté tempéra ce que l'ordonnance du 11 novembre 1835[1] avait de trop restrictif sur le cabotage. Les conditions qu'il imposa n'y figurèrent même que pour mémoire ; car, dans l'application, on ne les exigea pas. On peut dire que la navigation du littoral resta ouverte à tous les navires qui voulurent l'entreprendre. L'autorité seulement voulut conserver le droit de la restreindre, si elle le jugeait convenable. Mais on conçoit tout ce que présente d'inconvénients en ceci, comme dans toutes les autres branches de l'administration, la méthode de rendre des arrêtés que l'autorité applique ou n'applique pas selon sa volonté. L'usage a également laissé le cabotage libre à toutes les sandales maures sans distinction, malgré l'ordonnance du 11 novembre, qui ne l'accorde qu'à ceux de ces navires dont les propriétaires sont domiciliés dans les ports occupés par nos troupes. L'usage est

(1) Nous avons donné l'analyse de cette ordonnance dans la deuxième partie du deuxième volume des *Annales algériennes.*

est certainement ici beaucoup plus sage que l'ordonnance ; mais quelle autorité auront les actes destinés à régir la colonie, si l'on s'habitue à les considérer, comme nuls, avant même qu'ils aient été abrogés ?

Le 13 septembre, par arrêté du gouverneur général, les lois des 2 et 5 juillet 1836 furent rendues exécutoires dans les possessions françaises du nord de l'Afrique, en ce qui concerne les dispositions qui peuvent y être appliquées. Ces deux lois abaissent des tarifs, lèvent des prohibitions et abrègent quelques formalités en matière de douane.

Le 6 octobre 1836, une ordonnance royale apporta quelques modifications à celle du 10 août 1834 sur l'organisation judiciaire. Un juge suppléant fut attaché au tribunal de première instance d'Alger. Le tribunal supérieur eut, au lieu de trois juges, deux juges et un suppléant. Les juges d'Oran et de Bône connaissaient, en dernier ressort, d'après l'ordonnance du 10 août, des crimes contre lesquels la foi ne porte pas une peine plus forte que la réclusion, et à charge d'appel des autres crimes. Cette dernière clause a été étendue à tous les crimes par l'ordonnance du 6 octobre.

Un arrêté du 28 octobre, modifié par un autre du 1er décembre, constitua la garde nationale sur de nouvelles bases et sous la dénomination de milice africaine.

Cette milice se compose de tous les Européens de dix-huit à soixante ans, domiciliés à Alger. Le gouverneur général peut y admettre, par arrêté spécial, les indigènes du même âge, propriétaires ou patentés des deux premières classes. Dans ce cas, ces indigènes forment des compagnies distinctes, dont tous les chefs sont nom-

més par le gouverneur. Le gouverneur nomme aussi les officiers supérieurs et d'état-major de la milice, ainsi que tous les commandants de compagnies ; les autres officiers et sous-officiers sont nommés à l'élection Il y a deux cadres, celui du service ordinaire pour les miliciens de moins de cinquante ans, et celui de la réserve pour ceux qui ont dépassé cet âge.

La milice peut être requise de fournir des détachements hors, de la commune. La durée de ces détachements peut être de vingt jours.

Les peines pour manquement au service, peines prononcées par des conseils de discipline, peuvent aller jusqu'à dix jours de prison. Lorsqu'il s'agit d'un refus de marcher en détachement, la peine peut être de vingt jours de prison, mais elle est alors prononcée en police correctionnelle.

Un autre arrêté, du 28 octobre, suspendit toutes transmissions d'immeubles entre vifs dans la province de Constantine. Cet arrêté, dû à M. Bresson, nommé intendant civil en remplacement de M. Lepasquier, avait pour but de prévenir l'accaparement des terres dans cette province, que l'on se disposait alors à conquérir.

M. Bresson, dès son arrivée en Afrique, se mit à étudier le pays, ses ressources et ses besoins. Il vit qu'avant tout, l'administration doit être véridique; et que le mensonge est un déplorable moyen de colonisation. Aussi, ne tarda-t-il pas à publier un avis qui fit connaître le véritable état des choses ; il prévint le public que l'État ne possédait plus que très peu de terres à concéder dans les contrées occupées par nos troupes, et qu'ainsi, pour le

moment, l’arrivée de nouveaux colons n’était point désirable. Il est à présumer que M. Bresson, qui comprenait si bien les inconvénients de l’accaparement des terres, a puissamment contribué à éclairer le gouvernement sur ce point important, et que c’est à cet administrateur que l’on doit l’engagement pris par le ministère de faire cesser un abus si préjudiciable au développement colonial.

Aucune grande ligne de routes ne fut ouverte sous l’administration du maréchal Clauzel. Seulement, la route de Belida, poussée jusqu’à Oulad-Mendil, par le général Voirol, et jusqu’à trois quarts de lieue de Bouffarik par le comte d’Erlon, fut continuée jusqu’à cette dernière localité : on ouvrit aussi quelques chemins vicinaux.

A Alger, les constructions particulières furent assez activement poussées dans les trois grandes rues, qui, de la place du Gouvernement, conduisent aux trois portes principales. L’administration des ponts et chaussées ne resta pas en arrière de l’industrie particulière. M. Poirel, chef de ce service, après de laborieux essais, parvint, en 1835 et 1836, à se rendre complètement maître des flots qui menaçaient le port d’Alger d’une entière destruction. Ce point obtenu, on commença à s’occuper du prolongement du môle, grand et magnifique travail, suffisant pour illustrer toute la carrière d’un ingénieur, et qui doit donner à Alger une importance maritime incontestable.

Les aqueducs d’Alger, en si mauvais état depuis la conquête, furent en partie restaurés vers la fin de 1836. En général, tout le système des fontaines a reçu, depuis cette époque, de notables améliorations. On commença

aussi, dans la même année, les travaux de dessèchement de Bouffarick.

La population civile européenne qui était de 11,221 âmes, à la fin de 1835, s'élevait, au 31 décembre 1836, à 14,561, sur quoi on ne comptait que 5,485 Français. Cette population était répartie ainsi qu'il suit :

	Français.	Etrangers.	TOTAL.
Alger	3,625	5,469	9,094
Oran	959	2,109	3,068
Bône	723	1,244	1,967
Bougie	157	200	357
Mostaganem	21	54	75
TOTAL	5,485	9,076	14,561

Cette statistique de la population européenne nous conduit à dire un mot de l'instruction publique. Elle fit quelques progrès en 1836. On comptait, au 31 décembre de cette année, 81 élèves au collège d'Alger. Une école de langue française pour les jeunes Maures fut établie, et eut bientôt une cinquantaine d'élèves. Cet établissement mérite d'être encouragé.

Un autre établissement d'un ordre bien supérieur et d'une très grande utilité, fut supprimé sous l'administration du maréchal Clauzel. Je veux parler de l'hôpital d'instruction d'Alger, fondé par l'intendant militaire Bondurand. Il en a été question dans le 1er volume des *Annales algériennes*. Cet hôpital d'instruction, dont les professeurs, pris parmi les plus habiles médecins et chirurgiens de l'armée d'Afrique, ne recevaient aucun traitement spécial, était une excellente école de clinique pour une

foule de maladies qu'en n'a point ou peu d'occasions d'étudier en Europe: Trente surnuméraires, non rétribués, y puisaient une instruction théorique et pratique qu'ils auraient cherchée vainement, ailleurs, à cause du concours des circonstances favorables qui ne se trouvaient que là. Ces surnuméraires étaient, en outre, fort utilement employés, dans bien des occasions, au service de l'armée. Enfin, tous les jeunes officiers de santé de la garnison d'Alger trouvaient à l'hôpital d'instruction tout ce qui pouvait perfectionner leurs études ; et leur faire prendre des habitudes sévères et scientifiques. Sous le point de vue politique, cette institution n'était pas moins utile. On sait que les Arabes ont foi en la médecine, qui, de toutes les sciences, est celle à l'étude de laquelle il serait le plus facile de les déterminer à se livrer. Ainsi, loin de détruire l'hôpital d'instruction, on aurait dû en faire un établissement du genre de l'école de médecine d'Abou-Zabel, fondée par notre compatriote Clot-Bey, en Égypte, où elle est un si puissant levier de civilisation.

Sous le comte d'Erlon, un hôpital pour les Arabes, dirigé par le docteur Pousin, avait été établi par souscription à Bouffarik. Cet établissement, ne recevant que de faibles secours, a été presque abandonné depuis cette époque. Mais les indigènes sont reçus à l'hôpital civil d'Alger, et même, quand ils font partie des Spahis irréguliers, dans les hôpitaux militaires.

On commença enfin à s'occuper, en 1836, des indemnités, dues, depuis si longtemps, aux propriétaires expropriés pour cause, ou sous prétexte d'utilité publique. Une commission présidée par M. Baude, membre

de la Chambre des Députés, fut chargée d'examiner les titres des ayants droit, et de présenter un travail, qui, jusqu'à présent, il est vrai, est reste sans résultat. Le fisc, si lent à accomplir une œuvre de rigoureuse justice, tire souvent d'assez beaux bénéfices des terrains dont l'état s'est emparé, et dont il doit encore la valeur. Un emplacement situé sur la place du Gouvernement, à Alger, a été vendu au prix énorme de 15,500 fr. de rente annuelle, au marquis de la Tour-du-Pin, qui y a fait bâtir la plus belle maison de la ville.

LIVRE XXII.

Le général Brossard à Oran. — Ravitaillement de Tlémecen par Abd-el-Kader. — M. le lieutenant général comte de Damrémont est nommé gouverneur-général. — Son arrivée à Alger. — Mission du général Bugeaud à Oran. — Mouvements d'Abd-el-Kader dans la province de Titery, et du général Damrémont dans celle d'Alger. — Soulèvement des tribus de l'est. — Expéditions chez les Issers, et combat de Boudouaou. — Le général Damrémont, ayant pacifié l'est, marche vers l'ouest. — Événements de la province d'Oran. — Négociations avec Abd-el-Kader, et traité de la Tafna. — Évacuation du camp de la Tafna et de Tlémecen.

M. le maréchal Clauzel, à peine rentré à Alger après son expédition sur Constantine, eut à s'occuper de la province d'Oran, où nos affaires étaient bien loin d'être dans un état satisfaisant. Le soldat, réduit depuis longtemps à moins d'une demi-ration de viande, se trouvait bien près d'en manquer totalement, les Garabas ayant enlevé le parc de l'administration. Les garnisons de Tlémecen et de la Tafna, toujours étroitement bloquées, ne tiraient aucune ressource d'un pays complètement hostile. Enfin, les Douers et les Zmela, resserrés sous le canon d'Oran, ne pouvaient plus nourrir leurs chevaux, et manquaient

mêmes de grains pour eux et pour leurs familles. Il fallut leur allouer des rations de pain et de fourrage ; sans ces secours, ils se seraient vus forcés de nous abandonner. Les choses en étaient là, lorsque le général Brossard prit, le 13 janvier, le commandement de la province d'Oran, en remplacement du général Létang, qui rentrait en France. Mais il ne suffisait pas d'envoyer un nouveau général à Oran, il fallait encore y faire vivre les troupes. L'administration militaire était au bout de ses ressourcés, et ne savait trop où donner de la tête. Aussi accueillit-elle avec empressement les offres des frères Durand, qui promirent de la sortir de cet embarras. Ces habiles Israélites avaient conçu la pensée hardie de tirer des tribus mêmes soumises à Abd-el-Kader, de quoi approvisionner nos garnisons réduites aux abois. Leur projet, qui réussit complètement, était d'intéresser l'Émir lui-même à cette opération, qui devait être une nouvelle source de richesses pour la maison Durand. Mais pour qu'il leur fût loisible d'opérer, il ne suffisait pas d'être d'accord avec l'administration militaire, il fallait encore avoir l'autorisation du gouverneur général. Ils l'obtinrent, en présentant leurs spéculations commerciales comme un moyen d'arriver avec Abd-el-Kader à une paix, que le maréchal désirait alors, et qui, ainsi que nous l'avons vu au livre XVIII, avait déjà été une fois dans ses idées.

La convention passée entre les Durand et l'administration, n'eut point le caractère synallagmatique des marchés ordinaires : l'administration s'engagea à recevoir, à des prix convenus et très avantageux pour la maison israélite, les fournitures que cette maison présenterait ;

mais les Durand ne s'engagèrent, eux, à rien. Ils semblèrent dire, ou plutôt ils dirent réellement : « Nous nous croyons sûrs de réussir ; cependant, pour entreprendre, nous voulons être assurés des placements, sans courir les chances de perte d'un marché non accompli par l'entrepreneur. Si nous envoyons des bœufs, vous serez forcés de les prendre ; si nous n'en envoyons pas, vous n'aurez rien à dire, et vos soldats s'arrangeront comme ils le pourront. »

Cette transaction, où les Durand ne couraient que le risque de ne rien gagner, n'offrant aucune garantie réelle, on se crut en droit à Oran de passer des marchés particuliers avec d'autres négociants, et on les passa sans la participation de l'administration centrale d'Alger, qui y resta étrangère.

L'affaire dont nous parlons ici, avait été commencée par le plus jeune des frères Durand, et elle fut continuée par l'aîné, celui dont il a été question plusieurs fois dans cet ouvrage. C'est ce dernier seul qui sera désormais en scène.

Les négociants israélites avaient raisonné juste : Abd-el-Kader, qui avait besoin de plusieurs marchandises que les marchés européens pouvaient seuls lui fournir, leur permit d'acheter des bœufs sur ses terres et de les envoyer à Oran, à la condition qu'on lui procurerait les marchandises qu'il désirait. Cette première opération eut un plein succès. Quelques centaines de bœufs arrivèrent à Oran, et du soufre, du fer, de l'acier furent expédiés à l'Émir. Des voitures de l'artillerie servirent même à transporter ces objets au point où livraison devait en être faite aux agents d'Abd-el-Kader.

Mais ce n'était pas tout que d'avoir pourvu à l'approvisionnement des troupes placées sur le littoral, il fallait encore songer à la garnison de Tlémecen, qui commençait à éprouver le besoin d'un ravitaillement nouveau. En l'opérant parles moyens précédemment employés, le général Brossard se serait vu forcé de faire une expédition qu'il ne se croyait pas en mesure d'entreprendre. Ensuite, les besoins mêmes des troupes qu'il aurait fallu mettre en campagne, devant absorber une grande partie des transports, il n'en serait resté que fort peu de disponibles pour le ravitaillement de la place, but unique de l'expédition. Ces diverses considérations déterminèrent le général Brossard à accepter de nouveau les services de Durand, qui se fit fort de faire ravitailler le méchouar par l'Émir lui-même. Il y parvint en faisant entendre à Abd-el-Kader que la France lui rendrait, pour prix de ce service, les prisonniers qu'elle avait à lui depuis l'affaire de la Sikak. L'Émir n'attachait pas une grande importance matérielle à la remise de ses prisonniers, mais il regardait comme un devoir religieux de profiter de l'occasion qu'on lui offrait de délivrer des musulmans des fers des chrétiens. Au reste, il ne figura point dans cette affaire d'une manière directe. Le marché ostensible, relatif au ravitaillement du méchouar, fut passé par un des membres de l'intendance militaire d'Oran avec Durand seul. Il n'y fut pas question des prisonniers. On convint avec Durand du prix, de la nature et de la quantité des denrées à fournir, et ce fut à lui à s'entendre avec l'Émir, pour les moyens d'exécution. Il conduisit lui-même à Tlémecen le convoi qui fut organisé par les soins d'Abd-el-Kader, lequel

fournit le blé, l'orge et les bœufs. Dans sa pensée, cette fourniture devait être la rançon des prisonniers, car c'était ainsi que Durand lui avait présenté l'affaire. Ainsi ce juif ne lui parla en aucune manière de l'argent qu'il toucha pour cet objet, et dont il disposa à sa fantaisie, sans que l'Émir en ait jamais eu un centime[1]. Le ravitaillement de Tlémecen eut lieu dans le commencement du mois d'avril. Le commandant Cavaignac disposa d'un tiers de ce qu'il reçut en faveur des plus pauvres habitants de la ville. Le reste lui procura un approvisionnement d'environ deux mois.

Le général Brossard, quelque temps après son 'arrivée à Oran, fit occuper Miserghin d'une manière permanente. Il établit aussi un bataillon près du petit lac à gauche de la route du camp du Figuier. Ces dispositions rétablirent la sécurité dans les environs d'Oran, et furent surtout très utiles aux Douers et aux Zmela.

Les événements que nous venons de rapporter eurent lieu pendant que le général Rapatel exerçait les fonctions de gouverneur par intérim, à Alger. M. le maréchal Clauzel avait quitté cette ville, dans le courant de janvier, avec l'espoir d'y revenir bientôt ; mais il fut remplacé, le 12 février, par le lieutenant général comte de Damrémont. Le nouveau gouverneur général n'arriva à Alger que le 3 avril. Tous ses prédécesseurs avaient débuté par une proclamation, sorte de programme, souvent

(1) Nous ne pouvions nous étendre davantage sur cette affaire. Elle est au nombre des causes qui ont motivé la mise en accusation du général Brossard, et ce général n'est point encore définitivement jugé.

téméraire, à qui les événements avaient donné plus d'une fois de fâcheux démentis. Il crut devoir se conformer à cet usage, et le surlendemain de son arrivée, il fit paraître sa proclamation, qui promettait à la colonie une administration paternelle et pacifique, tout en annonçant une réparation de l'échec éprouvé devant Constantine. Partisan des moyens doux et conciliants, il avait espéré pouvoir les appliquer dès son arrivée ; mais tout respirait encore la guerre, et il ne tarda pas à reconnaître qu'il devait les ajourner.

Pendant que le général Damrémont prenait possession de son gouvernement, le général Bugeaud arrivait à Oran avec une autorité assez vaguement définie, mais qui, par le fait, devait être indépendante de celle du gouverneur général. La mission de M. Bugeaud était, ou de combattre l'Émir à outrance, ou de faire avec lui une paix définitive et convenable. Ainsi que le général Damrémont, il crut devoir débuter par une proclamation. Ce manifeste, qui ne s'adressait qu'aux Arabes, avait pour but de les effrayer par des menaces d'une guerre d'extermination ; mais il avait à peine paru, que M. Bugeaud entama des négociations avec Abd-el-Kader, par l'intermédiaire de Durand, qui déjà, sous le maréchal Clauzel avait été autorisé, ainsi que nous l'avons vu un peu plus haut, à agir dans le sens de la paix. Abd-el-Kader n'en était pas éloigné. Mais, comme d'un autre côté, il savait que les troupes de la division de M. Bugeaud ne pourraient, dans tous les cas, entrer en campagne que vers les premiers jours du mois de mai, il résolut d'employer le mois d'avril à visiter les tribus de l'est de la province d'Oran,

et celles de Titery. Il devait retirer de cette opération un double avantage : d'abord les impôts qu'il comptait prélever dans cette contrée, devaient améliorer l'état un peu obéré de ses finances ; ensuite, sa présence ne pouvait manquer d'y consolider son autorité, ce qui, dans le cas où la paix ne se ferait pas, lui permettrait, en soulevant contre nous les tribus voisines du centre de nos établissements, de créer assez d'embarras au gouverneur général pour le mettre dans l'impossibilité de tenter sur le Chélif une jonction avec le général Bugeaud, opération qui paraissait à tous si naturelle, que les Arabes, comme les Français, la croyaient dans la pensée du gouvernement.

Abd-el-Kader arriva à Ataf, sur les bords du Chélif, dans les premiers jours d'avril. Il envoya de là sommer la ville de Cherchel et les Beni-Menasser de lui payer tribut. Cherchel se soumit, et reçut un kaïd de ses mains. Quant aux Beni-Menasser, ils ne lui offrirent que leur amitié, et refusèrent de payer aucune espèce de contribution. Abd-el-Kader, ne voulant pas user ses forces dans une petite guerre épisodique, se contenta de cette demi soumission, et n insista point. Peu de jours après, il remonta le Chélif, parcourant jusqu'à Malmata des tribus mieux disposées, qui s'empressèrent de lui payer la dîme, qu'elles considéraient comme une obligation, religieuse. Il redescendit ensuite à Miliana, où il ne fit qu'un court séjour. Puis il reprit ostensiblement le chemin de Mascara ; mais, parvenu à Oued-el-Fedda, il revint brusquement sur ses pas, et se dirigea sur Médéah, où il entra le 22 avril. Son premier soin, en arrivant dans cette ville, fut de faire arrêter les 80 Koulouglis les plus influents,

parmi lesquels se trouvait Oulid-Bou-Mezrag[1]. Il les envoya tous prisonniers à Miliana. Il se mit ensuite en rapport avec les tribus de l'est de la province d'Alger, qui jusqu'alors avaient à peine connu son nom, et les excita à prendre les armes contre nous. Sidi-Saadi, que nous avons vu figurer dans toutes les insurrections antérieures, fut son agent le plus actif dans cette contrée.

L'arrivée d'Abd-el-Kader à Médéah, mit en émoi jusqu'aux tribus que leur position rangeait tout à fait dans notre dépendance. Presque toutes lui envoyèrent secrètement des députations. La ville de Bélida en envoya aussi, mais ostensiblement et sans mystère. Enfin, les villages arabes, placés sous le canon même de Bouffarik, craignant, de la part des Hadjoutes, quelques-unes de ces attaques, contre lesquelles nous n'avions jamais su les défendre, offrirent des présents au bey de Miliana, pour acheter sa protection. Cet état de choses était alarmant, et pouvait, en se prolongeant, aboutir à la révolte de toutes les tribus de la Métidja. En conséquence, le général Damrémont, sentant la nécessité de ne point laisser empirer le mal, prit des dispositions pour occuper Bélida, dans le but de détruire, par cette opération, l'effet produit sur les Arabes par le voisinage d'Abd-el-Kader, et de prévenir une insurrection générale, en séparant les tribus de l'est de celles de l'ouest.

Le 28 avril, le gouverneur général, ayant réuni à

---

(1) Fils du bey Bou-Mezrag renversé en 1830 par le maréchal Clauzel.

Bouffarik presque toutes ses forces disponibles, envoya une petite colonne observer les gorges de l'Oued-el-Akra et du Hamise, par lesquelles l'ennemi pouvait déboucher dans la plaine, vers la partie de l'est. Il alla ensuite, de sa personne, reconnaître, avec quelques troupes, les abords de Bélida. Le hakem, le cadi et les notables de cette ville se rendirent auprès de lui pour, l'assurer de leur soumission ; mais un parti de Beni-Salah et d'Hadjoutes tira quelques coups de fusil sur nos troupes, et même sur un officier du gouverneur, qui, par son ordre, cherchait à entrer en pourparler avec eux. Après avoir pris une connaissance sommaire du terrain sur lequel il voulait opérer, le général Damrémont rentra à Bouffarik. Les Beni-Salah et les Hadjoutes, pensant que cette fois, comme tant d'autres, tout se bornerait à une simple promenade de nos troupes, retournèrent aussi chez eux. Mais le lendemain, avant le jour, le gouverneur général se remit en route. Il divisa ses troupes en trois colonnes : la première, commandée par le général Bro, reçut ordre de se porter sur les montagnes des Beni-Salah, en tournant Bélida par la droite ; la seconde, conduite par le général Négrier, dut exécuter un mouvement semblable par la gauche ; la troisième, sous les ordres du colonel Schauenbourg, eut pour mission de marcher droit sur Bélida par la plaine. Le gouverneur se trouvait avec cette troisième colonne. Ces divers mouvements s'exécutèrent avec ensemble et précis sion. Avant neuf heures du matin, Bélida fut entourée par nos troupes qui, maîtresses des hauteurs, mettaient les montagnards dans l'impossibilité d'agir contre elles. Cependant,

quelques coups de fusil furent tirés sur la colonne de droite.

Tout paraissait terminé. Le général Damrémont entra dans la ville et l'examina avec soin, ainsi que les dehors. Bélida est située à l'entrée d'une gorge, violemment déchirée, d'où sort l'Oued-el-Kebir, cours d'eau torrentueux qui va se jeter dans la Chiffa, à deux lieues plus loin. Du côté de la plaine, elle est entourée d'une épaisse zone de jardins et de vergers d'orangers, de citronniers, et de toutes sortes d'arbres fruitiers. L'Oued-el-Kebir alimente les fontaines de la ville, au moyen d'un barrage qui en exhausse les eaux. Cet ouvrage est situé à une petite demi-lieue, au sud de Bélida, dans la gorge dont nous venons de parler, de sorte que les montagnards, en étant maîtres, peuvent détourner les eaux, quand il leur plaît. Cette position semblait opposer à un établissement permanent des difficultés, que les divers chefs de service déclarèrent ne pouvoir surmonter, que par plus de dépenses et de travail que le gouverneur ne pouvait en consacrer à cette opération. D'un autre côté, la destruction de la plus grande partie des jardins et des vergers lui fut présentée comme indispensable à la défense. Cette destruction était tellement en désaccord avec ses principes, tout récemment proclamés, qu'elle l'effraya avec raison. Il songea alors à établir un camp à l'ouest de la ville, sur l'emplacement, à peu près, où il en a été établi un en 1838, dans, des circonstances, il est vrai, qui ne présentaient plus les mêmes difficultés. Cette opération, qui aurait séparé les Hadjoutes de Bélida; et tenu les Beni-Salah en bride, offrait presque les mêmes avantages

que l'occupation de la ville, sans les mêmes inconvénients: Mais l'administration militaire ne se sentit pas assez sûre de ses moyens d'action, pour garantir l'approvisionnement de ce nouveau camp. Enfin, après quelques hésitations, le gouverneur cessant de lutter contre les obstacles qu'il rencontrait à chaque pas dans les hommes et dans les choses, abandonna son projet, et ramena ses troupes à Bouffarik. De là, il alla visiter Coléah, et rentra à Alger, le 2 mai, après avoir donné l'ordre d'établir un fort détachement de cavalerie à Mered, où il n'existait encore qu'un blockhaus. Ce point est entre Bouffarik et Bélida

Cependant, l'Émir, voyant approcher l'époque où le général Bugeaud serait en mesure d'entrer en campagne, avait quitté Médéah et repris la route de la province d'Oran, après avoir laissé pour bey à Médéah, son frère, El-Hadji-Mustapha, en remplacement d'El-Barkani. L'installation de ce nouveau bey(1) coïncida avec le mouvement du général Damrémont, sur Bélida. Il en fut un instant effrayé, et se préparait même à abandonner la position, lorsqu'il apprit la retraite de nos troupes. Reprenant alors courage, il ne songea plus qu'à suivre les instructions de son frère, en nous créant de nouveaux ennemis. Nous venons de voir qu'Abd-el-Kader s'était mis en rapport avec les tribus de l'est de la province d'Alger,

---

(1) Abd-el-Kader ne donne que le titre de Kalifa, (lieutenant) aux chefs supérieurs qu'il établit de tous côtés, mais celui de bey a prévalu parmi les Arabes, qui les désignent ainsi.

pour les engager à prendre les armes contre les Français. Ces relations, continuées par El-Hadji-Mustapha, firent enfin éclater la guerre dans cette contrée, qui depuis longtemps n'avait pas fait marcher un seul homme contre nous. Le 9 mai, un fort parti d'Amraoua et d'Issers surprit la ferme française de Regahïa, tua deux hommes, et enleva une quantité assez considérable de bétail. Une ferme arabe fut également pillée. Le kaïd de Khachna était dans ce moment à Alger. Son lieutenant monta à cheval avec les cavaliers de l'outhan, et se mit sur les traces des pillards, qu'il ne put atteindre. Instruit de cet événement, le gouverneur fit partir, pour Regahïa, une colonne commandée par le colonel Schauenbourg, du ler régiment de chasseurs d'Afrique. Cet officier supérieur s'établit sur le territoire de Regahïa, en attendant, pour agir, de savoir positivement à quelle tribu appartenaient les Arabes qui avaient attaqué la ferme.

A peu de distance à l'est du méridien de Regahïa court, du nord au sud, une chaîne de petites montagnes qui bornent la Mitidja dans cette direction, et la séparent du bassin de l'Isser. Ces montagnes assez abruptes, ne présentent que deux passages; l'un est un défilé étroit entre la mer et des rochers escarpés on le connaît dans le pays sous la dénomination significative de Cherob-eu-Eurob (bois et fuis). Ce nom lui vient d'une fontaine, située dans ce lieu sauvage, où le voyageur a sans cesse à craindre là rencontre des brigands ou des bêtes féroces, et où, par conséquent, il est dangereux de s'arrêter. Le second passage, qui est à trois lieues plus haut, est un col (Thénia) très prolongé, mais qui du reste ne présente pas de bien

grandes difficultés de terrain. Le pays où se trouvent ces deux passages est habité, du nord au sud, par les Djebils, les Bou-Khranfar, et les Beni-Aïcha. Ces montagnards n'avaient pris aucune part directe à l'attaque de la Regahïa, mais ils avaient eu le tort de laisser le passage libre à l'ennemi. Le colonel Schauenbourg se mit en rapport avec eux, et l'on connut les véritables auteurs de l'acte de brigandage qu'on voulait punir. On sut aussi qu'un rassemblement hostile assez considérable s'était formé au-delà de la petite chaîne de montagnes dont nous venons de parler, sur l'Oued-Merdjia, entre l'Isser et ces mêmes montagnes. Le gouverneur général, ayant résolu de le disperser, envoya au colonel Schauenbourg l'ordre de franchir le Thenia des Beni-Aïcha: Le général Perrégaux, chef d'état-major du général Damrémont, reçut en même temps celui de s'embarquer à Alger, avec un millier de fantassins et deux pièces de montagne, pour aller opérer un débarquement sur les côtes des Issers, afin de couper la retraite au rassemblement de l'Oued-Merdjia. Le colonel Schauenbourg, au moment où l'ordre de marcher lui parvint, était campé sur la rive gauche du Boudouaou, à une lieue et demie en avant de Regahïa. Il partit de ce point, dans la nuit du 17 au 18 mai, avec sa colonne composée de deux bataillons du 2e léger, d'un bataillon du 48e de ligne, de 200 chasseurs d'Afrique ou Spahis réguliers, de deux pièces de montagne, et d'une centaine de Spahis auxiliaires. Contrarié par une pluie affreuse et par le mauvais état des chemins, il ne put arriver qu'à huit heures du matin à l'entrée du col. Une centaine de Kbaïles, au plus, cherchèrent à défendre ce passage,

qui fut facilement forcé. A la sortie du défilé, M. de Schauenbourg fit arrêter sa tête de colonne, pour rallier tout son monde avant de descendre dans la plaine. Ce fut pendant cette halte que Ben-Zamoun se présenta avec les Arabes et les Kbaïles qui s'étaient réunis à Oued-Merdjia. Il voulut nous fermer l'accès de la plaine des Issers, mais ses efforts furent impuissants et de courte durée. La marche de la colonne française suffit pour disperser l'ennemi, presque sans manœuvre et sans combat. Cependant deux compagnies du 2e léger eurent, sur un mamelon de droite, un engagement assez vif, dans lequel M. Issoire, sous-lieutenant de ce régiment, fut mortellement blessé.

Après la défaite de Ben-Zamoun, le colonel Schauenbourg pénétra dans la plaine, en poussant devant lui les populations effrayées et leurs troupeaux. Il se dirigea vers l'embouchure de l'Isser pour opérer sa jonction avec le général Perrégaux. Malheureusement l'état de la mer, qui avait été fort grosse dans la nuit du 17 au 18, avait forcé le général Damrémont à renoncer au débarquement projeté, et le général Perrégaux n'était pas sorti de la rade d'Alger. M. de Schauenbourg le chercha donc vainement pendant toute la journée du 18. Vers le soir, il arriva au bord de la mer qui était calme dans ce moment, et convaincu qu'il n'y avait pas eu de débarquement, il établit son bivouac auprès de l'Oued-Merdjia, dans une des plus riches et des plus riantes campagnes que présente la régence d'Alger.

Le lendemain 19, le colonel Schauenbourg, qui n'avait plus de pain que pour un jour, car on avait compté sur celui que devait apporter le général Perrégaux, dut

se replier sur le Boudouaou. Il prit la route de *Cherob-ou-Eurob* qui, du point où il était, est la plus courte. A peine ce mouvement rétrograde fut-il commencé, que les Arabes et les Kbaïles se présentèrent, en assez grand nombre, sur le flanc gauche et sur les derrières de la colonne. La retraite s'opéra en bon ordre, de mamelon en mamelon, de ravin en ravin, et avec des haltes fréquentes, à chacune desquelles le colonel de Schauenbourg reprenait l'offensive, et faisait éprouver des pertes sensibles à l'ennemi.

Au point où la colonne parvint tout à fait au bord de la mer, en avant des profonds ravins qu'il faut franchir pour arriver à la fontaine de *Cherob-ou-Eurob*, la cavalerie des Amraoua entra en ligne. Elle attaqua par la plage, mais elle fut repoussée avec perte. Pendant ce temps les Kbaïles qui garnissaient les hauteurs, combattaient vaillamment sur le flanc gauche de la colonne. Leurs femmes, placées sur les mamelons les plus élevés, encourageaient les combattants par leurs cris. Repoussé sur tous les points, l'ennemi se retira peu à peu du combat, et le feu avait cessé lorsque nos troupes arrivèrent à *Cherob-ou-Eurob*. M. de Schauenbourg fit prendre à sa colonne, sur l'Oued Bou-Merdès au-delà de *Cherob-ou-Eurob*, un repos nécessaire après une marche pénible et un combat qui avait duré depuis huit heures du matin jusqu'à deux heures du soir ; puis il continua sa marche sur Boudouaou, où il trouva un fort convoi de vivres et de munitions que venait d'amener, sous l'escorte d'un millier d'hommes, le lieutenant-colonel Bourlon du 63e de ligne.

La guerre étant ainsi allumée dans l'est, et l'expédition du colonel Schauenbourg n'ayant pas eu le succès décisif qu'on aurait pu en attendre, si le débarquement projeté s'était effectué, le gouverneur général résolut d'occuper la position de Boudouaou d'une manière permanente ; mais comme il désirait, en même temps, opérer vers l'ouest pour favoriser les mouvements du général Bugeaud, il ne put laisser que peu de monde sur ce point. Le colonel Schauenbourg et le lieutenant-colonel Bourlon furent successivement rappelés. Le 24 mai, il ne restait plus à Boudouaou que 900 hommes d'infanterie, 45 cavaliers et deux obusiers de montagne, commandés par le chef de bataillon de La Torré du 2e léger. Cette petite troupe était destinée à soutenir un des plus glorieux combats qui aient été livrés en Algique. Le 25, elle était occupée aux travaux d'une redoute, dont la construction avait été ordonnée par le gouverneur général, lorsqu'elle fut attaquée, dès le matin, par plus de 5,000 fantassins et par quelques centaines de cavaliers. La position qu'elle occupait est sur la rive gauche de la rivière, et domine la vallée. Vers les six heures, l'ennemi se présenta sur les hauteurs de la rive droite. Le commandant de La Torré fit aussitôt ses dispositions pour le recevoir. Quatorze prolonges arrivées la veille, pour approvisionner la position furent parquées en carré en arrière de la redouté commencée où l'on plaça deux compagnies, les pièces d'artillerie et l'ambulance. Deux autres compagnies occupèrent, le village arabe de Boudouaou, situé à gauche et un peu au-dessous de la redoute. La cavalerie s'établit à droite, en arrière d'une longue ligne de tirailleurs, qui,

soutenue par deux autres compagnies, liait les différents points de la position.

Le combat commença à sept heures et fut tout d'abord extrêmement vif. L'ennemi s'empara de quelques ruines situées en avant du village de Boudouaou, et s'y établit. Une partie de sa cavalerie manœuvrait en même temps pour tourner la position de nos troupes, et leur couper la route d'Alger ; mais chargée avec vigueur par la nôtre, qui ne comptait, comme nous venons de le voir, que 45 chevaux, elle se replia sur l'infanterie. Cette heureuse et brillante charge venait de faire tourner de notre côté les chances du combat, lorsqu'une sonnerie mal comprise faillit nous les faire perdre : les compagnies qui défendaient le village l'ayant prise pour celle de la retraite, évacuèrent la position ; leur exemple fut suivi par celles de droite, de sorte qu'en un instant l'ennemi eut acquis un grand avantage sur nos troupes. Les officiers voyant alors l'imminence du danger, se jetèrent devant leurs soldats, et le cri à la baïonnette se fit entendre. Cette arme, toujours victorieuse dans des mains françaises, enfonça l'ennemi qui eut le courage d'attendre le choc et le village fut repris, ainsi que les autres positions. Celle des ruines résista cependant encore quelque temps, et ne put être forcée que par le canon. L'ennemi faiblissait sur tous les points lorsqu'une compagnie du 48e de ligne, qui arrivait de Regahïa au bruit du combat, détermina sa retraite. Il l'effectua en désordre, en emportant néanmoins ses blessés et une partie de ses morts. Il laissa cependant une centaine de cadavres sur le champ de bataille.

Tel fut le combat de Boudouaou, un des plus beaux

faits d'armes de nos guerres d'Afrique, digne, sous tous les rapports, de tirer pour jamais de l'oubli le nom de celui qui le soutint. La prise d'armes de toutes les tribus de l'est, et leur projet d'attaque sur Boudouaou, avaient été dénoncés au gouverneur, le 24 au soir, par le cheik d'Ammal, d'une manière si précise, que les troupes d'Alger et des camps voisins reçurent dans la nuit l'ordre de se tenir prêtes à marcher sous la conduite du général Perrégaux. Elles se mirent en effet en mouvement, et arrivèrent à Boudouaou après le combat : dès le lendemain, elles prirent l'offensive. Une première colonne, commandée par le colonel Schauenbourg, se dirigea sur Cherob-ou-Eurob, et employa cette première journée à rendre le passage praticable aux voitures. Cette opération ne fut pas inquiétée par l'ennemi. Le 27, le général Perrégaux, avec la seconde colonne, partit de Boudouaou et se dirigea vers le Thénia des Beni-Aïcha, qu'il franchit sans difficulté. Il descendit ensuite dans la plaine des Issers, et alla s'établir à Haouch-Seggara, où il fut rejoint par le colonel Schauenbourg. Jusque-là, l'ennemi n'avait pas paru ; mais le lendemain, le général Perrégaux s'étant porté vers la montagne de Drohh, 3 à 4000 Arabes et Kbaïles cherchèrent à s'opposer à sa marche. Après avoir franchi l'Isser sur plusieurs points à la fois, il les attaqua avec tant de vigueur, qu'il les dispersa entièrement en moins d'une heure. La cavalerie fournit une fort belle charge. Ce combat, qui fut meurtrier pour l'ennemi, ne nous coûta que quelques morts, et parmi eux, le capitaine Germain, du 1er régiment de chasseurs d'Afrique. Après l'affaire, le général Perrégaux fit fouiller les gorges de

la montagne de Drohh, où l'on fit quelque butin en bétail. Il alla ensuite établir son bivouac à Haouch-Nakrel, non loin de la mer. Dans la nuit, plusieurs marabouts des Issers vinrent implorer sa clémence pour les vaincus. Il répondit que pour cette fois il consentait à ne pas pousser les choses plus loin; mais que si les Issers désiraient une paix durable, il, fallait qu'ils envoyassent des députés au gouverneur général pour la demander. Au jour, le corps expéditionnaire se remit en marche, et alla bivouaquer au-delà de Cherob-ou-Eurob, d'où les troupes rentrèrent dans leurs cantonnements, à l'exception d'un détachement qui fut laissé à Regahïa. Le 2e léger, une partie du 48e et du 63e de ligne, deux escadrons de Spahis et quatre de chasseurs, prirent part à cette expédition.

Pendant les événements que nous venons de rapporter, un bateau à vapeur et une gabare se présentaient devant Dellys, qui avait pris part à l'insurrection. Cette petite ville se hâta de faire toutes les soumissions qu'on exigea d'elle. Le hakem, le cadi, et plusieurs notables furent conduits en otages à Alger.

Les chances de la guerre avaient si mal tourné pour les tribus de l'est, que le gouverneur général, assuré de ne plus être inquiété de ce côté, porta toute son attention vers l'ouest. Le poste de cavalerie établi à Mered, rendait plus difficiles les courses des Hadjoutes dans cette partie de la plaine ; cependant, leur audace n'en paraissait pas diminuée. Dans la nuit du 9 au 10 mai, une de leurs bandes envahit le village arabe de Cheraga, en avant de Dély-Ibrahim, enleva une jeune fille au milieu des fêtes de son mariage, tua le fiancé, et s'empara de quelques effets

et de quelques bestiaux. Cette audacieuse entreprise fut conduite par un amant de la jeune fille. Les Hadjoutes, pour l'exécuter, coupèrent la ligne de défense, près du blockhaus d'Oued-el-Agar, qui n'entendit rien. Une colonne mobile, commandée par le commandant Maumet, aide-de-camp du gouverneur général, fut alors formée pour observer la vallée du Mazafran et couvrir le Sahel. Mais les Hadjoutes tentèrent de tourner nos lignes par le sud, et de faire, comme au mois de novembre précédent, des razzias en deçà. Le 24 mai, ils se présentèrent, au nombre de 300 environ, en vue du blockhaus d'Oued-Aïche, dont le feu donna l'éveil au capitaine Bouscarin, qui commandait à Mered, et qui marcha aussitôt contre eux. Le général Négrier, qui était à Bouffarik, se mit aussi en mouvement avec quelques troupes. L'ennemi, se voyant découvert, se mit en retraite. Chargé par le capitaine Bouscarin, près de Belida, il se dispersa après avoir perdu quelques hommes.

Le 2 juin, les Hadjoutes attaquèrent des ouvriers européens occupés aux travaux de la fenaison, en avant de Bouffarik, en tuèrent six, et en emmenèrent prisonniers plusieurs autres. Le général Négrier, avait eu vent que l'ennemi préparait une attaque. Les Européens de Bouffarik avaient été avertis par lui de ne pas laisser sortir leurs ouvriers ce jour-là ; mais il ne tinrent aucun compte de cet avertissement. Le lendemain, 3 juin, plusieurs points de notre territoire furent simultanément attaqués. Une reconnaissance de cavalerie, commandée par le chef d'escadron d'Erlon, eut à soutenir un combat assez vif, en avant de Bouffarick. Le général Négrier,

obligé de disséminer ses forces pour défendre une ligne fort étendue, ne pouvait prendre l'offensive nulle part ; cependant, il était urgent qu'elle fût prise. Ce fut dans ces circonstances que le gouverneur général, après avoir terminé, avec une vigueur et une promptitude remarquables, les affaires de l'est, porta son quartier général à Bouffarick, où il réunit tout ce qu'il avait de troupes disponibles. Il prit des mesures pour pouvoir se porter de là sur Médéah ou sur la vallée du Chélif, selon les circonstances, et les nouvelles qu'il recevrait du général Bugeaud. Les moyens administratifs de transport étant insuffisants, on y suppléa par une réquisition de bêtes de somme.

Le 6 juin, El-Hadji-el-Sghir, qui s'était établi sur l'Afroun, envoya du côté de Bouffarick une forte reconnaissance, connaissance, qui fut battue par nos troupes entre Mered et Oued-Aïche. Le 7, le gouverneur général se porta, avec la plus grande partie de ses forces, sur le camp construit à la Chiffa, par le général Brossard, l'année précédente. Son intention était, avant de se porter plus à l'ouest, de faire une expédition sérieuse sur le bois de Karésa, repaire ordinaire des bandes qui infestaient le Sahel, et qu'il désirait ne pas laisser derrière lui. Dans ce but, il avait donné ordre à une colonne partie de Maélma d'y pénétrer parle chemin de Coléah, pendant qu'il y arriverait lui-même parle côté opposé. Il partit, à cet effet, de la Chiffa dans la nuit du 7 au 8, et arriva au point du jour sur les bords du petit lac marécageux qui est au-dessous de Koubar-Roumia. Après une courte halte, les troupes, tournant à droite, entrèrent dans le bois, où elles eurent quelques engagements partiels avec les Hadjoutes.

Vers le milieu du jour, la colonne de Maélma fit sa jonction avec le corps principal. A peu près au même moment, des cavaliers du bey de Miliana, qui était resté à Afroun, apportèrent au gouverneur général des dépêches du général Bugeaud, et un traité de paix que ce général avait conclu avec Abd-el-Kader, le 30 mai, sur la Tafna. Les mêmes cavaliers étaient porteurs d'une lettre où le bey de Miliana annonçait au gouverneur qu'en exécution du traité il allait retirer ses troupes, si lui, gouverneur, consentait à en faire autant. Le général Damrémont accepta cet arrangement, qu'il considéra comme une trêve jusqu'au moment où le gouvernement aurait fait connaître sa volonté. En conséquence, il retourna au camp de la Chiffa, où il passa la nuit, et le lendemain, les troupes reprirent le chemin de leurs cantonnements.

Nous devons arrêter ici la marche de notre narration, et revenir en arrière, pour faire connaître les événements et les négociations qui amenèrent le traité de la Tafna.

Nous avons vu que le général Bugeaud, très peu de jours après la publication de son menaçant manifeste, s'était mis à négocier avec l'Émir par l'intermédiaire de Durand. Abd-el-Kader désirait la paix, mais, comme de raison, il la voulait avantageuse pour lui. Durand n'était pas pressé de conduire les affaires sur la voie d'une conclusion facile, parce que, tant qu'elles restaient en suspens, il pouvait exercer un monopole commercial qu'une paix définitive devait lui faire perdre, en lui donnant des concurrents. Mais au moment où le négociateur du général Bugeaud s'y attendait le moins, Abd-el-Kader prit

subitement le parti de s'adresser directement au gouverneur général(1). Il est présumable qu'en agissant ainsi, il espérait augmenter la mésintelligence que la force des choses devait faire naître entre les deux généraux, et profiter de leur rivalité. Quoi qu'il en soit, il écrivit au général Damrémont dans des termes qui, sans contenir de

(1) M. Bugeaud a cru que cette démarche de l'Émir avait été provoquée d'Alger, et qu'on s'était servi pour cela de quelques prisonniers renvoyés à Abd-el-Kader, en retour de ceux qu'il avait rendus au général Rapatel quelque temps auparavant*. Il a cru aussi que c'était cette provocation qui avait déterminé l'Émir à marcher sur Médéah ; mais il a dû lui être facile de reconnaître son erreur, car ce ne fut qu'en revenant de Médéah qu'Abd-el-Kader vit les prisonniers en question. Il était alors à Mina. Ce fut Durand qui persuada, pour un temps, au général Bugeaud que si les négociations dont il était chargé ne marchaient pas plus vite, c'était parce qu'elles étaient entravées par les contre-négociations d'Alger. Ce Durand, malgré le désir qu'il avait de les traîner en longueur, voyant bien cependant qu'il fallait en finir, sous peine de perdre toute son importance, trouva un moyen qui lui parut excellent de conclure sans désavantage matériel pour lui : à cet effet, dissimulant à l'Émir les facilités que lui offraient les dispositions pacifiques du gouvernement, il ne craignit pas de lui demander une somme considérable pour corrompre, disait-il, les généraux français. Il ne serait pas impossible que l'Émir ait trouvé cette diplomatie trop chère, et que cette considération ait été au nombre des causes qui le déterminèrent à s'adresser au général Damrémont. Pendant que Durand demandait de l'argent à Abd-el-Kader, il en demandait aussi au général Bugeaud pour corrompre, disait-il encore, les conseillers de l'Émir. Voilà, je crois, l'origine de ces cadeaux de chancellerie, dont il a été parlé dans le procès de Perpignan, mais qui, au résumé, n'ont pas été faits.

* Parmi les prisonniers rendus au général Rapatel dans cette circonstance, était M. Defrance, jeune officier de marine, qui a publié une relation intéressante de sa captivité.

propositions directes, ne pouvaient être considérés dans leur ensemble que comme une véritable demande de paix. Le gouverneur répondit d'une manière qui, quoique vague, ouvrait la porte aux négociations. Il écrivit en même temps au ministre de la guerre pour lui faire connaître la démarche de l'Émir et lui proposer les bases sur lesquelles, selon lui, il était possible de traiter. Ces bases limitaient Abd-el-Kader au Chélif.

Dès que ce commencement des relations entre le gouverneur général et l'Émir fut connu du général Bugeaud, celui-ci se porta à des excès qu'il désavoua lui-même franchement un peu plus tard. Il accusa M. de Damrémont d'avoir fait à l'Émir des propositions de nature à nuire aux négociations qu'il avait lui-même entamées. Il lui reprocha surtout d'enfler l'orgueil et les prétentions d'Abd-el-Kader, en lui manifestant un désir trop vif de la paix. M. Bugeaud prétendait en outre avoir seul le droit de traiter. Ce fut alors que parurent, dans toutes leurs conséquences, ces inconvénients du partage du pouvoir, qui avait porté des fruits assez amers sous la bicéphale administration des généraux Voirol et Desmichels, pour que le ministère pût s'abstenir, sans grands efforts de raisonnement, de retomber dans la faute commise à cette époque. Mais, en ceci, les leçons du passé furent encore perdues. On renchérit même sur les anciennes erreurs ; car, au tort de donner deux gouverneurs à l'Algérie, on ajouta celui de ne, pas déterminer assez nettement la ligne de partage de leurs attributions. M. de Damrémont comprenait que le général Bugeaud pouvait être indépendant dans la conduite des opérations militaires, mais

non dans les mesures qui enchaîneraient l'avenir du pays, comme un traité de paix[1]. M. Bugeaud se croyait indépendant Même en cela. Il en résulta entre les deux généraux une correspondance d'abord fort vive, mais qui s'adoucit ensuite, parce qu'étant tous deux de bonne foi dans cette lutte, où l'incertitude des attributions faisait naître celle des droits, ils reconnurent que leurs prétentions réciproques venaient moins d'un désir d'empiétement, que des termes trop souvent contradictoires de leurs instructions. M. de Damrémont, décidé à abandonner au général. Bugeaud la conduite des négociations[2], fit connaître à Abd-el-Kader, qui lui avait écrit une seconde fois, que

(1) Dans une lettre du ministre de la guerre, écrite le 26 avril au général Damrémont, se trouve cette phrase : « Je rappelle au général Bugeaud que, dans le cours de ces négociations, il ne doit rien faire sans vous avertir, ni rien conclure sans votre attache. De votre côté, vous aurez soin de ne rien arrêter définitivement sans l'approbation du gouvernement du roi, et de m'adresser à cet effet toutes les propositions qui vous seraient faites. »

D'après M. Bugeaud, le ministre lui aurait tenu un autre langage ; car il écrivit au général Damrémont le 25 mai : « Nulle part (dans ses instructions) il n'y est dit que vous devez sanctionner la paix que je ferai, et que, selon l'expression de votre lettre du 14 mai, je ne dois que préparer le traité. Si le gouvernement vous dit autrement, si vous avez des pouvoirs qu'on m'a tenus cachés, les quiproquos, les inconvénients qui sont survenus, ne sont ni de votre faute ni de la mienne. Ils sont du fait du gouvernement, qui n'a pas établi d'une manière nette et bien tranchée la séparation des pouvoirs... que la faute soit rejetée sur ceux à qui elle appartient. »

(2) Dans une dépêche du 16 mai, le ministre de la guerre déclara qu'il devait en être ainsi. Mais la chose était faite avant que cette dépêche, parvînt à Alger.

c'était à celui-ci qu'il devait s'adresser, se réservant cependant le droit de sanction que lui donnait la lettre ministérielle du 26 avril, droit que le général Bugeaud reconnut un instant, ainsi que nous le verrons un peu plus tard.

Sur ces entrefaites, Ben-Aratch, envoyé de l'Émir, était arrivé à Oran, où il ne resta qu'un jour. Il en repartit avec Durand et M. Allégro, alors officier d'ordonnance du général Bugeaud. Durand écrivit deux jours après qu'on était sur le point de conclure; mais, le 14 mai, M. Allégro revint, et annonça que tout était rompu. Abd-el-Kader ne voulait laisser à la France que le Sahel d'Alger, et dans la province d'Oran, le pays situé entre Bridia et la Macta. En conséquence, le 15, le général Bugeaud mit ses troupes en mouvement. Son intention était de ravitailler d'abord Tlémecen, de faire évacuer le camp de la Tafna, dont l'abandon était décidé en principe, et de se porter ensuite dans l'est pour opérer sur le Chélif. Tlémecen devait aussi être évacué à la fin de la campagne, quelle qu'en fût l'issue[(1)]. Le corps expéditionnaire, présentant un effectif de 9,000 hommes, était composé ainsi qu'il suit :

PREMIÈRE BRIGADE. — *Général Leydet*.

Le 1er régiment de ligne[(2)],
Le 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

---

(1) Le 13 juin, le général Bugeaud écrivait au général Damrémont: « Je vous prie de remarquer que nous ne lui cédons rien (à Abd-el-Kader) que ce qu'il possède déjà, sauf Tlémecen, que j'avais ordre d'évacuer à la fin de la campagne. »

(2) Ce régiment était arrivé à Oran dans les premiers jours de mars. Le 3e bataillon d'Afrique y était arrivé peu de temps après.

DEUXIÈME BRIGADE. — *Général Rullière.*

Le 23e de ligne,
Le 24e de ligne.

TROISIÈME BRIGADE. — *Colonel Combes.*

Le 47e de ligne,
Le 62e de ligne.

CAVALERIE.

2e régiment de chasseurs d'Afrique,
Spahis réguliers,
Douers et Zmela.

L'artillerie présentait un effectif de 329 hommes, et un matériel de 12 pièces de montagne.

Le génie n'avait que 64 hommes, dont quatre officiers.

Le service du transport des subsistances était fait par environ 550 mulets de l'administration(1), plus 300 chameaux fournis par les Arabes auxiliaires.

Le 15 mai, la deuxième brigade et la troisième arrivèrent à Bridia, où elles prirent position. Le 16, le général Bugeaud s'y rendit de sa personne avec le reste des troupes. Le 17, le corps expéditionnaire partit de Bridia sur trois colonnes, et alla coucher sur l'Oued-Mélah. Le 18, il bivouaqua au-delà de l'Oued-Senan, et le 19 sur l'Isser. Quelques rares coups de fusil furent échangés dans

(1) Les mulets avaient été envoyés de France.

ces deux journées contre des groupes d'Arabes. Le 20, on arriva à Tlémecen, dont le ravitaillement fut opéré. Le corps expéditionnaire y passa la journée du 21, et se dirigea ensuite sur la Tafna, où il arriva le 23.

Pendant que ces mouvements s'opéraient, le juif Durand cherchait à renouer les négociations ; mais elles ne marchaient pas aussi vite que le général Bugeaud l'aurait désiré. Les moyens de transport diminuaient à vue d'œil : 25 mulets avaient péri en route; on avait été forcé d'en laisser à Tlémecen, 67 qui ne pouvaient plus aller Presque tous ceux qui étaient arrivés à la Tafna, étaient horriblement blessés par suite de la mauvaise confection des bâts adoptés récemment par le ministre de la guerre. Ces bâts, à arçons triangulaires, rejetaient tout le poids de la charge sous le point de courbure des côtes des mulets, ce qui tuait ou mettait promptement hors de service ces animaux, sur lesquels le général Bugeaud avait principalement compté pour ses transports. Il lui restait bien encore ses chameaux, dont les chargements n'avaient pas été soumis aux essais scientifiques des bourreliers du ministère. Mais cette ressource, suffisante pour une expédition de courte durée, ne l'était pas pour une longue campagne. De sorte que le général Bugeaud, qui avait espéré pouvoir au besoin prolonger la sienne pendant plusieurs mois, se voyait déçu dans ses prévisions. D'un autre côté, Abd-el-Kader faisait dire, par Durand, qu'il traiterait avec le général Bugeaud, pour la province d'Oran, mais que pour celle d'Alger, il comptait s'adresser de nouveau au gouverneur général. Pressé d'en finir, suspectant, avec quelque raison, la bonne foi

de Durand, le général résolut enfin d'essayer d'un autre négociateur. Il fit choix de Sidi-Hamadi-Ben-Scal, qu'il dépêcha au camp de l'Émir, le 24. Dès le lendemain, ce nouvel agent rapporta des propositions qui parurent pouvoir servir de base à un traité. Mais Abd-el-Kader ne voulait d'aucune manière abandonner la province de Titery. Le général Bugeaud y tenait fort peu de son côté; cependant, comme il avait reçu le jour même une lettre dans laquelle le gouvernement lui prescrivait de restreindre Abd-el-Kader au Chélif, il fut un instant embarrassé. Mais considérant probablement que dans les affaires d Afrique, le ministère n'a jamais eu qu'une volonté flottante et nébuleuse, dont il est facile de ne tenir aucun compte, il résolut de passer outre(1). En conséquence, il rédigea un projet semblable au traité que l'on va lire plus loin, mais stipulant, de plus, un tribut annuel payable par Abd-el-Kader. Ben-Scal fut chargé d'aller présenter ce projet à l'Émir. Le général eut d'abord la pensée de le soumettre à l'approbation du gouverneur général. Il lui écrivit même pour lui dire que, dans le cas où il ne l'approuverait pas, et où par conséquent il ne serait pas disposé à l'envoyer à la sanction du gouvernement, il se hâtât de le lui faire connaître, et que les hostilités commenceraient aussitôt. Mais il se ravisa dans le jour même, et envoya directement son projet

(1) Du point de vue où il s'était placé, le général Bugeaud eut raison : car pendant qu'il prenait sur les bords de la Tafna la résolution de ne pas s'arrêter aux ordres du ministre, celui-ci lui écrivait qu'il consentait à l'abandon de Titery et de la ville de Cherchel.

en France, par un bateau à vapeur qu'il fit partir à cet effet.

Cependant Ben-Scal ne tarda pas à revenir au camp avec la réponse de l'Émir, qui acceptait le projet hors le tribut. Le général Bugeaud dut se trouver ici encore plus embarrassé que pour la cession de Titery ; car le tribut était bien spécifié dans le projet envoyé à la sanction du gouvernement, et il paraissait difficile de rien changer à une pièce sur laquelle le conseil des ministres allait être appelé à délibérer. Mais M. Bugeaud est un homme de résolution qui sait trancher les difficultés. En conséquence, il renonça au tribut, comme il avait renoncé à Titery, et les deux parties contractantes étant alors d'accord, le traité fut signé le 30 mai. En voici le texte:

TRAITÉ DE LA TAFNA.

Entre le lieutenant général Bugeaud, commandant les troupes françaises dans la province d'Oran, et l'Émir Abd-el-Kader, a été convenu le traité suivant.

ARTICLE PREMIER.

L'Émir Abd-el-Kader reconnaît la souveraineté de la France en Afrique.

ART. 2.

La France se réserve,

Dans la province d'Oran, Mostaganem, Mazagran et leurs territoires ; Oran, Arzew, plus un territoire ainsi délimité,

à l'est par la rivière de la Macta et le marais d'où ellesort; au sud, par une ligne partant du marais, ci-dessus mentionné, passant par le bord sud du lac Sebca, et se prolongeant jusqu'à l'Oued-Malah (Rio-Salado), dans la direction de Sidi-Saïd, et de cette rivière jusqu'à la mer, de manière à ce que tout le terrain compris dans ce périmètre soit territoire français.

Dans la province d'Alger :

Alger, le Sahel, la plaine de la Métidja, bornée à l'est jusqu'à l'Oued-Kaddara, et au-delà ; au sud, par la première crête de la première chaîne du petit Atlas jusqu'à la Chiffa, en y comprenant Bélida et son territoire ; à l'ouest, par la Chiffa jusqu'au coude du Mazafran, et de là par une ligne droite jusqu'à la mer, renfermant Coléah et son territoire; de manière à ce que tout le terrain compris dans ce périmètre soit territoire français.

ART. 3.

L'Émir administrera la province d'Oran, celle de Titery, et la partie de celle d'Alger qui n'est pas comprise à l'ouest dans la limite indiquée par l'article 2. Il ne pourra pénétrer dans aucune autre partie de la régence.

ART. 4.

L'Émir n'aura aucune autorité sur les musulmans qui voudront habiter sur le territoire réservé à la France ; mais ceux-ci resteront libres d'aller vivre sur le territoire dont l'Émir a l'administration ; comme les habitants du

territoire de l'Émir pourront s'établir sur le territoire français.

ART. 5.

Les Arabes vivant sur le territoire français exerceront librement leur religion. Ils pourront y bâtir des mosquées, et suivre en tout point leur discipline religieuse, sous l'autorité de leurs chefs spirituels.

ART. 6.

L'Émir donnera à l'armée française :
Trente mille fanègues d'Oran de froment.
Trente mille fanègues d'Oran d'orge.
Cinq mille bœufs.
La livraison de ces denrées se fera à Oran par tiers. La première aura lieu du 1er au 15 septembre 1837, et les deux autres, de deux mois en deux mois.

ART. 7.

L'Émir achètera en France la poudre, le soufre et les armes dont il aura besoin.

ART. 8.

Les Koulouglis qui voudront rester à Tlémecen, ou ailleurs, y posséderont librement leurs propriétés et y seront traités comme les Hadars.

Ceux qui voudront se retirer sur le territoire français, pourront vendre ou affermer librement leurs propriétés.

ART. 9.

La France cède à l'Émir : Rachgoun[1], Tlémecen, le Méchouar et les canons qui étaient anciennement dans cette citadelle.

L'Émir s'oblige à faire transporter à Oran tous les effets, ainsi que les munitions de guerre et de bouche, de la garnison de Tlémecen.

ART. 10.'

Le commerce sera libre entre les Arabes et les Français, qui pourront s'établir réciproquement sur l'un ou l'autre territoire.

ART. 11.

Les Français seront respectés chez les Arabes, comme les Arabes chez les Français. Les fermes et les propriétés que les Français auront acquises, ou acquerront, sur le territoire arabe leur seront garanties. Ils en jouiront librement, et l'Émir s'oblige à rembourser les dommages que les Arabes leur feraient éprouver.

ART. 12.

Les criminels des deux territoires seront réciproquement rendus.

ART. 13.

L'Émir s'engage à ne concéder aucun point du littoral à

(1) Non l'île, mais la position que nous occupions à la Tafna, et que les Arabes appellent aussi Rachgoun.

une puissance quelconque, sans l'autorisation de la France.

ART. 14.

Le commerce de la régence ne pourra se faire que dans les ports occupés par la France.

ART. 15.

La France pourra entretenir des agents auprès de l'Émir et dans les villes soumises à son administration, pour servir d'intermédiaires près de lui aux sujets français, pour les contestations commerciales ou autres qu'ils pourraient avoir avec les Arabes.

L'Émir jouira de la même faculté dans les villes et ports français[1].

Ce traité fut lu par le général Bugeaud aux officiers généraux et aux chefs de corps et de service de sa petite armée, qui parurent l'approuver. Le 1er juin, le général eut une entrevue avec Abd-el-Kader, qui eut l'adresse de l'attirer avec fort peu de monde, jusqu'au milieu de ses

(1) Le dissentiment qui existe entre nous et Abd-el-Kader au sujet de l'exécution de ce traité, porte principalement sur l'article 2. L'Émir prétend qu'il nous borne à l'Oued-Kaddara, et que ce mot au-delà, mis après le nom de cette rivière, est tout à fait sans valeur. Nous disons, au contraire, qu'il en a une très grande, et qu'il signifie que nous n'avons pas voulu nous limiter dans la direction de l'est. L'article 3 vient à l'appui de nos prétentions. Voici mot à mot comment cet article est rendu dans le texte arabe : « L'Émir commandera dans les provinces d'Oran, de Médéah, et dans une portion de la province d'Alger, qui n'a pas été comprise dans les limites, ouest des limites dont nous avons parlé dans le deuxième article. Il ne pourra commander que dans les lieux dont il a été fait mention ci-dessus.

troupes, où l'Émir paraissait aux yeux des Arabes, attendre son hommage. Mais l'attitude personnelle du général français remit bientôt le cérémonial sur le pied de l'égalité[1].

Aussitôt après son arrivée à la Tafna et pendant qu'il négociait avec l'Émir, le général Bugeaud fit travailler à la démolition du camp qui, dans tout état de cause, devait être abandonné. Après la conclusion de la paix, il ordonna de laisser exister quelques baraques, pensant qu'il s'y formerait un village indigène, ce qui n'eut pas lieu.

Le 3 juin, le général fit partir un de ses aides de camp pour Paris avec le traité. Le 4 du même mois il partit du camp de la Tafna qui fut complètement évacué. On continua cependant à occuper Rachgoun. Un bataillon du 47e fut laissé au Méchouar, qui ne devait être livré à l'Émir qu'après la ratification du traité de paix. L'ancienne garnison, commandée par le commandant Cavaignac, rentra à Oran où elle arriva avec quelques centaines de Koulouglis qui ne voulaient pas rester sous la domination de l'Émir. Le 9, le corps expéditionnaire du général Bugeaud était de retour à Oran.

Le traité de la Tafna est maintenant jugé à sa juste valeur par tout le monde, et par M. le général Bugeaud lui-même, qui s'est repenti plus d'une fois de l'avoir signé. Il suffit de le lire, et de connaître tant soit peu les affaires d'Afrique, pour être convaincu que, si c'était là tout ce que le gouvernement voulait faire, il était fort

(1) Voir les détails de cette entrevue dans la seconde partie.

inutile de mettre à grands frais une division en campagne, et de détourner M. Bugeaud de ses occupations législatives et agricoles. Car il n'est pas permis de douter que sans sortir d'Oran, et sans tant d'apparat, le général Brossard n'eût pu en faire autant.

Le général Damrémont adressa au gouvernement, sur le traité de la Tafna, quelques observations dont les événements prouvent chaque jour la justesse(1). Mais lorsqu'elles arrivèrent à Paris, tout était consommé. L'opinion publique, qui s'était tout d'abord prononcée contre l'oeuvre du général Bugeaud, effrayant un peu les ministres, M. Molé, président du conseil, nia de la manière la plus formelle que le traité eut été ratifié, et dit que des modifications y seraient faites. C'était le 15 juin qu'il donnait cette assurance à la tribune de la chambre des députés, et le même jour une dépêche télégraphique, adressée au gouverneur général, annonçait que le traité était adopté par le roi(2). En vertu de cette sanction, qu'apporta au général Bugeaud un des aides de camp du ministre de la guerre, le Méchouar de Tlémecen fut évacué, le l2 juillet, parle bataillon du 47e qui avait relevé le bataillon du commandant Cavaignac, lequel fut réuni au corps des Zouaves.

---

(1) Voir ces observations dans la seconde partie de ce volume. Elles se trouvent sous le même numéro que d'autres pièces relatives au traité de la Tafna.

(2) Cette dépêche télégraphique, insérée tout au long dans le Moniteur algérien, constitua M. Molé en flagrant délit de légèreté au moins. Quelque temps après, on lui demanda des explications à cet égard à la Chambre des pairs, et il répondit que la dépêche

Le traité de la Tafna ne donnait à l'Émir que la partie de la province d'Alger qui est à l'ouest de la Chiffa ; nous restions maîtres d'agir dans l'est de cette province, du moins, d'après l'interprétation donnée par M. Bugeaud à son traité, dont les termes sont malheureusement obscurs et équivoques, surtout en arabe, et ne sont pas entendus par Abd-el-Kader de la même manière que par nous. Les Issers, après l'expédition du général Perrégaux, avaient fait des promesses de soumission qu'ils tardaient à accomplir. Comme il était important de terminer cette affaire, afin de constater nos droits sur cette partie du pays, le gouverneur général somma les Issers de lui envoyer des députés, et fit en même temps marcher des troupes sur Boudouaou. Cette démonstration eut l'effet qu'on en attendait. Les Issers reconnurent l'autorité française, et remboursèrent en argent le peu qui leur était revenu

---

n'avait probablement pas été bien comprise. Voici cette dépêche ; le lecteur jugera s'il y avait deux manières de l'interpréter.

Dépêche télégraphique de Paris du 15 juin 1837, à cinq heures et demie du soir.

Le Ministre de la guerre à M. le général de Damrémont, Gouverneur général.

Le Roi a approuvé aujourd'hui le traité conclu par le général Bugeaud avec Abd-el-Kader. Le lieutenant-colonel de Larue part aujourd'hui pour porter cette approbation au général Bugeaud, à Oran ; il se rendra ensuite à Alger.

Je vous enverrai copie de ce traité par le courrier.

Pour copie,
Ch. LEMAISTRE.

du butin fait à Regahia. La ville de Dellys paya aussi quelque chose. Ces diverses sommes, peu considérables, du reste, furent partagées entre les Européens et les Arabes, qui avaient éprouvé des pertes par le fait de l'invasion des tribus de l'est. Les otages de Dellys furent rendus. Les Beni-Aïcha et les Issers s'engagèrent à défendre à l'avenir les passages de Cherob-ou-Eurob et de Téniah, et de faire, en cas de nouvelle guerre, cause commune avec nous. Les premiers furent placés sous le commandement du kaïd de Krachna, ainsi que la chose existait sous le gouvernement turc. Les Issers continuèrent à avoir leur kaïd particulier. Dès lors, la paix parut consolidée sur tous les points. Chacun se montra satisfait de cet état de choses, tant sur notre territoire que sur celui d'Abd-el-Kader. Les populations étaient fatiguées de la guerre, dont elles avaient eu toutes plus ou moins à souffrir ; pendant quelques jours, elles se laissèrent aller avec délices à ces sentiments de bienveillance réciproque, si naturels après les grandes luttes. Mais bientôt on commença à dire, tantôt que la paix serait de courte durée, tantôt que les Français s'étaient engagés à évacuer toute la plaine, et à se resserrer dans le massif d'Alger. Ces bruits jetant de la perturbation dans les esprits, ceux d'entre les Hadjoutes qui n'avaient renoncé qu'à regret à leurs actes de brigandage, les recommencèrent partiellement, malgré le bey de Miliana, sous les ordres de qui ils étaient placés. Ce dernier paraissait nourrir, depuis quelque temps, des pensées secrètes qui le préoccupaient vivement. Il écrivit au gouverneur, dans les premiers jours de juillet, pour le prier de lui envoyer un homme sûr, à

qui il pût confier des choses importantes pour lui et pour nous. M. Damrémont accéda à sa demande ; mais en arrivant à Miliana, l'émissaire du gouverneur trouva, le bey à l'agonie. Une maladie subite venait de l'atteindre, et elle l'emporta au bout de trois jours. Son secret, s'il en avait un, mourut avec lui. On parla de poison, mais faiblement. Son neveu, Sidi-Mohammed-Ben-Allal, le remplaça.

Le 23 juillet, le gouverneur général partit pour Bône, pour terminer, soit par les négociations, soit par les armes, la grande affaire de Constantine.

LIVRE XXIII.

État des affaires dans la province de Bône. — Le général Damrémont y arrive. — Négociations avec Ahmed-Bey. — Préparatifs de guerre. — Tentative d'intervention de la part de la Turquie. — Camp de Medjez-Amar. — Expédition de Constantine. — Mort du général Damrémont. — Prise et occupation de Constantine.

Nous avons dit dans le livre XX que M. le maréchal Clauzel, après sa malheureuse expédition de Constantine, avait décidé que Guelma serait occupé d'une manière permanente. Nous avons dit aussi que le commandement de ce point avait été confié au colonel Duvivier. Cet officier supérieur se conduisit dans cette position difficile avec l'habileté et le dévouement que chacun se plaît à lui reconnaître. La défense matérielle du poste dominait tout, sans doute ; mais réduite à l'occupation stérile de quelques ruines, elle n'aurait point empêché le bey de Constantine de venir nous susciter des embarras jusque sous les murs de Bône. Il fallait pour limiter, au moins à la chaîne de Ras-el-Akba, la sphère de son influence hostile, conquérir moralement les populations des environs de Guelma. Ce fut le but que se proposa le colonel Duvivier, et il l'atteignit en partie. Nous n'entrerons pas dans les

détails des moyens, tout à la fois fermes et conciliants, qui l'y conduisirent ; il faudrait pour cela des développements qui seraient peut-être sans intérêt pour le commun des lecteurs, et que, d'un autre côté, nous ne pourrions rendre assez complets pour qu'ils fussent utiles à ceux qui voudraient s'occuper sérieusement de ces sortes d'affaires. Nous nous bornerons à dire que la confiance que M. Duvivier sut inspirer aux Arabes était telle, que les envois d'argent de Bône au camp de Guelma ayant plusieurs fois éprouvé des retards, ils ne firent aucune difficulté d'accepter, en échange des denrées nécessaires à la consommation du camp, des billets à terme garantis par lui, et qui circulèrent dans les tribus comme monnaie courante.

Le 22 mars, le général Trézel vint visiter Guelma avec plusieurs escadrons de cavalerie. Le lendemain, il reconnut le terrain à droite de la Seybouse, entre cette position et l'Oued-Serf, qui s'y jette à Medjez-Amar. Son but, dans cette tournée, était de recueillir lui-même des documents topographiques pour la nouvelle expédition de Constantine. Il rentra à Bône par la rive gauche de la Seybouse, sans repasser par Guelma.

L'influence morale qu'exerçait M. Duvivier sur les tribus des environs de Guelma, ne pouvait se soutenir qu'à la condition de les protéger efficacement contre Ahmed-Bey et contre les Arabes qui tenaient pour lui. Aussi, malgré l'exiguïté de ses forces, il n'hésita jamais à se porter à leur secours chaque fois que l'occasion s'en présenta, et il soutint pour eux plusieurs petits combats, dont les résultats furent toujours heureux, grâce à la bravoure de ses troupes et aux bonnes dispositions qu'il sut prendre.

Le premier de ces combats eut lieu le 24 mai ; il fut livré contre les tribus de l'oued-Zénati, agissant sous la direction de quelques chefs militaires qui leur avaient été envoyés de Constantine. Quelques jours après, le colonel marcha contre les Hacheches, qui avaient favorisé ce mouvement hostile. Il leur enleva une quantité assez considérable de bétail, dont il leur rendit la moitié après qu'ils eurent fait leur soumission. Le reste fut livré aux tribus qui marchèrent avec nous.

Le 16 juillet, M. Duvivier eut un combat assez sérieux contre des forces considérables, dont il soutint le choc avec avantage, quoiqu'il n'eût que 600 hommes d'infanterie et 120 chevaux.

Pendant que le colonel Duvivier était à Guelma, deux postes intermédiaires furent établis entre cette position et Dréan, l'un à Néchméya, et l'autre moins considérable à Haman-Berda. Dès le mois de mai le commandant Joseph avait quitté Bône, le gouvernement ayant renoncé à en faire un bey de Constantine; M. le capitaine de Mirbeck, nommé depuis chef d'escadron, prit le commandement des Spahis. Tel était l'état des choses à Bône, lorsque le gouverneur général y arriva le 26 juillet.

Lorsque le gouvernement rappela de l'Algérie M le maréchal Clauzel, il était revenu au système d'occupation restreinte dont il s'était un instant écarté[1].

---

(1) « Le but que le gouvernement se propose n'est pas la domination absolue, ni, par conséquent, la conquête immédiate et l'occupation effective de tout le territoire de l'ancienne régence. La guerre acharnée et ruineuse qu'il faudrait soutenir, pour en venir

Déjà à cette époque, il pensait que la France n'avait aucun intérêt à détruire la puissance d'Ahmed-Bey, dont elle devait au contraire se servir pour créer un rival à Abd-el-Kader(2). Depuis le traité de la Tafna, cette considération était encore plus puissante ; car il était évident que la destruction de l'autorité d'Ahmed ne pouvait plus tourner qu'au profit d'Abd-el-Kader, qui, de Tittery, était en position de recueillir son héritage politique. En effet,

---

là, imposerait à la France des sacrifices hors de proportion avec les avantages que pourrait lui procurer le succès. Le principal objet qu'elle doit se proposer dans ses possessions du nord de l'Afrique, c'est son établissement maritime, c'est la sécurité et l'extension de son commerce, c'est l'accroissement de son influence dans la Méditerranée, et parmi les populations musulmanes qui en habitent le littoral. La guerre est un obstacle à tous ces résultats. Le gouvernement ne l'accepte que comme une nécessité, dont il désire, dont il espère pouvoir hâter le terme. Il s'y résigne, parce qu'il est impossible de passer brusquement d'un système à un autre, et parce qu'au point où en sont les choses, ses intentions ne seraient point comprises s'il se montrait pacifique sans se montrer fort... Dans le système dont les bases ont été posées en votre présence par le conseil, le point le plus important pour la France, c'est la possession du littoral. Les principaux points à occuper, sont Alger, Bône et Oran. Toutefois, vous le savez, cette occupation ne doit pas s'entendre seulement de l'enceinte des villes et de leur banlieue... (On parle ici du territoire qui doit être réservé dans les trois provinces.) Le reste doit être abandonné à des chefs indigènes , choisis parmi les hommes qui ont une influence déjà faite,et assez nombreux, s'il est possible, pour qu'aucun d'eux n'ait sur les autres une prépondérance excessive. » (Lettre du ministre de la guerre au général Damrémont, du 22 mai 1837.)

(2) Ces expressions sont textuellement extraites de la lettre citée ci-dessus.

une fois Ahmed renversé, à qui, si ce n'est à Abd-el-Kader, pouvaient se rallier les tribus du Beylik de l'est ? Il tombait sous le sens que ce chef entreprenant qui avait si habilement profité de l'anarchie, où depuis la chute du gouvernement turc les tribus des Beyliks d'Oran et de Titery avaient été plongées, pour leur faire désirer sa domination,obtiendrait la même influence sur celle de Constantine, si la chute d'Ahmed les mettait dans la même situation ; influence que nous n'aurions pu combattre qu'en occupant tout le pays, ce qu'on ne voulait pas alors, et ce qu'on n'a voulu qu'imparfaitement depuis[1]. Cette vérité, généralement sentie, rendait le général Damrémont, très disposé à seconder les intentions du ministère qui, jusqu'au dernier moment, a voulu traiter avec Ahmed[2]. Mais il était convenable de le faire à des

(1) Ces prévisions étaient tellement fondées, que, quoique nous occupions maintenant Constantine et que nous nous soyons un peu étendus dans la province, Abd-el-Kader en a usurpé une bonne partie, et convoite le reste.

(2) Le 21 juillet, le ministre de la guerre écrivait au général Damrémont : « Vous ne perdrez pas de vue que, la pacification est l'objet principal que le gouvernement se propose, et que la guerre n'est considérée ici que comme moyen de l'obtenir aux conditions les plus avantageuses, moyen auquel il ne faudra avoir recours qu'à la *dernière extrémité.* »

Les mêmes recommandations sont répétées jusqu'à satiété dans toute la correspondance qui vint après, et notamment dans les dépêches du 9 août et du 6 septembre. Enfin, M. Molé, président du conseil, écrivait le 3 septembre :

« Je ne puis assez vous recommander de vous mettre en garde contre l'ardeur de quelques officiers. Toute ma lettre se résume

conditions qui, par leur nature, effaçassent le souvenir de l'échec de l'année précédente, et c'est dans ce sens que le gouverneur général se disposa à agir. En conséquence, dans le courant de mai, il fit partir pour Tunis le capitaine Foltz, un de ses aides de camp, qu'il chargea d'entrer de là, par des moyens indirects, en relations avec le bey de Constantine. Cet officier, quoique très habile et très versé dans les formes de la diplomatie de l'Orient, fut quelque temps sans y parvenir. Sur ces entrefaites M. Busnach, dont il a déjà été question dans les volumes précédents, vint annoncer au gouverneur, qu'Ahmed-Bey venait de l'inviter à se rendre à Constantine, désirant l'employer pour intermédiaire entre lui et le gouvernement français. M. de Damrémont consentit à son départ, et lui fit connaître sur quelles bases il consentirait à traiter avec Ahmed. D'après ces bases, la France se réservait l'administration directe d'une partie considérable de territoire, et exigeait une reconnaissance absolue de vassalité de la part d'Ahmed, vassalité manifestée par un tribut annuel, et par l'érection, dans les grandes cérémonies, du pavillon français au-dessus de celui du bey. On exigeait de plus, le remboursement des frais de la guerre.

M. Busnach était à peine parti, que M. Foltz arriva à Alger avec Ben-Bajou, autre Israélite, qu'Ahmed-Bey, avec lequel il était parvenu à se mettre en rapport, lui

---

en peu de mots : Jusqu'au dernier moment, la paix plutôt que la guerre, la paix aux conditions déjà convenues, sans y rien ajouter, ou la prise de Constantine à tout prix. »

avait envoyé à Tunis. Dès lors on put croire qu'Ahmed voulait véritablement la paix. Ce fut dans ce moment que le gouverneur partit pour Bône, où M. Foltz, et Ben-Bajou le suivirent. Peu de temps après, M. Busnach y arriva avec une lettre d'Ahmed, et les négociations furent régulièrement engagées, ce qui n'empêcha pas le général Damrémont de mettre la plus grande activité dans les préparatifs de guerre. Des troupes furent tirées d'Alger et d'Oran, et transportées à Bône, où l'on concentra un matériel d'artillerie considérable, et de puissants moyens de transport pour l'administration. En un mot, rien ne fut négligé pour assurer le succès d'une guerre, que le gouvernement aurait voulu pouvoir éviter avec honneur, mais qu'il était décidé à faire avec énergie. Quoi qu'on ait pu en dire, la conduite du gouvernement fut sage et logique dans toute cette affaire de Constantine, au moins relativement à la position où il s'était mis par le traité de la Tafna, qui n'était, il est vrai, ni l'un, ni l'autre.

Peu de temps après son arrivée à Bône, le général Damrémont se porta sur Medjez-Amar, dont il résolut de faire sa base d'opération, en cas que l'expédition eût lieu. Il y arriva le 9 août, avec le 47e et le 23e de ligne. Ces troupes se mirent aussitôt à construire, sous la direction du génie, un camp retranché, sur la rive gauche de la Seybouse, et une tête de pont sur la rive droite, en amont du confluent de cette rivière et de l'Oued-Serf. On a reproché à cet établissement, comme à celui de Douéra, un développement en disproportion avec le but qu'il avait à remplir. Quoi qu'il en soit, le relief considérable

qu'on voulut donner aux parapets pour le défiler méthodiquement, prolongèrent tellement le travail, que, lorsque nos troupes partirent pour Constantine, elles n'avaient pas encore passé une seule nuit dans son enceinte inachevée.

Pendant le long séjour que le général Damrémont fit à Medjez-Amar, les communications entre lui et Ahmed-Bey furent assez fréquentes. On parut être plusieurs fois sur le point de conclure. Ahmed comprenait, par moments, les dangers de sa position, et alors un vif désir de la paix s'emparait de lui. Dans d'autres, il espérait que la Porte Ottomane lui enverrait du secours par Tunis, ou même que Constantine pourrait résister seule comme l'année dernière; et alors il prenait un ton superbe. Il lui arrivait aussi très souvent de dire, et même c'était une pensée qui le préoccupait beaucoup, qu'il ne comprenait pas pourquoi le gouverneur voulait lui imposer des conditions moins avantageuses qu'à Abd-el-Kader. Enfin ce qu'il y avait en lui de dispositions pacifiques, était combattu par Ben-Aïssa et par d'autres personnages puissants qui voulaient la guerre, et qui n'avaient pas les mêmes raisons que lui d'en craindre les résultats.

Les tergiversations d'Ahmed prolongèrent les négociations jusque vers la fin du mois d'août. Le général Damrémont, ayant fait quelques concessions relatives à la quotité du tribut, et à l'érection du pavillon français a Constantine, lui envoya son ultimatum, auquel le bey répondit de manière à couper court aux négociations. Dès lors, il ne fallut plus songer qu'à la guerre, et

M. Busnach fut rappelé[1]. Le général Damrémont demanda en même temps au gouvernement l'autorisation de marcher sans délai sur Constantine, car il lui avait été formellement prescrit, par dépêche du 9 août, *de se borner à rassembler tous 1es moyens de guerre, à les organiser complètement, afin d'être prêt à marcher, et de ne rien entreprendre au-delà, sans avoir fait connaître au, gouvernement du roi l'état exact des choses et avoir reçu ses ordres*. Malgré les termes formels de cette dépêche,

(1) Voici la lettre que le général Damrémont écrivit à Ahmed-Bey à cette occasion :

Au camp de Medjez-Amar, le 19 août 1837,

Le Gouverneur général à Ahmed-Bey :

La lettre que vous m'avez fait remettre par Mouchi-Busnach, votre serviteur, contient des propositions si extraordinaires, que je n'y répondrai pas. Elle m'a étrangement surpris, et je dois aussi vous exprimer mon étonnement devoir que, manquant à votre parole, vous repoussez maintenant un traité que vous aviez admis. Si les malheurs de la guerre doivent peser sur le pays que vous administrez, et entraîner la ruine de Constantine, toute la responsabilité retombera sur vous, qui préférez à une paix honorable, à un appui que vous regretterez plus tard, les chances d'une guerre que vous ne pourrez pas soutenir. Ce serait peut-être l'occasion de vous rappeler que Hussein-Pacha, cédant à de mauvais conseils, préféra la guerre, qui a entraîné sa chute, à une juste satisfaction que lui demandait la France, et qui n'avait rien de honteux, rien d'humiliant pour lui.

La présence de Busnach étant inutile près de vous, je lui donne l'ordre de quitter la province de Bône.

la réponse qu'il reçut montra qu'on était mécontent à Paris, de ce qu'il n'avait pas pris l'initiative. Ceci ne prouve qu'une chose : c'est qu'en 1837, comme en 1836, le ministère aurait été fort aise de pouvoir dire, en cas de revers, qu'on avait agi, sans ordre.

Les espérances d'Ahmed au sujet de la Porte et de Tunis, avaient quelques fondements. Le sultan voulait, en effet, le secourir par Tunis. A cet effet, il devait se débarrasser du bey de cette régence, qui était opposé à ses desseins et le remplacer par, un homme dont il était plus sûr, et qui aurait envoyé des troupes à Ahmed. Dans ce but, une escadre était partie de Constantinople. Elle devait se présenter devant Tunis, où une conspiration, organisée par les agents de la Porte, aurait aussitôt renversé le bey régnant. Mais la conspiration fut découverte, les conspirateurs mis à mort, et l'amiral Lalande obligea l'escadre turque de se retirer avant qu'elle eût pu rien entreprendre.

Cependant, lorsqu'on eut acquis, à Paris la certitude que les négociations ne enduisaient à rien, et que l'on vit que le général Damrémont, éclairé par ce qui s'était passé l'année précédente, n'était point disposé à prendre une part de responsabilité plus forte que celle qui, lui revenait, naturellement, les ministres se résignèrent à faire usage de la leur. Un conseil fut assemblé, l'expédition fut résolue, et le duc d'Orléans fut un instant désigné pour la commander. Ce prince avait fortement insisté pour obtenir cette mission, qu'il était certainement très capable de remplir convenablement, et de manière à assurer sa réputation militaire. Mais des considérations

de famille vinrent se jeter à la traverse, et le privèrent d'un honneur qu'il ambitionnait avec l'ardeur de son âge, et la perspicacité d'un homme éclairé qui sait lire dans l'avenir. Le commandement de l'expédition de Constantine resta donc au gouverneur général qui, dans la première combinaison, n'aurait été que le major général du duc d'Orléans. Le duc de Nemours obtint le commandement d'une brigade. Le commandement en chef de l'artillerie fut dévolu au lieutenant général Valée, la plus haute capacité de cette arme, et celui du génie au lieutenant général Rohaut de Fleury, une des célébrités de la sienne.

Pendant que ces dispositions étaient prises à Paris, le général Damrémont préparait tout pour que l'expédition pût se faire en temps opportun. Le 13 septembre, il poussa une grande reconnaissance jusqu'à l'Oued-Zenati, et dispersa quelques Arabes qui se présentèrent sur la route. Quelques jours après, il se rendit à Bône, pour s'assurer par lui-même de la situation des hôpitaux et des magasins, recevoir le duc de Nemours, qui y débarqua, ainsi que les généraux. Valée et Fleury. Dans un conseil qui se tint chez le prince, le général Damrémont exposa la situation des choses. La question de l'opportunité de l'expédition fut agitée ; on parla de la renvoyer au printemps. Un incident fâcheux jetait surtout de l'indécision dans les esprits : le 12e de ligne, qui avait été envoyé de France pour faire partie de l'armée d'expédition, était arrivé avec le choléra. Il avait fallu le mettre en quarantaine, ce qui diminuait de trois bataillons les forces disponibles sur lesquelles on avait compté. Mais le général

Damrémont démontra qu'on pouvait agir sans cela, et sa conviction l'emporta[1].

Pendant qu'il était à Bône, le général Rullière, qu'il avait laissé à Medjez-Amar, fut attaqué trois jours consécutifs, les 21, 22 et 23 septembre, par 7 à 8,000 hommes de cavalerie et d'infanterie, commandés par Ahmed-Bey en personne. La fureur de l'ennemi se dirigea principalement sur un mamelon, situé à droite et en avant du camp, sur la rive droite de la Seybouse. Le général Rullière, qui avait parfaitement compris l'importance de cette position, en avait confié la défense au lieutenant-colonel Lamoricière. L'ennemi, repoussé dans toutes ses attaques, perdit beaucoup de monde dans ces trois jours de combat, qui firent le plus grand honneur au général Rullière, ainsi qu'aux troupes qu'il commandait. Ces troupes étaient le 23e et le 47e de ligne, un bataillon du 2e léger, le 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, le bataillon des tirailleurs d'Afrique, les Zouaves et les Spahis.

Dans les derniers jours de septembre, tout le personnel et tout le matériel de l'expédition se trouvèrent

---

(1) Jusqu'au dernier moment de l'existence du général Damrémont, la plus parfaite harmonie régna toujours entre lui et le général Valée. M. Damrémont écrivait à cette époque à une personne de son intérieur le plus intime : « J'ai eu des idées bien extraordinaires à combattre, bien des difficultés à vaincre, bien des soucis de tout genre... Le général Valée, qui a l'esprit juste, ne met aucun entêtement à défendre sa manière de voir... Maintenant il abonde dans mes idées. Il m'aurait été très pénible de me trouver en opposition avec lui. Je tirerai bon parti de ses conseils et de son expérience. »

réunis à Medjez-Amar. Le départ ,fut fixé au 1er octobre ; mais au dernier moment, le chef d'état-major vint annoncer au général Damrémont que l'administration avait moins de chevaux qu'elle ne l'avait déclama et qu'ainsi, elle ne pouvait transporter tout ce qui avait été convenu en fait de subsistances. Comme c'était, dans la circonstance, le premier de tous les services qui faisait défaut, il fallut y suppléer à tout prix. En conséquence, l'artillerie et le génie reçurent ordre de réduire, autant que possible, leur approvisionnement et leur matériel, et de se charger de ce que l'administration n'était pas en mesure de transporter. C'est ainsi que l'on fut obligé de laisser à Medjez-Amar beaucoup de munitions de guerre, et la plus grande partie du matériel de génie. Il fut décidé que l'artillerie se dégarnirait beaucoup moins que le génie, et il fut dès lors établi que cette dernière arme ne pourrait plus jouer qu'un rôle fort secondaire dans les opérations du siège.

Le corps expéditionnaire, fort de 10,000 hommes, fut divisé en quatre brigades, ainsi qu'il suit :

PREMIÈRE BRIGADE. — *Le duc de Nemours*.

Un bataillon de Zouaves
Un bataillon du 2e léger,
3e régiment de chasseurs d'Afrique,
Deux bataillons du 17e léger,
Deux escadrons de Spahis,
Deux pièces de campagne et deux de montagne.

DEUXIÈME BRIGADE. — *Le général Trézel.*

Spahis irréguliers,
Bataillon turc,
Tirailleurs d'Afrique,
Compagnie franche.
Un bataillon du 11e de ligne,
23e de ligne.
Deux pièces de campagne et deux de montagne.

TROISIÈME BRIGADE. — *Le général Rullières.*

3e bataillon d'Afrique,
Un bataillon de la légion étrangère,
Deux escadrons de Spahis réguliers et deux du 1er régiment de chasseurs d'Afrique.
Quatre pièces de montagne.

QUATRIÈME BRIGADE. — *Le colonel Combes.*

47e de ligne,
Un bataillon du 26e de ligne,
Deux pièces de campagne et deux de montagne.

Le matériel de siège se composait de
Quatre canons de 24,
Quatre de 16,
Deux obusiers de 8,
Quatre de 6 p°,
Trois mortiers de 8 p°.
En tout 17 bouches à feu, avec un approvisionne-

ment de 200 coups par bouche à feu, 1000 kilogrammes de poudre, 200 fusées de guerre, 50 fusils de rempart, 500,000 cartouches d'infanterie, et plusieurs ponts et passerelles pour les hommes à pied : le tout formant un équipage de 126 voitures, dont 50 de siège et 76 de campagne.

L'artillerie de campagne et de montagne, répartie entre les brigades, se composait de :

Quatre canons de 8,
Deux obusiers de 24,
Dix obusiers de 12, de montagne.

En tout 16 bouches à feu.

Les bouches à feu de campagne étaient approvisionnées à 180 coups, celles de montagne à 120 cous et 10 coups à balles par obusier.

L'artillerie, ayant pour commandant en chef le général Valée, et pour commandant en second le général Caraman, présentait un effectif de 46 officiers, 1154 sous-officiers et soldats, et 1227 chevaux ou mulets.

Le génie, dont le personnel était de 10 compagnies, avait pour commandant en chef le général Rohaut de Fleury, et pour commandant en second le général Lamy.

L'administration militaire avait à sa tête M. Darnaud, sous-intendant de première classe. Elle comptait cinq compagnies du train des équipages, 97 voitures, 589 chevaux de trait et 483 mulets de bât. Elle portait 429 quintaux métriques de biscuits, 109 quintaux de riz, 50 quintaux de sel, 31 quintaux de sucre et café, sept hectolitres d'eau-de-vie, et 536 quintaux d'orge.

Les voitures de l'artillerie et celles du génie portaient de plus 366 quintaux de cette dernière denrée. Un troupeau considérable assurait le service des vivres-viandes. L'armée avait en tout, en partant de Medjez-Amar, pour 18 jours de vivres, y compris ce que les soldats portaient sur eux.

Le 1er octobre, à sept heures et demie du matin, la 1re brigade et la 2e partirent de Medjez-Amar, avec la 1re division du parc d'artillerie, composée du matériel de siège. La première brigade bivouaqua au sommet de Raz-el-Akba, et la seconde, avec le matériel de siège, à la hauteur d'Anouna. Il plut dans cette première journée de marche, ce qui jeta un voile de pénible tristesse sur l'armée. Chacun , se rappelant involontairement un passé que l'hostilité des éléments avait contribué à rendre si funeste, portait un regard de demi-effroi sur l'avenir ; mais le temps s'étant bientôt éclairci, la gaieté reparut sur les visages, et la confiance dans les murs. Les eaux pluviales ayant détrempé les chemins ; les voitures eurent beaucoup de peine à gravir les pentes du Djebel-Sada.

Le 2, les mêmes troupes, avec lesquelles marchait le quartier-général, arrivèrent au marabout de Sidi-Tamtam, où elles passèrent la nuit. Il fallut travailler sur plusieurs points, pour rendre la route praticable aux voitures. Le même jour, les deux dernières brigades, et tout le convoi, qui était immense, y compris la deuxième division du parc d'artillerie, bivouaquèrent à Raz-el-Akba, sur l'emplacement que la première brigade avait occupé la veille. Cet ordre de marche fut observé jusqu'à Constantine ; c'est-à-dire que les deux premières brigades

furent toujours en avant avec la première division du parc d'artillerie, et les deux autres en arrière avec le convoi. Il y eut ainsi deux colonnes.

Le 3 octobre, la première colorie bivouaqua sur l'Oued-Meris, et la seconde à Raz-Zenati. Les Arabes dont on traversait le territoire, s'éloignèrent en incendiant les meules de paille sur l'emplacement de leurs douars abandonnés. Mais comme ils ne se déterminaient qu'avec une certaine répugnance à cette destruction ordonnée par Ahmed, nos soldats parvinrent souvent à se rendre maîtres du feu mis au dernier moment, et à arracher à l'incendie, qui n'avait pas eu le temps de tout consumer, la paille nécessaire à leurs chevaux.

Le 5 octobre, la première colonne qui avait fait le matin un grand fourrage, ne se mit en marche qu'à 10 heures. Elle alla coucher sur le Bou-Merzoug. Ce cours d'eau est le même que l'Oued-Meris, et que l'Oued-Zenati. Cet usage où sont les Arabes, de donner des noms différents aux diverses parties du cours d'une même rivière, jette souvent beaucoup de confusion sur les renseignements topographiques que l'on obtient d'eux. C'était la vallée, très peu profonde et très élevée au-dessus du niveau de la mer, de cette petite rivière, que l'armée suivait depuis deux jours. Un peu en arrière du point où la première colonne bivouaqua le 4, elle se resserre, et présente un défilé d'une défense facile, mais l'ennemi ne s'y montra point. On fut obligé, dans cette journée, de traverser cinq fois le cours d'eau, ce qui nécessita quelques travaux. Le soir on alla fourrager dans les douars abandonnés. La seconde colonne bivouaqua à peu de distance de

la première. Cette colonne eut le lendemain 5 octobre, un petit engagement avec les Arabes, qui, tournés par un peloton du premier régiment de chasseurs d'Afrique, perdirent quelques hommes. Dans la matinée de cette même journée, elle rejoignit la première, et toute l'armée réunie arriva à midi sur les hauteurs de Somma, après avoir un peu tiraillé sur son flanc droit. Elle aperçut de là, le camp d'Ahmed, et Constantine, but glorieux de ses efforts ; cette vue redoubla l'ardeur des soldats. Après une halte de deux heures; l'armée se remit en marche, et après avoir traversé encore une fois le Bou-Mersoug, la première colonne alla bivouaquer dans le lieu de fâcheuse mémoire, que les soldats avaient appelé, l'année précédente, le camp de la boue. Le sol était sec alors, le temps ayant été constamment beau, depuis le 2. La seconde colonne s'arrêta sur l'autre rive du ruisseau. On échangea quelques coups de fusil avec les Arabes, dont on voyait les bandes irrégulières aller et venir dans tous les sens, avec l'agitation saccadée de bêtes fauves qui voient le chasseur s'approcher de leur tanière.

Dans la nuit, le ciel se couvrit de nuages que le lieu et les circonstances où l'on se trouvait rendaient menaçants. A trois heures du matin, la pluie commença à tomber avec force. Le gouverneur général fit partir l'armée de très bonne heure, avant que les chemins ne fussent défoncés. La première colonne arriva sur le plateau de Mansourah à neuf heures. Le gouverneur général se porta aussitôt en avant pour observer la ville, et en reconnaître les abords. Constantine se présentait, comme l'année précédente, hostile et décidée à une résistance

énergique : d'immenses pavillons rouges s'agitaient orgueilleusement dans les airs, que les femmes, placées sur le haut des maisons, frappaient de leurs cris aigus, auxquels répondaient par de mâles acclamations les défenseurs de la place. C'est ainsi que furent salués le général Damrémont, et le jeune prince qui marchait à ses côtés. Bientôt, le son grave du canon répété par des milliers d'échos, vint se mêler aux cris de ces créatures humaines, et de nombreux projectiles habilement dirigés, tombèrent au milieu des groupes qui se présentaient sur la crête du ravin, par lequel Constantine est séparée de Mansourah. Trois à quatre cents hommes, sortis de la place par la porte d'El-Cantara, se glissèrent dans celui qui règne entre ce plateau, et les hauteurs de Sidi-Messid. Ils essayèrent de là d'inquiéter l'établissement de nos troupes qui se déployaient sur le plateau; mais ils furent repoussés par le 2e léger et par les Zouaves, et rentrèrent en désordre dans la ville. De même qu'en 1836, Ben-Aïssa défendait la place, et Ahmed-Bey tenait la campagne avec sa cavalerie.

Après les premiers moments donnés à la reconnaissance d'ensemble, le gouverneur général chargea le général Valée et le général Fleury d'en faire une de détails, pour déterminer les points d'attaque. Il fut reconnu que l'attaque sérieuse ne pouvait être tentée que par Coudiat-Ati, ce qui, du reste, avait déjà été démontré en 1836. En conséquence, il fut décidé que la batterie de brèche serait établie sur ce point. On résolut de construire en même temps à Mansourah, trois autres batteries destinés à prendre d'enfilade et de revers les batteries ennemies

du front d'attaque, et à en éteindre les feux , ainsi que celui de la Casbah. On espérait en outre que ces trois batteries, en foudroyant la ville, en détermineraient la prompte capitulation. Pendant ce temps, la seconde colonne arrivait sur le plateau de Sidi-Mabrouk, en arrière de Mansourah. Elle y laissa le convoi, et reçut aussitôt l'ordre d'aller occuper Coudiat-Ati. La troisième brigade s'y porta en coupant le Rummel, au-dessous de sa réunion avec le Bou-Merzoug, et la quatrième, en traversant successivement les deux rivières, au-dessus du confluent. Sur la croupe montueuse, qui forme un haut promontoire entre ces deux rivières, se tenait, dans une attitude d'observation, et à une certaine distance de la ligne de direction suivie par nos troupes, la cavalerie arabe, au milieu de laquelle était, disait-on, Ahmed-Bey. Le général Rullière, sous le commandement supérieur duquel étaient placées ces deux brigades, s'établit à Coudiat-Ati, sans avoir .un coup de fusil à tirer. Ses troupes s'y mirent à l'abri, tant bien que mal, derrière des retranchements en pierres sèches, dont il ordonna aussitôt la construction. Le général Fleury s'y porta aussi de sa personne. Le capitaine Rabin, un de ses aides de camp, fut tué d'un coup de canon parti de la place, au passage du Rummel. Le quartier général s'établit à Sidi-Mabrouk, avec le convoi et le parc d'artillerie. La pluie, qui avait cessé le matin, au moment du départ de l'armée, avait recommencé vers les deux heures ; mais le temps s'étant remis au beau dans la soirée, on put travailler aussitôt à la construction des batteries de Mansourah. Le capitaine d'état-major de Sales, gendre du général Valée, fut nommé major detranchée ; les lieutenants d'état-major Letellier et Mimont

lui furent adjoints.

La première batterie, dite *Batterie du Roi*, fut établie au revers, à gauche du Mansourah, sur un ressaut en saillie, au-dessous du grand plateau, à 300 mètres du corps de place ; elle dut être armée d'un canon de 24, de deux de 16, et de deux obusiers de six pouces.

La deuxième batterie, dite d'*Orléans*, fut construite sur la crête du Mansourah. L'armement en fut fixé à deux pièces de 16 et deux obusiers de 8.

La troisième batterie, *Batterie de Mortiers*, fut aussi établie sur la crête ; elle dut être armée de trois mortiers de 8 pouces.

On ne put commencer la batterie de brèche en même temps que les autres. L'occupation de Coudiat-Ati n'était pas assez avancée pour cela.

Dans la nuit, les travaux de Mansourah furent poussés avec une rare activité. Les canonniers et les travailleurs d'infanterie rivalisèrent de zèle. Le 7 au matin, le gouverneur général, accompagné du général Valée et du duc de Nemours, nommé commandant des troupes du siége, vint les visiter. Les coffres de la batterie d'*Orléans* et de celle *de Mortiers* étaient terminés; la batterie *du Roi* était moins avancée. Le coffre de cette batterie ne s'élevait encore qu'un peu au-dessous de la genouillère. Comme elle reposait sur le roc nu, il avait fallu y apporter de la terre dans des couffins pour la construire. Il fallut aussi pratiquer une rampe pour y arriver, car, ainsi que nous l'avons dit, elle était au-dessous du plateau.

Dans la journée du 7, deux sorties furent tentées par les assiégés. La première eut, lieu par la porte d'El-Cantara,

et dirigea ses efforts sur la droite de Mansourah : comme la veille, les assaillants furent repoussés par le 2e léger et les Zouaves. La seconde sortie, plus sérieuse, s'opéra par les portes qui font face à Coudiat-Ati. Elle fut repoussée par le 3e bataillon d'Afrique, la légion étrangère, et le 26e de ligne, dont une compagnie perdit son commandant, le capitaine Béraud ; le sergent-major Dose et le fourrier Besson se firent remarquer dans cette circonstance, ce qui leur valut l'honneur d'être cités plus tard dans le rapport du général en chef.

Les Arabes du dehors vinrent aussi attaquer Coudiat-Ati. Ils eurent affaire au 47e de ligne et aux chasseurs d'Afrique, qui les mirent en fuite. Quelques-uns de nos chasseurs, que leur courage avait entraînés trop loin à leur poursuite, périrent dans cet engagement.

Deux passerelles avaient été établies sur le Rummel et sur le Bou-Mersoug, en avant et en arrière des ruines d'un aqueduc romain. Le général Valée alla reconnaître le chemin que devraient suivre les pièces destinées à l'armement de la batterie de brèche, dite *Batterie de Nemours*. Il s'avança jusqu'à l'emplacement de cette batterie, et en désigna un à côté pour une batterie d'obusiers. On ordonna aussi la construction d'un retranchement sur le mamelon qui se trouve au-dessus du confluent des deux rivières, pour mettre les communications, entre Coudiat-Ati et Mansourah, à l'abri des attaques des Arabes du dehors. Ces divers travaux furent commencés dans la nuit suivante. Trois compagnies de sapeurs du génie, et, 750 hommes d'infanterie, y furent employés; mais contrariés par une pluie qui tombait par torrents, et bientôt rendus

impossibles, ils durent être momentanément abandonnés. Cette impossibilité tenait à ce que, pour les rampes les torrents de pluie emportaient la terre qu'on remuait, et que, pour, les batteries, situées sur le roc, comme la batterie du Roi, l'eau détrempait tellement les sacs à terre, qu'il fallait remplir au loin, et que les travailleurs se passaient de main en main, qu'ils arrivaient presque vides à leur destination.

A Mansourah, la batterie d'Orléans et la batterie de Mortiers furent armées dans la soirée ; mais les pièces destinées à la batterie du Roi, arrivées sur la rampe qui devait y conduire et que la pluie avait dégradée, versèrent dans le ravin, d'où on essaya en vain de les retirer.

On voit que cette nuit, du 7 au 8, fut féconde en mécomptes et en accidents fâcheux. Les soldats, harassés de fatigues et ne trouvant pas une place sèche pour se reposer, souffrirent cruellement. Dans la journée du 8, une batterie, destinée à remplacer la batterie du Roi jusqu'au moment où il serait possible de relever les pièces versées, fut construite avec rapidité sur la pointe méridionale du plateau. Elle prit le nom de *Batterie Damrémont*, et fut armée de trois pièces de 24 et de deux obusiers de six pouces. On aurait pu commencer le feu dans la soirée ; mais le, temps était si brumeux, qu'on n'y voyait pas pour pointer : on en renvoya l'ouverture au lendemain.

La nuit fut encore affreuse. La pluie tomba sans relâche. Nos soldats, souffrants et inquiets, avaient besoin que les éclats de notre artillerie, répondant à celle de la ville, vinssent soutenir leur moral un peu abattu. Aussi l'ouverture Au feu était-elle attendue avec une indicible

impatience. Elle eut lieu le 9 à sept heures du matin. Au premier coup de canon des cris d'une joyeuse fureur partirent de tous les points occupés par nos troupes, et portèrent à Constantine l'annonce de sa chute prochaine. Cependant les batteries de Mansourah ne produisirent pas tout l'effet qu'on en avait attendu : le feu de la Casbah fut assez promptement éteint; les pièces de la batterie d'El-Cantara furent mises hors de service, les défenses du front de Coudiat-Ati souffrirent; mais les bombes et les fusées ne mirent le feu nulle part, et la ville, bravant ce bruyant orage, ne parut nullement disposée à ouvrir ses portes comme on l'avait espéré[(1)]. Pendant l'attaque de Mansourah, deux obusiers de six pouces, conduits à Coudiat-Ati par le commandant d'Armandy, ne cessèrent de leur côté de tirer sur la ville. La batterie royale put aussi prendre part à l'attaque, dont le succès fut généralement regardé comme incomplet. Les pièces versées avaient été successivement relevées par les Zouaves, troupe admirable, toujours bonne et prête à tout.

Le gouverneur général renonçant sagement à une tentative qui plus longtemps prolongée aurait pu nous faire user toutes nos munitions de siège en pure perte, résolut de diriger ses efforts sur le front de Coudiat-Ati.

---

(1), M. le capitaine de Latour-du-Pin, dans le récit animé et attachant qu'il a publié dans la Revue des Deux-Mondes, dit avec une remarquable justesse d'expressions, au sujet des espérances que l'on avait assez généralement fondées sur les résultats du bombardement de Constantine, c'était se tromper sur la nature des Arabes, qui sont capables, non de tout faire, mais de tout souffrir.

Comme la pluie, en défonçant les chemins, avait rendu très problématique la possibilité du transport de la grosse artillerie sur ce point, il songea d'abord à faire attaquer la place de ce côté par le génie, au moyen de la sape et de la mine. Mais le génie qui, comme on l'a déjà dit, n'avait pu emporter qu'une très faible partie de son matériel, ne put se charger de cette tâche. Il fallut donc la confier à l'artillerie, et, malgré les difficultés dont elle était hérissée, elle ne fut heureusement au-dessus ni de ses moyens d'action, ni de son admirable constance.

Dans la nuit, on se mit en devoir de conduire à Coudiat-Ati deux canons de 24 de la batterie Damrémont et deux de 16 de la batterie d'Orléans, avec huit chariots d'approvisionnement. Cette opération, que la nature des lieux et la pluie qui continuait à tomber rendaient très difficile, fut confiée au colonel Tournemine, chef d'état-major de l'artillerie. Ce ne fut qu'après des peines effroyables que les pièces, à quelques-unes desquelles il fallut atteler jusqu'à 40 chevaux, arrivèrent à leur destination le lendemain dans la matinée, sous le feu encore bien nourri de la place.

Dans la journée du 10, un pont de chevalets pour l'infanterie fut établi sur le Rummel au-dessous du confluent. Il remplaça les passerelles que les eaux avaient emportées. A trois heures, l'ordre fut donné de conduire la nuit suivante à Coudiat-Ati, la troisième pièce de 24 de la batterie Damrémont, les deux obusiers de 8 de la batterie d'Orléans, les mortiers et les fusées incendiaires. Pendant ce temps, on travaillait activement aux batteries,

qui furent en état le 11 au matin. La batterie du Roi resta seule armée à Mansourah.

Voici quelles furent les dispositions d'attaque à Coudiat-Ati : la batterie de Nemours, commandée par le capitaine Cafford, fut armée de trois pièces de 24 et de deux obusiers de six pouces. La batterie à gauche de celle-ci, commandée par le lieutenant Beaumont, fut armée de deux obusiers de six pouces; on l'appela batterie n° 6. Une autre batterie de deux pièces de 16 et de deux obusiers de 8, fut établie en arrière de la batterie de Nemours, à 800 mètres de la place. Elle fut commandée par le capitaine Lecourtois, et prit le n° 8. La batterie de Mortier, ou batterie n° 7, commandée par le capitaine Coteau, fut construite un peu plus loin.

Malgré des ondées fréquentes, les travaux de Coudiat-Ati avaient rapidement avancé dans la nuit du 9 au 10. Au jour, un soleil qui luttait encore contre les nuages, mais qui à chaque instant s'en dégageait de plus en plus, vint les éclairer. L'ennemi, qui en comprenait l'importance, se mit en mesure d'en troubler l'exécution. De nombreux groupes sortirent successivement de la ville et vinrent se placer dans des replis de terrain à petite distance de nos ouvrages. Le général Damrémont, qui les observait de Mansourah, reconnut à leurs dispositions qu'ils se préparaient à une attaque générale. Il se porta en toute hâte à Coudiat-Ati, et avant qu'ils n'eussent eu le temps d'exécuter leur projet, il lança contre eux quelques compagnies de la légion étrangère et du 3e bataillon d'Afrique. Ces troupes, quoique très aguerries, assaillies aussitôt par un feu meurtrier, et par un ennemi supérieur

en nombre, éprouvèrent un instant d'hésitation. Le général Damrémont, suivi du duc de Nemours et de son état-major, se précipita aussitôt à leur tête, et l'ennemi fut culbuté sur tous les points. Le gouverneur général, reconnaissable à son chapeau à plumes blanches, échappa ce jour-là comme par miracle aux coups qui de toutes parts furent dirigés contre lui. Un de ses aides de camp, le capitaine Mac-Mahon, fut blessé à ses côtés.

Dans l'après-midi on choisit, à 120 mètres de la place, l'emplacement d'une nouvelle batterie de brèche, car on craignait que la batterie de Nemours, qui en était à 400 mètres, ne fût trop éloignée pour produire tout l'effet désirable. Il fut décidé aussi qu'une vaste place d'armes se relierait à cette batterie, pour contenir les gardes de tranchée et servir de point de réunion aux troupes destinées à l'assaut.

Dans la nuit du 10 au 11 les travaux avancèrent avec rapidité. La place d'armes fut presque terminée et reliée au ravin qui conduit au Bardo. Le travail fut favorisé par la configuration du terrain dont les replis, sur plusieurs points, offraient un défilement naturel à nos troupes. L'ennemi dirigea son feu pendant quelques moments sur la tête de sape du génie. Il tenta même une sortie que le 47e de ligne repoussa à la baïonnette, sans tirer un coup de fusil.

Dans la matinée du 11, le gouverneur général, le général Valée et le duc de Nemours se portèrent à la batterie de brèche. A neuf heures et demie, cette batterie, et les batteries n° 6 et n° 8 ouvrirent leur feu. Les mortiers ne purent commencer le leur qu'à deux heures après midi. On tira d'abord pour éteindre les yeux de la place, ce qui

ne fut pas long, puis on battit en brèche à la partie du rempart où se trouvait la grande batterie ; le mur, fort épais et construit de solides matériaux, offrit assez de résistance. A deux heures et demie, un obusier de la batterie du capitaine Lecourtois, pointé par le commandant Maléchard, sur un but indiqué par le général Valée lui-même, détermina le premier éboulement qui fut salué d'un cri de joie unanime. Dès cet instant, Constantine put être considérée comme à nous. Il ne dépendait plus de la fortune de nous arracher une proie devenue facile, puisque le champ allait être ouvert aux baïonnettes de nos soldats.

A sept heures du soir, les travaux de la nouvelle batterie de brèche, indiquée la veille, furent commencés sous la direction du commandant d'Armandy. Les pièces du capitaine Caffort y furent transportées, et furent remplacées, dans la batterie de Nemours, par d'autres, prises dans les batteries qui étaient en arrière.

Dans la journée du 11, le feu de la batterie royale seconda celui de Coudiat-Ati. Les assiégés exécutèrent une sortie sur Mansourah, et furent repoussés par le général Trézel.

Les travaux continuèrent activement dans la nuit du 11 au 12, qui fut un peu pluvieuse ; vers deux heures du matin, l'armement commença à la nouvelle batterie de brèche. Aussitôt, un feu de mousqueterie remarquable par son activité, partit de la place, et força de suspendre momentanément le travail ; peu à peu, ce feu se ralentit, et l'on put le reprendre.

Cependant, le gouverneur général, moins jaloux de

la gloire d'une prise d'assaut que désireux d'arrêter l'effusion du sang, et d'empêcher les vaincus de courir à leur perte, avait résolu, avant de lancer les colonnes d'attaque, dont la formation, était, déjà arrêtée, de sommer les assiégés, et de tenter de les éclairer sur le danger de leur situation. Il leur adressa, à cet effet, une proclamation, qui leur fut portée par un soldat du bataillon turc. Ce parlementaire s'approcha des remparts, en faisant connaître, par des signes, le caractère dont il était revêtu. Aussitôt, les assiégés lui jetèrent une corde, au moyen de laquelle il s'introduisit dans la place. Il revint le lendemain au jour, sans rien d'écrit, mais avec la réponse verbale suivante : « Il y a à Constantine beaucoup de munitions de guerre et de bouche. Si, les Français en manquent, nous leur en enverrons. Nous ne savons ce que c'est qu'une brèche ni une capitulation. Nous défendrons à outrance notre ville et nos maisons. Les Français ne seront maîtres de Constantine qu'après avoir égorgé jusqu'au dernier de ses défenseurs. »

Après avoir entendu cette réponse, le gouverneur général s'écria : « Ce sont des gens de cœur, eh bien ! l'affaire n'en sera que plus glorieuse pour nous. » Aussitôt il demanda sa suite, monta à cheval, et se dirigea sur Coudiat-Ati. Le soleil était radieux, et promettait une suite de beaux jours. Les inquiétudes que le mauvais temps avait fait naître étaient complètement dissipées. La brèche, ouverte depuis la veille, allait être fouillée, et rendue praticable, dans peu d'heures, par les projectiles de la nouvelle batterie. Aussi, l'allégresse, causée par la certitude de la victoire, se peignait sur tous les visages,

se faisait jour dans toutes les conversations. Les malades même et les blessés se sentaient comme soulagés. Le général Damrémont, heureux du triomphe prochain de ses braves troupes, confiant dans l'avenir glorieux qui s'ouvrait devant lui, mit pied à terre, un peu en arrière des ouvrages, et s'avança vers la batterie de Nemours. Il s'arrêta sur le chemin qui y conduisait, à un point très découvert, d'où il se mit à observer la brèche. Le général Rulhière, qui s'était porté au devant de lui, lui fit sentir le danger qu'il courait. C'est égal, répondit-il, avec cette froide impassibilité qui le caractérisait. Ce furent ses dernières paroles. Presque au même moment, un boulet, parti de la place, le renversa sans vie, et comme Turenne, il fut enseveli dans son triomphe. Le général Perrégaux, en se penchant sur lui, reçut une balle au-dessous du front, et tomba grièvement blessé sur le corps inanimé de celui qui avait été son chef et son ami.

Le général Valée, qui était déjà à la batterie de brèche, accourut à la nouvelle du triste événement qui venait de priver l'armée de son général en chef. Il fit retirer les spectateurs de ce lieu funeste, et le corps du général Damrémont, couvert d'un manteau, fut silencieusement transporté sur les derrières. La nouvelle de la mort du gouverneur se répandit aussitôt parmi les troupes. Le succès de l'expédition était heureusement trop assuré dans ce moment, pour qu'elle pût y faire naître un autre sentiment que celui d'un honorable regret et la légitime ardeur d'une glorieuse vengeance.

Le général Valée prit le commandement en chef qui lui revenait de droit, et la nouvelle batterie de brèche

ouvrit son feu soutenu par celui de toutes les autres. Dans la nuit précédente, les assiégés avaient cherché à réparer la brèche dont ils avaient garni la crête avec des sacs de laine, des bâts et des débris d'affûts. Ces faibles obstacles furent facilement emportés, et, vers le soir, l'assaut fut décidé pour le lendemain matin. Au même moment, un parlementaire apporta au général en chef, de la part d'Ahmed, une lettre écrite par celui-ci, pendant que l'envoyé du général Damrémont était encore dans la ville. Le bey proposait de suspendre les hostilités et de reprendre les négociations. Le général répondit qu'au point où en étaient les choses, la suspension des hostilités n'était pas possible; mais que si les portes de Constantine lui étaient ouvertes par son ordre, il consentirait à traiter sur les bases de l'ultimatum du général Damrémont. Cette dernière démarche de pacification resta sans effet.

Dans la nuit, les batteries continuèrent à tirer à intervalles inégaux, de manière à empêcher les assiégés d'entreprendre des travaux sur la brèche. Le 13, à trois heures et demie du matin, le capitaine du génie Boutault, et le capitaine de Zouaves Garderens, qui furent chargés de l'honorable et dangereuse mission de la reconnaître, déclarèrent qu'elle était entièrement libre. En conséquence, on n'eut plus à s'occuper que de l'assaut. Les troupes destinées à y monter furent divisées en trois colonnes.

La première, commandée par le lieutenant-colonel Lamoricière, fut composée de 40 sapeurs du génie, 300 Zouaves et deux compagnies d'élite du 2e léger.

La deuxième, commandée par le colonel Combes, fut composée de la compagnie franche du 2e bataillon

d'Afrique, de 80 sapeurs du génie, de 100 hommes du 3e bataillon d'Afrique, 100 de la légion étrangère, et 300 du 47e de ligne.

La troisième, aux ordres du colonel Corbin, fut formée de deux bataillons, composés de détachements pris dans les quatre brigades.

En attendant le signal de l'assaut, la première colonne et la deuxième furent placées dans la place d'armes et dans le ravin y attenant ; la troisième fut formée derrière le Bardo.

A sept heures, le général en chef ordonna l'assaut. Aussitôt, le colonel Lamoricière se lança sur la brèche à la tête de sa colonne, qui s'en empara en un instant au milieu de la plus vive fusillade. Le capitaine Garderens, qui fut grièvement blessé, y planta le drapeau tricolore, que de vives acclamations saluèrent. Mais bientôt la colonne, cherchant un passage pour pénétrer dans la ville, vint se heurter contre des obstacles sans cesse renaissants. Un combat de maisons et de barricades s'engagea acharné et terrible, et dura plusieurs heures. Nous n'en citerons que les traits principaux, renvoyant pour les détails multipliés de tant de sanglants et glorieux épisodes, au brillant récit qu'en a fait le capitaine Latour-du-Pin[(1)].

A mesure que la première colonne cheminait dans la ville, le général en chef, qui se tenait à la batterie de brèche avec le duc de Nemours, lançait de nouvelles troupes prises dans les deux autres colonnes. Ces troupes

(1) voir la seconde partie de ce volume.

n’arrivaient que par détachements de deux compagnies, disposition sage et prudente qui prévint le désordre et l’encombrement, dont les effets avaient été si funestes l’année précédente, à l’attaque de la porte d’El-Cantara.

Plusieurs braves, et parmi eux beaucoup d’officiers, furent mortellement frappés. La, chute d’un mur en écrasa quelques-uns, entre autres le commandant Sérigny du 2e léger. Les assaillants eurent surtout à souffrir d’une explosion terrible, que l’on crut d’abord être l’effet d’une mine des assiégés, mais que l’on a su depuis avoir été produite par un magasin à poudre qui prit feu. Le colonel Lamoricière fut du nombre de ceux qu’elle mit hors de combat. Cet habile et intrépide officier fut horriblement brûlé. On eut à craindre pour sa vie, ou au moins pour sa vue, mais il conserva heureusement l’une et l’autre. Le colonel Combes, qui l’avait suivi de près sur la brèche, fut moins heureux : il reçut deux blessures mortelles, au moment où un mouvement qu’il venait d’ordonner, livrait l’intérieur de la ville aux flots de nos troupes victorieuses. Il eut encore la force de s’assurer du succès, et celle de venir en rendre compte au duc de Nemours, nommé, comme nous l’avons déjà dit, commandant des troupes du siège. Il le fit avec un calme parfait, et termina par ces mots ; « Ceux qui ne sont pas blessés mortellement jouiront de ce beau succès. » Ce fut seulement alors qu’on s’aperçut qu’une balle lui traversait la poitrine. Le surlendemain il n’était plus. Ceux qui ont vu Combes dans ce moment suprême, ne parlent encore qu’avec un douloureux et religieux enthousiasme de son stoïque trépas.

Dès que les colonnes d'attaque eurent complètement dépassé la brèche, et qu'elles furent maîtresses de Constantine, le général Rulhière, qui en fut nommé commandant supérieur, y pénétra. On s'y battait encore ; mais il ne tarda pas à voir venir à lui un homme qui lui remit une lettre, dans laquelle les autorités de la ville faisaient leur complète soumission, et imploraient la clémence du vainqueur, pour elles et les habitants. Le général fit aussitôt cesser le feu, et se dirigea sur la Casbah, dont il prit possession.

Pendant l'assaut, une partie de la population effrayée avait cherché, à fuir par les côtés de la ville qui n'étaient pas exposés, à nos coups ; mais un grand nombre de ces malheureux périrent dans cette fuite dangereuse à travers des rochers escarpés, d'où ils ne pouvaient descendre qu'au moyen de longues cordes que leur poids brisait. Arrivés au-dessus de ces abîmes, nos soldats furent saisis d'horreur et de compassion en voyant dans le fond des précipices des hommes, des femmes et des enfants écrasés, mutilés, entassés les uns sur les autres, et dont quelques-uns se débattaient encore dans les angoisses d'une pénible agonie. Ben-Aïssa fut du nombre de ceux qui parvinrent à s'échapper. Le kaïd-el-dar (intendant du palais), blessé la veille, était mort pendant l'assaut.

Lorsque le calme fut rétabli dans la ville, le drapeau tricolore fut élevé sur les principaux édifices, et le duc de Nemours vint prendre possession du palais du bey.

Le général Valée, après avoir glorieusement terminé la partie militaire de la mission que la mort avait empêché le général de Damrémont de pousser tout à fait

jusqu'au bout, s'occupa des soins moins éclatants, mais non moins utiles que réclamait l'administration du pays. Ne voulant point enchaîner l'avenir, ni rien préjuger sur ce que les véritables intérêts de la France, mûrement débattus, pourraient l'engager à faire de sa conquête, il évita sagement de prendre aucune de ces mesures précipitées qui souvent entraînent plus loin qu'on ne veut. En conséquence, il se contenta d'organiser le pays de manière à pourvoir aux besoins du moment : il établit, avec le simple titre de kaïd, un fonctionnaire indigène qui dut servir d'intermédiaire entre l'autorité française et la population, et il laissa exister au-dessous de lui tous les rouages de l'ancienne administration. Il investit de ces fonctions importantes et délicates un jeune homme appelé Hamouda, fils du Cheik-El-Belad, d'une famille ancienne et si vénérée dans le pays, qu'Ahmed n'avait point osé lui faire sentir le poids de sa tyrannie, quoiqu'il s'en méfiât Son autorité dut s'étendre sur la ville et au dehors. Les habitants qui étaient restés à Constantine, et ceux qui, après l'avoir quittée, ne tardèrent pas à y revenir, furent traités avec douceur et justice. Mais le paiement des fournitures faites à l'armée, dut s'effectuer par eux, ce qui était tout à fait juste et convenable. C'était bien le moins que l'on pût exiger d'une ville prise d'assaut ; aussi personne ne songea à s'en plaindre. Il est à remarquer qu'il y eut infiniment plus d'ordre administratif dans la prise de possession de Constantine, qu'il n'y en avait eu en 1830, à Alger, où nous étions entrés par capitulation. Cet ordre permit d'utiliser toutes les ressources, et de conserver les documents

administratifs propres à faire connaître exactement le pays. En un mot, la chaîne des traditions ne fut pas rompue.

Dans les quinze jours qui suivirent la prise de Constantine, plusieurs tribus firent leur soumission à la France. Farhat-ben-Saïd y arriva, le 27 octobre, avec une suite nombreuse, et fut reçu avec la plus haute distinction. Ahmed, n'ayant plus avec lui que quelques centaines de cavaliers, errait en fugitif dans les monts Aurès, Son influence paraissait complètement détruite. Malheureusement celle d'Abd-el-Kader, ainsi qu'on s'y attendait du reste, commença aussitôt à agir dans la province de Constantine. Mais ceci se rattache à une autre période de laquelle il n'est point encore temps de nous occuper, car les éléments n'en sont point assez développés pour qu'elle ait un caractère nettement appréciable.

Quelques jours après la prise de Constantine, le 12e de ligne y arriva de Bône, où le choléra l'avait retenu, et qui, pour cette raison, n'avait point fait partie de l'expédition. Le 20 octobre, l'artillerie de siège et un convoi de malades partirent de Constantine, sous l'escorte d'une colonne de 1500 hommes, et arrivèrent à Bône en 7 jours. Enfin, le 29 octobre, le général en chef laissant à Constantine une garnison de 2500 hommes[(1)], dont il confia le commandement au général Bernelle, se mit en marche avec le reste des troupes, et arriva à Bône, où il reçut sa nomination aux fonctions de gouverneur des possessions françaises du nord de l'Afrique.

(1) Elle fut, quelque temps après portée à 5000.

Ainsi fut terminée la seconde expédition de Constantine. Nous croyons faire une chose agréable à l'armée d'Afrique, en mettant sous les yeux du lecteur, dans la note ci-dessous, la partie du rapport du général en chef, où se trouvent les noms des braves qui lui ont paru mériter plus particulièrement l'honneur d'être cités[1].

---

(1) Extrait du rapport du général Valée.

Je voudrais pouvoir citer, Monsieur le Ministre, les noms de tous les officiers, sous-officiers et soldats qui ont bien rempli leurs devoirs ; mais je dois me borner à vous désigner ceux qui se sont particulièrement distingués.

Je nommerai en première ligne S. A. R. Mgr. le duc de Nemours, M. le lieutenant général baron de Fleury, et MM. les maréchaux de camp Trézel et Rulhières.

Le commandant du siège cite d'une manière particulière MM. le capitaine de Salles, major de tranchée, et les lieutenants Mimont et Letellier, aides-majors ; ces officiers ont rempli avec le plus grand zèle les fonctions pénibles qui leur étaient imposées; ils ont pris part nuit et jour aux travaux et aux opérations les plus difficiles et les plus périlleux.

L'armée a remarqué l'empressement et l'habileté avec lesquels M. le docteur Baudens a dirigé le service difficile des ambulances et le zèle qu'ont montré tous les officiers employés à l'état-major de Mgr. le duc de Nemours. S. A. R. cite en particulier le capitaine de hussards Ney de la Moskowa.

Dans l'artillerie : MM. le colonel de Tournemine; les chefs d'escadron Maléchard, d'Armandy ; les capitaines Courtois, Caffort, Le Bœuf, Munster ; les lieutenants Bornadon et Beaumont ; les maréchaux des logis Caprettan et Heimann, et le brigadier Seigeot, se sont fait particulièrement remarquer par leur zèle et leur bravoure.

Je citerai encore, Monsieur le Ministre, dans le génie, MM.

Les restes du général Damrémont, furent transportés en France et honorés d'un deuil public. Ils reposent dans les caveaux de l'église des Invalides. Le général Perrégaux, ayant été embarqué à Bône, pour être ramené

---

les chefs d'escadron Vieux et de Villeneuve, les capitaines Niel, Boutault, Hacket (qui a été tué), Leblanc, Potier (blessé à mort), les lieutenants Wolf et Borel-Vivier.

Dans le corps royal d'état-major, le chef d'escadron Despinoy ; les capitaines Borel, Mac-Mahon, de Creny, le lieutenant de Cissey.

Dans la cavalerie : MM. Laneau, colonel du 3e chasseurs ; les capitaines Richepanse, officier d'ordonnance du général Ruihières ; de Belleau, du 3e de chasseurs, et le sous-lieutenant Galfalla, des Spahis réguliers.

Enfin, dans l'infanterie :

Le colonel Combes, du 47e; le lieutenant-colonel de Lamoricière, des Zouaves; les chefs de bataillon Montréal, du 3e d'Afrique ; Bedeau, de la légion étrangère, et Leclerc, du 47e ; les capitaines Levaillant et de Garderens, des Zouaves ; Houreaux, du 3e bataillon d'Afrique ; Saint-Amand, de la légion étrangère ; Canrobert, Taponnier et Blanc de Loire, du 47e de ligne; Méran, Raindre, de la légion étrangère ; de Roaut, Marulaz, du 17e léger ; Guignard, de la compagnie franche ; de Billy, du bataillon des tirailleurs d'Afrique; les lieutenants Desmaisons, officier d'ordonnance du général Ruihières ; Jourdan, Adam, du bataillon d'Afrique; Dufresne, du 47e ; Nicolas, du 23e de ligne ; les sous-officiers Léger et Debœuf, du 3e bataillon d'Afrique ; Justaud et Dose, de la légion étrangère; Mariguet et Vincent, du 47e de ligne. Les grenadiers et voltigeurs Dessertenne, caporal ; Colman, Reilein, du 47e ; Pérès et Jourdat, du 17e léger ; Courtois, sergent de Zouaves, et Quatrehomme, caporal. Le chef de bataillon de Sérigny, du 2e léger, tué dans la brèche; le capitaine de Leyritz ; les sous-officiers Debray et Beugnot, du même corps.

en France, mourut dans la traversée, et fut enseveli en Sardaigne. L'armée avait déjà perdu le général Caraman, mort à Constantine, du choléra qui y avait pénétré, mais qui du reste y fit peu de ravages. Ce général était fils du respectable vieillard, qui s'était fait remarquer dans la première expédition, par son dévouement pour les blessés.

LIVRE XXIV.

État des affaires dans la province d'Alger et dans celle d'Oran pendant l'expédition de Constantine. — Actes de l'administration civile du général de Damrémont. — Arrêté sur les Kbaïles. — Délimitation du ressort des tribunaux à Alger. — Arrêté sur les transactions immobilières. — État de l'agriculture et du commerce.

Pendant que le général Damrémont était dans l'est de nos possessions africaines, le commandement fut exercé à Alger, quelques jours, par le général Bro, et le reste du temps, par le général Négrier. Les forces avaient été tellement diminuées sur ce point, que pendant l'été, qui est la saison des maladies, on aurait eu de la peine à mettre 1500 hommes en campagne, s'il avait fallu prendre les armes de nouveau. Abd-el-Kader et les agents de son gouvernement observaient fort incomplètement les clauses du traité, qu'ils ne paraissaient pas comprendre de la même manière que nous. El-Hadji-Mustapha, frère de l'Émir, et bey de Médéah, fit plusieurs actes d'autorité sur Bélida, et y leva même des contributions. Les Hadjoutes, et surtout les émigrés de Beni-Khalil, et de Beni-

Mouça, qui étaient chez eux, recommencèrent à commettre des vols sur notre territoire. On s'en plaignit au bey de Miliana, qui répondit ironiquement que si nous voulions assurer la tranquillité du pays, nous n'avions pas de meilleur moyen d'y parvenir, que d'en donner la police à son maître, et de rester dans les murs d'Alger. Ce même bey entravait de toute manière le commerce que les tribus voulaient faire directement avec nous. Il se permit, un jour, d'envoyer des cavaliers sur notre territoire, pour faire rétrograder des bœufs que des Arabes conduisaient au marché de Bouffarik. Cette grossière violation du traité avait pour but de favoriser la vente sur nos marchés de 2000 bœufs, achetés par la maison Durand à Abd-el-Kader, et qui arrivèrent dans le courant de septembre.

Les brigandages des Hadjoutes et les prétentions du bey de Médéah furent dénoncés à l'Émir, qui répondit vaguement qu'il y mettrait ordre, lorsqu'il se trouverait dans la province de Titery, où il comptait aller bientôt. Cependant il rappela son frère, et le remplaça par Mohammed-el-Ba-rkani, qui avait été, avant lui, bey de Médéah. El-Hadji-Mustapha se conduisait mal envers les Arabes de son beylik il laissait régner parmi ses troupes unie indiscipline dont les habitants de Médéah avaient beaucoup à souffrir. Ce fut l'unique cause de sa révocation : nos plaintes n'y furent pour rien ; car son successeur continua à élever des prétentions sur Bélida. Il y eut plus : des kaïds furent nommés par l'Émir, à Khachna et à Beni-Mouça ; enfin, quelques tribus de l'est, toujours agitées par Sidi-Saadi, songeaient à reprendre les armes. L'autorité fut instruite dé ce qui se passait dans cette contrée par le kaïd des Issers.

Le gouverneur général avait laissé pour instruction de travailler à y créer un pouvoir dépendant de la France, ou, au moins, indépendant de l'Émir, qui, d'après l'interprétation que nous donnons au traité, n'a aucun droit sur ce pays. Le général Bugeaud et te général Damrémont voyaient, à cet égard, les choses de la même manière.

Il existait à cette époque deux partis chez les Amraoua, la tribu la plus puissante et la plus active de l'est de la province d'Alger. L'un, auquel Ben-Zamoun de Flissa se rattachait, avait pour chef Omar-Mahiddin ; l'autre avait à sa tête Saïd-Oulidou-Cassi. Ces deux partis se disputaient le pouvoir, et l'on pouvait, à la première vue, n'y voir que des querelles personnelles ; mais dans le fond, il y avait plus que cela : c'était l'antique lutte entre les Kbaïles et les Arabes qui renaissait sur ce petit coin de la Barbarie, au moment où ces derniers, aidés par les circonstances et par l'ascendant d'Abd-el-Kader, recréaient leur nationalité. Omar-Mahiddin représentait, par son origine et ses alliances, la race Kbaïle ; son rival se ralliait à la cause arabe. Le premier était donc conduit naturellement à se rapprocher de tout ce qui pouvait faire obstacle à Abd-el-Kader, et par conséquent poussé vers nous. Le général de Damrémont avait jeté les yeux sur lui pour le commandement général des tribus de l'est de la province d'Alger, et un commencement de négociations avait eu lieu dans ce sens. Mais'4aïd-OulidouCassi, aidé d'un autre cheik fort influent, appelé Oulid-Mansour, attaqua Omar-Mahiddin dans le mois de septembre. Il fut repoussé; malheureusement, Omar-Mahiddin fut blessé assez grièvement pour ne pouvoir poursuivre ses

avantages, ni diriger lui-même les affaires. Saïd-Oulidou-Cassi fut cependant refoulé dans la montagne de Drohh, où Ben-Zamoun vint le bloquer. Mais bientôt après, l'inaction forcée d'Omar-Mahiddin ayant relevé les forces le son parti, il reprit l'avantage, et battit Ben-Zamoun, qui ne sauva sa vie que par un effort de valeur personnelle. Dans peu de jours, il se trouva maître de la contrée : on s'attendait à le voir attaquer notre territoire, ce qui n'aurait pas laissé que d'être pour nous un grand embarras, dans un moment où nos forces étaient si considérablement réduites à Alger; mais il en fut autrement. Entraîné par les conseils d'un cheik d'Isser, qui était un agent secret de l'autorité française, il songea, une fois vainqueur de son rival, à prendre le rôle que nous avions voulu donner à celui-ci ; c'est-à-dire que, séduit par l'appât d'une position indépendante, il se laissa aller à la pensée qu'en s'appuyant sur nous, il pourrait devenir l'égal d'Abd-el-Kader. Cette disposition d'esprit, entretenue avec soin, écarta le danger que l'on avait pu craindre un instant, et qui motiva l'occupation militaire de la ferme de Regahïa, où une compagnie presque entière périt de la fièvre dans le courant de l'été.

Pendant que ces événements se passaient, des démonstrations, faites à propos, éloignèrent de notre territoire les kaïds que l'Émir avait nommés, sans trop s'embarrasser du traité. Le bruit s'était répandu dans nos tribus, et il n'était point sans fondement, qu'un système de brigandage était organisé chez les Hadjoutes contre les Arabes de notre territoire, afin de les forcer à émigrer. Quelques mesures de vigueur, L'arrestation et l'exécution de quelques-uns de ces brigands, rendirent un peu

de confiance aux populations effrayées. Parmi les malfaiteurs qui payèrent leurs crimes de la vie, se trouva un de nos déserteurs, celui-là même qui, dans le combat du 8 novembre précédent, avait écrit son nom sur le cadavre d'un de ses anciens officiers. Tout paraissait rentrer dans l'ordre, lorsqu'une lettre' de l'Émir, qui avait quitté l'ouest et qui s'avançait vers Titery, fit craindre à Alger des embarras d'une nature plus grave que ceux qu'on y avait éprouvés depuis le départ du gouverneur. La ville de Bélida était le rendez-vous habituel des voleurs qui infestaient notre territoire ; ils y étaient accueillis et y vendaient publiquement les produits de leurs brigandages. Lorsqu'on se plaignait aux habitants de cet état de choses, ils répondaient qu'étant faibles et désorganisés, ils se trouvaient dans l'impossibilité de le faire cesser. L'autorité française, fatiguée de ces réponses évasives, finit par prescrire aux habitants de Bélida de s'organiser en milice urbaine, d'établir des postes de sûreté, et d'interdire l'entrée de leur ville aux gens suspects. Les habitants de Bélida eurent à peine reçu cette communication, qu'ils envoyèrent une députation à l'Émir, pour se plaindre de la mesure ; et peu de temps après, on reçut à Alger une lettre menaçante d'Abd-el-Kader, qui engageait l'autorité française à cesser de s'occuper de gens qui évidemment, ne voulaient pas des chrétiens. Cette lettre était presque une déclaration de guerre ; mais heureusement elle n'eut pas de suite. Je dis heureusement, car, je le répète, on était peu en état à Alger de soutenir une reprise générale d'hostilités, qui, de plus, aurait pu avoir des conséquences pour l'expédition de Constantine.

Il est probable qu'Abd-el-Kader, qui avait intérêt à n'entraver en rien nos opérations contre Ahmed-Bey, comprit lui-même qu'il était allé trop loin. Quoi qu'il en soit, il donna peu de jours après des explications amicales, et ses agents parurent, pendant quelque temps mieux comprendre le traité de paix qu'ils ne l'avaient fait jusque-là. Le kaïd des Hadjoutes punit même quelques-uns des siens, pour des actes de brigandage. Enfin, depuis cette époque jusqu'à la prise de Constantine, l'autorité française n'eut pas de plaintes sérieuses à adresser à l'autorité arabe, mais dès qu'Ahmed eut succombé, les choses reprirent leur ancienne pente. Ce changement fut si sensible, qu'il était difficile de ne pas y voir du calcul. Vers le milieu de novembre, un officier indigène du corps des Zouaves fut assassiné entre Maelma et Douéra, par des cavaliers Hadjoutes. Les Arabes d'un Douar voisin, craignant d'être inquiétés pour ce crime, émigrèrent tous quelque temps après, et un fort détachement d'Hadjoutes vint protéger leur fuite. Cet événement coïncida avec l'arrivée à Alger du général Valée, qui venait d'être élevé à la dignité de maréchal de France.

A Oran comme à Alger, une fois les premiers moments de politesses diplomatiques passés, Abd-el-Kader mit dans ses relations avec les Français un mauvais vouloir qui semblait déceler une arrière-pensée fâcheuse. Le général Bugeaud eut plusieurs fois à s'en plaindre. L'Émir se montrait très exigeant pour tout ce qui était à son avantage, mais nullement pressé d'exécuter les quelques conditions qui lui étaient onéreuses. Il ne fournit pas tous les bœufs qu'il devait ; quant aux grains, il se dispensa d'en envoyer, et le général Bugeaud quitta Oran,

ans que la clause du traité, relative à cette partie de la contribution, eût été exécutée.

M. le général Bugeaud était arrivé en Afrique avec des idées peu favorables à la colonisation. Mais comme on s'attache toujours un peu à un pays où l'on a exercé le pouvoir, il finit non par reconnaître, que l'Algérie était une bonne affaire pour nous, mais par avouer que la France étant condamnée(1) à la conserver, elle devait ne rien négliger pour en tirer le meilleur parti possible. Dans ce but, il proposa la création de colonies militaires, organisées de manière à faire tourner au profit direct de la colonisation, une partie des sacrifices exigés par la conservation de notre conquête. Les idées émises par M. Bugeaud à ce sujet, nous paraissent, dans leur ensemble, justes et d'une application possible. Nous pensons avec lui, contrairement à ce que l'on a répété tant de fois, que la colonisation ne prendra un essor rapide et complet, qu'autant que le gouvernement lui donnera lui-même l'impulsion; or un bon système de colonies militaires est le moyen le plus économique, et le plus sûr, d'en venir là. M. le général Bugeaud fit, à Miserghin, un essai de son système, essai incomplet, il est vrai, car il n'était pas autorisé à faire l'application entière de ses théories. Miserghin fut restauré et fortifié. On y établit les Spahis réguliers à qui des terres furent distribuées. C'est un commencement, un principe, qui pourra se développer plus tard. Mais c'est surtout dans la Métidja que le système

(1) C'est sa propre expression, Voyez son mémoire sur notre établissement dans la province d'Oran, page 40.

des colonies militaires pourrait être utilement appliqué dans toute son étendue.

La position que nous nous étions faite par le traité de la Tafna, ne comportant pas l'existence d'un bey à Mostaganem, Ibrahim en fut rappelé. Il retourna à Alger, avec une pension de retraite convenable. Un simple hakem, placé sous les ordres de l'autorité française, fut laissé à Mostaganem.

Le général Bugeaud quitta l'Afrique vers la fin de l'année. Il laissa le commandement de la province au général Auvray, qui avait remplacé le général Brossard. Chacun connaît les causes de là disgrâce du général Brossard. Cette affaire étant déférée à la justice, il nous est interdit de nous en occuper. Avant le départ du général Bugeaud, l'Émir envoya, en qualité d'oukil ou de consul à Oran, El-Hadji-Ben-Habib. Nous envoyâmes, de notre côté, à Mascara, le commandant Ménonville du 47e de ligne. Cet officier supérieur étant décédé quelque temps après, fut remplacé par le capitaine Dumas.

Le gouvernement du général Damrémont fut trop court et trop absorbé par les préoccupations militaires, pour que ce général ait pu donner beaucoup de temps à d'autres objets. Cependant quelques actes importants d'administration signalèrent son passage aux affaires. Nous allons les faire connaître, en suivant l'ordre chronologique.

Le 15 avril, les fonctions d'agha des Arabes, furent supprimées ; les affaires arabes furent centralisées auprès du gouverneur général, et formèrent une direction, sous le titre de *Direction des affaires arabes*.

Le 5 juin, parut un arrêté fort important sur les

Kbaïles. On sait qu'une foule d'individus de cette race viennent, chaque année, chercher de l'ouvrage à Alger, où on les emploie principalement aux travaux des champs et des jardins. Ce sont des gens laborieux, sobres, et d'une assez grande fidélité de détails ; mais lorsque leur cupidité est mise en jeu par l'appât d'un gain considérable, dont ne les sépare qu'un crime facile, ils deviennent capables de tout. C'est un fait généralement admis par les Turcs, qui ne les laissaient jamais coucher dans l'intérieur de leurs maisons de campagne. Ils leur bâtissaient des loges au dehors. Les Européens, moins méfiants, avaient été souvent victimes de leur trop grande confiance. Nous n'en citerons qu'un exemple vraiment effrayant : En 1836, un Européen de la banlieue d'Alger, qui avait un fort bel établissement d'horticulture, où il employait des Kbaïles, leur laissa imprudemment apercevoir, un jour, qu'il avait chez lui une somme d'argent considérable. La nuit venue, ces misérables volèrent l'argent, et égorgèrent, à l'exception d'une femme qu'ils épargnèrent, tout ce qu'ils trouvèrent dans la maison, même de malheureux enfants. Les détails de cette tragique histoire sont horribles. Les coupables ne purent être saisis. Il est à présumer qu'ils avaient déjà franchi, les limites de notre étroit territoire, lorsque le crime fut découvert.

Ce fut sous l'impression que cet événement laissa dans les esprits, que l'on élabora l'arrêté du 4 juin. Le mal tenait à ce que les Kbaïles, qui venaient travailler à Alger, n'étant ni connus ni surveillés par des agents spéciaux qui connussent leur langue, rien ne leur était plus facile que de se soustraire à l'action de la police, à qui

ils pouvaient cacher jusqu'à leur existence. On conçoit que des hommes, pour qui un sac de mille francs est une fortune inappréciable, dont on ignorait souvent le véritable nom et le pays, et qui n'avaient que quelques lieues à faire pour se soustraire à jamais à toute espèce de poursuite, devaient succomber facilement à des tentations que, leur instinct sauvage provoquait plus qu'il ne les repoussait. En conséquence, l'arrêté du 4 juin les plaça sous la surveillance d'un amin de leur nation, établi et propriétaire à Alger. Il leur fut interdit de travailler, et même de séjourner, sur notre territoire, sans s'être fait inscrire sur un registre tenu par cet amin, et sans être munis d'un livret et d'une plaque portant le numéro d'inscription. L'inscription sur le registre étant la preuve de l'admission du Kbaïle dans la corporation, l'amin s'assure, avant de l'effectuer, de la vérité dés déclarations faites par le postulant sur son nom, sa tribu et ses antécédents. Tout Kbaïle qui change de maître doit faire connaître sa mutation à l'amin, et le maître qu'il quitte doit inscrire sur le livret le motif du congé. Il est défendu à toutes personnes de prendre à leur service des Kbaïles non munis d'une plaque et d'un livret, sous peine de 15 à 50 francs d'amende, et de cinq jours à un mois d'emprisonnement. Tout Kbaïle qui est trouvé sans livret et sans plaque est passible d'une amende de cinq francs, prononcée par l'amin, sans préjudice du droit réservé au procureur général, de déférer le contrevenant à la police correctionnelle, comme coupable de délit de vagabondage. Tout Kbaïle qui quitte notre territoire sans en avoir fait la déclaration à l'amin et en avoir reçu un permis

de départ, est passible de 15 fr. d'amende et de trois jours de prison, s'il est pris ou s'il revient plus tard à Alger, sans préjudice des peines qu'il peut avoir encourues pour d'autres causes.

L'arrêté du 4 juin, rendu sur la proposition de M. Bresson, intendant civil, est une des plus sages et des plus efficaces mesures qui aient été prises à Alger, en faveur de la sécurité publique. Depuis cette époque, on n'a plus entendu parler de ces horribles assassinats commis dans les maisons de campagne, et qui venaient trop souvent épouvanter la population européenne.

Le 8 juillet, conformément à l'art. 4 de l'ordonnance royale du 10 août 1834, un arrêté détermina l'étendue du ressort des tribunaux d'Alger pour les crimes et délits. Ce ressort comprit le Fhas, toute la partie du Sahel, comprise à droite de l'Oued-el-Agar, le territoire de la concession de Rassautha, et celui de Bouffarick. Les crimes et délits commis en dehors de ces limites, par un indigène au préjudice d'un Européen, par un indigène au préjudice d'un autre indigène, lorsque le fait intéresse la souveraineté française ou la sûreté de l'armée, enfin, par un Européen au préjudice d'un indigène, restèrent réservés aux conseils de guerre, en exécution de l'ordonnance précitée.

Par un autre arrêté du 10 juillet, toute transmission d'immeubles fut provisoirement interdite à l'ouest d'une ligne indiquée de l'Oued-el-Agar au blockhaus d'Oued-Aïche, et il fut aussi interdit à tout Européen de s'établir sur ce territoire, sans l'autorisation expresse du gouverneur. Le but de cette mesure était d'empêcher la spéculation

sur les immeubles de se porter sur un territoire encore peu connu, que nous devions bientôt occuper, et où elle ne s'était déjà que trop exercée.

Nous avons dit, dans le Livre XV de ces *Annales,* qu'un arrêté du 27 janvier avait réglé l'exercice et la discipline de la profession d'avocat, ou, comme on dit à Alger, de défenseur près les tribunaux, et nous en avons fait connaître les principales dispositions. Ces dispositions, fort mal observées du reste, furent modifiées par arrêté du 13 juillet. Le cautionnement fut réduit de 8,000 à 4,000 fr. pour Alger, et de 3,000 à 2,000 fr. pour Bône et Oran. Le cautionnement des huissiers fut réduit à 2,000 fr. pour Alger, et à 1,200 pour Bône et Oran.

Durant l'année 1837, la population européenne prit encore un peu d'accroissement ; mais les étrangers continuèrent à être en majorité. Voici quel était, au commencement de 1838, l'état de cette population :

	Français.	Etrangers.	TOTAL.
Alger.	4,262	5,562	9,824
Oran.	1,183	2,622	3,805
Bône.	954	1,668	2,622
Bougie.	165	250	415
Mosganem.	28	76	104
TOTAL	6,572	10,198	16,770

En comparant cet état avec celui que nous avons donné au livre XXI pour l'année 1836, on voit que l'augmentation a été, en 1837, de 2,209 individus, dont 1,107 français et 1,102 étrangers.

On comptait à la fin de 1837 tout près de 7,000 hectares de terre en culture dans la partie du territoire organisée en communes sous l'administration du comte d'Erlon. La population européenne de ces communes était de 2,207 individus, et la population indigène de 4,428. Plusieurs chemins vicinaux ouverts dans le Fahs et dans le Sahel, en rendant les communications plus faciles, donnèrent un développement assez marqué à l'industrie agricole dans cette partie du pays, où se trouvent les communes dont nous venons de parler. Le progrès fut là incontestable. De nombreuses plantations de mûriers et d'oliviers furent faites. Nous devons citer particulièrement la plantation de mûriers de M. Urtis près de Kouba , l'établissement de M. Fruitier à Beni-Messous, ceux de M. Caron, à Sidi-Kalef, et de M. Mazères, à, Dély-Ibrahim. Ces honorables et vrais colons ont beaucoup fait pour la prospérité du pays, et retireront de leurs travaux, éclairés et persévérants, de réels et solides avantages. Leurs noms doivent être joints à ceux qui sont entrés les premiers dans la voie de la véritable colonisation, et dont nous avons parlé dans les volumes précédents.

Dans la Métidja, les choses ne présentaient pas un aspect aussi satisfaisant que dans la banlieue d'Alger. La culture arabe, en décadence totale depuis quelque temps, par suite des émigrations des indigènes et des achats de terre faits par les Européens, ne se releva pas, et ne fut point suffisamment remplacée par la culture européenne. Cependant quelques nouveaux établissements se formèrent à Beni-Mouça. Nous citerons celui de M. de Saint-Guilhem, à Haouch-Kateb, et celui de M. de Montagu,

à Haouch-Aïssous. Ces deux colons s'établirent de leur personne sur leurs propriétés et en dirigèrent eux-mêmes l'exploitation, conduisant la charrue au besoin, ce qui est le seul moyen de réussir. Au résumé, les produits agricoles ont diminué d'une manière alarmante dans la Métidja, tellement qu'en 1838, il a fallu faire quelques avances en grains au peu d'Arabes qui l'habitent encore. Dans cette décadence je comprends le bétail. Je le dis avec une conviction profonde, malgré quelques efforts individuels et dignes d'éloges, l'agriculture est perdue dans la Métidjà, si le gouvernement renonce à faire lui-même de la colonisation. Ce que j'ai eu le triste avantage de prévoir est arrivé : le pays s'est dégarni d'Arabes et ne s'est point peuplé d'Européens ; de sorte qu'il manque de bras pour le féconder. L'administration de la métropole croit qu'on peut conclure que l'agriculture est en voie de progrès dans la province d'Alger, de ce que l'administration militaire a pu y acheter, vers la fin de 1837, 3,000 quintaux de blé, tandis que les années précédentes les achats avaient été presque nuls. Si l'administration entend par province d'Alger le territoire que nous occupons, elle est dans l'erreur au sujet de ces blés, et de l'induction qu'elle en tire, car ils provenaient des tribus situées hors de nos limites. L'administration militaire n'a encore retiré que du foin de notre territoire. C'est encore le seul produit lucratif de la plupart des colons.

Nous avons dit dans le livre XXI, que M. le maréchal Clauzel, par arrêté du 20 juin 1836, avait autorisé les navires étrangers à faire le cabotage sur les côtes de l'Algérie. Cette disposition fut confirmée par une or-

donnance du 23 février 1837, c'est-à-dire peu de jours après la nomination du général Damrémont, laquelle est du 12 du même mois. Cette ordonnance permet en outre, à ces mêmes navires, de faire les transports entre la France et l'Algérie, et change ainsi, à l'avantage de la colonie, une des principales dispositions de celle du 11 novembre 1835, qui réservait exclusivement ces transports aux navires français. Les autres dispositions de l'ordonnance du 11 novembre restent en vigueur[1].

Nous avons donné dans le 2e volume des *Annales algériennes*, le tableau des importations et des exportations

---

(1) Voici comment s'exprime l'administration sur le système des douanes en Afrique :

« Le système des douanes, conçu dans la pensée de favoriser à la fois les intérêts du commerce français et ceux des nouveaux habitants de l'Algérie, peut se résumer ainsi :

A l'importation.

Aucune prohibition ;

Franchise absolue, 1° pour toutes les marchandises françaises, 2° pour celles des marchandises étrangères dont la France ne produit pas les similaires, ou celles qui sont nécessaires à la vie animale, aux travaux de l'agriculture et aux constructions. Les autres marchandises étrangères acquittent, lorsqu'elles ne sont pas prohibées en France, un quart ou un cinquième des droits portés aux tarifs français ; quand elles y sont prohibées, 15 pour cent de la valeur.

A l'exportation.

Franchise pour la sortie à destination de la métropole, et paie-

commerciales de l'Algérie, depuis 1832 jusqu'en 1835. La valeur des exportations s'est élevée, dans cette année de 1835, à 2,503,544 fr., et les importations à 12,164,064 fr., non compris 4,614,733 fr. pour la consommation de l'armée. Depuis cette époque, les documents fournis par l'administration des douanes de l'Algérie, ont été rédigés de manière à présenter en bloc des résultats forts distincts, et qui, par leur nature, auraient dû être séparés. C'est ainsi que les importations faites par l'administration pour les besoins de l'armée, et même les transports d'un port à l'autre de la régence, ont été compris dans le même chiffre que les importations véritablement commerciales, qu'il est dès lors très difficile d'évaluer. Voici du reste ces documents.

Années.	Importations.	Exportations.
1836.	22,402,768 fr.	3,435,821fr.
1837	33,055,246 fr.	2,946,691 fr.

Il y a une si énorme disproportion entre la valeur des importations et celle des exportations, qu'il est naturel

---

ment des droits d'après le tarif français pour les marchandises allant à l'étranger.

En ce qui concerne la navigation.

Franchise pour les bâtiments français ; droit de deux francs par tonneau sur les navires étrangers. (*Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie, présenté aux Chambres en* 1838, page 328.)

de chercher la cause de cet état de choses, ailleurs que dans les résultats possibles du mouvement commercial, considéré par rapport au commerce des contrées qui sont en relations avec l'Algérie. L'administration, dans son tableau de situation de 1838, partant de cette donnée positive, qu'en 1835 les importations, relatives à l'armée, ont été d'un peu plus de quatre millions et demi, évalue approximativement, et, il nous semble, raisonnablement à dix millions par an, ces nièmes importations, pour les années 1836 et 1837, où il y a eu infiniment plus de troupes en Afrique que dans les années précédentes. Mais cela ne suffit pas encore, car l'armée consomme bien au-delà des allocations en nature qui lui sont faites par l'État, et ce sont seulement les objets, expédiés de France ou d'ailleurs pour ces allocations, qui forment ce chiffre de 10,000,000. Les marchandises achetées individuellement par les officiers et les soldats, restent comprises dans les importations commerciales. Or, elles ne prouvent rien pour le commerce fixe de l'Algérie, car ces mêmes officiers et ces mêmes soldats, transportés sur tout autre point du globe, serait-ce sur le rocher le plus stérile, feraient les mêmes consommations. Pour avoir une évaluation, juste des importations qui s'appliquent exclusivement au pays, il faut donc encore déduire des chiffres fournis par l'administration dans son tableau, qui, du reste, est un fort beau et fort bon travail, la consommation de l'armée, que j'appellerai de luxe, faute de trouver une autre expression. Or, en prenant, pour toute l'année 1837, l'effectif de 50,000 hommes, qui était à peu près celui du 1er janvier 1838, c'est

beaucoup trop, certainement, que d'évaluer à 10,000,000 encore cette consommation, car cela fait 200 francs. par individu. Laissons cependant ce chiffre. Il en résultera que les importations, véritablement élémentaires du commerce algérien, auraient été, en 1837, de 13,055,246 francs, ce qui présente encore une différence de 10,108,555 francs à l'avantage des importations sur les exportations.

Cette différence que M. Desjobert, dans son second ouvrage sur l'Algérie, ne peut s'expliquer qu'en l'attribuant tout entière à l'armée, et qui, d'après cette supposition, serait non de 10, mais de 30,000,000, cette différence, dis je, tient à ce que l'exportation indigène se compose de deux parties ; l'une, qui figure sur les registres des douanes, va au dehors, et c'est la seule dont on connaisse le chiffre ; l'autre s'arrête dans nos établissements africains, et y est consommée. Si les documents fournis par l'administration pouvaient donner une évaluation de celle-ci, on verrait que la disproportion entre les importations et les exportations n'est pas, en réalité, aussi considérable, bien s'en faut, qu'elle le paraît au premier aperçu.

En 1837, comme dans les années précédentes, la population européenne n'ayant pas produit assez pour arriver même aux limites de ses besoins, n'a rien fourni à l'exportation ; car on ne peut considérer comme exportation du cru, des objets d'Europe réexportés. L'administration, dans son tableau de situation, admet cette distinction qui réduit de quelques centaines de mille francs le chiffre qu'elle donne des exportations. Voici

au reste le tableau des exportations du cru du pays, en 1.837.

Bestiaux	9,942 fr.
Chevaux et mulets	11,450 fr.
Sangsues	22,350 fr.
Peaux brutes	668,563 fr.
Laine	31,844 fr.
Cire	103,222 fr.
Os et cornes de bétail	18,125 fr.
Plumes d'autruche	13,305 fr.
Huile	132,324 fr.
Céréales	10,079 fr.
Tabac en feuilles	5,988 fr.
Kermès	20,960 fr.
Fruits	3,462 fr.
Corail	1,163,513 fr.
Poterie grossière	387 fr.
Alquifoux	36 fr.
TOTAL	2,215,550 fr.

Nous ne donnons pas le tableau détaillé des importations, parce que nous ne pourrions le dégager des éléments relatifs à la consommation de l'armée. Le chiffre de 33,055,246 fr., comprend 15,443,535 fr. en marchandises françaises, 17,611,711 fr. en marchandises étrangères. On voit que malgré les avantages assurés au commerce français par l'ordonnance du 11 novembre 1835, il est encore dominé en Algérie par le commerce étranger. Cependant il y a amélioration relativement

aux années précédentes. Nos tissus de coton surtout sont en voie de progrès.

Le mouvement des ports de l'Algérie pour les années 1835, 1836 et 1837, présente les résultats suivants :

Années.	Nav. franç.	Nav. algér.	Nav. étrang.	TOTAL.
1835	341	495	1,254	2,090
1836	728	834	1,047	2,609
1837	1,129	1,032	1,204	3,365

ANNALES ALGÉRIENNES.

DEUXIÈME PARTIE.

I.

Lettre à M. Desjobert, sur la question d'Alger.

Alger, le 28 mars 1837.

MONSIEUR,

J'ai lu l'ouvrage dont vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer un exemplaire, avec l'attention due à un homme de talent et de conscience écrivant sur une question aussi importante que celle d'Alger. Vous voulez bien me demander les observations que cette intéressante lecture a dû me suggérer. Je vous les adresse avec confiance, et vous ne trouverez pas mauvais, sans doute, que je les rende publiques. Nous sommes d'accord sur beaucoup de points : ceux sur lesquels nous différons vous apparaîtraient

peut-être sous un nouvel aspect, si vous étiez sur les lieux assez longtemps pour voir bien et complètement. Je pense qu'alors quelques-unes de vos idées se modifieraient, et que nous serions bien près de nous entendre.

Vous condamnez, en termes généraux, le système des colonies. Je ne puis qu'être de votre avis, si vous entendez par là ce système faux et inintelligent qui consiste à se créer, à grands frais, des intérêts factices et imaginaires. Certes, si l'on compte trouver à Alger une ferme à exploiter, une source fiscale d'écus pour le trésor, on s'abuse étrangement, et tous les citoyens éclairés doivent travailler à détruire cette dangereuse illusion. Mais s'il s'agit de jeter en Afrique le germe d'un peuple nouveau qui, acquérant sans cesse de nouvelles forces, tende à vivre de sa propre vie, la question change de face, et nous présente une entreprise sociale, glorieuse et réellement productive. C'est sur ce terrain que je vais, Monsieur, ramener la discussion. Mais il est d'abord nécessaire de bien connaître le théâtre sur lequel nous devons opérer.

Ce théâtre, Monsieur, vous l'avez étudié avec soin. Néanmoins, je ne puis vous cacher que vous vous êtes quelquefois laissé égarer par des renseignements incomplets ou inexacts. On a vanté outre mesure, je le sais, la fertilité du sol de la régence ; mais je crois que, de votre côté, vous la dépréciez trop. La beauté de la banlieue d'Alger est une chose hors de discussion, et que personne ne saurait nier. Quant à la plaine de la Métidja, vous la jugez d'après le rapport de la commission d'Afrique. Or, Monsieur, les deux ou trois membres de cette commission qui l'ont visitée n'en ont vu que la plus faible et la plus ingrate partie. Aussi

leur rapport contient-il cet étrange passage que vous citez : « La Métidja ne renferme pas un abri. La petite portion qui était cultivée l'était comme la campagne de Rome : les laboureurs descendaient des montagnes et des collines voisines pour confier au sol la semence, dont ils venaient ensuite recueillir les produits, sans jamais se livrer au sommeil sur cette terre pernicieuse. » Ces paroles sont tellement en désaccord avec les faits, qu'elles font ici sourire tout le monde. Il faut les avoir lues pour croire qu'elles ont pu être écrites. Si vous venez jamais visiter nos contrées, Monsieur, vous aurez de la peine à les pardonner aux graves personnages, au témoignage desquels je reconnais, du reste, qu'il est tout naturel que vous, ayez eu quelque confiance. La partie de la Métidja sur laquelle nous avons action comprend les trois outhans de Beni-Khalil, de Khachna et de Beni Moussa. Ce dernier, qui est le plus faible des trois, renferme cependant 101 haouchs ou fermes. Je vous assure que les habitants, après avoir semé, ne se hâtent pas de fuir dans les montagnes, comme le dit la commission. Ils rentrent tranquillement dans leurs gourbis, et se livrent à un sommeil qui n'a rien de pernicieux. J'ai dormi, souvent côte à côte avec eux, et je n'ai eu à mon réveil, ni fièvre, ni catarrhe, ni même de rhume. Il est vraiment déplorable que la commission ait parlé avec tant d'assurance de ce qu'elle n'a pas vu.

La régence d'Alger n'est point aussi déboisée que vous paraissez le croire : la richesse forestière, quoique peu considérable comparativement à la France, y est cependant égale à celle de nos départements du Midi, et bien supérieure à celle du midi de l'Espagne.

Vous citez un passage de la relation de l'expédition de Mascara par M. Berbrugger, secrétaire de M. le maréchal Clauzel, passage dans lequel le narrateur signale le manque d'eau et de bois comme un inconvénient inhérent à la plupart des bivouacs d'Afrique. M. Berbrugger n'avait encore fait que la campagne de Mascara lorsqu'il écrivait ces lignes. Or, voici quels furent nos bivouacs dans cette campagne : le premier, au camp du Figuier, dans l'aride plaine d'Oran, manque de bois en effet, mais il offre quelques sources ; le second, à Tlélat, fut placé à l'entrée de la forêt de Muley Ismaël, où, certes, le bois ne manque pas ; le troisième, sur les bords du Sig, fut établi dans un bois ; le quatrième, sur ceux de l'Habra, fut encore dans un bois qui s'étend au loin, sur les deux rives de cette rivière ; le cinquième, à Oulad-Sidi-Ibrahim, manquait si peu de bois, que je n'en ai jamais vu de mieux chauffé ; le sixième, à Sidi-Mohammed et à Aïn-Kebira, où les brigades occupèrent diverses positions assez éloignées les unes des autres, ne fut pas également bon pour toutes, mais ni l'eau ni le bois n'y manquèrent absolument ; la septième station fut à Mascara. Au retour on suivit la même route jusqu'à Oulad-Sidi-Ibrahim. De ce point on alla coucher à Mesra, pays gras et fertile, où nous trouvâmes abondance de toutes choses. De là l'armée se rendit à Mostaganem ; dans les trois jours de marche de Mostaganem à Oran, on fut continuellement au milieu de taillis épais. Je ne puis m'expliquer, d'après tout cela, l'étrange préoccupation de M. Berbrugger[1]. Je ne

(1) M. Berbrugger, dans une lettre insérée au *moniteur*

nie pas, au reste, que plusieurs parties de la régence ne soient très arides et très déboisées. J'ai fait au-delà de la première chaîne de montagnes de la province d'Oran, deux journées de marche sans voir un arbre. La même pénurie de végétation règne entre Ras-el-Akba et Constantine. Mais la France n'a-t-elle pas sa Champagne pouilleuse ?

Dans la province d'Alger, tout le versant de l'Atlas est parfaitement boisé d'essences forestières. Il existe sur les bords du Masafran un fort beau bois d'une exploitation facile. Celui de Karésa, dans le pays des Hadjoutes, est aussi fort beau. Il en existe d'autres sur les bords de l'Aratch, du Hamise et du Corso. Il ne faudrait pas conclure de ce que nous recevons par mer beaucoup de bois à brûler, que cet objet manque dans la régence. Avant 1833, quelques personnes n'étaient-elles pas persuadées que nous manquions de foin ? Cette erreur s'est dissipée depuis que nous exploitons nos prairies. Il en sera de même de celle du bois ; il ne manque pas, mais nous ne savons pas l'exploiter. Au reste, il est à remarquer qu'une notable partie du bois déchargé dans nos ports, et porté aux registres des douanes, provient du littoral de la régence, et non purement de l'étranger, comme vous paraissez le croire.

Vous supposez, Monsieur, que le sol de la régence est épuisé, et que les céréales n'y rapportent que quatre

---

algérien, a prouvé, depuis la publication de l'ouvrage de M. Desjobert, qu'il a parlé, dans sa brochure, des bivouacs de l'expédition de Mascara comme je le fais moi-même, et que M. Desjobert a tiré d'une phrase isolée des conclusions trop absolues.

à cinq pour un. C'est encore le rapport de la commission d'Afrique qui vous fait tomber dans cette erreur. Le sol de la régence n'est pas réduit à cette honteuse stérilité : les Arabes obtiennent depuis huit jusqu'à quatorze pour un, selon les localités. Maintenant, si l'on considère leur méthode abrégée de travail et le peu de frais qu'elle entraîne, on sera convaincu que ces huit à quatorze pour un équivalent, pour les bénéfices, à seize et vingt-huit en France.

Vous reconnaissez que le sol de la régence est éminemment propre à la vigne, aux oliviers et aux mûriers : en cela nous sommes parfaitement d'accord.

Quant aux denrées coloniales, je reconnais avec vous que c'est une puérilité d'en parler autant qu'on l'a fait. Cependant il est hors de doute que le coton, peut prospérer dans la régence.

Ainsi donc il demeure, je crois, prouvé que le sol de la régence d'Alger n'est, ni aussi fécond que des personnes prévenues ont bien voulu le dire, ni aussi ingrat que vous le pensez, d'après le témoignage de la commission d'Afrique qui, je le répète, ne l'a pas étudiée, et l'a à peine vu. Un grand obstacle à sa prospérité est le manque total de navigation intérieure. A cela il n'y a pas de remède, si ce n'est toutefois le chemin de fer de M. Genty de Bussy ; mais nous n'en sommes pas encore là. Au reste, la facilité du cabotage sur une côte presque en ligne droite, et sans cap très avancé, est un correctif qui ne doit pas être méconnu.

Passons maintenant aux obstacles qui peuvent naître des dispositions des populations indigènes. Le témoignage de la commission, celui de M. Peyronny, celui

enfin de M. le général Brossard, vous portent à croire qu'aucun rapprochement n'est possible entre nous et les Arabes. M. Brossard, dit en effet, que les Arabes seront *ennemis* s'ils ne sont *soumis ou alliés*. La proposition est incontestable ; mais vous avouerez qu'elle est tellement générale qu'elle ne prouve rien. Vous en concluez cependant que les Arabes ne travailleront jamais avec nous. A cela j'opposerai des faits dont tout le pays peut rendre témoignage : les ouvriers arabes et les ouvriers kbaïles n'ont jamais manqué aux Européens qui ont voulu en employer ; le génie militaire en a eu plus qu'il n'en voulait pour ses travaux de desséchement à la Maison-Carrée, à la ferme-Modèle et à Bouffarick ; le prince de Mir en avait plus de 200 à la Rassautha ; M. Mercier en emploie un grand nombre à Regaïa ; M. Tonnac, qui s'est établi seul d'Européen au pied de l'Atlas, à Kadra, n'a absolument que des Arabes avec lui. Je ne pousserai pas plus loin les citations ; il est des choses tellement claires pour ceux qui vivent à côté, qu'on éprouve quelque embarras à les prouver. Que répondriez-vous à celui qui vous nierait l'existence des pommiers de la Normandie ?

On peut donc trouver, Monsieur, des ouvriers en Afrique parmi les indigènes, et le sol peut être productif à un maître européen, sans que celui-ci soit obligé de faire venir son monde d'Europe, comme vous le supposez, page 153. Mais, me direz-vous, quel avantage trouvera ce maître à aller faire de l'agriculture à Alger ? le bas prix des terres y est compensé par les difficultés et la rareté des débouchés, page 143. Vous répondez à cela vous-même, Monsieur, page 133, lorsque vous remarquez

que plus de 5,000,000 de francs en aliments farineux y ont été importés en 1835. Si le pays avait produit cette masse d'aliments elle s'y serait donc consommée.

Voici enfin notre théâtre connu. J'en parle sans prévention, sans enthousiasme, avec calme, conscience et vérité; et je parle seulement de ce que j'ai vu, et je crois, bien vu. Le sol est fertile, le marché assuré, et les bras ne manquent pas à qui sait les employer. J'entends par là les employer d'abord d'après les méthodes arabes. Il y a là une vérité que votre sagacité d'agronome vous a fait apercevoir de cinq cents lieues, page 154. La remarque pleine de sagesse et de raison que vous faites à ce sujet est une de celles qui m'ont donné une si haute opinion de votre jugement, que je ne crains pas de vous signaler, sans précaution oratoire, des erreurs qui ne proviennent que de renseignements fautifs.

Je viens de dire que le théâtre est connu, mais j'allais trop loin. Il ne l'est pas encore complètement. Nous n'avons parlé ni du commerce, ni des considérations maritimes, ni des populations considérées sous le rapport politique.

Pour ce qui est du commerce, il est évident que jusqu'à présent il n'y a eu que déplacement d'intérêts, comme vous le dites fort bien, et non création d'intérêts nouveaux. Mais l'extension que peut prendre l'agriculture dans la régence, et de bonnes relations avec les Arabes, doivent nécessairement fournir dans un temps donné des éléments réels d'accroissement commercial. Quant au commerce de transit, j'avouerai avec franchise que vous avez détruit en partie une illusion que je m'étais faite sur

celui du Soudan. Il me semblait qu'il serait possible de l'attirer à Alger. Mais il est clair, comme vous le dites, que si jamais ce commerce prend de l'extension, et une direction intelligente, il se fera par le Sénégal. Je suis donc forcé de reconnaître qu'en effet la Régence est une impasse, et ne peut guère livrer au commerce que ses propres produits.

Je ne saurais être de votre avis sur l'entrepôt réel établi à Alger. Vous dites, avec raison, que cette mesure ne rendra pas Alger le grand marché entre la France et le Levant. Aussi n'est-ce, pas dans ce but qu'elle a été prise. Il s'est agi simplement de soulager le commerce, en lui laissant, jusqu'au placement des marchandises, les fonds destinés aux droits de douanes, sans le priver de la faculté de réexporter. C'est l'application vulgaire de la pensée qui a présidé à l'établissement de tous les entrepôts. Au reste, si Alger ne peut être, ni prétendre à être l'entrepôt entre le Levant et la France, il peut, et doit même le devenir entre la France et les États barbaresques, et peut-être entre le Levant et l'Amérique. Son entrepôt réel sera, en outre, très avantageux pour les marchandises prohibées à l'entrée en France, lesquelles sont soumises à un régime très gênant, à celui de Marseille. Ces marchandises n'étant point prohibées à Alger, où elles ne sont soumises qu'à des droits plus forts, s'y trouvent dans la même catégorie que les autres, quant au régime de l'entrepôt. Enfin n'est-il pas évident que tout entrepôt réel augmente à l'infini les rayons de commerce par la seule force des choses. Que serait Gibraltar sans son entrepôt ?

La rade et le port d'Alger ne sont pas aussi mauvais qu'on s'est plu à le dire. Les navires de l'État, qui y ont supporté les plus gros temps, peuvent le témoigner. Vous reconnaissez la bonté de plusieurs autres rades, et surtout le parti que l'on peut tirer de celle de Stora. Le littoral de la régence n'est donc point mal partagé sur ce point. Venons aux relations avec les populations indigènes.

Malgré les opinions de la commission et de MM. Peyronny et Brossard, que vous paraissez partager lorsqu'il s'agit de l'emploi des indigènes dans le travail colonial, il ne ressort pas de votre livre que vous soyez parfaitement convaincu, Monsieur, qu'une répugnance invincible éloigne, à tout jamais, les Arabes de nous. Je me bornerai donc à vous rappeler ce que j'ai écrit à ce sujet, dans un ouvrage dont vous avez daigné vous occuper. Je vous rappellerai également les conversations que vous avez eues dernièrement avec M. de La Moricière. Nous avons vécu lui et moi avec les Arabes, et nous sommes bien loin de les regarder comme des gens intraitables. Où et comment la commission les a-t-elle vus ? M. de Brossard a passé, non six ans, mais deux ans en Afrique, à trois reprises différentes. Ce général et M. de Peyronny ont vaillamment combattu les Arabes, sans autrement les fréquenter. Je ne crains donc pas de dire qu'ils ne peuvent les connaître autant que ceux qui ont souvent traité d'affaires avec eux. J'espère, au reste, que bientôt le général Damrémont prouvera d'une manière péremptoire, qu'on peut s'entendre avec les Arabes, lorsqu'on consent à les traiter autrement qu'à coups de bâton. Quant aux Kbaïles, je vous les abandonne : au

surplus, ils sont peu gênants, et ne demandent qu'à rester dans leurs montagnes. Il faut les y laisser.

Maintenant que nous manque-t-il pour opérer ? Sol fertile, bras pour l'exploiter, marché assuré pour les produits, ports et rades pour le commerce, que faut-il de plus ? Savoir employer tout cela, et nous ne l'avons point su encore. D'abord que voulons-nous, que devons-nous vouloir ? Est-ce une colonie comme le Canada, St-Domingue, le Sénégal ? Je réponds avec vous, non. Ce qu'il nous faut, c'est un établissement, servant de germe à un état nouveau, qui, dans un avenir plus ou moins rapproché, se suffise à lui-même, et que cependant des liens indissolubles unissent à la France. Que gagnera la France à cela ? Me direz-vous, et vous citerez la sentence d'Adam Smith, p. 162. Je vous ferai observer que cet économiste écrivait à l'époque où une réaction anticoloniale commençait dans l'école, c'est-à-dire dans un moment où l'on est toujours disposé à dépasser le but : Plus tard, J.-B. Say se borna à proscrire les colonies sujettes ; il loue les établissements du genre de celui qui nous occupe ; il prouve que rien ne ranime plus un peuple ancien qu'un enfantement de peuples nouveaux ; il recommande, en termes exprès, des établissements dans le nord de l'Afrique. Au reste, mettons de côté, de part et d'autre, l'autorité des économistes : bornons-nous au raisonnement. N'est-il pas de la dernière évidence que plus un peuple étend ses relations commerciales, plus les demandes faites à l'industrie de ce peuple augmentent, et plus, par conséquent, la production et le travail sont activés. Or, un peuple peut-il avoir des relations commerciales

plus avantageuses, plus étendues, plus assurées que celles qui s'établissent naturellement entre lui et un État qu'il a créé ? Vous m'objecterez l'exemple de l'Espagne, qui laissait faire aux autres nations tous les profits qu'elle aurait pu tirer de ses colonies d'Amérique. Il y a longtemps que l'on a dit, en effet, que si l'Espagne avait la vache, d'autres en buvaient le lait. Mais cela prouve simplement que l'Espagne ne savait pas la traire. L'Espagne, ne sait rien produire. Il fallait donc bien que ses colonies cherchassent ailleurs ce qu'elles ne trouvaient pas chez elle.

L'Afrique, bien exploitée, doit fournir à la France la soie et l'huile qui lui manquent, et pour lesquelles elle est tributaire de l'étranger. Vous attaquez, Monsieur, cette expression de tributaire de l'étranger, p. 172. Elle vous paraît un non-sens ; car, dites-vous, que l'on achète les matières à Alger ou ailleurs, il ne faut pas moins les payer. Cela est très vrai. Mais, en les prenant à Alger, on est sûr qu'elles ne manqueront jamais, que le marché ne sera point soumis aux caprices administratifs d'une puissance étrangère. En tirant des matières premières de l'étranger, n'est-on pas exposé à voir se fermer, d'un instant à l'autre, le marché qui les fournit ? La guerre, par exemple, ne peut-elle pas l'interdire entièrement ? Que deviennent alors les industries que ces matières alimentent ? Voilà en quel sens on est tributaire de l'étranger, en fait de commerce, et l'expression me paraît très juste. De forts bons esprits, tout en admettant en principe la franchise commerciale et industrielle, ont tellement été frappés de l'inconvénient de laisser certaines industries du premier ordre soumises aux éventualités de guerre et

de paix, qu'ils ont été conduits à invoquer pour elles la protection des tarifs de douane, dans la crainte d'en voir tarir les sources à la première collision. A côté de ces craintes salutaires et fondées, qui doivent nous faire désirer de trouver en Afrique ce que nos départements du midi ne nous fournissent qu'imparfaitement, il en est d'autres tout à fait mesquines et locales qui agissent dans un sens contraire. Vous nous apprenez, par exemple, que le département du Var a manifesté, par l'organe de son conseil général, la crainte que la concurrence de l'Afrique ne nuise aux intérêts agricoles de cette partie de la France. Je suis du Midi, Monsieur, et je crois pouvoir vous assurer que les profits que l'on y retire des oliviers sont soumis, depuis un demi-siècle, à tant de chances atmosphériques, qu'il serait à désirer, peut-être, qu'on renonçât à les cultiver. Ma famille a été, comme bien d'autres, victime de cette culture qui offre une bonne récolte sur cinq mauvaises. A Alger, au contraire, il n'y a pas de chances funestes à craindre. Mais, indépendamment de cette considération, et en admettant que les oliviers soient une source véritable de richesses pour la Provence, cette source ne sera pas tarie par la concurrence d'Alger. Il en sera de même de la soie; plus on produit, plus on consomme : c'est une règle qui n'offre d'exceptions que pour quelques produits manufacturés soumis aux chances capricieuses de ce qu'on appelle la mode. Les *nouveautés*, par exemple, qui cessent de l'être dès le moment qu'on en produit trop.

N'allons donc pas, par des accusations contradictoires, reprocher au sol de la Régence, tantôt de ne pouvoir

rien produire, tantôt de recéler dans son sein un avenir effrayant pour l'agriculture française. Reconnaissons de bonne foi, sans les exagérer, les avantages que nous pouvons en retirer, tant sous ce rapport que sous le point de vue politique.

Vous rangez sous trois catégories les avantages de cette dernière espèce, que présentent les partisans d'Alger, savoir : 1° moyen d'aguerrir l'armée ; 2° facilité d'agir sur le Levant, et sur le midi de l'Europe ; 3° augmentation de puissance maritime. Après avoir mis en doute ces deux derniers avantages, p. 203 et suivantes, vous les admettez très virtuellement, Monsieur, dans le dernier chapitre de votre ouvrage. Vous parlez, on ne peut mieux, des hautes considérations qui rattachent l'occupation de l'Algérie à toute notre politique dans le Levant. Vous reconnaissez l'utilité de certaines rades. Eh mon dieu ! Nous n'en demandons pas davantage. Quelqu'un a-t-il jamais songé à mettre une tour sur chaque pointe de rocher ? En parlant de 200 lieues de côte, on n'a jamais prétendu, que je sache, qu'il fallût en occuper tous les points. Vous êtes donc d'accord, à ce sujet, avec tous les partisans d'Alger, et il n'était point nécessaire de les attaquer dans votre chapitre IX, puisque vous deviez vous rencontrer avec eux dans vos conclusions.

Mais en quoi vous devenez véritablement défenseur de l'Algérie, plus que vous ne le croyez vous-même, c'est dans le passage, infiniment remarquable, où vous abordez la question d'Orient, p. 329. Je ne puis résister au plaisir de le reproduire.

« Les deux systèmes de la politique européenne, en ce qui touche l'empire ottoman, ne peuvent considérer

l'Algérie que comme une branche retranchée, depuis longues années, du vieux tronc auquel elle appartenait. La chute de Hussein-Dey a consommé cette séparation. Ainsi, soit que le système russe prévaille dans les futures destinées du monde, soit que celui qui tend à opposer à ses envahissements une barrière puissante par l'union des grands États européens, doive l'emporter, Alger ne paraîtra plus dans la question comme faisant partie de la puissance ottomane.

« Bien foin d'abandonner la part d'action que la France doit prendre dans ces débats, nous pensons qu'elle doit d'avance se mettre en mesure. La direction que nous donnerons à nos affaires d'Afrique nous sera comptée à cette époque. Si nous éloignons de nous la nationalité arabe, elle sera l'alliée de notre ennemi ; si, au contraire, nous obtenons ses sympathies par une conduite noble, généreuse et éclairée, nous nous serons assuré une amie dont l'intérêt sera lié au nôtre. »

Oui, Monsieur, vous avez raison, parfaitement raison : notre attitude à Alger doit avoir une influence immense sur celle qu'il nous convient de prendre dans le Levant. J'émettais cette vérité dans un de nos journaux, au moment où votre livre m'est parvenu. Je suis heureux et fier, Monsieur, de m'être rencontré avec vous sur ce sujet.

Il faut donc bien convenir que notre présence sur les côtes septentrionales de l'Afrique, est pour nous une cause de force dans tout le bassin de la Méditerranée. Il, est, en outre, une considération morale à laquelle vous êtes loin de vous montrer insensible, puisque vous la mettez

au-dessus de toutes les autres *C'est la gloire pour la France, en propageant la civilisation, de faire pour elle-même quelque chose d'honorable*. Je cite vos paroles, p. 335. Acceptons avec empressement cette glorieuse mission. La France entière le veut ; vous le voulez vous-même. Mais qui veut la fin veut les moyens. Or, ceux que vous proposez me paraissent bien insuffisants pour le but.

Vous désirez que la France se restreigne à l'occupation pure et simple de deux ou trois points maritimes, et qu'elle remette aux mains d'un chef indigène, à Abd-el-Kader, en un mot, le soin de gouverner les Arabes, dont la nationalité se trouverait ainsi reconstituée. C'est ce que vous appelez le système arabe. Vous pensez que nous en retirerions les seuls avantages réels que nous pouvons attendre de l'Afrique. Examinons les conséquences rigoureuses de cet état de choses, qu'il est à regretter, peut-être, que vous, n'ayez pas assez développé.

Vous résumez ainsi qu'il suit les résultats pour la France du système arabe.

1° Maintien de la destruction de la piraterie ;

2° Possession paisible sui la côte d'Afrique de deux ou trois points qui, en cas de guerre maritime, pourraient, d'après l'opinion du plus grand nombre de marins, être utiles à nos flottes ;

3° Dépense réduite à 4 millions ;

4° Assurance des avantages que notre commerce peut raisonnablement espérer en Afrique ;

5° Enfin, et avant tout, la gloire pour la France, en propageant la civilisation, de faire pour elle-même quelque chose d'honorable.

L'occupation de deux ou trois points de la côte suffit, en effet, pour assurer le maintien de la destruction de la piraterie, et les avantages maritimes que vous reconnaissez que nous pouvons tirer du nord de l'Afrique. Mais, soyez-en bien persuadé, il n'en sera pas de même des autres, au premier rang desquels vous mettez la propagande de civilisation. Il faut se mêler à un peuple barbare pour le civiliser, pour avoir action morale sur lui ; et c'est une séparation entière que vous proposez. Entre deux peuples qui, en fait de civilisation, ne diffèrent que du plus au moins, il existe un fond d'idées communes, une similitude dans les moyens de circulation de la pensée, qui permettent à celui qui est le plus avancé d'agir sur l'autre, sans le pénétrer matériellement. Les livres, les journaux, le retentissement des débats politiques, artistiques et scientifiques, sont de puissants et, tôt ou tard, invincibles leviers. C'est par eux que nous nous trouvons, sous le point de vue intellectuel, à la tête du continent européen ; c'est par eux que nous avons conquis les sympathies des masses dans le monde chrétien. Et encore notre triomphe à cet égard ne serait pas aussi complet qu'il l'est en effet, et qu'un avenir peu éloigné le démontrera, si la guerre ne nous avait pas conduits, dans le cours d'un quart de siècle, chez tous les peuples de l'Europe.

En Afrique, comment agir moralement sur les indigènes, si nous ne les pénétrons pas, si nous ne créons pas entre eux et nous ces idées communes qui n'existent qu'imparfaitement, ces véhicules de la pensée qui n'existent pas du tout ? Supposez en outre en dehors de nous une grande puissance arabe qui s'étende sur tout le

pays, moins les deux ou trois points que nous occuperons : les indigènes graviteront sur cette grande puissance par toutes leurs habitudes sociales et administratives ; nous n'aurons aucune action morale sur eux : c'est à peine s'ils s'apercevront de notre existence. Ils viendront dans nos tristes comptoirs vendre et acheter ; mais ils n'auront aucun intérêt à connaître, à étudier des institutions sans influence sur eux. Nous voyant faibles, peu nombreux, renfermés dans des murs, ils ne feront pas plus de cas de nous que des Espagnols de Ceuta; et, de notre côté, nous ne serons pas dans une meilleure position que ces mêmes Espagnols. Les Arabes ne comprendront point la puissance de la civilisation, puisqu'ils, ne seront jamais appelés à la voir à l'œuvre. Quel intérêt auront-ils à faire instruire leurs enfants dans notre langue, à les laisser s'initier à nos sciences, puisqu'ils vivront sous un régime où tout cela sera sans influence sur leur avenir ?

Mais, si je vous ai bien compris, vous paraissez croire qu'il faudrait agir, sur les masses par le chef, c'est-à-dire conquérir d'abord ce chef à la civilisation, et le charger ensuite du soin de la réforme. Admettons que la chose soit possible avec Abd-el-Kader, à la haute intelligence de qui personne ne rend plus justice que moi ; mais qui vous garantira son successeur ? l'Émir actuel a des qualités personnelles qui lui ont fait modifier, en mainte circonstance, l'exercice de la souveraineté telle qu'on l'entend en Orient : mais il n'est pas immortel. Les espérances que l'on pourrait fonder sur lui, pourrait-on les substituer à un autre ? Il faudrait tôt ou tard renoncer à la propagande civilisatrice, croyez-moi, en suivant

ce système. Et même avec l'Émir actuel, que j'ai étudié de bien près, et dont j'aime la personne, j'ose le dire, la propagande ne serait pas toujours à l'aise. Je ne veux point ici discuter les assertions du général Desmichels, quoiqu'à la rigueur j'y fusse autorisé dès l'instant qu'elles peuvent conduire un esprit juste, qui les admet, à une théorie qui ne l'est pas. Je me bornerai à dire à ce sujet que je n'ai rien avancé dans mes *Annales* dont je n'aie eu la preuve en main, et que même j'y ai mis une grande réserve. Cependant, malgré cette réserve, je me vois forcé de déclarer de nouveau que le traité, qui est entre les mains d'Abd-el-Kader, est celui dont j'ai donné la traduction au 2e volume de mon ouvrage.

Si au lieu de nous enfermer dans deux ou trois villes, nous étendons notre sphère d'action autour de chacun de nos établissements, nous ferons naître des intérêts communs entre nous et un certain nombre de tribus. De là fond d'idées communes, de là besoin et moyen de rapprochement moral. Il doit bien être entendu que l'égalité la plus, complète régnera entre les deux races; sans cela les intérêts, loin de converger, tendraient à devenir de plus en plus divergents;et la propagande de la civilisation serait aussi impossible qu'elle l'est partout du maître à l'esclave. Dans cet ordre d'idées, il est facile de concevoir que les Arabes auront tout intérêt à s'instruire, et que même sans qu'ils y travaillent directement, leurs idées prendront quelque chose des nôtres. Membres d'une association où aucune différence humiliante ou onéreuse ne pèsera sur eux, ils voudront, étant nos égaux en droits, le devenir en connaissances acquises. Ils nous

feront peu à peu le sacrifice de leurs préjugés, s'ils voient que nous leur faisons celui des nôtres.

Maintenant supposons à l'intérieur, au lieu, de la puissance unique d'un seul chef indigène, comme vous le proposez, trois ou quatre émirs avec lesquels nous vivions en paix ; le premier à Mascara, par exemple, le second sur le Chélif, le troisième à Médéah, le quatrième à Constantine. La puissance arabe indépendante ne sera, ni assez concentrée pour nous être redoutable, ni assez fractionnée pour faire naître l'anarchie. Aucun de ces émirs ne sera en position d'attirer à lui nos Arabes, qui, satisfaits de leur sort, s'attacheront de plus cri plus au sol. Tous ces petits princes observeront notre manière de gouverner. La prospérité matérielle, qu'il dépendra de nous de faire régner dans les arrondissements français, leur inspirera le désir de nous imiter, et la crainte de voir leurs tribus les quitter pour venir à nous, les forcera à être justes. C'est alors que la civilisation se répandra partout, non une civilisation fausse et empruntée, comme en Turquie et en Égypte, mais une civilisation vraie, née du besoin des populations et du concours des volontés. Si plus tard, dans un siècle, plus ou moins, le besoin d'une centralisation totale se fait sentir, elle s'opérera sous le patronage de la France : une nouvelle et grande nation apparaîtra ; la mission sainte sera accomplie.

Vous pensez, Monsieur, que si l'on met les Africains en contact direct avec les Européens, les préventions de ceux-ci contre les indigènes rendront la fusion impossible. Vous me faites l'honneur, à ce sujet, de citer un passage de mon ouvrage où je signale ces mêmes

préventions comme un obstacle, à la vérité, mais non comme un obstacle invincible. Si vous aviez cité une phrase de plus, vos lecteurs auraient vu que je reconnais même que les préjugés de race, dont je me plains, sont moins enracinés chez les Français que chez les autres Européens. Cela est si, vrai que dans le Canada plusieurs d'entre eux se faisaient Hurons, Iroquois, abandonnaient en un mot leur nationalité pour devenir sauvages ; et que même en Afrique, à côté d'un fort grand nombre d'exemples d'assez sots préjugés de race, nous en voyons de presque aussi ridicules dans un sens opposé. Je crois que nous devons éviter ces deux excès, et offrir l'égalité aux Arabes, plus en les élevant à nous qu'en descendant à eux. Lorsque les indigènes seront bien convaincus que celte égalité n'est point chimérique, que la communauté la reconnaît, ils prendront une attitude qui ôtera aux individualités récalcitrantes la pensée même de l'oppression. Ensuite, il dépend de l'administration de donner une direction convenable aux établissements particuliers qui se formeront en Afrique : c'est, pour elle un droit et un devoir. Dans pers, les terres vendues par les Arabes, et achetées par les spéculateurs, vont être de nouveau en vente, ou vont revenir aux Arabes par l'impossibilité où se trouveront les spéculateurs d'en servir plus longtemps les rentes. On pourra alors assujettir les acquéreurs d'immeubles ruraux aux conditions les plus propres à les faire concourir à l'œuvre générale, et voir s'établir en Afrique des hommes moraux à vues saines et élevées. Il n'est ni possible ni désirable que l'émigration européenne soit tout d'un coup fort considérable ; mais en ceci la

qualité vaut certainement mieux que la quantité. Agissons d'abord avec et sur les Arabes; ne nous préoccupons pas trop des Européens, sans décourager toutefois les familles honnêtes, laborieuses, et à petits capitaux qui voudraient venir en Afrique. Ne repoussons que les spéculateurs, qui du reste se repoussent eux-mêmes, car ils sont tous plus ou moins près de leur ruine.

Des deux plans d'occupation que j'ai proposés dans mes *Annales*, le premier est une brillante hypothèse que je n'ai fait que présenter ; le second, auquel j'ai toujours cru qu'il convenait de s'arrêter, n'est autre que celui dont nous nous occupons en ce moment. Il est peu dispendieux, d'une exécution facile, et ne diffère du vôtre que par l'application; car le but est le même. Cette différence, même restreinte au point de vue d'économie fiscale, me paraît encore tout en faveur du projet qui tend à ne pas nous enfermer dans des murs, où évidemment nous ne pourrons rien produire. Je le répète, qui veut la fin veut les moyens, expression vulgaire, triviale, mais qui renferme un grand sens. Vous voulez, Monsieur, répandre la civilisation en Afrique : il faut donc qu'elle n'aille pas s'y cacher derrière des mûrs, comme si elle était honteuse d'elle-même ; que les Arabes ne puissent pas se dire : *Qu'est-ce que cette civilisation que nous vantent tant les chrétiens ? De son côté est la faiblesse, et du côté de ce qu'ils appellent la barbarie est la force*. Car ce n'est pas en France que les Arabes iront nous étudier : c'est en Afrique.

Il serait heureux, pour l'accomplissement de notre glorieuse mission, qui, de votre, aveu, doit avoir tant

sur notre position dans le Levant, qu'un homme ferme et consciencieux, comme vous, prit en mains la défense éclairée de notre établissement en Alger. Réfléchissez-y bien, Monsieur ; que la haine des abus, cette haine vigoureuse et légitime qui est le cachet des âmes fermes et honnêtes, ne vous entraîne pas trop loin ; que le désir de combattre des exagérations coloniales, plus maladroites encore que coupables, ne vous fasse pas nier les vérités qui leur ont servi de thème. Mais ces paroles sont superflues, car vous nous êtes acquis : ce que vous reconnaissez d'avantages humanitaires à l'occupation du nord de l'Afrique m'en est un sûr garant.

Agréez, etc.

II.

Lettre sur les Arabes, adressée au rédacteur de la *Revue africaine*[1].

J'ai eu l'honneur de vous faire connaître, Monsieur, les considérations personnelles qui s'opposent à ce que je publie dans votre intéressant recueil la suite de mes *Annales algériennes*, malgré le désir que j'en éprouvais, et l'offre que je vous en avais faite. Cela ne vous a pas empêché de conserver mon nom, parmi ceux des écrivains de la *Revue Africaine*. Je vous suis fort reconnaissant de cette marque de bienveillance, qui m'impose l'obligation de ne pas rester plus longtemps étranger à vos travaux, et qui me donne en même temps l'espérance de voir accueillies les observations que je vous adresse aujourd'hui, sur deux ou trois lettres d'Alger, insérées dans vos numéros 4 et 5.

Ces lettres, Monsieur, renferment une doctrine et des principes qui ne sont pas les vôtres, vos notes ont soin d'en prévenir le public. On peut donc, dès à présent,

(1) Cette Revue a cessé de paraître depuis plusieurs mois.

considérer la *Revue africaine* comme une arène ouverte aux diverses opinions. Celle de votre correspondant d'Alger, est que la haine la plus profonde, la répugnance la plus invincible, doit séparer à tout jamais la race européenne de la race arabe, et cette haine, il l'exhale pour son compte avec une franchise dont vous pensez qu'on doit lui savoir gré. Soit ; mais l'opinion contraire jouira sans doute du même privilège, et le champ sera libre pour la défense, comme il l'a été pour l'attaque.

Votre correspondant est grand admirateur du système de la force, et en cela je suis parfaitement de son avis. La force est la première condition d'existence ; mais il ne faut pas prendre pour elle la brutalité et la déraison. La force peut s'allier à la douceur et à la justice ; la brutalité peut être, et elle est presque toujours, la compagne de la faiblesse. Cela se voit dans la vie privée des individus, comme dans la vie politique des gouvernements. M. le duc de Rovigo, qui parait être aux yeux de votre correspondant, le gouverneur modèle, a rarement eu l'occasion de faire de la véritable force. L'expédition manquée des Issers, entreprise pour venger le massacre de trente de nos soldats, ne passera certainement pas pour une preuve de force. Celle d'El-Ouffia, de funeste mémoire, est jugée. Reste l'affaire de Bouffarik. Mais comment devint-elle nécessaire ? Par une insurrection, dont le principe fut le massacre d'El-Ouflia. Pourquoi n'eut-elle aucun des résultats politiques qu'on devait en attendre ? demandez-le au bourreau, dont le bras ne fut pas arrêté par un sauf-conduit. Un de vos correspondants, beaucoup plus modéré que celui à qui je réponds principalement,

assure, dans votre numéro 4, que le massacre d'El-Ouffia, qu'il est loin d'approuver, rétablit cependant la tranquillité dans le pays. Que dire à des gens qui paraissent de bonne foi, et qui cependant argumentent contre l'évidence des faits ? Leur rappeler que le massacre d'El-Ouffia précéda celui des soldats de la Maison-Carrée, et la grande insurrection de Ben-Zamoun et d'Oulid-Bou-Mezrag, ce serait peine perdue. Nous avons ici des Européens qui veulent arranger les faits à leur guise, que la vue seule d'un indigène met en fureur. A les entendre, on pourrait croire qu'à leurs yeux un gouverneur aurait toutes les vertus, s'il leur procurait souvent le plaisir de voir pendre des Africains. J'ai entendu un magistrat s'exprimer dans ce sens, sur la place publique. C'est une frénésie, une soif de supplices plus apparente, au reste, que réelle, plus dans la tête que dans le coeur. En un mot, c'est tout bonnement un travers, un ridicule, une manière d'être et de se poser. Mais, ridicule pour ridicule, j'aime mieux celui des philanthropes, dont votre correspondant se moque avec tant de grâce, et dans les rangs desquels il me fait l'honneur de me placer.

Mais pourquoi donc tant de rigueur contre les Arabes ? Votre correspondant assure que, depuis six ans, il vit au milieu d'eux, en dehors de nos lignes, sans avoir rien à en redouter, parce qu'il ne souffre pas là, moindre insulte. Certes, cela est fort bien. Mais vous avouerez que des hommes au milieu desquels un étranger, isolé et sans appui, peut se maintenir ainsi par une attitude ferme, ne sont pas des êtres tellement farouches qu'il n'y ait que la hache pour les dompter. Alors pourquoi affecter cette haine

sauvage, si fort enflée de fiel et de venin, qu'il est impossible à l'imagination d'admettre que celle des Arabes contre nous puisse aller au-delà ? O faiblesse de l'esprit de l'homme ! Votre correspondant, ou plutôt vos correspondants ne voient dans l'Arabe qu'un être couvert à l'extérieur d'un bournous, et bourré à l'intérieur de haine et de préjugés de race. Ils se moquent, avec quelque raison, de ceux de nos compatriotes qui, par imitation, endossent le bournous, et ils se bourrent eux de la haine et des préjugés, qu'ils prennent pour leur compte. O Jésus-Christ, divin prophète, que vous avez raison ! Voilà bien de quoi appliquer la parabole de la poutre et du fétu de paille.

C'est surtout dans votre numéro 5 que votre correspondant donne l'essor à son humeur noire. Après avoir t'ait de l'Arabe un portrait hideux, au physique comme au moral, il ne veut pas que quelques bonnes âmes aient même la pensée de le tirer de l'état abject qu'il lui fait, pour le rapprocher de nous. Pourquoi donc cette absence totale de charité ? Cela n'est ni beau, ni sage, ni prudent ; car enfin si les Arabes devenaient un peu français, il n'y aurait pas autant de Français victimes, pour me servir de l'expression de votre correspondant. Beaucoup de colons trouveraient la métamorphose très avantageuse pour tous ; car enfin tous les Européens n'ont pas, comme votre correspondant, la faculté d'imposer aux Arabes par le seul fait de leur attitude.

Vous voyez, Monsieur, que comme votre correspondant du numéro 5, je veux aussi avoir l'air de rire, bien que je reconnaisse encore avec lui qu'il vaut, mieux gémir et pleurer. Oui, gémissons et pleurons de voir des

hommes, qui se disent les amis de la colonie et de la civilisation, se plaire à prêcher partout la haine et la vengeance ; pleurons de les voir répandre l'effroi en Europe, et éloigner, par des déclamations imprudentes, les émigrants des cités d'Afrique. Gémissons sur leur aveuglement, et sur leur ignorance des faits et des choses dont ils parlent ; gémissons de les voir prêter le flanc, avec tant de complaisance, aux attaques dirigées périodiquement contre notre naissante colonie. Que veulent-ils donc enfin ? Qu'ils le disent ouvertement, franchement. Est-ce l'extermination des indigènes ? Ici, cessons de gémir et de pleurer, car il faudrait trop de larmes, si l'on prenait la chose au sérieux. Rappelons-nous ce que nous avons dit plus haut, et ne traitons pas un travers d'esprit avec trop de sévérité. Cependant, dans un moment où les circonstances ont amené, à ce qu'il paraît, dans plusieurs esprits, une réaction anti-arabe, à laquelle vous-même, Monsieur le Rédacteur, me semblez vous laisser un peu aller, il est bon de ne pas le traiter non plus avec trop de légèreté.

J'ai dit, et je ne cesserai de dire, avec toute l'énergie de mes convictions, que les Arabes ne valent, dans le fond, ni moins ni plus que les Européens.

Beaucoup d'Arabes sont sans foi dans les affaires privées. Cela se voit aussi dans la population européenne ; cela se voit même plus souvent, parce que les transactions sont plus fréquentes.

Beaucoup d'Européens ont eu à se plaindre des Arabes ; mais aussi beaucoup d'Arabes ont eu, et ont tous les jours à se plaindre des Européens, et je vous assure que j'en sais quelque chose.

Les Arabes aiment l'argent, dit votre correspondant. Je ne sache que les Européens le méprisent. Les Arabes s'en procurent quelquefois en volant; ceci arrive aussi quelquefois aux Européens. Une bande de malfaiteurs européens s'était établie, l'année dernière, au cap Matifou; les Européens ont en outre la ressource des banqueroutes.

Nous ne poussons pas plus loin ce fâcheux parallèle, qui ne serait autre chose que le procès de l'humanité tout entière. Les hommes sont, dans le fond, partout les mêmes ; mais il y a de notables différences de formes, qui varient avec la civilisation : ces formes contribuent essentiellement à rendre plus ou moins sûrs, plus ou moins agréables, les rapports d'homme à homme. On ne modifie pas, on ne change pas surtout, d'un jour à l'autre, les formes d'un peuple, ce qu'on appelle ses mœurs. Mais ne faire aucun effort pour y arriver, dans la position où nous nous trouvons en Afrique, sous le prétexte qu'on ne peut y parvenir sur-le-champ, serait à peu près aussi sage que de nous abstenir de planter des arbres, parce qu'ils sont lents à pousser. Les fusionnaires, que M. votre correspondant est tenté, dit-il, d'appeler visionnaires, tentation innocente s'il en fut jamais, les fusionnaires, dis-je, ont une idée qui triomphera tôt ou tard, et dont leurs adversaires éprouveront eux-mêmes la salutaire influence, comme les aveugles sentent la chaleur bienfaisante du soleil qu'ils ne peuvent voir. Je dis ceci avec une conviction profonde, intime. Le ton dogmatique que je prends, ne doit choquer personne, car il résulte de ma foi. Je demande même sincèrement pardon à votre correspondant

de me placer quelquefois avec lui sur un terrain qu'il a du reste, choisi lui-même. Notre polémique devrait être sérieuse comme le sujet

M. votre correspondant apprend à vos lecteurs, qu'il y a par le monde des fusionnaires qui ont donné à leurs enfants le nom d'Hadjoute, comme vous pourriez appeler le votre Eugène ou Léopold. Votre correspondant a tort de mettre un pluriel à la place d'un singulier. Il n'y a qu'un fusionnaire qui ait commis ce péché, et ce fusionnaire c'est moi. Voici à quelle occasion je me rendis coupable de ce crime de lèse Europe. Au mois de juin 1834, après une expédition contre les Hadjoutes, expédition qui amena une paix à laquelle je contribuai, je ramenai à Alger le kaïd de cette tribu. Au moment où je franchissais avec lui le seuil de ma maison, dont j'étais absent depuis quelques jours, on m'annonça qu'un fils venait de me naître. Le kaïd crut voir dans cet événement un heureux présage, et me pria de donner à cet enfant le nom de sa tribu, ce que je fis. Voilà mon crime. J'ai dû donner cette courte explication, puisque M. votre correspondant a cru devoir entrer dans mon intérieur, pour y chercher des sujets d'accusation contre moi.

Si on avait persévéré dans le système qui triompha à cette époque, les Hadjoutes seraient restés en paix, mon fils aurait un nom, aussi inoffensif que l'auraient été ses homonymes, et nous n'aurions pas en tant de Français victimes, toujours d'après l'expression de votre correspondant. Celui-ci se montre, du reste, aussi implacable pour les fusionnaires, que le plus terrible des Hadjoutes pourrait l'être pour lui. Il les accuse, sans plus de façon, de vivre en bons frères *avec les assassins de nos com-*

patriotes. Voilà qui est plus sérieux. Ici l'accusation est générale. Elle porte sur les autres comme sur moi. Il est donc bien établi que les fusionnaires sont des gens atroces, qui veulent exterminer lés Européens ; de plus ils se font soudoyer par les indigènes, pour empêcher ces mêmes Européens de prendre possession des terres qu'ils ont achetées. C'est encore votre correspondant qui le dit, d'une manière, du reste, fort ingénieuse.

Maintenant, Monsieur, vous m'en croirez si vous, voulez, mais malgré mon compérage avec les Hadjoutes, ma fraternité avec les assassins de nos compatriotes, l'argent que me donnent les indigènes, pour empêcher autant qu'il est en moi, M. votre correspondant de prendre possession de ses belles terres ; malgré le risque que l'on court, dans un pays civilisé, d'être victime par d'assommants écrits, malgré tout cela, dis-je, il se trouve que je voudrais voir cent mille Européens dans la Métidja, surtout s'ils avaient tous l'attitude de votre correspondant du numéro 4, et qu'enfin je suis fortement d'avis de réprimer tous les excès de mes amis les Arabes, ou plutôt, de faire en sorte de leur ôter même la pensée d'en commettre. Ces excès ne doivent pas, du reste, être exagérés. Quand la paix règne, les crimes sont moins nombreux ici qu'en Europe. Je puis le prouver.

Il ne s'agit pas exclusivement, pour juger les Arabes, de considérer leurs rapports avec nous ; il faut encore examiner leur manière d'être entre eux, et surtout l'influence que doit exercer, sur leurs passions, notre conduite à leur égard. Celui qui les aura longtemps étudiés, en tenant compte de ces divers éléments,

prendra de leur caractère une idée moins désavantageuse que celle que voudraient nous en donner MM. vos correspondants. Les Européens qui voudraient venir en Afrique, peuvent être bien persuadés qu'il y a moyen de vivre avec les Arabes. Pour mon compte, si quelque chose m'étonne, c'est que les actes de violence, d'eux à nous, ne soient pas plus fréquents ; car on ne saurait croire à quel point notre contact est souvent rude et humiliant pour eux. Je ne veux point ici irriter certains esprits, qu'il serait, au contraire, désirable de pouvoir apaiser ; mais je prie MM. les colons européens de mettre la main sur la conscience, et de se demander, avec recueillement et bonne foi, s'il ne leur est jamais arrivé de se rendre coupables de ces actes de brutalité insultante, qui laissent de si longues traces dans l'âme des peuples conquis.

La peinture que vous fait un de vos correspondants, des avantages matériels que les indigènes ont retirés de l'occupation française, est bien loin d'être exacte. Ils vendent plus cher, dit-on ; mais ils achètent plus cher aussi. Les prolétaires louent généralement des prix beaucoup plus élevés les terres dont ils ont besoin. Des familles entières, qui avaient, de temps immémorial, habité la même ferme, en sont expulsées par les nouveaux propriétaires ; le droit de vaine pâture, si précieux aux peuples pasteurs, est entravé partout où nous sommes. Tout cela est le résultat, souvent forcé, du nouvel état de choses ; je n'en fais un crime à personne ; mais enfin il est évident que cela doit entretenir dans les esprits une irritation fort concevable, et qu'il vaut mieux adoucir par de bons

procédés que d'exciter par une violence maladroite. On cite souvent l'exemple des Turcs ; on veut que nous soyons craints comme eux, et que nous ne songions pas à nous faire aimer. Enfin, vos correspondants pensent que l'extrême rigueur, la force impitoyable, soumettront seules les Arabes à la domination française, de même qu'elles les ont soumis à la domination des Osmanlis. Je répondrai d'abord à cela, que généralement on s'exagère beaucoup les rigueurs du régime turc. Ensuite, lorsque les Turcs frappaient, la terreur seule agissait sur les populations, à qui les supplices apparaissaient dans toute leur hideuse nudité. Avec nous chrétiens, au contraire, l'échafaud politique ne serait, dans l'esprit des musulmans, qu'un marchepied pour arriver au séjour des vierges célestes. La terreur disparaîtrait, et les fidèles croyants ne verraient, sous la hache du bourreau, qu'un glorieux et saint martyre.

Heureusement que tout cet attirail d'épouvante et de massacre, qui paraît être la marotte de plusieurs de nos Européens, n'est nullement nécessaire ; il faut sans doute, ici comme ailleurs, réprimer de mauvaises passions et frapper quelques individualités ; mais voilà tout. On peut, sans danger, pour notre avenir politique dans le pays, laisser vivre les masses, dont il ne faut s'exagérer ni les vices, ni les vertus. Elles sont sans doute un peu sauvages; mais il existe entre elles et nous des points de rapprochement qu'il faut savoir trouver. L'essentiel est de les organiser, de les pénétrer, de ne pas souffrir à nos portes de ces populations indisciplinées, au sein desquelles un malfaiteur peut se cacher avec plus de sécurité que

dans les entrailles de la terre. Voilà où est le mal véritable, et la source de presque tous les crimes particuliers que nous avons eu à déplorer. C'est à cela que l'autorité songe surtout à remédier; car l'impunité que les malfaiteurs sont sûrs de rencontrer, en se perdant dans des populations inorganisées, est pour le crime une tentation à laquelle bien des Européens ne résisteraient pas plus que les Arabes, et que les Kbaïles eux-mêmes. Quant à la douceur, à la philanthropie de l'administration, c'est un bien honorable reproche, qu'elle accepte, je pense, volontiers, et qu'elle ne souhaite rien tant que de toujours mériter. Au reste, un philanthrope peut, tout comme un autre, et souvent mieux qu'un autre, exercer, d'une main ferme, l'autorité qui lui est confiée[1].

---

(1) Cette lettre fut écrite en 1837. Le reproche de partialité pour les Arabes, que quelques personnes adressaient alors à l'administration du général Damrémont, avait sa source dans la nécessité où elle s'était trouvée de repousser plus souvent que les autres les prétentions, quelquefois exagérées et déraisonnables, de certains Européens, prétentions plus souvent reproduites à cette époque, parce que la paix permettait à un plus grand nombre d'Européens de se répandre dans la plaine. J'en citerai un exemple pris entre plusieurs autres : des Arabes sans terres, ou que la guerre avait forcés de s'éloigner du théâtre ordinaire des hostilités, avaient, sur quelques points, mis en culture celles qu'ils avaient trouvées abandonnées. Or, plusieurs de ces terres avaient été acquises par des Européens qui ne les avaient jamais vues, et qui savaient à peine où elles étaient situées. Après la paix, ils les cherchèrent, les trouvèrent, et voulurent s'approprier les récoltes des Arabes. Ceux-ci se plaignirent, et le gouverneur décida que les acquéreurs n'entreraient en jouissance qu'après

---

que les moissons auraient été faites par ceux qui avaient semé. Cette décision était de la plus stricte justice. Néanmoins, on en fit presque un crime à l'administration du général Damrémont. Cependant, il est difficile de croire que celle du maréchal Clauzel eût agi autrement, et certainement cite ne passait pas pour être très favorable aux Arabes. Au reste, l'administration *philanthropique* du général Damrémont a fait arrêter, juger et exécuter plus de malfaiteurs indigènes qu'aucune de celles qui l'ont précédée. Mais elle a voulu frapper juste, et surtout n'être l'instrument des passions de personne. Au surplus, bien des gens souffrent à Alger, bien des espérances sont déçues, bien des capitaux sont compromis ; et il n'est point étonnant qu'il en résulte de l'irritation dans les esprits, et une disposition à s'en prendre à tout. L'heure des justes et froides appréciations sonnera un jour assez haut pour que tout le monde l'entende. Dans ce moment, depuis le Boudouaou jusqu'à la Chiffa, la Métidja est à peu près dégarnie d'habitants indigènes, les émigrations ayant été incessantes depuis le malheureux traité de la Tafna. Le peu d'Arabes qui reste sera bientôt absorbé par la force attractive d'Abd-el-Kader. Le champ est ouvert aux Européens, et les théories conciliantes, si amèrement combattues, vont devenir véritablement oiseuses dans cette partie du pays, où la matière manque à leur application. Il ne faut plus songer qu'à y attirer une vigoureuse population européenne, qui n'aura à subir ni à imposer un contact irritant et pénible.

III.

Mémoire adressé au général Damrémont sur les Spahis irréguliers ou auxiliaires, et les gendarmes indigènes[1].

Alger, 16 octobre 1837.

En adoptant le projet d'organisation des Spahis auxiliaires que j'eus l'honneur de vous proposer, le 21 avril dernier, vous me donnâtes l'ordre de tenir soigneusement note des modifications dont l'expérience et l'application viendraient à démontrer l'utilité. Plus tard, lorsque vous vous éloignâtes d'Alger pour aller prendre le commandement de l'armée de Constantine, je reçus de vous celui de préparer, pour votre retour, un nouveau travail sur cette matière, en prenant pour base l'accroissement que l'exécution du traité de la Tafna doit donner à l'occupation française dans la province d'Alger, et en rattachant à l'organisation des Spahis auxiliaires celle des gendarmes indigènes, que vous veniez de placer sous mon commandement. C'est ce travail que je clos aujourd'hui, après l'avoir mûrement élaboré, et qui attendra ici votre retour

(1) Il est presque inutile de dire que la mort du général Damrémont, qui avait eu lieu le 12, n'était pas connue à Alger à la date de ce Mémoire, ni des deux qui viennent après.

qu'une victoire, qu'il est maintenant permis de regarder comme certaine, doit rendre très prochain.

D'après l'organisation du 21 avril, chaque outhan a maintenant ses Spahis auxiliaires.

Beni-Khalil en a 66. Le Sahel ayant été réuni à l'outhan de Beni-Khalil, dont il n'avait été séparé que sous l'administration de votre prédécesseur, les Spahis auxiliaires de ce canton sont compris dans cet effectif. Ils existaient déjà avant l'organisation du 21 avril.

Beni-Mouça a pour Spahis auxiliaires les Beni-Soliman et les 16 cavaliers des Oulad-Gamran, qui étaient confondus avec les Aribs avant cette organisation. En tout 53 cavaliers.

Khachna a 50 bons Spahis auxiliaires pris dans l'élite de l'outhan, qui font bien le service, mais qui n'ont pas voulu de solde.

Chaque outhan ayant ainsi une force publique organisée, l'autorité des kaïds a été mieux établie, et l'expérience a démontré, d'une manière victorieuse, que les délits étaient devenus plus rares, et leur répression plus assurée. Néanmoins cette première expérience m'a aussi démontré, Monsieur le Gouverneur, que la modicité de la solde allouée aux Spahis auxiliaires étant loin de suffire à leurs besoins, il est impossible de les détourner trop souvent de leurs travaux agricoles, et par conséquent d'exiger d'eux un service aussi actif et aussi constant que celui de la gendarmerie. Il en est résulté que les kaïds, dont j'exige que la police soit très agissante, se sont vus dans la nécessité de requérir les hommes montés et armés de leurs tribus, non compris sur les états des Spahis, en ayant

soin seulement de les employer moins souvent que ces derniers. Je citerai pour exemple le kaïd de Beni-Mouça, qui a toujours auprès de sa personne, pour les patrouilles, 10 cavaliers, dont six seulement comptent parmi les Spahis soldés. Les Arabes, qui comprennent qu'en résumé toutes ces mesures ont pour but leur propre sécurité, s'y prêtent assez volontiers. Cependant il est manifeste que l'autorité doit moins compter sur les cavaliers non soldés que sur les autres, qui forment la véritable force sur laquelle elle doit s'appuyer. Pour que cette force lui offre un appui encore plus solide et plus permanent, il serait nécessaire que les cavaliers qui la composent n'eussent d'autre préoccupation que celle du service, c'est-à-dire qu'ils trouvassent dans leur solde seule leurs moyens d'existence. A cet effet, j'ai l'honneur de vous Proposer de créer, dans chaque outhan et dans chaque ville de la province d'Alger, un certain nombre d'emplois de cavaliers en service permanent, auxquels on donnerait la dénomination de Meukalia, consacrée par le langage arabe pour cette sorte de milice. Ces Meukalia ne seraient, au reste, autre chose que ce que nous appelons à Alger les gendarmes indigènes, et ils seraient traités comme eux sous le rapport des allocations.

Il en faudrait :

A Alger,	25	sous les ordres du kaïd El-Fhas.
A Bélida,	25	sous les ordres du hakem.
A Coléah,	10	sous les ordres du hakem.
A Beni-Khalil,	30	sous les ordres du kaïd.
A reporter.	90	

Report	90	
A Beni-Mouca.	20	sous les ordres du kaïd.
A Khachna,	25	sous les ordres du kaïd.
TOTAL	135	

Outre cette force, tous les Arabes montés et armés formeraient, dans chaque outhan, une milice organisée en autant de pelotons qu'il y a dans l'outhan de divisions territoriales. Les pelotons seraient commandés par les cheiks de ces divisions. Cette milice serait inspectée de temps à autre par des officiers français, et requise dans les circonstances qui exigeraient son concours ; mais elle ne recevrait point de solde. Comme nous ne faisons point de levée d'hommes forcée chez les Arabes, c'est bien le moins qu'ils concourent en masse et gratuitement à la défense de leur propre territoire, lorsqu'il vient à être menacé.

Voilà, Monsieur le Gouverneur, pour ce qui est de la plaine. Mais la partie de la montagne qui nous est soumise, ou qui va l'être, doit aussi nous occuper. Ici il ne faut pas de cavaliers. Les localités exigent des fantassins. Ces mêmes localités nous sont encore trop imparfaitement connues, pour que je puisse déterminer l'effectif de ces gendarmes à pied. Je ne puis que poser le principe. Établissons donc qu'il faudrait, pour la police de la partie, montagneuse de chaque outhan, un certain nombre de Meukalia à pied. Admettons en outre, mais approximativement, que le chiffre total de ces Meukalia soit de 100. En les payant sur le pied des indigènes, à qui l'on confie, en été, la garde des postes malsains, ils devraient recevoir un, franc par jour et double ration de pain.

Reste à voir maintenant les dépenses que nécessiterait l'organisation que je propose.

Je ne compterai que la solde brute des Meukalia ou gendarmes, laquelle, devant être la même que celle des gendarmes indigènes actuels, sera de deux francs par jour. Quant aux rations de vivres et fourrage qui leur sont allouées par l'État, et qui présentent, pour chacun d'eux, une dépense mensuelle de 51 francs, il serait de toute justice de les faire fournir en nature par les tribus. Partant de ce principe, les dépenses seraient pour l'État, ainsi qu'il suit, en les évaluant par mois :

135 gendarmes à cheval..............................8,100 fr.
100 idem à pied..3,000 fr.
TOTAL.......................11,100 fr.

De cette somme, il faut déduire, pour 30 gendarmes indigènes actuellement existant........................3,330 fr.
Pour les Spahis irréguliers soldés de Beni-Khalil, qui seraient supprimés..1,782 fr.
Pour ceux de Beni-Mouça.........................1,431 fr.
TOTAL........................6,543 fr.

Resterait donc une augmentation de dépense de 4,557 fr. par mois. Il est à remarquer, que le service de surveillance et de police étant mieux assuré, plusieurs blockhaus deviendraient inutiles, et que l'on n'aurait pas, en été, à payer des indigènes pour leur garde.

Je ne vous ai point encore parlé, Monsieur le Gou-

verneur, des Aribs, que l'organisation du 21 avril a laissés dans l'état où ils se trouvaient à votre arrivée à Alger, et qui présentent en ce moment un effectif de 164 Spahis auxiliaires soldés. Ces Arabes se trouvent dans une position exceptionnelle. Attirés par le général Voirol, à la Rassautha, on les a privés plus tard des terres qui leur avaient d'abord été accordées, avec l'autorisation du ministre de la guerre. De sorte que la solde qu'ils reçoivent, doit, en toute justice, être considérée comme une, indemnité, pour des promesses non accomplies. J'ai eu l'honneur de vous adresser, le 13 de ce mois, une lettre, où j'élève, en leur nom, des réclamations qui me paraissent justes, au sujet de ces terres dont les circonstances semblent permettre de leur rendre une partie. Avant que cette restitution ait lieu, l'équité ne permet pas peut-être de rien changer à leur existence, d'autant plus que, cette année, ils ont été obligés de louer des terres à des prix très élevés. Cependant comme ils forment une milice déguenillée, mal armée et mal montée, j'ai fait un triage dans cette masse. J'ai formé deux petits escadrons, composés de ce qu'il y a de mieux, escadrons qui au moins sont en état de faire la guerre. J'en ai donné le commandement au lieutenant Ali-Ben-Smati et au sous-lieutenant Mustapha-Ben-Chiara. J'ai laissé le reste, qui n'est plus qu'une informe cohue, à la suite de ces escadrons, mais sans en faire partie. Maintenant, si le gouvernement donne des terres, ces derniers devront cesser d'être soldés immédiatement ; quant aux deux escadrons, on pourra examiner la question de savoir s'il conviendrait de les garder. Je penche pour l'affirmative ; mais, dans ce

cas, les terres dans la possession desquelles ils rentreraient, ne leur étant données, ainsi que l'avait établi le général Voirol, qu'à la charge du service militaire, la prestation en argent qui leur serait conservée, devrait être considérée non comme une solde, mais comme une indemnité qui nous donnerait le droit d'exiger qu'il fussent parfaitement montés et équipés. Nous aurions alors deux escadrons qui nous coûteraient deux tiers de moins qu'un pareil nombre de Spahis réguliers, et qui, en temps de guerre, nous rendraient les mêmes services.

Jusqu'à présent, Monsieur le Gouverneur, nous n'avons vu qu'une organisation de force indigène, dispersée dans les tribus, pour y maintenir l'ordre, et en éloigner l'ennemi extérieur; mais cette force, devant agir en définitive dans l'intérêt de la France, il est évident qu'elle doit être dirigée et surveillée par un officier supérieur français. Cet officier aurait sous ses ordres un capitaine, deux lieutenants et trois sous-lieutenants français ; un de ces derniers remplirait les fonctions d'officier payeur; dans le nombre de ces officiers seraient compris les officiers de Spahis auxiliaires français, actuellement existant.

Agréez, etc.

IV.

Mémoire adressé au général Damrémont, sur l'occupation de la Métidja.

Alger, le 17 octobre 1837.

Vous m'avez fait l'honneur de me charger, au moment de votre départ pour Bône, de vous préparer, pour votre retour, un *projet d'occupation de la partie de la province d'Alger, réservée à la France par le traité de la Tafna*. C'est ce travail que je clos aujourd'hui, après l'avoir longtemps médité. Je n'ai pas la prétention de vous donner mes idées comme les meilleures que l'on puisse avoir sur cette matière, mais je vous les donne comme miennes, pour parler le langage de Montaigne.

Dès les premiers instants de votre arrivée à Alger, les vices de l'occupation actuelle vous ont frappé. En effet, cette occupation ne se rattachant pas à un plan raisonné et arrêté, n'offre que les résultats successifs d'opérations entreprises au jour le jour, pour parer aux inconvénients du moment, et satisfaire à des besoins souvent mal compris. Quelques-unes de ces opérations n'ont été, en outre, qu'une

espèce de compromis entre des avis divergents, et ne présentent que de véritables superfétations.

Le seul de vos prédécesseurs qui ait eu des idées nettes et pratiques d'occupation militaire, a été le duc de Rovigo. Il ne put les appliquer que dans de petites proportions, mais il le fit avec sagesse et discernement. Il adopta l'occupation par lignes circulaires concentriques. La première ligne fut formée par une suite de postes depuis la pointe Pescade jusqu'à la Maison-Carrée. Elle comprenait les camps de Dély-Ibrahim, Tixeraïn, Bir-Kadem et Kouba, ou était appuyée par eux. La multiplicité de ces postes était nécessaire dans l'origine, car il fallait partir d'une base solide, et à cet effet établir la sécurité la plus complète dans cette zone, de deux lieues de largeur qui entoure Alger, et que l'on appelle le *Fhas*. Cette première opération terminée, le duc de Rovigo songea à établir une nouvelle ligne qui se serait appuie à l'ouest sur le Masafran, et à l'est sur l'Hamise, et dont un des points aurait été Douéra. Dans la pensée de ce général, les postes auraient été moins rapprochés sur cette ligne que sur la première, mais ils auraient été plus considérables. Son projet était aussi de livrer successivement à l'industrie agricole, les édifices construits pour le logement des troupes sur les lignes concentriques, à mesure que l'occupation se serait consolidée, et que la défense se serait portée plus loin.

Le général Voirol, qui prit le commandement par intérim, après la mort du duc de Rovigo, construisit le camp de Douéra, que ce dernier avait projeté, mais il ne le rattacha pas à une ligne de défense. Dès lors ce point

fut un poste isolé, et il fallut bientôt, pour en assurer les communications avec Dely-Ibrahim, établir les deux blockhaus de Déchioua et de Bou-Souar. Vous voyez, Monsieur le Gouverneur, qu'on commençait déjà à entrer dans le faux système de cette longue ligne droite sans appui, qui s'étend maintenant jusqu'à Oued-Aïche, sans but rationnel ici déterminé.

Sous le comte d'Erlon, le besoin d'assurer la police du marché de Bouffarick, et de la localité où il se tient, sur laquelle nous commencions à avoir action, me fit demander la construction d'un petit poste fortifié à Haouch-Chaouch, pour y établir une garde indigène, sous les ordres du kaïd des Beni-Khalil. Mon projet fut livré, par le gouverneur, à l'examen des généraux qui se trouvaient alors à Alger, et à celui du colonel du génie. Il fut, m'a-t-on dit, généralement désapprouvé ; cependant, comme le gouverneur penchait personnellement pour son adoption, quelqu'un dit : Mais au lieu d'un simple poste d'indigènes, pourquoi ne pas construire un camp français ? Et de là naquit le camp de Bouffarick. Je proposai alors d'occuper sur le Masafran, le passage de Mokta-Kera, afin de rattacher le nouveau camp à une ligne de défense formée par la rivière et par les marais de l'Oued-Bouffarick. Ce projet fut à peine discuté. Cependant la guerre ayant éclaté, on s'aperçut des inconvénients de s'étendre ainsi en ligne droite; mais au lieu d'occuper Mokta-Kera, passage habituel des Hadjoutes, on fortifia la ligne, sur la ligne même, par les postes d'Oulad-Mendil, du pont de chevalets et de Sidi-Aïd. On voulut aussi la couvrir sur la droite, en construisant le camp de Maelma, qui n'aboutit à

rien, et qu'il fallut relier lui-même à Douéra, par les postes de Ben-Omar, et d'Haouch-Khaladji.

Sous M. le maréchal Clauzel, la constante ligne droite tut d'abord poussée à deux lieues en avant de Bouffarik, par la construction du poste de Méred ; puis, dans l'été de 1836, M. le maréchal ayant cru, un instant, avoir fait adopter au gouvernement un plan de conquête générale de la régence ; voulut construire sur la Chiffa un camp retranché, qui devait lui servir de base, dans les opérations qu'il méditait sur Miliana et Médéah. Mais ses vues ne s'étant pas trouvées d'accord avec celles du gouvernement, il dut renoncer à son projet, qui n'aboutit qu'à la construction, complètement inutile, du camp de la Chiffa, aussitôt abandonné, et des postes de Sidi-Khalifa et d'OuedAïche. Ces postes, et celui de Méred, n'ont pas arrêté les courses des Hadjoutes, qui sont venus plusieurs fois, et notamment au mois de décembre dernier, brûler des fermes dans leurs intervalles. On songea alors à opposer à ces voisins incommodes des obstacles naturels et plus continus, en mettant à profit quelques accidents de terrain, tels que ravins, cours d'eau, marais ; et ce qu'on appelle la ligne de défense fut établie. Elle commence à l'embouchure de l'Oued-el-Agar ; un blockhaus, connu sous cette dénomination, a été établi sur ce point. Elle suit, jusqu'à Maelma, le lit de ce ruisseau, en passant par Sidi-Mohammed, où un autre blockhaus a été élevé. De Maelma elle est formée par un ravin dont on a escarpé les berges, et arrive aux marais de l'Oued-Bouffarick, en passant par deux autres blockhaus, celui de Sidi-Abd-el-Kader et celui de Ben-Chaban, qui est dans

la plaine. Cette ligne a souvent été franchie par les Hadjoutes; néanmoins il est certain qu'elle les a aussi très souvent gênés dans leurs courses.

J'ai cru qu'il n'était pas superflu, Monsieur le Gouverneur, de vous présenter ce court résumé de l'histoire matérielle de l'occupation française dans la province d'Alger. Le défaut de suite dans les idées, l'absence de plan général a amené des fautes que l'occupation nouvelle doit éviter ; il nous faut donc un plan et des idées arrêtées. Or, ce plan doit, dans son ensemble, être puisé dans les considérations politiques du pays, et, dans ses détails, coordonné aux accidents topographiques.

Bélida et Coléah sont à nous, par le traité de la Tafna. L'occupation de ces deux villes est donc une chose arrêtée, d'avance. Mais si Coléah nous donne un revers utile sur les Hadjoutes, il n'en est pas de même de Bélida qui n'est, sous aucun rapport, un point stratégique. Donc l'occupation de Coléah doit être militaire, et celle de Bélida purement administrative, si je puis m'exprimer ainsi. Elle ne doit avoir pour but que d'assurer notre autorité sur la ville même.

Coléah a principalement action sur le Sahel des Hadjoutes, qui est un pays montueux et difficile. Donc la garnison qu'on y établira doit être composée, en totalité, d'infanterie, appuyée d'une section d'artillerie de montagne. J'estime que 1200 hommes sont suffisants sur ce point. On pourra les établir dans une caserne fortifiée, dans la partie haute de la ville. Il existe, peu loin de là, une fontaine que l'on pourra, si on le croit nécessaire, réunir à la caserne par une caponnière. Une étude détaillée du

terrain nous apprendra, quand nous serons sur les lieux, s’il y a possibilité de tracer, par des obstacles naturels, augmentés par un peu de travail, la ligne qui doit nous servir de frontière dans cette direction, et qui, aux termes du traité, doit s’étendre du coude du Masafran à la mer.

Pour ce qui est de Bélida, la nature de son occupation n’exige qu’une garnison de 500 hommes, placée dans une petite casbah, qu’il faudrait construire dans l’angle de la ville qui se rapproche le plus de l’Oued-el-Kébir, dans la direction de la prise d’eau. L’enceinte actuelle de la ville, qui est fort délabrée, devrait être réparée, sans rien changer au tracé. Seulement, il ne, faudrait laisser que trois portes : celle d’Alger, celle de Médéah et celle de la montagne.

Bélida paraît, au premier aspect, d’une défense très difficile. Elle est enfoncée dans une gorge, dominée de plusieurs côtés, et enveloppée d’une véritable forêt d’orangers. Aussi tous les officiers du génie qui ont été appelés à l’étudier, sous le rapport de la défense militaire, ont-ils présenté des projets d’une exécution coûteuse, lente, et plus ou moins destructive des magnifiques vergers, qui font la richesse de cette charmante ville. L’adoption de ces divers plans ferait de Bélida une véritable place forte, qui exigerait la présence de troupes nombreuses sur un point qui, je le répète, n’est nullement stratégique. Cependant, faut-il qu’en cas d’attaque, Bélida puisse être défendue. Or, contre les ennemis que nous avons à combattre en Afrique, elle le sera suffisamment par la simple chemise qui existe, lorsque cette chemise sera réparée, et par la petite casbah dont je propose la construction. On

objectera peut-être que des parti hostiles, des bandes de brigands pourront se glisser facilement dans les jardins et les vergers innombrables qui l'entourent, et nous détruire beaucoup de monde, par des assassinats partiels. C'est là une idée dont il ne faut pas trop se préoccuper. Il faudrait bien se garder surtout d'y sacrifier les beaux orangers de Bélida. Quelques assassinats auront lieu, sans aucun doute, dans les premiers jours de l'occupation, si on laisse la garnison de Bélida se livrer aux actes d'imprudence si habituels à nos soldats. Mais outre les mesures de prudence qu'il faudra rigoureusement exiger dans l'intérieur des, corps, surtout pendant tout le temps nécessaire aux indigènes pour s'habituer à l'idée de l'occupation, étant maîtres de la campagne, il nous sera facile d'empêcher les malfaiteurs du dehors de s'introduire dans les jardins de Bélida. Les haies de ceux de ces jardins qui sont les plus éloignés de la ville, forment une enceinte d'une lieue et demie, au moins, de développement. Il sera bon de consolider ces haies, d'en bien boucher les ouvertures avec des arbustes épineux, des aloès, des cactus, et de ne laisser que trois issues, aboutissant aux trois portes de la ville. Cela rendra la surveillance plus facile, car tous ces petits obstacles, naturels sont des boulevards souvent infranchissables pour des Arabes. A coup sûr, ils le seraient pour les Hadjoutes qui n'ont que de la cavalerie.

Mais enfin, dira-t-on, Bélida peut être sérieusement attaquée par des masses d'infanterie. Alors comment résister derrière un faible mur, et n'ayant pour appui qu'un petit château ? Je répondrai à cela qu'en 1830, le général

Rulhière a résisté, dans Bélida, à toutes les forces de Ben-Zamoun, sans château, et avec un mur ouvert sur plusieurs points. Ensuite, comme c'est par la montagne seulement qu'une attaque véritable est à craindre, le camp de l'Oued-el-Kebir, dont la construction entre dans le plan que j'ai l'honneur de vous développer, paralyserait les montagnards, en nous donnant la facilité de nous transporter sur leurs derrières, pendant qu'ils viendraient attaquer Bélida. On voit que c'est à l'extérieur qu'est la véritable défense de cette ville.

Je me suis beaucoup étendu, Monsieur le Gouverneur, sur l'occupation de Bélida, parce que j'ai la conviction (les souvenirs du mois de mai dernier doivent vous la donner aussi) qu'on peut la présenter comme hérissée de difficultés. On vous parlera sans doute de la nécessité d'occuper la prise d'eau par un ouvrage dispendieux, ouvrage qu'il faudra relier au système de défense par d'autres ouvrages intermédiaires. Mais, Monsieur le Gouverneur, les Kbaïles ne pourront couper les eaux qui alimentent les fontaines de Bélida, qu'en les rendant au lit de l'Oued-el-Kebir d'où elles viennent, et cette rivière passe sous les murs de la ville. Ainsi, en supposant que les montagnards coupassent les eaux, Bélida n'en manquerait pas pour cela ; seulement, il faudrait descendre dans le lit, de la rivière pour en avoir. Il est vrai que comme dans les temps ordinaires la masse des eaux ne remplit pas tout le lit, il faudrait aller chercher le courant un peu loin du rempart, sous le feu de l'ennemi qui pourrait se placer sur la rive gauche ; mais quelques coups de pioche suturaient dans ce cas pour conduire, par une

saignée, une partie suffisante des eaux, sous le rempart même, dans un réservoir où l'on descendrait au moyen d'une caponnière. Tout cela est simple et facile. Au reste, bien qu'il faille s'attendre, dans les premiers jours, à quelques actes d'hostilité, les montagnards ont trop besoin du marché de Bélida pour ne pas être bientôt soumis.

Je vous ai parlé plus haut, Monsieur le Gouverneur, d'un camp à établir sur l'Oued-el-Kebir. Il conviendrait de le construire au confluent de cette rivière avec la Chiffa. De ce point, qui est sur notre frontière, à deux lieues, à l'ouest de Bélida, on peut menacer à la fois la plaine des Hadjoutes et les montagnes des Beni-Meçaoud et des Beni-Salah. On est, de plus, à cheval sur la route de Médéah. Mais le plus grand avantage de cette position, est de couvrir Bélida et d'éloigner la guerre de son riche territoire ; car Bélida doit être une ville pacifique, une ville d'agriculture et d'industrie. Il faudrait, au camp de l'Oued-el-Kebir, 2,000 hommes, dont 500 de cavalerie. Une route convenable devrait être ouverte de Coléah à ce camp, en passant par Mokta-Kera, où il sera nécessaire de construire un pont et une tour pour le défendre. Un poste de surveillance serait établi à demi-distance de ce pont, au camp d'Oued-el-Kebir. La rive droite de la rivière, depuis Mokta-Kera jusqu'au camp, pourrait être coupée à pic partout où elle ne l'est pas naturellement. Ce serait un obstacle difficile pour des Arabes et un travail peu coûteux pour nous. La défense de notre frontière de l'ouest étant ainsi complétée, tous les petits postes actuellement existant tomberaient d'eux-mêmes. Le camp de Maelma serait livré à l'industrie agricole.

Celui de Douéra, réduit à une garnison d'une ou deux compagnies, pourrait servir de magasin général et de réserve, pour tout l'ouest de la province. Comme le lieu est très sain, on pourrait y établir, en outre, un dépôt de convalescents. Le camp de Bouffarik, à cause de sa position centrale, continuerait à être occupé.

Passons maintenant à l'est. Quatre débouchés principaux peuvent, dans cette direction, conduire l'ennemi sur notre territoire ; le premier, qui est plutôt au midi qu'à l'est, est celui de la gorge de l'Oued-el-Akra, nom que porte l'Aratch, dans la montagne. C'est par là que pourraient arriver les tribus de Titery et les troupes envoyées de Médéah. Le chemin qui passe par l'Oued-et-Akra est plus court que celui de Thénia; Le deuxième débouché est celui de la gorge du Hamise, dite Arbatache ; il pourrait servir aux Beni-Djead et aux tribus d'Hamza. Le troisième est celui de Thénia des Beni-Aïcha ouvert aux Issers, aux Amraoua et à toutes les tribus de l'est. Le quatrième, tout à fait au bord de la mer, est celui de Cherob-ou-Eurob offrant passage aux mêmes tribus. Je ne pense pas qu'il faille garder directement tous ces passages. Cependant un camp de 500 hommes sur l'Aratch, en face de la gorge d'Oued-el-Akra, aurait le double avantage d'être utile, en temps de guerre, et de nous assurer, dès à présent, la soumission des Beni-Micera et de la montagne de Beni-Mouça. Un autre camp de la force de celui d'Oued-el-Kebir, établi dans l'excellente position de Boudouaou, observerait, on ne peut mieux, les trois autres passages. Cela fait, il faudrait ouvrir des routes de Bélida et de Bouffarik à Oued-el-Akra, d'Oued-el-Akra

à Boudouaou, en passant par les marchés de l'Arba et du Hamise, et de Boudouaou à Alger. Toutes ces routes, parcourant un pays de plaine, seraient d'une exécution facile et peu coûteuse.

Je n'ai pas dû entrer, Monsieur le Gouverneur, dans les détails de construction des camps. Mais il est un principe à consacrer pour tous ; c'est que chacun d'eux doit avoir un bon réduit, de manière que l'on puisse, sans inconvénient, en diminuer la garnison, au besoin. En récapitulant les effectifs des différentes garnisons, nous avons :

A Coléah..1,200 hommes.
A la tour de Mokta-Kera......................25 hommes.
Au poste intermédiaire, entre
Mokta-Kera, et le camp
d'Oued-el-Kebir.........................200 hommes.
Au camp d'Oued-el-Kebir...............2,000 hommes.
A Bélida..500 hommes.
Au camp d'Oued-el-Akra..................500 hommes.
Au camp de Boudouaou..................2,000 hommes.
TOTAL..............6,425 hommes.

Le reste des troupes occuperait Alger et les camps de l'intérieur. Les forces totales de la province d'Alger, devront, longtemps encore, être déterminées de manière qu'un corps d'armée de 7000 combattants soit sans cesse prêt à se mettre en campagne, au premier signal, sans autres opérations préliminaires, que de réduire de moitié les garnisons. Cette grande mobilité, nous donnant la facilité de nous porter, dans deux jours de marche, sur Médéah ou Miliana, nos relations avec Abd-el-Kader seront toujours bonnes, parce que la diplomatie est chose

facile, quand elle s'appuie sur une force bien reconnue. Les Arabes sont loin, très certainement, de méconnaître notre Puissance; mais la lenteur de nos préparatifs les rend souvent insolents ; parce qu'il savent qu'avec nous il s'écoule bien des jours, et souvent bien des mois, entre la menace et l'exécution, et que, pendant ce temps, notre colère peut s'éteindre, et que nos dispositions peuvent changer.

J'ai laissé, Monsieur le Gouverneur, en dehors de nos postes, toute la partie montagneuse de notre territoire. Ce n'est pas que je pense qu'il faille l'abandonner à elle-même ; mais je considère que l'occupation directe en serait difficile et sans utilité. Placés comme je le propose, nous assurons la soumission des montagnes, sans les occuper; car il nous suffira de quelques heures pour les envahir, ce qui maintiendra les populations montagnardes dans une appréhension salutaire. La crainte de se compromettre avec nous, les rendra attentives à nous prévenir des dispositions des tribus plus éloignées, que les indigènes connaissent toujours avant nous. Nous serons ainsi entourés d'une zone, dont les habitants seront intéressés à nous servir d'espions, et même à défendre contre nos ennemis le passage de leur territoire, de crainte que notre vengeance ne les confonde avec eux.

J'ose répondre, Monsieur le Gouverneur, qu'une occupation, assise sur les bases que je propose, mettrait à jamais le pays à l'abri des invasions des tribus hostiles. Quant à la police intérieure, il ne faut pas compter le moins, du monde, pour l'établir, sur les postes militaires. L'expérience a malheureusement prouvé que la multiplicité

de ces postes n'a pas empêché un seul crime ; et que, chaque fois qu'ils ont voulu se mêler de police, ils l'on fait à contresens, soit en arrêtant, par erreur, des amis qu'ils prenaient pour des ennemis, soit, ce qui est plus déplorable, en les tuant. Cela tient à ce que, soit par indifférence, soit par prévention, la plupart de nos officiers resteraient dix ans en Afrique, qu'ils seraient, au bout de ce temps, tout aussi étrangers à la population indigène que le premier jour, La police ne peut être bien faite que par les kaïds, soit arabes, soit français, comme celui des Beni-Khalil. J'ai eu l'honneur de vous proposer, dans un autre travail, d'attacher à chacun d'eux un certain nombre de gendarmes, tant à cheval qu'à pied. Je propose, dans celui-ci, de construire, pour chacun de ces kaïds, une maison fortifiée, à proximité des marchés. Ces maisons serviraient de logement aux kaïds et aux cadis, et de caserne aux gendarmes. Elles seraient les chefs-lieux des outhans, et des villages arabes se formeraient bientôt à l'entour.

Le kaïd des Beni-Khalil serait établi à Soug-Ali, ferme du domaine, qui possède un vaste bâtiment, que peu de réparations rendraient propre à cet usage. Celui des Beni-Mouça, logerait à Haouch-Ben-Seman, qui a aussi un bâtiment facile à réparer. Quant à celui de Khachna, il faudrait faire du neuf pour lui, et l'établir sur la rive droite du Hamise, en face de l'emplacement de son marché[1]. Des routes faciles lieraient ces chefs-lieux

(1) Il y a là une espèce de redoute turque qu'on appelle le Fonduk.

à Alger. Il est à remarquer que Haouch-Ben-Seman et l'emplacement proposé pour le Kaïd de Khachna, sont en intermédiaire entre Oued-el-Akra et Boudouaou. Ainsi ces postes se rattacheraient au système de défense générale.

Le plan d'occupation que je propose peut être exécuté, d'une manière à peu près pacifique, si Abd-el-Kader est de bonne foi. En lui supposant même quelques arrière-pensées, comme il a besoin de la paix quelque temps encore, on peut le mettre dans la nécessité de prouver aux Arabes, par des actes ostensibles, que ceux qui voudraient nous combattre ne devraient pas compter sur son appui, pour le moment du moins, et c'est tout ce qu'il nous faut. A cet effet, dès que nous serons en mesure d'agir, il conviendra de sommer Abd-el-Kader de nommer des commissaires pour que les limites soient déterminées contradictoirement avec eux. Ces commissaires, joints à ceux que vous nommerez de votre côté, parcourront les frontières, depuis le territoire de Coléah jusqu'aux montagnes de Khachna, et la part de chacun sera faite : *Ici Abd-el-Kader, là le gouverneur d'Alger,* dira-t-on aux Arabes. Comme l'Émir, aux termes du traité, n'a rien à voir dans l'est de la province, les opérations des commissaires ne devront pas s'étendre jusque-là; car le contraire serait sans intérêt légal pour lui, et pourrait devenir un embarras pour nous. Il ne convient pas que nous nous enfermions nous-mêmes dans le cercle de Popilius. L'opération de la délimitation devra être appuyée par un corps de troupes et immédiatement suivie de l'occupation de Bélida. On portera sur ce point 2,500 hommes,

pour pousser activement les travaux à faire. Comme il y a à Bélida, depuis le tremblement de terre de 1826, beaucoup de décombres, on trouverait, sous la main, des matériaux abondants pour la construction de la casbah et la réparation du mur d'enceinte. L'ouvrage serait bientôt terminé. On pourrait alors, si on craignait trop les suites de la mauvaise saison, faire rentrer les troupes, à l'exception de celles qui seraient destinées à former la garnison, et remettre au mois d'avril l'occupation des autres points. L'hiver ne se passerait pas cependant dans l'inaction, car on pourrait employer les troupes à des travaux de route qui ne les éloigneraient pas trop des camps actuellement existants.

V.

Mémoire adressé au général Damrémont, sur la manière d'administrer les indigènes.

Alger, le 18 octobre 1837.

Les deux Mémoires que j'ai l'honneur de vous adresser, en date du 16 et du 17 du courant, ne complètent point la série de travaux que vous m'avez ordonné de tenir prêts pour votre retour. Il me reste à vous présenter mes vues sur l'administration des populations indigènes, c'est ce que, je vais faire dans celui-ci.

Il est d'abord nécessaire de bien déterminer le but politique vers lequel doit tendre cette administration. Car, lorsque deux races, si différentes de langue et de mœurs que les Européens et les Arabes, agissent, par le fait de la conquête, l'une sur l'autre, la race conquérante peut avoir pour but, ou d'affaiblir et de refouler la race conquise, ou de la conserver et de vivre avec elle dans des rapports de fusion, ou, du moins, de juxtaposition. Si les émigrations européennes étaient assez nombreuses pour nous permettre de remplacer les Arabes par de

véritables colons européens, peut-être serait-il convenable d'opérer dans le but d'éloigner les indigènes, de la partie du territoire que nous voulons occuper. Mais, il n'en est pas encore ainsi, et, à moins que l'État ne fasse lui-même les frais de la colonisation, il ne faut pas compter que nous ayons, de longtemps, assez d'Européens, dans le pays, pour cultiver les terres qu'abandonneraient les Arabes ; ainsi donc, il est de toute nécessité que nous conservions ces derniers, si nous ne voulons pas nous entourer d'un désert, et nous exposer aux plus dures privations, à la première guerre qui viendra à éclater entre nous et les tribus indépendantes. Cela posé, je partirai du principe suivant : *Le but de l'administration des indigènes doit être de les conserver sur notre territoire.*

Tous les peuples ne comprennent pas de la même manière l'action du gouvernement ; il en est qui se trouveraient très malheureux avec ce qui fait le bonheur des autres. Nous, Français, nous supportons, sans murmurer, et presque sans nous en apercevoir, les liens administratifs les plus nombreux et les plus compliqués ; mais nous faisons grand cas de la liberté politique, et surtout de la liberté individuelle. Les Arabes, au contraire, s'embarrassent assez peu de la liberté politique, et se résignent, dans leurs procès criminels et civils, à voir un seul homme disposer de leurs biens et de leur vie, sans garantie de forme, de révision, et souvent d'appel. Mais des liens administratifs trop serrés, l'action trop continue et trop minutieuse de l'autorité, leur paraîtrait la plus dure des tyrannies. D'après cela, il serait tout à fait impolitique d'introduire chez les Arabes un système administratif

semblable au nôtre. Il faut leur laisser l'organisation sociale qui leur est propre, et seulement disposer les choses de manière à pouvoir y introduire les modifications qui pourraient devenir nécessaires, par suite de besoins nouveaux, nés de leur contact avec nous. Cependant il est difficile de ne pas admettre, dès à présent même, une de ces modifications sur la partie du territoire où se trouvent un certain nombre d'Européens. Cette partie est ce qu'on appelle le Fahs. Sous les Turcs, il était divisé en sept quartiers, ayant chacun un cheik. Au-dessus de ces cheiks était le kaïd El-Fahs. Sous l'administration du comte d'Erlon, on le divisa en communes, et l'on donna à chaque commune un maire européen, ayant action sur les deux populations. Je n'ai pas besoin, Monsieur le Gouverneur, de vous rappeler les motifs qui vous firent modifier provisoirement cet état de choses, par votre décision du 11 mai dernier, laquelle ôta aux maires toute autorité 'active sur les cheiks. Cependant, les deux populations, quand elles se pénètrent autant que dans le Fhas, ne peuvent rester administrativement séparées, ou, du moins, la séparation ne doit pas commencer trop haut. En conséquence, je pense qu'il serait convenable de diviser le Fahs, en quatre quartiers, ayant chacun un Européen pour chef. Ces fonctionnaires administreraient directement les Européens, et indirectement les indigènes, par l'intermédiaire des cheiks. Ils seraient salariés, et, par conséquent, plus dépendants de l'autorité supérieure que les maires actuels, qui, pris parmi les colons, vrais ou prétendus, s'occupent généralement peu de leur service, ou s'en occupent à contresens,

surtout dans leurs relations avec les indigènes. Ils devraient avoir un caractère militaire, car l'établissement que nous fondons en Afrique, se trouvant jeté au milieu d'une population toute guerrière, les Européens doivent y être partout militairement organisés.

Les quatre quatiers du Fahs seraient, Bouzaréa ;

Dely-Ibrahim, comprenant les anciens quartiers de Beni-Messous, Zouaoua, et Aïn-Zboudja ;

Birkadem ;

Kouba, comprenant les anciens quartiers d'Hamma et de Kouba.

Les fonctions du kaïd El-Fahs se borneraient au com. mandement des gendarmes indigènes du Fahs, et à la surveillance des routes et lieux de bivouac des Arabes des tribus qui viennent au marché d'Alger.

Si le Fahs, à cause de sa population mixte, exige une administration qui le soit aussi, il ne saurait en être de même de la plaine et du Sahel, où, à l'exception des cabaretiers de Bouffarik et de Douéra, il n'y a presque pas d'Européens. Ici, c'est l'administration arabe qui doit être encore la règle, l'administration française, l'exception. Les trois Outhans de Beni-Khalil, Beni-Mouça et Khachna sont organisés dans ce sens. Ils ont chacun leur kaïd; chacune de leurs subdivisions a son cheik; enfin chaque haouch a son chef reconnu. Il serait tout à fait déraisonnable que les huit à dix Européens qui sont établis dans la plaine, et dont les établissements sont généralement en décadence, ou fort insignifiants, vinssent entraver, par des prétentions ridicules, la marche d'une administration qu'on ne peut, en aucune manière, leur

confier. Ces Européens doivent se conformer, comme les autres habitants, aux dispositions d'ordre public établies dans les outhans où ils se trouvent. Au reste, comme je viens de le dire, le nombre en est presque imperceptible. La liste n'en sera pas longue et je puis la mettre ici.

Il y a à Khachna :

M. Suchet, à Rassautha, avec quatre ou cinq ouvriers.

M. Mercier, à Regahia, avec huit à dix personnes.

M. de Tonnac, à Kadra, tout seul d'Européen.

A Beni-Mouça :

Le fermier de M. Vialar, à Haouch-Bacri, avec trois ou quatre hommes.

M. Montagne à Ben-Chenouf avec cinq ou six hommes.

M. Saint-Guilhem, à Haouch-Kateb, idem.

M. Clavé, à Haouch-Bou-Candoura, idem.

M. Montagu, à Haouch-Aïssous, idem.

L'agent de M. le maréchal Clauzel, à Baba-Ali, avec un ou deux hommes.

M. de Launay, à Haouch-Oulad-Ahmed (établissement tout nouveau).

A Beni-Khalil il n'y a pas d'établissements isolés. Les deux villages de Douéra et de Bouffarik ne sont que des agglomérations de cabarets où nos soldats s'empoisonnent.

Il conviendrait de mettre cette population sous la police des commandants de place des camps de Douéra et de Bouffarik, et d'éviter de lui donner une existence civile qu'elle ne saurait soutenir encore.

Tout en laissant aux Arabes l'organisation à laquelle ils sont habitués, il faut surveiller les chefs que nous leur donnons, car ces chefs sont plus ou moins enclins aux concussions. Les kaïds perçoivent un droit sur les marchés, ce qui est consacré par l'usage. Il faut le leur laisser. Mais ils s'approprient les amendes qu'ils prononcent pour les délits et contraventions, et perçoivent des denrées en nature pour la nourriture des hôtes nombreux que leur attirent leurs fonctions. Il en résulte souvent de criants abus, et il convient de régler cette matière.

1° En établissant d'une manière bien précise la limite de compétence entre les cadis et les kaïds ;

2° En publiant un tarif des amendes et en obligeant les kaïds d'en rendre compte ;

3° En réglant les prestations en denrées pour les hôtes, de manière à ce que les kaïds ne puissent pas, comme ils le font en ce moment, en faire un moyen de concussion.

Notez bien, Monsieur le Gouverneur, que je ne demande pas la suppression de ces prestations; car les hôtes du kaïd sont, au résumé, ceux de la tribu, et il faut laisser aux Arabes leurs habitudes hospitalières, seule vertu qu'on ne leur conteste pas.

Les officiers européens attachés à la direction des affaires arabes doivent être les surveillants naturels des kaïds. Mais ce rôle exige beaucoup de tact et de discernement; car à côté de l'avantage d'une surveillance

éclairée, existe l'inconvénient d'annihiler trop ces fonctionnaires.

L'administration est fort simple chez les Arabes. Elle se borne à prendre des mesures de police et de surveillance contre les voleurs, et surtout contre les voleurs de bétail, à régler l'écobuage des terres pour qu'il n'en résulte point d'incendies, à prévoir ou à réprimer les rixes entre les peuplades, à veiller à la conservation des droits d'irrigation des divers propriétaires riverains d'un cours d'eau, enfin à assurer l'exécution des jugements. Tout cela est du ressort des kaïds. Quant à l'administration de la justice, elle est dans les attributions des cadis. Mais une courte explication est nécessaire à ce sujet.

En droit, les cadis doivent connaître de toutes les affaires, tant criminelles que civiles ; mais les Turcs leur avaient enlevé les premières pour en donner la connaissance exclusive aux chefs politiques (l'agha et les kaïds). Il ne leur restait donc que l'administration de la justice civile. Aujourd'hui, il convient de rentrer en bien des cas dans le principe, conformément à l'esprit et à la lettre de l'arrêté du 22 octobre 1830, auquel l'ordonnance du 10 août 1835 n'a point dérogé en cela. Ce principe reçoit son application à Alger ; mais dans les tribus il a besoin d'être proclamé, car les cadis hésitent à l'invoquer; aussi chaque cas nouveau nécessite une décision nouvelle, lorsqu'il est un peu grave.

En rendant aux cadis la justice criminelle, il conviendrait de laisser aux kaïds la répression des délits commis sur les routes lorsqu'ils n'entraîneraient que la bastonnade et l'amende, ainsi que celle des contraventions

rurales et de police, toutes choses que les kaïds, dans leurs fréquentes tournées, peuvent punir en même temps qu'ils les constatent; tandis que si elles étaient renvoyées aux cadis, qui sont des magistrats sédentaires, il en résulterait des lenteurs et des détentions préventives plus odieuses aux Arabes que le châtiment. Pour ce qui est des crimes commis sur les grands chemins, les vols à main armée et en bande, pouvant entraîner la peine de mort, et autres cas prévôtaux graves qui, dans beaucoup de pays, sont de la compétence de tribunaux spéciaux, je crois qu'il serait utile d'en donner la connaissance à une cour prévôtale jugeant sur les lieux sans appel ni révision. Cette cour serait composée de deux militaires français et d'un cadi désignés par vous. Elle remplacerait pour les indigènes, dans les cas qui lui seraient réservés, la juridiction criminelle de l'ancien agha turc, mais avec plus de garantie. Cette institution pourrait, du reste, n'être que temporaire, et cesser avec les besoins qui, en ce moment, me la font paraître nécessaire.

La distinction entre la justice criminelle ordinaire et la justice prévôtale ou politique, est tout à fait dans les idées des Arabes. Voici ce que m'écrivait à ce sujet un cadi fort instruit dans les lois de son pays:

«... Quant aux personnes qui sont aptes à prononcer sur le sort des criminels, assassins ou autres, ce sont les cadis, parce qu'eux seuls sont censés connaître les lois. Si cependant le chef du pays, le sultan, veut décider de leur sort, il en est le maître, et sa sentence a force de loi. »

« Les kaïds agissant contre les voleurs de grands chemins, contre ceux qui résistent à la décision de la justice,

contre ceux qui s'emparent par la violence et les armes du bien d'autrui.»

Au résumé, Monsieur le Gouverneur, mon opinion est que l'administration doit laisser, autant que possible, aux indigènes l'organisation à laquelle ils sont habitués ; qu'elle doit éviter de les tracasser en pure perte par de gênantes formalités ; qu'elle doit cependant veiller à ce qu'ils ne soient pas opprimés et pressurés par les chefs que nous leur donnons, et qu'enfin les cadis doivent avoir la juridiction criminelle, moins les cas prévôtaux.

VI.

PIÈCES RELATIVES. À L'ADMINISTRATION DU MARÉCHAL CLAUZEL.

PIÈCE I.

Rapport sur l'établissement à former à l'embouchure de la Tafna, en face de l'île de Rachgoun.

Nous occupons, depuis le mois d'octobre 1835, l'île de Rachgoun dans le but : 1° d'empêcher le commerce d'exportation des grains qui échappait à nos douanes ; 2° d'ouvrir une communication avec Tlémecen, dont la citadelle était occupée par des Turcs qui se battaient pour nous.

Mais l'occupation de l'île est devenue insuffisante, parce qu'elle ne donne aucune action sur le littoral, qui en est à 2,000 mètres, et qu'elle ne permet nullement de communiquer, même par lettre, avec Tlémecen.

Cependant, depuis la dernière expédition d'Oran, qui nous a conduits à Tlémecen, nous avons reconnu que la seule communication possible avec cette ville est par Rachgoun. Il n'y a, en effet, de ce point à Tlémecen, que quatorze lieues, distance que l'on pourrait franchir en un ou deux jours au plus ; tandis que la communication par terre exige six jours de marche environ. L'établissement sur le

littoral de Rachgoun est donc tout à fait indispensable ; il faut le créer, le plus tôt possible, afin d'être en mesure de ravitailler facilement le bataillon de Tlémecen.

Or, les circonstances semblent favoriser l'établissement dont il s'agit. Les tribus de l'est se sont soumises, celles de la rive droite de la Tafna paraissent disposées à cesser les hostilités; l'effet produit par les deux expéditions de Mascara et de Tlémecen a encore du retentissement, et Abd-el-Kader peut à peine réunir quelques centaines d'hommes.

Il y a deux moyens de s'emparer de l'embouchure de la Tafna :

Le premier, par un débarquement de troupes ;

Le second par une expédition partant d'Oran et suivant le littoral.

C'est cette dernière qui paraît seule praticable, dans l'état actuel de nos moyens de transport par mer; cependant il faudra un bateau à vapeur et de fortes chaloupes pour amener, de l'île à terre, tout le matériel qui est déjà arrivé depuis le mois de janvier, époque à laquelle nous étions à Tlémecen.

TRAVAUX A EXÉCUTER.

Les travaux à exécuter consisteront :

1° En une espèce de tête de pont en terre sur la rive droite de la Tafna, embrassant le point de débarquement, et dont la tour actuelle, qui est en maçonnerie, servira de réduit;

2° En une forte redoute sur la hauteur en avant, avec un blockhaus au centre ;

3° En un second blockhaus pour assurer la communication de la redoute à la tête du pont.

Il faudra pour l'organisation de ces moyens de défense :

Trois compagnies de sapeurs, dont une tirée d'Alger ;

Quatre à cinq cents travailleurs d'infanterie ;

Deux pièces de huit dans la grande redoute ;

Deux id. dans la tète du pont.

Quant à la force de la garnison, je crois que dans lé commencement, elle devra être de 300 hommes au moins; ils logeront dans deux baraques, dont une dans la tête de pont, et l'autre dans la redoute de la hauteur en avant ; les deux blockhaus contiendront le reste.

On peut évaluer à huit on dix jours la durée des travaux, mais elle est susceptible de diminution, suivant la nature du terrain qu'on rencontrera, et suivant le nombre des travailleurs d'infanterie qui seront mis à ma disposition.

Un bateau à vapeur est nécessaire, pendant toute la durée de l'opération, pour remorquer les chaloupes qui iront dans l'île chercher des matériaux, et pour tirer sur le rivage si les attaques des Arabes deviennent sérieuses.

Alger, le 14 avril 1836.

Le colonel directeur des fortifications,
Signé LEMERCIER.

Approuvé pour être exécuté immédiatement,
Signé Mal CLAUZEL.

Pour copie conforme,
Le lieutenant général commandant les troupes en Afrique,
Signé Bon RAPATEL.

Pour copie conforme,
Signé Gal D'ARLANGES.

PIÈCE II.

Note sur Alger, présentée aux Ministres et rédigée par M. de Rancé.

19 juillet 1836.

Subjugués par les Turcs, alors que la Sublime-Porte justifiait, aux yeux des enfants de Mahomet surtout, cette dénomination, les Arabes avaient dit : Dieu le veut ! il faut obéir aux Turcs qui sont nos maîtres.

Pour détruire chez les Arabes tout esprit national, tout espoir d'indépendance, les Turcs avaient employé les deux grands moyens d'action qui seuls puissent réussir dans ce pays ; ils exigeaient une obéissance absolue de tous ; puis, ils flattaient l'orgueil et la cupidité des uns, afin de trouver dans ceux-là mêmes la force nécessaire pour dominer les autres.

De là résultaient la désunion, la haine, la guerre continuelle entre les différentes races, entre les différentes tribus, et 18,000 Turcs maîtrisaient toute la population indigène pour laquelle ils affectaient le plus profond mépris, sur laquelle chacun d'eux avait droit de vie et de mort.

Les Arabes gémissaient de ce joug cruel ; ils haïssaient profondément ces maîtres orgueilleux et terribles, mais ils disaient : Dieu le veut ! il nous faut obéir aux Turcs tant que Dieu voudra qu'ils soient nos maîtres.

Il n'y avait plus de nationalité arabe.

Lorsque nous fîmes la conquête d'Alger, les Arabes nous virent avec déplaisir, parce que nous étions chrétiens ; mais ils furent du moins satisfaits en voyant la destruction et l'humiliation

des Turcs. Ils avaient d'ailleurs la plus haute idée de la nation française ; le nom et les exploits de l'empereur Napoléon leur étaient bien connus, leurs imaginations orientales avaient été vivement frappées par les merveilles dont ils avaient entendu le récit ; la supériorité militaire dont nous avions fait preuve en nous emparant d'Alger leur en avait imposé ; ils ne se firent pas illusion sur l'avenir qui les attendait. Ils dirent alors, et beaucoup d'entre eux disent encore aujourd'hui :

« Nous fûmes autrefois une grande nation ; puis nous avons vécu longtemps sous la domination des Turcs ; aujourd'hui les Français sont nos maîtres : c'est Dieu qui veut toutes ces choses, car Dieu seul est grand ! »

Une volonté ferme de la part du gouvernement, un système de domination et d'organisation mûrement réfléchi et vigoureusement exécuté, on dépensait moins d'argent, on conservait la grande réputation que l'on avait dans le pays , on réussissait enfin facilement et promptement.

Mais les circonstances ne le permirent pas ; les idées et les forces matérielles étaient absorbées et utilisées en Europe.

Dès les premiers moments de notre occupation de la ville d'Alger, la conduite des Français et les actes de l'administration dénotèrent cette fatuité, cette légèreté, ce mépris des hommes sans examen, sans appréciation du passé, sans projets arrêtés pour l'avenir, qui blessent les moeurs, les intérêts d'une nation, et qui, dès qu'il se présente les plus légers obstacles, la moindre résistance , amènent les revers, la discorde, le découragement, et par un juste retour, le mépris de ceux envers lesquels on a agi avec si peu de ménagement, avec tant d'impudence et d'imprudence tout à la fois.

Nous entassons 30,000 hommes dans un espace qui peut à peine les contenir ; au lieu de camps et de positions militaires, nous encombrons des hôpitaux ; si nous prenons les armes, c'est pour aller faire une pointe, sans motifs plausibles, sans but réel, sans résultat ni probable, ni possible ; nous apprenons aux Arabes à nous combattre et à nous vaincre. Ceux qui se sont compromis

avec nous et pour nous sont attaqués, dépouillés, massacrés par les autres; l'anarchie s'établit dans toutes les provinces; nous ne donnons pas un gouvernement à ceux qui demandent à être gouvernés; nous ne punissons pas efficacement ceux qui nous menacent et nous insultent. Avant qu'un gouverneur ait eu le temps de comprendre la tâche qui lui est imposée, nous le remplaçons par un autre ; il n'est pas un Arabe qui ne voie que notre gouvernement ne sait pas ce qu'il veut, et que par conséquent ceux qu'il envoie en Afrique le savent encore moins.

Nous sommes déconsidérés, et dès lors il s'opère dans les esprits, chez les Arabes, une grande révolution.

Un grand du pays, estimé, respecté parmi les siens, habile, entreprenant s'appuyant sur le parti maure qui peut l'aider puissamment, parce que ce parti est riche, intrigant, et qu'il vit au milieu de nous ; conçoit de brillantes espérances, entreprend le grand œuvre de la régénération de son pays, et bientôt ralliant ou soumettant les tribus les plus puissantes et les plus belliqueuses, il étend sa domination sur toute la régence, et nous place, nous, acculés, entassés, étroitement emprisonnés sur quelques points du rivage, en présence d'une nationalité arabe qu'il faut désormais étouffer ou devant laquelle il faudra reculer honteusement.

Pour le nouvel émir, le moment de lever le masque est arrivé. Il se proclame en Afrique le roi de la terre, et nous accordant la souveraineté de la mer, il ne daigne toutefois conserver encore pour nous cette condescendance qu'à des conditions honteuses, intolérables. Bientôt il viole la paix, et nous insulte audacieusement. Le cœur tout français d'un brave général en est vivement blessé ; il ne calcule pas ses forces, il a senti l'injure, il la repousse, il est battu : c'est-à-dire que, guidé par un honorable sentiment, il commet une grande faute, car, dans une pareille circonstance, commencer la guerre par une défaite, c'est décupler la force de son ennemi.

En effet, le vainqueur a promptement tiré de sa victoire tout le parti possible.... Le voilà vraiment roi, vraiment maître. Il

commande partout, et si tout le monde ne prend pas les armes pour lui, personne du moins n'ose l'attaquer. Comme il est fort et victorieux, il trouve des alliés. L'empereur de Maroc lui fournit des armes et des soldats. La Turquie, sans doute, l'encourage et bientôt elle va chercher à mettre à profit les obstacles sérieux qu'il vient d'élever sur nos pas déjà si incertains. Le parti maure ne se cache plus dans l'ombre ; il s'agite ouvertement, il répand l'or partout, il ourdit au milieu de nous de trop puissantes intrigues ; il a des émissaires connus, avoués, à Paris, où malheureusement il ne trouve que trop de partisans.

Tandis que toutes les circonstances se réunissent ainsi contre nous en Afrique , par une de ces fatalités qui font parfois s'endormir comme malgré soi celui qui devrait agir, le gouvernement, qui d'abord s'est ému, qui d'abord a proclamé bien haut que l'échec malheureux que nos armes ont essuyé serait promptement vengé ; le gouvernement, probablement préoccupé par d'autres intérêts, semble oublier qu'il se trouve sur les côtes d'Afrique une armée française vaincue, humiliée, étroitement bloquée, qui ne peut plus s'approvisionner que par la mer, et qui subit une semblable honte de la part d'une population bravé, il est vrai, mais inhabile à la guerre , privée des ressources et des moyens terribles qui nous sont familiers, à nous, grande nation, naguère encore l'effroi du monde entier.

« Vous le voyez (s'écrie Abd-et-Kader dans ses proclamations), je suis plus puissant et plus fort que le roi des Français ! il lui faut des mois entiers pour rassembler des soldats en assez grand nombre pour essayer de venger leurs frères que nous avons vaincus, tandis qu'en un instant 20 et 30,000 guerriers se réunissent à ma voix !... »

Heureusement, comme pour démentir d'une manière plus éclatante ces insolentes paroles, c'est l'héritier du trône qui vient en personne ramener la victoire sous nos drapeaux : les expéditions de Mascara et de Tlémecen rabaissèrent et l'orgueil et la puissance de l'Émir.

Pourquoi ces brillants succès ne seront-ils que momentanés ?

Pourquoi de nouveaux revers vont-ils affliger le pays ? Comment se pourra-t-il que la France , après un grand effort qui ne semblera bientôt plus qu'un caprice, voie de nouveaux ses guerriers vaincus et poursuivis, n'échappant au plus complet désastre qu'en élevant à la hâte, sur le bord de la mer, des retranchements qu'heureusement un ennemi trop inhabile ne sait pas attaquer ?

C'est que la fatalité qui, depuis six ans, frappe sur nous en Afrique, pèse encore de tout son poids sur ceux qui semblent avoir pour mission d'y voir déshonorer nos drapeaux. C'est que bien loin que les expéditions de Mascara et de Tlémecen aient été conçues selon un système et dans un but convenu et réfléchi, c'est qu'au contraire elles n'ont été qu'un effet du hasard, qui sait ?.... peut-être d'un malentendu... je crois même que quelques-uns ont prétendu que c'était une faute, une désobéissance.

C'est-à-dire que devant une régence d'Afrique, dont nous avions avec tant d'orgueil et tant de fracas prétendu faire la conquête, il était conséquent, il était honorable, il était glorieux, de demeurer vaincus, humiliés, emprisonnés, entassés sur le bord de la mer.... et quels étaient donc ceux qui se trouvaient réduits à de telles extrémités ?.... Les soldats de la France, en paix avec l'Europe entière, de la France enregistrant chaque année, avec grand bruit de paroles, un budget de quelques 1,200 millions

Mais l'opinion publique s'est émue, et tous ceux qui ne veulent pas que la France soit déshonorée, jettent avec inquiétude, déjà peut-être avec indignation, leurs yeux étonnés sur la régence d'Alger. Une sérieuse responsabilité va peser sur ceux qui dirigent la politique du pays, et qui disposent des ressources de l'État.

Le moment est venu de vouloir quelque chose en Afrique ; il n'y a plus à reculer. L'abandon n'est plus possible ; on ne saurait plus même le déguiser aujourd'hui sous quelque forme que ce soit d'une prétendue occupation.

Le gant a été jeté à la France ; déjà deux fois nous avons été battus, nous ne devons plus, nous ne pouvons plus l'être en Afrique ; sinon, il faut le répéter, la plus sérieuse responsabilité va peser sur le gouvernement.

Il faut, sans aucun retard, en Afrique, des généraux, des soldats, de l'argent, un système surtout, et non pas un système bâtard qui n'aboutisse qu'à de nouvelles hontes, qu'à de nouvelles défaites, Qu'au spectacle de 30,000 soldats, ne pouvant, ne sachant pas terminer une guerre, qu'en d'autres temps on eût vue s'achever presque en même temps qu'on la savait entreprise ; mais il faut un système de domination et d'organisation de la régence d'Alger.

Assez de faiblesse, assez d'impéritie, assez de honte comme cela ! Maintenant, de la force, de l'habileté, une position honorable aux yeux de l'Europe attentive ; voilà ce qu'il faut au pays aujourd'hui.

Et quoi ! s'agit-il donc d'une campagne de Russie, d'un effort surnaturel, d'une dépense excessive ? Faudrait-il énerver l'État, épuiser nos finances?

Eh ! mon Dieu, rien de tout cela vraiment. Pour dominer la régence entièrement, pour y terminera guerre, organiser le pays, le livrer à la colonisation et à la civilisation, il ne faut, remarquez-le bien, que le même nombre de troupes, que la même somme d'argent, que chaque année, depuis six ans, nous avons employée et dépensée pour nous faire battre, nous faire acculer à la mer, et nous demander, alors même qu'il n'en était déjà plus temps, si nous devions conserver ou abandonner notre conquête d'Afrique.

Seulement il faut vouloir, il faut dire avec le pays. Assez de faiblesse, assez d'impéritie, assez de honte comme cela !

Le but auquel il faut enfin atteindre sans retard, comment y parviendra-t-on ?

Si vous vous confinez sur un ou deux points de la côte, fûtce avec 50,000 hommes, vous bornant, lorsque vous êtes insultés et égorgés jusque dans les jambes de vos soldats, à pousser une pointe en avant pour chasser un ennemi qui s'enfuit, comme une meute chasse un lièvre, sauf à vous faire reconduire par lui, comme l'oiseau de proie suivi par une troupe d'hirondelles contre lesquelles il est impuissant !

Si vous n'occupez pas même d'une manière efficace,

imposante, les deux villes les plus importantes de la régence, qui vous couvriraient au nord et au midi ; par exemple, la ville de Tlémecen, d'où vous pourriez surveiller, contenir et réprimer l'empereur de Maroc et les puissances européennes, qui de ce côté intriguent contre nous, et rôdent ouvertement, l'or à la main, autour de ce rivage d'Afrique, dont elles sauraient probablement faire quelque chose. Cette ville de Tlémecen, où rappelant les grandes caravanes et le plus riche commerce, vous feriez revivre des sources taries depuis que vous avez mis le pied sur le sol algérien.

Et puis la ville de Constantine d'où vous pourriez surveiller, contenir et réprimer les intrigues et les projets hostiles de la Turquie; d'où vous pourriez parler aussi haut que les autres aux régences de Tunis et de Tripoli.

Si vous n'occupez pas même ces deux villes, mais encore une fois, vous auriez 50,000 hommes sur les rivages d'Alger, d'Oran et de Bône, que vous auriez toujours devant vous des populations nombreuses, guerrières, enhardies d'ailleurs par votre déplorable, j'allais dire votre misérable système; n'ayant rien à craindre de vous, se faisant un jeu de venir vous attaquer tous les jours, afin de vous faire combattre en pure perte, afin de vous épuiser, de vous décourager, et persistant d'autant plus dans ces attaques journalières qu'elles savent bien que si la moindre crise nous saisissait en Europe sur terre ou sur mer, il vous faudrait rappeler en toute hâte vos 30 ou 50,000 hommes qui, d'une part, vous seraient nécessaires, et qui de l'autre seraient perdus sans ressources si vous les laissiez échoués sur le rivage d'Alger.

Rien ne gêne alors ces populations pour se rassembler, pour se liguer entre elles dans le but de vous affamer, de vous contraindre à faire venir de France jusqu'à de l'eau pour vous désaltérer.

Mais encore une fois frappez au cœur, et vous terminerez promptement la guerre ; enlacez votre conquête d'Afrique dans un réseau bien tressé, vous la mettrez dans l'impossibilité de se remuer, vous ne lui laisserez de respiration que ce qu'il vous conviendra de lui en donner.

Pour former ce réseau, pour en finir avec un ennemi dont

on exagère cent fois la force et les dispositions hostiles, il ne faut, nous l'avons dit, que les troupes que nous entretenons actuellement en Afrique depuis six ans ; il ne faut que la campagne qui va s'ouvrir cet automne ; et cependant, la guerre serait finie en Afrique ; les Arabes, surveillés et dominés sur tous les points à la fois, ne pourraient ni se réunir en grand nombre, ni mettre en action un plan de campagne ; les beys que vous auriez nominés et installés dans chaque province, ayant près d'eux une garnison française, se maintiendraient et se feraient respecter ; les colons européens arriveraient en, grand nombre ; les milices coloniales remplaceraient bientôt une grande partie de vos troupes.

Bientôt aussi vous pourriez conserver votre position en Afrique, en cas de guerre continentale ou maritime.

Faut-il donc beaucoup d'efforts pour s'établir ainsi ?

Dans la province d'Oran vous possédez seulement un demicercle, détestable position, et cependant 4 à 5,000 hommes peuvent marcher d'un point à un autre avec la certitude de vaincre s'ils étaient attaqués.

Dans la province d'Alger, vous n'êtes avancés que jusqu'à Bouffarick, et cependant 4,000 hommes vont à Médéah victorieusement, traversant le fameux col de Téniah.

Dans la province de Constantine, 1,200 hommes de troupes, dont la moitié seulement de troupes françaises et l'autre formée par des troupes indigènes irrégulières, viennent de s'avancer jusqu'à dix-huit lieues de Constantine, et non seulement elles n'ont pas tiré un seul coup de fusil, soit en allant, soit en revenant, mais le commandant supérieur de Bône a reçu, chemin faisant, les soumissions de plusieurs tribus, des plus nombreuses, des plus guerrières, puisqu'il s'y trouvait plusieurs tribus kbaïles.

Voici comment nous voudrions nous établir et nous poster dans la régence d'Alger.

Dans la province d'Oran, nous occuperions :

	Indigènes.	Français.
Mostaganem (beylik)	500	200
Massagran	0	300
Oran	0	2,000
Le camp de la Tafna	0	1,000
Tiémecen (beylik)	500	500
Mascara	1,000	0
Camp du Sig (colonne mobile)	0	5,000
TOTAL	2,000	9,000

PROVINCE D'ALGER AVEC TITERY.

	Indigènes.	Français.
A Alger, indépendamment des milices coloniales, mais en y comprenant les dépôts, les malades et les troupes d'administration.	0	3,000
Postes entre Alger et la ligne de Blida à Coléah	0	2,000
Ligne de Blida à Coélah (colonne mobile.)	0	5,000
Postes avancés aux deux versants du col de Téniah	0	1,000
A Médéah (beylik)	500	500
A Miliana (beylik)	500	500
TOTAL	1,000	12,000

PROVINCE DE CONSTANTINE.

	Indigènes	Français
Bougie	0	2,000
Bône	0	2,000
Camp Clauzel (colonne mobile)	0	4,000
La Calle	200	
Constantine (beylik)	1,800	1,000
TOTAL	2,000	9,000

RÉCAPITULATION.

	Indigènes.	Français.
Province d'Oran	2,000	9,000
Provinces d'Alger et de Titery	1,000	12,000
Province de Constantine	2,000	9,000
TOTAL	5,000	30,000

Les 5,000 hommes de troupes indigènes seraient, au bout d'un an soldés par les beys des provinces, et les 30,000 hommes de troupes françaises, seraient successivement réduites, en raison de l'effectif plus considérable auquel atteindraient les milices, coloniales.

La régence entière serait soumise, organisée. Les colonnes mobiles, de concert avec les troupes des beys, feraient des excursions et des marches instantanées et combinées.

Quant à la guerre proprement dite, elle serait terminée.

PIÈCE III.

LETTRE DU MARÉCHAL CLAUZEL

au général Rapatel.

Paris, le 2 août 1836.

GÉNÉRAL,

Un système de domination absolue de l'ex-régence est, sur ma proposition, définitivement arrêté par le gouvernement.

Pour le mettre à exécution, je disposerai de 30,000 hommes de troupes françaises, en y comprenant les Zouaves et les Spahis réguliers; de 5,000 hommes de troupes indigènes régulières; enfin de 4,000 auxiliaires soldés pendant la durée des opérations sur Constantine.

Des ordres vont être en outre donnés par M. le maréchal ministre de la guerre pour diriger sur Bône :

Une seconde batterie de campagne ;

Quatre pièces de 12 ;

Huit pièces de 16 ;

Des effets de campement pour 10,000 hommes ;

Des moyens de transports pour les vivres et les blessés :

Enfin, à défaut du nombre nécessaire de chevaux, qu'il serait difficile ou trop dispendieux d'envoyer de France, le gouvernement autorisera l'acquisition des bêtes de somme qui seront indispensables pour assurer le service des transports.

Les opérations qui devront avoir lieu dans chaque province se feront simultanément, et de manière à ce que la campagne qui va s'ouvrir atteigne le but définitif qu'on se propose :

Occuper toutes les villes importantes du pays ;

Y placer des garnisons;

Établir des camps et postes retranchés au centre de chaque province et aux divers points militaires qui doivent être occupés d'une manière permanente ;

Masser, sur un point central , dans chaque province, des troupes destinées à former une colonne mobile, qui pourra, toujours et instantanément, se porter d'un point à un autre, en deux ou trois marches au plus, sans bagages considérables, et par conséquent avec une grande célérité.

Voilà mon plan d'occupation, d'après lequel les troupes, à la fin de la campagne, se trouveront disposées ainsi qu'il suit :

PROVINCE D'ORAN.

	Français.	Indigènes.
Mostaganem	500	0
Oran	2,000	0
La Tafna	1,000	0
Tlémecen (beylik)	500	500
Mascara (beylik)	0	1,500
Colonne mobile	5,000	0
TOTAL	9,000	2,000

PROVINCE D'ALGER ET DE TITERY.

	Français.	Indigènes.
Alger	3000	0
Camps et postes entre Alger et la Chifa	2,000	0
Ligne sur la Chiffa, de Blida à Coléah (Colonne mobile)	5,000	0
Col de Téniah	1,000	0
Médéah (beylik)	500	500
Miliana (beylik)	500	500
TOTAL	12,000	1,000

PROVINCE DE CONSTANTINE.

	Français.	Indigènes.
Bône	2,000	0
Bougie	1,500	0
Camp de Dréan et Colonne mobile	4,500	0
Constantine (beylik)	1,000	2,000
TOTAL	9,000	2,000

RÉCAPITUTATION.

	Français.	Indigènes.
Oran	9,000	2,000
Alger et Titery	12,000	1,000
Constantine	9,000	2,000
TOTAL GÉNÉRAL	30,000	5,000(1)

Il s'agit maintenant d'une exécution prompte, vigoureuse, complète, je compte, Général, sur votre active coopération.

Je serai à Alger le 1er septembre : d'ici là vous avez à prendre des dispositions partout et surtout ce qui doit concourir au succès de la campagne.

---

(1) L'original de ce tableau, remis au ministre de la guerre, porte la note suivante écrite de sa main.

« Ce chiffre sera de 38,000, y compris les Zouaves et les Spahis réguliers, considérés comme troupes françaises. Il y aura à régler les forces irrégulières qu'il y aura à établir sur différents points ; ce à quoi je sois disposé (aller jusqu'à 4 ou 5,000 hommes). Je consentirai aussi, si on allait à Constantine, à une force auxiliaire en cavalerie, pour un mois ou six semaines, de 4,000 hommes, à 50 centimes par jour, et quelques vivres.

Marquis MAISON. »

Ce qui constitue positivement 30,000 hommes de troupes françaises, 5,000 hommes de troupes indigènes régulières, et 4,000 hommes de troupes indigènes irréguliers : en tout 39,000.

PROVINCE D'ORAN.

Vous avez vu, par l'état de situation des troupes, tant françaises qu'indigènes, qui devront occuper définitivement la province, que le beylik de Mostaganem sera transféré à Mascara, où devront s'établir bey Ibrahim et Mezary, avec 1,500 hommes de troupes indigènes soldées, sur le prix de 1 fr. par jour, et par homme.

Prescrivez au général de Létang de s'entendre avec les deux chefs que je viens de nommer, pour assurer, pour le 1er septembre prochain, la formation d'un corps de 1,500 indigènes, tous en état de porter les armes ; soit cavaliers, soit fantassins, disposés à servir sous les ordres du bey de Mascara, et qui, à dater du jour de leur réunion et de leur départ pour cette ville, recevront la solde convenue.

Dans cette formation seront compris les Turcs, Koulouglis et Arabes, qui servent, en ce moment à Mostaganem, et tous les Douairs, les Smélas et autres Arabes, qui répondront à l'appel des chefs Ibrahim et Mezary, à la condition expresse de n'admettre à la solde que des hommes propres à la guerre.

Mustapha-ben Ismaïl devra être consulté pour cette organisation.

Ce chef habile devra également régler avec le général de Létang l'organisation définitive et vraiment utile du corps de 500 indigènes, qui continueront ou seront appelés à servir à Tlémecen, sous les ordres du bey.

On exigera également de chaque homme, qui recevra la solde, toutes les conditions d'aptitude au service actif.

Les généraux, qui commandent dans la province, devront continuer avec vigueur la guerre qu'ils font aux troupes et aux tribus qui reconnaissent et servent Abd-el-Kader.

Vous ordonnerez au général Bugeaud de rechercher et de choisir, à quelque distance de Tlémecen et dans la direction de Mascara, un emplacement, à proximité du bois et de l'eau, favorable, sous tous les autres rapports, à l'assiette d'un camp retranché.

Autant que les circonstances le lui permettront, et après un

choix mûrement réfléchi, le général Bugeaud fera commencer ou compléter ses travaux en terrassements et palissades, qui devront faire de ce camp un poste sûr et important, en ce qu'il assurera les communications entre Tlémecen et Mascara.

Vous conférerez avec M. l'intendant militaire Melcion d'Arc sur les moyens qui devront être employés, lorsque le moment sera venu de le faire, pour établir et conserver en permanence à Mostaganem, à la Tafna, à Tlémecen et même au camp retranché entre Tlémecen et Mascara, si on juge à propos de s'y établir à poste fixe, des approvisionnements en vivres, au moyen desquels les troupes, composant la colonne mobile, pourront toujours se ravitailler toutes les fois qu'elles visiteront et aborderont l'un des points que je viens de nommer.

Vous vous concerterez enfin avec les colonels commandant l'artillerie et le génie pour assurer, en ce qui les concerne, les mesures que vous jugerez convenable de prendre dans le cercle des présentes instructions.

PROVINCES D'ALGER ET DE TITERY.

Aussitôt mon arrivée à Alger, je commencerai mes opérations sur Blida, Coléah, Médéah et Miliana.

Le service des vivres et des transports devra être entièrement assuré. Le point de départ devant être Bouffarik ; c'est dans cette place que seront réunis, pour le 1er septembre, les approvisionnements, le matériel, y compris les blockhaus, qui devront être placés sur les points intermédiaires des positions que prendront les troupes, depuis la Chiffa jusqu'à Médéah et Miliana.

Vous me soumettrez, à mon arrivée, les dispositions que vous aurez préparées pour assurer, avec le moins de troupes possible, la sûreté de la place d'Alger et des camps ou postes depuis cette ville jusqu'à la Chiffa.

La garde nationale devra concourir, bien entendu, au service de la place, et tous les agents (officiers et autres) d'administration militaire, pourront, dans une sage proportion, être utilisés.

Du moment où j'aurai quitté Bouffarick, le camp sur la Chiffa deviendra le centre des opérations de l'armée d'expédition, qui ainsi postée, s'appuiera sur Blida et Coléah.

Des dispositions seront donc prises, à l'avance, par vous, afin que ce poste soit convenablement achevé, et pour que les approvisionnements y soient transportés de Bouffarik avec facilité.

En marchant sur Médéah , je m'établirai, par des postes retranchés, au pied des deux versants du col de Téniah et sur le col de Téniah même.

L'armée d'expédition sera, par conséquent, pourvue des moyens nécessaires pour les travaux à exécuter, et le service des transports des vivres et des blockhaus sera assuré pour porter, de la Chiffa au col et à Médéah, les vivres et les munitions que devront avoir eu approvisionnement les troupes qui seront laissées sur ces deux points.

Enfin, je me porterai du pied de l'Atlas (dans la Métidja), sur Miliana, où, laissant 500 hommes de troupes françaises, j'aurai, comme à Médéah , à pourvoir à la sûreté de leur établissement et à leur approvisionnement en vivres et en munitions.

Vous concerterez, vous préparerez tout, de concert avec les chefs de l'artillerie et du génie, avec l'intendant militaire.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

C'est au plus tard au.15 octobre que je me rendrai à Bône, pour y prendre en personne la direction des opérations militaires contre Constantine.

Mais, sur ce point surtout, de grands préparatifs et de grands pas en avant doivent être achevés avant l'époque que je viens d'indiquer.

Des ordres sont donnés par le ministre de la guerre pour diriger immédiatement sur Bône :

1° Le bataillon disciplinaire en ce moment en Corse;

2° Le 3e bataillon du 47e (régiment destiné à servir dans la province de Constantine) ; lequel bataillon se trouve ou va se

trouver au nouveau complet par l'enrôlement des soldats de bonne volonté tirés des régiments de France ;

3° Le matériel en artillerie, effets de campement et voitures nécessaires pour l'expédition.

Aussitôt que les troupes seront arrivées à Bône, le colonel Duverger fera une marche en avant du camp de Dréan, et, choisissant une position favorable sous tous les rapports, entre Dréan et Guelma, il y construira un camp retranché.

Vous aurez à vous entendre sur-le-champ avec lui pour cette opération, afin de l'aider autant qu'il dépendra de vous, et notamment vous lui enverrez trois ou quatre blockhaus qui lui seront sans doute nécessaires.

Aussitôt que ce nouveau camp, dont les travaux devront être poussés avec la plus grande activité, sera terminé, le colonel Duverger, si les événements et ses relations amicales avec les tribus le lui permettent, se portera à Guelma, où, sur-le-Champ, il s'établira solidement et de manière à ce que, les approvisionnements et le matériel étant successivement transférés de Bône à Dréan, de Dréan au camp, plus en avant, et de ce poste à Guelma, cette dernière place devienne le point de départ de l'armée expéditionnaire contre Constantine.

Les moyens de transports, surtout les chevaux, manqueront très probablement au colonel Duverger ; il devra y suppléer par l'achat d'un certain nombre de mulets et par l'emploi de chameaux et même de bœufs ; qui pourront être fournis par les tribus alliées.

Vous avez vu, par l'état de situation et d'organisation des troupes, que 2,000 indigènes irréguliers, à la solde de 1 fr. par jour, doivent servir à Constantine sous les ordres du bey.

Vous prescrirez au colonel Duverger de se concerter avec le bey Youssouf pour porter immédiatement au complet de 2,000 hommes le corps indigène dont le recrutement avait été suspendu il y a quelque temps. Que le choix des hommes soit fait avec sagesse et discernement.

Au moyen de ces 2,000 hommes et des renforts envoyés à

Bône,de Corse et de France, le colonel Duverger pourra sans doute s'avancer successivement jusqu'à Guelma, ainsi que je viens de l'indiquer ci-dessus.

Conséquemment aux présentes instructions, M. l'intendant Militaire devra solliciter de la manière la plus pressante du ministre de la guerre l'envoi du matériel nécessaire pour assurer, sans aucun retard et sur tous les points tous les services qui lui sont confiés.

Vous devez également, avec la même activité, d'accord avec les chefs d'artillerie et du génie, presser l'envoi de l'artillerie et des voitures pour le corps expéditionnaire de Bône. Vous devez conduire de front toutes les opérations à faire ou à préparer dans les diverses provinces : enfin toutes vos pensées, toutes vos facultés doivent avoir pour objet le but auquel il faut que nous arrivions avant la fin de l'année, la domination absolue, la soumission et la pacification de l'ex-régence d'Alger.

A Bône il faut annoncer l'arrivée d'une armée considérable, pour intimider les ennemis et encourager ceux qui marchent ou qui sont disposés à marcher avec nous.

Je pars dans quelques jours; correspondez directement avec le ministre jusqu'à mon arrivée à Alger.

Vous le voyez, Général, les circonstances sont devenues graves et pressantes : j'en appelle au dévouement et à l'activité dont vous avez déjà donné des preuves si nombreuses et si bien dignes d'éloges.

Recevez, Général, etc.

VII.

PIÈCES RELATIVES AU TRAITÉ DE LA TAFNA.

PIÈCE I.

Observations sur la convention conclue, le 30 mai, entre le général Bugeaud et Abd-el-Kader, adressées à M. le président du conseil et au ministre de la guerre, par le général Damrémont.

Alger, le 15 juin 1837.

Une convention a été conclue, le 30 mai, entre M. le général Bugeaud et l'Émir Abd-el-Kader. Cette convention semble inexplicable. Elle soulève mille objections : on se demande comment il était possible de prévoir un dénouement pareil, aux projets annoncés, aux efforts faits par le gouvernement pour réduire l'Émir. On recherche les causes qui ont amené un résultat aussi imprévu, aussi fâcheux, et les conséquences qui s'ensuivront pour la puissance et la durée de notre établissement dans le nord de l'Afrique.

Cette convention rend l'Émir souverain de fait de toute l'ancienne régence d'Alger, moins la province de Constantine, et l'espace étroit qu'il lui a plu de nous laisser sur le littoral autour d'Alger et d'Oran. Elle le rend souverain indépendant, puisqu'il est affranchi de tout tribut, que les criminels des deux territoires sont rendus réciproquement, que les droits relatifs à la monnaie et à la

prière ne sont pas réservés, et qu'il entretiendra des agents diplomatiques chez nous comme nous en entretiendrons chez lui.

Et c'est, lorsqu'on a réuni à Oran 15,000 hommes de bonnes troupes, bien commandées, abondamment pourvues de toutes choses, lorsque des dépenses considérables ont été faites, lors qu'une guerre terrible, une guerre d'extermination a été annoncée avec éclat, que sans sortir l'épée du fourreau, au moment on tout était prêt pour que la campagne s'ouvrît avec vigueur à Oran comme à Alger, c'est alors, dis-je, que tout à coup on apprend la conclusion d'un traité plus favorable à l'Émir que s'il avait remporté les plus brillants avantages, que si nos armées avaient essuyé les plus honteux revers. Que pouvait-il exiger, que pouvait-on lui accorder de plus, après une défaite totale ? Il y a peu de jours on voulait le forcer, le réduire à la paix, c'est-à-dire, je pense, lui en dicter les conditions, et tout a coup, sans qu'aucune circonstance apparente ait changé notre situation ou la sienne, on lui accorde plus qu'il n'avait jamais songé à demander, plus assurément que les adversaires les plus ardents de notre établissement en Afrique, n'ont jamais osé l'espérer. On souscrit un traité peu honorable pour la France ; on abandonne sans pitié des alliés qui se sont compromis pour nous, et qui le paieront de leur tête ; on nous met en quelque sorte à la discrétion de notre ennemi. Il y a peu de jours que l'on donnait pour instructions de ne permettre, sous aucun prétexte, à Abd-el-Kader de sortir de la province d'Oran. On parlait même de le limiter à l'Oued-el-Fedda, on insistait avec raison sur l'importance de conserver Médéah et Miliana pour y placer des beys indépendants et éviter la réunion de toute la puissance arabe dans les mains d'un seul homme, et voilà que d'un seul trait de plume on cède à cet homme la province de Titery, Cherchel, une partie de Métidja, et tout le territoire de la province d'Alger qui se trouve hem des limites qu'il nous a fixées, et sur lequel il n'avait encore ni autorité ni prétention. Ainsi, tous nos préparatifs, toutes nos dépenses, toutes nos menaces m'ont abouti qu'à un résultat pire que celui que l'on aurait obtenu, si, sans déplacer un soldat, et sans dépenser un écu,

on avait négocié depuis Paris, par l'intermédiaire du plus humble de nos agents diplomatiques.

Les résultats de la guerre n'étaient pas douteux, puisque tout avait été préparé pour la faire. Abd-el-Kader n'aurait pas accepté le combat ; s'il l'acceptait, il aurait été battu partout, son infanterie aurait été détruite, ses cavaliers dispersés, lui-même rejeté dans le désert. Nos troupes se seraient promenées librement dans tout le pays. Elles auraient enlevé tout ce qui pouvait l'être, brûlé le reste. Elles auraient semé l'épouvante, agi puissamment sur l'imagination des Arabes, fait comprendre à tous qu'ils doivent opter entre la paix avec la France ou l'abandon d'un pays que nous pouvons ravager chaque année, même avec de petites colonnes. Il fallait essayer du moins, tout était prêt; les dépenses étaient consommées, l'armée pleine de confiance et d'ardeur ; que risquait-on ? Quelque opiniâtre et orgueilleux que l'on suppose Abd-el-Kader, il est impossible que ses défaites, l'abandon de ses troupes, la défection de plusieurs chefs ne l'eussent pas rendu plus traitable, et que, dans son conseil, des voix ne se fussent pas élevées pour proclamer que nos succès étaient l'œuvre de Dieu, et pour prêcher la soumission. Et lors même qu'on eût été décidé à lui donner tout le pays que lui laisse cette convention, il eût été d'une meilleure politique de le faire, après qu'il aurait éprouvé la force de nos armes, et que les Arabes auraient vu, nos troupes pénétrant partout, eux et leurs biens à notre merci.

Enfin, quelle nécessité de traiter, si on voulait le faire de cette manière ? Nous avons assez de forces, même en rentrant dans les limites du budget ordinaire de l'Afrique, pour nous établir solidement dans la Métidja et autour d'Oran. Qui nous empêchait de le faire ? D'annoncer que, pour le moment, nous nous renfermions dans ces limites, que nous voulions vivre en paix avec les Arabes, et que désormais nos armes ne seront employées qu'à protéger en dedans de ces limites nos colons et, nos alliés, et à repousser,toutes les agressions. Ce système, poursuivi avec persévérance, avec modération, avec énergie, devait réussir en fort peu de temps. Les Arabes en auraient promptement compris les avantages. Comme

ils savent bien qu'il leur est impossible de nous résister, encore plus de nous faire évacuer le pays , ils auraient peu à peu repris leurs habitudes de commerce, et la paix se serait rétablie d'elle-même. Abd-el-Kader aurait peut-être grandi malgré nous ; mais du moins la question restait entière, intacte, nous n'étions pas liés, nous conservions la faculté de profiter de toutes les circonstances favorables, et surtout notre honneur n'éprouvait aucune atteinte, nous n'étions pas humiliés, rabaissés aux yeux des Arabes.

En France on a les idées les plus fausses sur Abd-el-Kader : on s'exagère sa puissance, ses ressources, on le croit un grand prince, on le met presque sur la ligne du pacha de l'Égypte. On perd de vue qu'il y a quatre ans, cet homme n'était rien ; que la position qu'il a acquise, ce sont nos fautes qui la lui ont faite; que l'influence dont il jouit, c'est nous qui l'avons créée. On oublie combien il a été rabaissé l'année dernière; on ne tient aucun compte des haines et des rivalités qu'il a soulevées, de ses spoliations, de la lassitude des Arabes, du besoin qu'ils ont de commercer avec nous, de la misère, du découragement auquel ils sont livrés. Enfin, et ceci est le pire de tout, on ne prend aucun soin des populations éloignées qui, après avoir réclamé notre protection, ont résisté à l'ennemi commun, se sont refusées à lui rendre hommage, l'ont attaqué, battu, et ont fait souvent une diversion utile à notre cause. Que deviendront-elles ? Que deviendront surtout leurs chefs, aujourd'hui qu'ils ont amassé sur eux la haine et la vengeance de l'Émir ? Ce traité ne stipule rien en leur faveur. Maudissant notre alliance, ils achèteront leur soumission, aux conditions les plus dures, ils la cimenteront du sang des principaux d'entre eux. S'ils réussissent à émigrer, et qu'ils viennent nous demander un asile, que sera-t-il permis de leur répondre.

Enfin, voyons l'avenir que nous prépare le traité tel qu'il est proposé. J'admets qu'on ait l'intention de le maintenir, et qu'il durera quelques années ; car si on n'avait traité que pour obtenir une trêve de quelques mois, j'avoue que je comprendrais encore moins ce système, puisque jamais nous ne serons placés dans des conditions meilleures pour la guerre que nous le sommes

aujourd'hui ; mais si nous supposons que la paix durera, par exemple , trois ans (et cette supposition n'est pas invraisemblable, puisqu'il est dans l'intérêt d'Abd-el-Kader de prolonger un état de choses aussi avantageux pour lui), nous le verrons mettre habilement le temps à profit, pour étendre sa domination sur les Arabes ; pour devenir leur chef spirituel , lorsque nous le déclarons déjà leur maître temporel ; pour former un seul et grand état compact et bien discipliné ; pour se créer un trésor par des impôts qu'on n'osera pas refuser, et plus encore par le commerce qui, malgré la prétendue liberté de l'art. 10, ne se fera qu'avec sa permission et à son profit; surtout enfin, pour améliorer et augmenter ses moyens de défense et d'agression contre nous. Trop prévoyant pour ne pas se préparer à une nouvelle lutte désormais inévitable, trop éclairé pour ne pas reconnaître la supériorité de notre organisation militaire, mais trop sage pour l'imiter servilement, et pour enlever aux Arabes les avantages de leur légèreté et de leur mobilité, il s'appropriera celles de nos inventions dont il pourra faire usage ; et quand le moment de recommencer la guerre sera arrivé, nous retrouverons les Arabes plus nombreux, mieux armés, plus instruits, plus confiants. Leurs moyens de résistance se seront puissamment accrus, et nos chances de succès auront diminué dans une égale proportion.

J'ai dit qu'Abd-el-Kader deviendrait le chef spirituel des Arabes; pour y parvenir, sa conduite est aussi adroite que la nôtre a été inhabile. La prière se faisait dans la régence comme elle se fait encore dans tout l'Orient, au nom du Sultan de Constantinople. L'Émir a obtenu que le nom du Sultan serait remplacé par celui de l'empereur de Maroc, dont il se dit le lieutenant. Laissons-le faire, et bientôt la prière se fera en son nom. Si un jour il tient cette arme puissante à la main, il sera maître de soulever les populations à son gré, et de les déchaîner contre nous, parle double motif de la religion et de la haine de l'étranger.

Si j'arrive maintenant à l'examen des articles du traité, je trouve d'abord que la reconnaissance de la souveraineté de la France n'est qu'un vain mot, puisqu'il n'est point expliqué en

quoi consistera cette souveraineté vis-à-vis d'Abd-el-Kader. Au contraire, partout il est traité comme un égal. Il rie paie point de tribut, il aura le droit de rendre la justice en son nom, de battre monnaie ; car apparemment si on eût voulu l'en empêcher, on aurait pris le soin de le dire. Abd-el-Kader n'est pas homme à en négliger la remarque. Qu'est-ce donc que cette souveraineté qui, en traitant avec lui, le rend maître de tout le pays ; moins deux petits coins que la France se réserve ? Il est vrai que l'Émir s'engage à ne commercer que dans les ports occupés par nous, et à ne concéder aucun point du littoral à une autre puissance, sans l'autorisation de la France ; mais l'obligation où l'on s'est cru d'introduire cette dernière réserve n'est-elle pas la meilleure preuve du pouvoir indépendant d'Abd-el-Kader ? Et quant à l'autre, elle est un peu illusoire, car ce qu'il ne fera pas à Delhys ou à Cherchell, il le fera dans le premier petit port de Maroc, avec lequel sans doute on ne prétend pas entraver son commerce.

Si j'examine la délimitation qui résulte de l'art. 2, je vois que, dans la province d'Oran, Mostaganem et Mazagran resteront séparés d'Oran et d'Arzew, c'est-à-dire qu'ils seront en état constant de blocus. Puisqu'on gardait ces deux villes, il était naturel de les lier à la zone que nous conservons. Pour cet effet, au lieu de se borner à la Macta, il fallait garder les montagnes au-delà de cette rivière, qui s'étendent le long de la mer, et leurs versants dans la plaine, et ne s'arrêter qu'à l'embouchure du Chélif. Cette extension valait mieux que le Rio-Salado et ses environs.

Dans la province d'Alger, la délimitation est plus défectueuse encore. Qu'est-ce qu'une limite comme la Chiffa, qui, les trois quarts de l'année, n'a pas deux pieds d'eau, qu'on peut franchir partout, et dont la rive opposée est habitée par la population la plus pillarde et la plus turbulente de la régence ? Pourquoi ne pas garder au moins toute la Métidja, pourquoi en abandonner une des parties les plus riches, sans avantage et sans nécessité ?

Certes, une telle prétention était bien modeste, et jamais, à ma connaissance, la possession de cette plaine n'avait été mise en doute. En l'occupant tout entière, depuis Chénouan, qui domine

Cherchell, jusqu'aux crêtes des montagnes qui la bordent au sud, nous étions maîtres des routes de Médéah et Miliana et du col de Mouzaïa (Téniah), de ce passage si difficile, qui est la clef de la Métidja d'un côté, et de Médéah de l'autre.

L'art. 9 cède à l'Émir l'île de Rachgoun[1]. La possession de cette île avait eu pour but d'empêcher les Arabes de recevoir, à la Tafna, des armes et des munitions. L'établissement que nous y avions formé avait répondu à son objet. Pourquoi l'abandonner, et quel intérêt Abd-el-Kader a-t-il à cette évacuation ? De deux choses l'une, ou il veut observer le traité de bonne foi, et alors il doit, aux termes de l'art. 14, renoncer à faire le commerce à la Tafna, ou il se promet de violer cet article, et dans ce cas, la possession de Rachgoun nous est nécessaire pour en assurer l'observation.

L'art. 15 et dernier est encore une reconnaissance de la souveraineté indépendante d'Abd-el-Kader, car il place ses agents sur le même pied que les nôtres. Leur titre n'est pas déterminé, rien n'établit qu'ils devront reconnaître la souveraineté de la France, et se considérer comme les envoyés d'un pouvoir établi par elle, et dans sa dépendance.

Enfin, quelle est la garantie de ce traité ? Quel gage Abd-el-Kader donne-t-il à la France de son désir d'en observer les conditions, de sa sincérité et de sa bonne foi ? Aucun. Le général Bugeaud le dit lui-même. L'exécution du traité ne repose que sur le caractère religieux et moral de l'Émir. C'est la première fois, sans doute, qu'une pareille garantie a fait partie d'une convention diplomatique. Mais alors, comment serons-nous à l'abri d'une rupture imprévue, d'une invasion subite et générale, qui ruinerait nos colons, et coûterait la vie à un grand nombre d'entre eux.

---

(1) Le général Damrémont était ici dans l'erreur. Cette erreur provient de ce que le traité donne le nom de Rachgoun à la position de la Tafna, qui était celle que l'on cédait. Voir la note de la page 225.

Je me résume. Le traité n'est pas avantageux ; car il rend l'Émir plus puissant qu'une victoire éclatante n'aurait pu le faire, et nous place dans une position précaire, sans garantie, resserrés dans de mauvaises limites. Il n'est pas honorable ; car notre droit de souveraineté ne repose sur rien, et nous abandonnons nos alliés. Il n'était pas nécessaire ; car il ne dépendait que de nous, de nous établir solidement dans la Métidja et autour d'Oran, et nous y rendre inattaquables en réservant l'avenir.

Sans doute, la paix peut donner à ce pays une prospérité momentanée; mais qu'on y prenne garde ! N'oublions pas que cette paix n'est qu'une trêve, que, pour éviter une issue funeste, nous devons rester en armes, conserver, améliorer nos moyens d'action et nous tenir sans cesse en mesure de repousser les agressions partielles, ou de terminer avec honneur la guerre, lorsqu'elle recommencera. Si le gouvernement se reposait sur la sincérité passagère qui suivra cette paix, s'il retirait des troupes en trop grand nombre, s'il réduisait à un chiffre trop mince le budget des dépenses, il manquerait à sa mission, il compromettrait l'avenir du pays, tous les intérêts existants, et ceux plus considérables qui existeront bientôt.

PIÈCE II.

Lettre du général Bugeaud à M. le comte Molé, président du conseil des ministres.

Au camp de la Tafna, le 29 mai 1837.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai toujours pensé que dans les grandes circonstances, un général ou un homme d'État doit savoir prendre sur lui une grande responsabilité, quand il a la conviction qu'il sert bien son pays. Ce principe gravé depuis longtemps dans mon esprit, je viens d'en faire l'application. J'ai cru qu'il était de mon devoir, comme bon Français, comme sujet fidèle et dévoué du Roi, de traiter avec Abd-el-Kader, bien que les délimitations du territoire soient différentes de celles qui m'ont été indiquées par M. le ministre de la guerre.

Je me suis dit que le ministre et ses bureaux ne pouvaient juger les nuances de la question comme moi qui suis sur les lieux, en présence des difficultés ; j'ai d'ailleurs reconnu par la dépêche du ministre de la guerre, du 16, que l'on était encore dominé, à Paris, par des idées qui pouvaient être justes, il y a un an ou dix-huit mois, mais qui ne sont plus aujourd'hui en rapport avec les circonstances.

Je vous ai fait reconnaître par ma dépêche du 27 (qui a passé par l'Espagne) le peu d'importance que j'attachais à ne donner à Abd-el-Kader que telle ou telle portion du territoire; que même, je trouvais des avantages à lui céder plus, parce qu'il nous offrait

plus de garanties de sécurité, et plus d'avantages commerciaux que des beys sans influence, que l'on voudrait établir entre l'Émir et nous. C'est cet ordre d'idées qui m'a déterminé à outrepasser mes instructions. Pour tout le reste, les conditions sont ou égales ou supérieures à celles qui étaient approuvées par le ministre de la guerre.

Je réserve à la France Mostaganem et son territoire, afin de n'abandonner aucun point de la côte, et cependant les instructions m'autorisaient à me borner aux marais de la Macta.

J'acquière sur la côte un nouveau point de commerce assez important, à l'embouchure du Rio-Salado, qui est meilleur que celui de la Tafna ; enfin, j'obtiens une indemnité de guerre en denrées, qui pourras nourrir dix mille hommes et mille chevaux, à Oran, pendant plus d'une année.

Il n'y a donc que sur le point seul de la délimitation que je suis resté au-dessous des prescriptions. J'espère que le gouvernement jugera que ce point seul ne devait pas faire échouer un traité qui nous donnera sur-le-champ des relations faciles et sûres dans la plus grande partie de la régence ; qui établira la sécurité agricole dans la plaine de la Métidja et dans la zone d'Oran; qui fera cesser l'effusion du sang de nos soldats, et qui permettra de fonder enfin quelque chose pour la colonisation, pour notre établissement solide, sur la terre d'Afrique, et qui fermera la porte aux sacrifices pécuniaires qui faisaient, chaque année, l'objet de vives discussions dans les Chambres.

Bientôt, je l'espère, l'abaissement du prix des denrées permettra de nourrir la troupe, qu'on voudra maintenir dans la régence, à meilleur marché qu'en France, et les droits de douanes, les gains du commerce commenceront, dès cette année, à nous récupérer des dépenses que nous avons faites.

Je m'attends à ce qu'on me dira : mais ne sont-ce pas là des illusions ? Qui, vous garantit la sincérité d'Abd-el-Kader ? Êtes-vous assuré qu'il exécutera bien le traité et qu'il vous donnera la sécurité commerciale et agricole sur votre territoire et sur le sien ? Je ponds que la connaissance que j'ai acquise du caractère religieux

et sincère de l'Émir, comme de sa puissance sur les Arabes, me donne la conviction profonde que toutes les conditions seront parfaitement exécutées. Je me rends garant de l'Émir, et je prouve la foi que j'ai dans sa parole, par la grande responsabilité que j'assume sur ma tête.

Je l'avouerai cependant, une seule pensée m'a fait hésiter : il faut, me suis-je dit, trois semaines, ou un mois, avant que ce traité puisse être autorisé par le gouvernement. Cet espace de temps est le plus propre à la guerre contre les Arabes ; ce sera une campagne à moitié manquée; que pensera-t-on de moi comme militaire ? Voilà comment j'ai vaincu ces scrupules : j'ai d'abord envisagé tout ce qu'il y aurait de barbare, de déchirant, à incendier les moissons d'un peuple qui ne demande pas mieux que de traiter, et avec qui j'ai traité ; et puis, j'ai considéré que la campagne serait encore très profitable en juillet, qui sera, cette année, la véritable époque des moissons du froment; que d'ailleurs je trouverai dans les silos les orges moissonnées en juin, et que si la campagne commence plus tard, elle pourra se prolonger plus longtemps, puisque, jusqu'au ter juillet, nous conserverons intacts notre cavalerie, nos transports et la santé de nos soldats.

Mais fallût-il perdre toute la campagne, serait-ce encore une considération suffisante pour ne pas essayer d'un nouvel état de choses qui doit nous donner, selon moi, tous les avantages que j'ai énumérés ? Si le traité mal exécuté ne remplit pas nos espérances, ne pourrons-nous pas faire, l'année prochaine, ce que nous voulions faire cette année ? Les Arabes le redouteront, car ils avaient parfaitement compris toute la puissance dévastatrice d'une colonne organisée comme la mienne. Ils disaient hautement, et les envoyés d'Abd-el-Kader eux-mêmes, qu'ils savaient bien qu'ils ne pourraient pas me résister et m'empêcher de brûler leurs moissons ; mais qu'ils, fuiraient vers le désert, où ils avaient des provisions en réserve, et qu'ils reviendraient quand la lassitude nous forcerait à rentrer dans nos places,

On me dira peut-être : comment avec de tels avantages, n'avez-vous pas pu limiter Abd-el-Kader dans la province d'Oran ? J'ai fait, malgré l'opinion que j'ai déjà émise, tout ce qu'il était humainement possible de faire pour atteindre ce but, et j'aurais obtenu d'Abd-el-Kader, livré à lui-même, quelques concessions ; mais les autres chefs et les marabouts se sont écriés plusieurs fois qu'ils aimaient mieux mourir tous que de céder davantage. Il a fallu disputer longtemps pour obtenir l'article 4 qui établit que les Musulmans qui vivront sur notre territoire ne seront pas soumis à la domination de l'Émir. Ce point intéressait la religion à laquelle ces hommes sont attachés jusqu'au fanatisme. Il n'a pas fallu moins de débats pour obtenir la cession de quelques portions de territoire appartenant à des tribus dévouées qui, les premières, ont élevé Abd-el-Kader sur le pavois. Enfin, il n'est presque pas un article qui n'ait été vivement disputé.

J'ai demandé avec force Ténès et Cherchel ; mais Abd-el-Kader a répondu que ces deux ports étaient entourés de Kabaïles sur lesquels il n'avait qu'une influence religieuse; que ces peuplades étaient si sauvages et si indépendantes que si nous allions nous établir là, nous serions, comme à Bougie, toujours en guerre avec elles ; mais qu'il croyait pouvoir garantir qu'il obtiendrait la libre pratique de ces deux petits ports pour notre commerce. Il a bien fallu se payer de ces raisons, que je crois d'ailleurs véridiques d'après les renseignements que j'ai.

J'aurai l'honneur de vous faire observer que si nous rendons Tlémecem qui nous était onéreuse, nous acquérons deux villes que nous n'avons jamais occupées, sérieusement, Bélida et Coléah.

J'ai la ferme persuasion qu'il était impossible d'obtenir davantage avant d'avoir fait une longue guerre semée de succès.

Que risquons-nous d'essayer du régime qui sera fondé par l'arrangement que je viens de faire ? Nous aurons tout d'abord une grande diminution dans les dépenses courantes et dans les pertes de tout genre qu'entraîne la guerre, en hommes, en chevaux, en mulets, en vêtements, en équipages, en munitions, en prix excessifs de denrées, etc., etc., etc.

La division d'Oran ne coûtera rien à nourrir pendant cette année d'épreuve, et l'on aura le temps de se préparer, en tout point, pour recommencer la guerre, au mois d'avril prochain, si nous étions déçue dans notre attente.

En attendant, le camp de la Tafna, ce poste gênant, est évacué, et les bâtiments sont vendus plus de trois cent mille francs par les denrées qu'on me donne en compensation.

Plus j'examine les considérations que j'ai présentées, plus je suis convaincu qu'il y a sagesse dans cette détermination. La dernière discussion des Chambres sur les crédits supplémentaires d'Alger m'appuie d'une manière prépondérante. Mon traité satisfait toutes les opinions émises, et M. Thiers lui-même, qui s'était montré jadis le plus chaud partisan de la conquête absolue, et qui se borne aujourd'hui à une certaine zone autour de nos places, et à des relations amicales avec les Arabes. Ainsi tout sanctionne mon traité, excepté un seul passage des instructions de M. le ministre de la guerre. Ce passage, le voici : « Vous devez donc insister d'une manière absolue, comme vous en annoncerez l'intention, pour réserver autour d'Oran la zone que vous avez indiquée, et pour renfermer Abd-et-Kader dans la province d'Oran. Dans celle-ci même vous devrez exiger pour limite, si ce n'est le Foddah, au moins le Chélif, et n'abandonner à Abd-el-Kader ni Miliana, ni Cherchel. »

Et plus bas :

« Les trois points essentiels dont vous ne devez pas vous départir, c'est la souveraineté de la France, la limitation d'Ab-el-Kader dans la province d'Oran, bornée au moins par le Chélif, c'est-à-dire en laissant en dehors Cherchell et Miliana et la réserve de la zone que vous avez indiquée depuis l'Habra jusqu'au Rio-Salado. »

Ce qui a dû m'enhardir à passer outre ces prescriptions, c'est que l'idée première de cette délimitation paraît avoir été prise dans ma correspondance avec le ministre ; ce sont donc en quelque sorte mes idées que je modifie moi-même.

Sous trois ou quatre jours, je vais quitter la Tafna pour retourner à Oran ; si vous approuvez mon traité, je demande à rester un mois ou deux pour poser les bases de notre établissement dans la zone réservée, et y jeter les fondements d'une ou deux colonies militaires. Je ferai au ministre de la guerre un rapport détaillé sur tout ce qu'il me paraîtra utile de faire. Je signale dès à présent les salines d'Arzew et son bon port, près duquel nous devons faire des établissements pour un commerce qui peut y devenir considérable. Les salines peuvent aussi donner un bon revenu. Les Russes de la Mer Noire et autres peuples qui viennent en Espagne apporter des fers, et s'en retournent chargés de sel, préféreront venir à Arzew, parce que le fer s'écoulera facilement ; qu'on y trouvera du sel ; que c'est plus près que la côte d'Espagne, et que le mouillage est plus sûr qu'à Valence, où se rendent ordinairement ces bâtiments.

Si vous n'approuvez pas mon traité, je demande encore à rester pour faire la campagne de juillet, août et septembre. Ce n'est pas là un petit sacrifice à la grande détermination que j'ai cru devoir prendre; car je trouvais une grande compensation aux contrariétés que j'ai éprouvées, à tort sans doute, au commencement de mes négociations, dans l'avantage de revoir ma famille, et mon rappel me l'aurait procuré. Mais si, par malheur, il y a guerre à faire, il serait honteux pour moi de rentrer en France, avant d'avoir prouvé, une fois de plus, que je suis loin de la redouter.

Je suis avec respect,

Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur, Le lieutenant général commandant la division d'Oran.

Signé : BUGEAUD.

P. S. J'ai fait connaître aux généraux et officiers supérieurs de ma division les clauses du traité. On en a été unanimement satisfait, et on a déclaré que la sagesse ne permettait pas de refuser de pareilles conditions. Cependant tout le monde était très désireux de faire la guerre.

PIÈCE III.

Lettre du général Bugeaud au général Damrémont.

Au camp de la Tafna, le 29 mai 1837.

GÉNÉRAL,

Je vous dois une réparation, je vais vous la faire avec franchise. Abd-el-Kader assure que vous ne lui avez jamais fait de propositions de paix.

J'ai donc été trompé par Durand, qui jouait un double jeu pour obtenir des concessions des deux parties contractantes, en mentant à l'une et à l'autre. Il travaillait surtout à sa fortune : c'est un homme sordide. Je ne l'ai pas employé dans ces dernières négociations : j'ai traité directement.

Recevez mes excuses, Général, effacez de votre esprit les impressions qu'ont dû y laisser mes reproches mal fondés.

Recevez, etc.

Signé : BUGEAUD.

PIÈCE IV

Lettre d'Abd-el-Kader au général Damrémont, écrite après la conclusion de la paix.

Louange à Dieu seul.

L'Émir des croyants, Sid-el-Hadji-Abd-el-Kader, au très illustre gouverneur Damrémont, chef des troupes françaises à Alger.

Que le salut et la bénédiction de Dieu, ainsi que sa miséricorde, soient sur celui qui suit la voie de la justice.

Vous ne devez pas ignorer la paix que nous avons faite avec le général Bugeaud. Nous aurions désiré que la paix se fît par votre entremise, parce que vous êtes un homme sage, doux, et accoutumé à ce qui se pratique dans le cabinet des rois ; mais le général d'Oran, nous ayant écrit qu'il avait le seing du roi pour traiter, ainsi que ça a eu lieu, vu aussi sa proximité, nous avons passé avec lui un acte authentique à ce sujet, comme la nouvelle vous en est arrivée en son entier. Je suis donc maintenant avec vous sur la foi et le traité passé entre nous et la nation française. Calmez-vous donc de vos côtés ; comptez que tout tournera à bien et selon vos désirs. Vous n'éprouverez aucun mal de ce que pourront faire les Arabes des contrées placées sous mon commandement, du côté de Bouffarik, de la Métidja et des environs.

Dans peu, s'il plaît à Dieu, je me porterai de vos côtés. Je ferai cesser le désordre ; je tirerai au clair toutes les affaires, tant avec vous qu'avec d'autres, pour qu'il ne reste plus rien qui ne soit en harmonie avec la raison.

Si vous avez besoin de quelque chose qui soit en notre pou-

voir, nous vous satisferons, et nous ne resterons pas en arrière. Il doit en être de même de vous à nous. Ainsi que vos lettres nous arrivent, demandant tout ce que vous voulez, comme cela a été, comme cela sera toujours l'habitude des princes amis. Moi aussi, je vous écrirai pour tout ce qui concerne les affaires de ce monde.

Écrit le vendredi soir du ter du mois de Rabi-el-Tani, de l'an de l'hégire 1253, par ordre de notre seigneur l'Émir des Croyants, celui qui rend la religion victorieuse, que Dieu le protège et que la délivrance arrive par lui. — Ainsi soit-il.

PIÈCE V.

Entrevue d'Abd-el-Kader et du général Bugeaud[1].

Le général Bugeaud, soutenu par une attitude imposante, a fini par triompher de nombreuses difficultés ; et, après bien des allées et venues entre les deux camps, un traité lui fut apporté, revêtu, non pas de la signature, mais du cachet de l'Émir parce que les Arabes ne signent jamais.

Le général Bugeaud fit alors proposer à Abd-el-Kader, pour le lendemain, une entrevue à trois lieues du camp français et à six ou sept de celui des Arabes. L'entrevue acceptée sans hésitation, le général Bugeaud se rendit le lendemain au lieu convenu, et il s'y trouvait, à 9 heures du matin, avec six bataillons, son artillerie et sa cavalerie. C'était la première fois qu'il devait se trouver en face du chef arabe, autrement que les armes à la main. La conférence ne pouvait manquer d'offrir un grand intérêt, et ce fut, en effet, une des scènes les plus dramatiques que l'on puisse imaginer.

Le général Bugeaud, rendu à neuf heures sur le terrain avec les troupes dont il s'était fait accompagner et avec plusieurs officiers qui avaient demandé à le suivre, n'y trouva point l'Émir. Ce retard s'expliquait tout naturellement par la plus grande distance

(1) Cette pièce, publiée dans le temps dans tous les journaux, paraît avoir un caractère semi-officiel. Nous avons cru devoir la reproduire.

de son camp. Abd-el-Kader avait sept lieues à faire, tandis que le général français ne s'était éloigné que de trois lieues du gros de son armée. En conséquence, on ne s'en inquiéta point. Cinq heures se passèrent à attendre, sans voir arriver personne, sans que le chef arabe donnât signe de vie. Enfin, vers deux heures après midi, commencèrent à se succéder auprès du général français plusieurs Arabes avec qui on avait eu des relations, les jours précédents, et qui apportaient les uns des paroles dilatoires, les autres des espèces d'excuses.

L'Émir avait été malade ; il n'était parti de son camp que fort tard ; peut-être demanderait-il que l'entrevue fuît remise au lendemain ; il n'était plus loin, et puis il était tout près, mais arrêté ; enfin, un quatrième porteur de paroles engagea le général Bugeaud à s'avancer un peu, lui disant qu'il ne pouvait tarder à rencontrer Abd-el-Kader. Il était alors près de cinq heures ; le général, qui voulait ramener les troupes au camp, et désirait en finir le jour même, se décida à se porter en avant, suivi de son état-major.

On marche sans crainte et sans défiance. Le chemin, qui était assez rude, suivait les détours d'une gorge étroite, entrecoupée de collines, et on ne voyait pas très loin devant soi. Après avoir ainsi marché plus d'une heure sans rencontrer l'Émir, le général Bugeaud aperçoit enfin l'armée arabe au fond de la vallée, qui se rangeait, en assez bon ordre, sur des mamelons épars, de manière à bien se mettre en évidence. En cet instant, le chef de la tribu des Oulassahs, Bouhamédy, vint au-devant de lui pour lui dire que Abd-el-Kader se trouvait près de là, sur un coteau qu'il lui montrait du doigt, et qu'il allait l'y conduire.

Le général et son escorte se trouvaient au milieu des postes avancés de l'ennemi, et quand même on aurait pu avoir quelques inquiétudes, il eût été inutile de reculer. D'ailleurs le général Bugeaud était entièrement rassuré ; mais quelques signes d'hésitation s'étant manifestés autour de lui, le Kabïle lui dit : « Soyez tranquille, n'ayez pas peur. — Je n'ai peur de rien, lui répondit le général, et je suis accoutumé à vous voir ; mais je trouve

indécent de la part de ton chef de me faire attendre si longtemps et venir si loin. — Il est là, vous allez le voir tout à l'heure. »

Cependant il fallut encore marcher près d'un quart d'heure avant de le rencontrer. On fit bonne contenance, et enfin on aperçut l'escorte de l'Émir qui s'avançait du côté de la petite troupe cri tête de laquelle marchait le général Bugeaud. L'aspect en était imposant : on pouvait y compter 150 ou 200 chefs marabouts, d'un physique remarquable, que leur majestueux costume relevait encore. Ils étaient tous montés sur des chevaux magnifiques qu'ils faisaient piaffer et qu'ils enlevaient avec beaucoup d'élégance et d'adresse. Abd-el-Kader lui-même était à quelques pas en avant, monté sur un beau cheval noir qu'il maniait avec une dextérité prodigieuse ; tantôt il l'enlevait des quatre pieds à la fois, tantôt il le faisait marcher sur les deux pieds de derrière. Plusieurs Arabes de sa maison tenaient les étriers, les pans de son bournous, et, je crois, la queue de son cheval.

Pour éviter les lenteurs du cérémonial et lui montrer qu'il n'avait aucune appréhension, le général Bugeaud lance aussitôt son cheval au galop, arrive sur lui, et, après lui avoir demandé s'il était Abd-el-Kader, lui offre cavalièrement la main que l'Émir prend et serre par deux fois. Celui-ci lui demande alors comment il se portait. — Fort bien, répond le général, en lui faisant la même question ; et, pour abréger tous ces préliminaires, ordinairement fort longs chez les Arabes, il l'invite à mettre pied à terre pour causer plus commodément. L'Émir descend de cheval et s'assied, sans engager le général Bugeaud à en faire autant. Alors le général Bugeaud s'assied auprès de lui sans façon. La musique, toute composée de hautbois criards, se met alors à jouer de manière à empêcher la conversation. Le général Bugeaud lui fait signe de se taire ; elle se tait, et la conversation commence.

Abd-el-Kader est pâle ; il ressemble assez au portrait qu'on a donné traditionnellement de Jésus-Christ. Sa bouche est grande ; les dents sont mal rangées et peu blanches; les yeux et la barbe sont châtains ; le crâne est bien développé. Sa physionnomie, dans

son ensemble, accuse une dévotion peut-être légèrement affectée, Son costume n'offre aucune différence avec celui des Arabes les plus vulgaires ; ses vêtements étaient, ce jour-là du moins, sales, grossiers, et aux trois quarts usés. Il y a là encore une certaine recherche de simplicité.

Sais-tu, lui dit le général Bugeaud, qu'il y a peu de généraux qui eussent osé faire le traité que j'ai conclu avec toi. Je n'ai pas craint de l'agrandir et d'ajouter à ta puissance, parce que je suis assuré que tu ne feras usage de la grande existence que nous te donnons que pour améliorer le sort de la nation arabe et la maintenir en paix et en bonne intelligence avec la France. — Je te remercie de tes bons sentiments pour moi, a répondu Abd-el-Kader, si Dieu le veut, je ferai, le bonheur des Arabes, et si la paix est jamais rompue, ce ne sera pas de ma faute. — Sur ce point, je me suis porté ta caution auprès du roi des Français. — Tu ne risques rien à le faire ; nous avons une religion et des mœurs qui nous obligent à tenir notre parole ; je n'y ai jamais manqué. — Je compte là-dessus, et c'est à ce titre que je t'offre mon amitié particulière. — J'accepte ton amitié, mais que les Français prennent garde à ne pas écouter les intrigants ! — Les Français ne se laissent conduire par personne, et ce ne sont pas quelques faits particuliers, commis par des individus, qui pourront rompre la paix : ce serait l'inexécution du traité ou un grand acte d'hostilité. Quant aux faits coupables des particuliers, nous nous en préviendrons, et nous les punirons réciproquement. — C'est très bien, tu n'as qu'à me prévenir, et les coupables seront punis. Je te recommande les Koulouglis qui resteront à Tlémecen. — Tu peux être tranquille, ils seront traités comme les Hadars. Mais tu m'as promis de mettre les Douers dans le pays de Hafra (partie des montagnes entre la mer et le lac Segba). — Le pays de Hafra ne serait peut-être pas suffisant ; mais ils seront placés de manière à ne pouvoir nuire au maintien de la paix.

As-tu ordonné, reprit le général Bugeaud, après un moment de silence, de rétablir les relations commerciales à Alger et autour

de toutes nos villes ? — Non, je le ferai dès que tu m'auras rendu Tlémecen. — Tu sais bien que je ne puis le rendre que quand le traité aura été approuvé par mon roi. — Tu n'as donc pas le pouvoir de traiter ? — Si, mais il faut que le traité soit approuvé : c'est nécessaire pour ta garantie, car s'il était fait par moi tout seul, un autre général qui me remplacerait pourrait le défaire ; au lieu qu'étant approuvé par le roi, mon successeur sera obligé de le maintenir. — Si tu ne me rends pas Tlémecen, comme tu le promets dans le traité; je ne vois pas la nécessité de faire la paix ; ce ne sera qu'une trêve. — Cela est vrai ; ceci peut n'être qu'une trêve; mais c'est toi qui gagnes à cette trêve; car, pendant le temps qu'elle durera, je ne détruirai pas les moissons. — Tu peux les détruire, cela nous est égal ; et à présent que nous avons fait la paix, je te donnerai par écrit l'autorisation de détruire tout ce que tu pourras ; tu ne peux en détruire qu'une bien faible partie, et les Arabes ne manquent pas de grain. — Je crois que les Arabes ne pensent pas tous comme toi ; car je vois qu'ils désirent bien la paix ; et quelques-uns m'ont remercié d'avoir ménagé les moissons, depuis la Schika jusqu'ici, comme je l'avais promis à Amady-Sakal. — Abd-el-Kader sourit d'un air dédaigneux, et demanda ensuite combien il fallait de temps pour avoir l'approbation du roi des Français. — Il faut trois semaines. — C'est bien long. — Tu ne risques rien : moi seul pourrais y perdre. » Son calife, Ben-Harach, qui venait de se rapprocher; dit alors au général : « C'est trop long, trois semaines ; il ne faut pas attendre cela plus de dix à quinze jours. — Est-ce que tu commandes à la mer ? répliqua le général français. — Eh bien ! en ce cas, reprit Abd-el-Kader, nous ne rétablirons les relations commerciales qu'après que l'approbation du roi sera arrivée et quand la paix sera définitive. — C'est à tes coreligionnaires que tu fais le plus de tort ; car tu les prives du commerce dont ils ont besoin et nous, nous pouvons nous en passer, puisque nous recevons par la mer tout ce qui nous est nécessaire. »

Le général ne crut pas insister davantage, et demanda si le détachement qu'il avait laissé à Tlémecen avec quelques bagages

pourrait en sûreté le venir rejoindre à Oran, ce à quoi Abd-el-Kader répondit affirmativement. Le général s'était levé, mais l'Émir restait assis, et d'un air qui semblait indiquer quelque prétention à faire tenir le général français debout devant lui. Mais il n'y en eut pas pour longtemps. Le général lui dit sans façon que quand il se levait, lui général Bugeaud, son interlocuteur devait en faire autant, et sans attendre la réponse, il lui prit la main en souriant et l'enleva de terre, au grand étonnement des Arabes qui trouvaient sans doute le procédé un peu leste, et ouvraient de fort grands yeux. Cette main, que le général Bugeaud tint alors dans la sienne, est jolie, mais petite et faible, et l'homme lui-même ne paraît pas très robuste.

Il était tard ; Abd-el-Kader et le général Bugeaud se dirent adieu et se quittèrent, le premier salué par les cris de joie de sa nombreuse escorte, qui retentirent majestueusement le long des collines et furent répétés par toute son armée. Au même moment éclata un long et violent coup de tonnerre, dont les échos multipliés ajoutèrent à tout ce que cette scène avait d'imposant. Le cortége frémit, des cris d'admiration se tirent entendre, et on rejoignit les troupes amenées par le général, en continuant à s'entretenir du chef arabe et du beau spectacle auquel on avait assisté, et que pas une des personnes présentes n'oubliera de sa vie.

Des témoins oculaires ont évalué à près de 10,000 chevaux l'armée d'Abd-el-Kader, massée en grande profondeur depuis la base jusqu'au sommet des mamelons épars dans la vallée, sur une ligne de plus d'une demi-lieue. Mais elle n'offrait pas de traces bien sensibles d'une organisation et d'une discipline sans lesquelles le nombre n'est rien à la guerre.

Le général Bugeaud retrouva sa petite troupe qu'il avait laissée à plus d'une lieue en arrière, un peu inquiète de son aventureuse expédition ; et déjà, quand il reparut avec son escorte, on examinait s'il ne serait pas à propos de se porter en avant, pour le soutenir à tout hasard. Malgré les 10,000 hommes d'Abd-el-Kader, le général estimait que les chances n'eussent pas été trop inégales. « Cette multitude, disait-il, ne fait rien à l'affaire; il n'y

a là que des individualité et pas de force d'ensemble. Nous en aurions bien vite raison avec nos six bataillons d'infanterie de lignes et notre artillerie. »

Ainsi se termina cette journée qui laissera des souvenirs ineffaçables. Elle a prouvé qu'Abd-el-Kader voulait sérieusement la paix, et maintenant, si cette paix est ratifiée, comme tout l'annonce, elle signalera pour nos troupes, non moins intelligentes que braves, et pour le génie organisateur de nos officiers de l'armée d'Afrique, le commencement d'une ère nouvelle et féconde.

VIII.

Relation détaillée de l'assaut et de la prise de Constantine, le 13 octobre 1837 ;

PAR M. LE CAPITAINE DE LA TOUR-DU-PIN,

du corps royal d'état-major.

Il était sept heures, tout était prêt : le colonel Lamoricière et les premières compagnies de Zouaves se tenaient collés contre l'épaulement de la batterie de brèche, la tête de la colonne appuyée à l'ouverture qu'on avait ménagée dans le parapet. Le duc de Nemours, qui, dès l'origine, avait été nommé commandant du siège, donne, d'après l'ordre du général en,chef, le signal de l'assaut. Aussitôt le colonel Lamoricière et des officiers du génie et de Zouaves, suivis de leurs troupes, sortent rapidement du retranchement avec une sorte d'impétuosité contenue et disciplinée, et se portent au pas de course jusqu'au pied de la brèche. En un instant, malgré la roideur de la pente et les éboulements des terres et décombres qui manquaient et croulaient, à chaque mouvement, sous les pieds et les mains des assaillants, elle est escaladée, on pourrait dire plutôt à la faveur qu'en dépit des coups de fusil des assiégés ; car, dans certaines circonstances, le danger est une aide et non un obstacle. Bientôt le drapeau tricolore, que portait le capitaine Garderens,

des Zouaves, est planté sur la crête de la brèche. Des que les premières têtes des Français s'élançant de la batterie s'étaient montrées en dehors de l'épaulement, le couronnement des remparts avait comme pris feu ; une fusillade continue s'était allumée le long de cette ligne, et tout l'espace que nos soldats avaient à parcourir de la batterie à la brèche était incessamment sillonné de balles : bien peu d'hommes cependant furent atteints dans ce trajet. Le pied, la pente et une petite plate-forme au-dessus de la brèche étaient garantis, à droite, des feux de flanc, par un massif de maçonnerie antique, resté debout comme contrefort du rempart moderne, au-dessus duquel il se prolongeait à une assez grande hauteur ; c'était, entre deux périls, comme un petit port où les colonnes d'attaque pouvaient se reformer : l'effort, pour gravir le rude talus, s'accomplissait au moins sans d'autres difficultés que celle qu'opposait le terrain. On arrive au sommet de la brèche ; là, on trouve quelque chose de plus terrible, de plus sinistre que la présence de l'ennemi ; une énigme dévorante, toute prête à engloutir qui ne la devinerait pas ; ce sont dés constructions incompréhensibles, des enfoncements qui promettent des passages et qui n'aboutissent pas, des apparences d'entrée qui n'amènent aucune issue, des rentrants et des saillants embrouillés comme à plaisir, des semblants de maisons dont on ne sait où prendre le sens, où prendre la face, et, pour ainsi dire, un mirage périlleux qui offre l'image décevante d'un angle de ville, et où l'on ne peut rien saisir de ce qui constitue une ville réelle. Mais les balles de l'ennemi connaissent la route ; elles arrivent sans qu'on sache par où elles

passent ; elles frappent sans qu'on puisse leur répondre. Enfin, après avoir bien fouillé le terrain, la compagnie à laquelle avait été assigné le rôle d'opérer sur la droite, ayant traversé un petit plateau formé de décombres amoncelés, aperçoit au-dessous d'elle, et au pied du grand édifice orné d'une arcature qu'on remarquait du Coudiat-Aty, une des batteries non casematées du rempart, dont les canonniers restent fermes et prêts à défendre leurs pièces. D'après l'ordre de leur commandant, le capitaine Sanzai, tué quelques instants après, les Zouaves, sans tirer un seul coup de fusil, se précipitent à la baïonnette sur l'ennemi, malgré la décharge terrible que celui-ci fait, presque à bout portant, de derrière un ressaut de terrain qui le protégeait, et malgré le feu bien nourri qui part des créneaux pratiqués dans la grande maison. Plusieurs Zouaves sont tués ou blessés, et le lieutenant de la compagnie a le bras fracassé de trois balles ; mais les défenseurs expient chèrement leur audace. Soit qu'étonnés par l'impétuosité de l'attaque, ils n'aient pas le temps de se reconnaître, soit qu'ils eussent résolu de mourir à leur poste, ils ne cherchent pas à fuir et se font tuer tous dans leur batterie. Devant elle, la compagnie victorieuse voit encore des ennemis : plus loin, le long du rempart, dans un terrain inférieur, au-delà de l'angle de l'édifice et près d'une seconde batterie, d'autres canonniers turcs se tiennent postés derrière une barricade qu'ils avaient formée avec une charrette et des affûts brisés, et semblent décidés à soutenir le choc des assaillants. Mais ceux-ci ne se laissent pas emporter par l'entraînement de leurs succès et de leurs périls récents dans le

piége qui leur est offert ; s'ils s'engagent plus avant dans cette voie, ils vont être pris en flanc et à dos par les feux du grand bâtiment ; ils le sentent, et, retournant sur leurs pas, ils vont chercher à pénétrer dans la maison pour en débusquer les défenseurs, et assurer ainsi leurs derrières avant de continuer à poursuivre l'ennemi de poste en poste dans la direction qui leur était indiquée. En effet, revenus à leur point de départ, ils finissent par découvrir, derrière les débris qui l'encombraient, l'entrée de ce vaste poste dont la prise était devenue nécessaire. La porte est enfoncée, quelques Arabes sont tués en se défendant, d'autres en fuyant ; mais le plus grand nombre, sans résister, s'échappe, on ne sait par quelles issues. Maîtres de ces grandes constructions, qui se trouvaient être des magasins à grains, les Zouaves et les soldats du génie ne s'amusent pas à combattre de loin les hommes de la barricade, que des créneaux nouvellement conquis ils pouvaient prendre de flanc et en écharpe ; ils descendent par plusieurs fenêtres, à l'aidé d'échelles qu'on avait fait apporter, et marchent droit sur l'ennemi, la baïonnette en avant. Celui-ci voyant sa position tournée, se montre moins résolu à mourir fièrement que n'avaient été les canonniers de la première batterie. Quelques-uns se font tuer en combattant ; mais la plupart se dérobent par les faux-fuyants : ce fut la dernière résistance de front qu'eut à essuyer la colonne de droite. Après ce second succès, les sapeurs du génie et les soldats de différentes armes qui suivent cette veine, cheminent avec de grandes difficultés, perçant des pans de muraille, se créant avec la hache des communications plutôt qu'ils n'en trouvent,

et recevant des coups de fusil sans pouvoir en rendre ; mais ils ne rencontrent plus l'ennemi pour leur barrer le chemin et les forcer à lui passer sur le corps. Ils venaient de parvenir à la première porte à droite de la brèche et s'apprêtaient à l'ouvrir quand les hostilités cessèrent.

C'est en face de la colonne du centre qu'étaient le nœud des difficultés et le principal foyer de la résistance et du péril : le colonel Lamoricière dirigeait plus spécialement cette attaque. On fut longtemps à s'agiter dans l'étroit espace que nos boulets avaient déblayé au haut de la brèche, sans comprendre quelle communication pouvait exister, sur ce point, entre le terre-plein du rempart et l'intérieur de la ville. Le canon avait créé un terrain factice de terres remuées et de décombres qui, se superposant au sol primitif, avait envahi les issues, obstrué les portes, et défiguré entièrement l'état des localités ; la direction des balles semblait indiquer que les toits étaient leur point de départ. Le colonel Lamoricière fait aussitôt apporter des échelles, et, montant sur la toiture d'une maison dont nous occupions le pied, il dispose au-dessus des combats de terre ferme comme une couche supérieure de combats aériens. Le capitaine Sanzai, arrivant pour remplacer le colonel dans cette organisation, reçoit une balle mortelle. Après avoir sondé plusieurs couloirs qui paraissent des amorces de rues, mais qui n'aboutissent point, on finit par en rencontrer un qui, s'élargissant au bout de quelques pas, présente des caractères d'importance et de destination ultérieure. Des deux côtés sont pratiqués de ces enfoncements carrés qui, dans les villes d'Afrique et d'Orient, servent de boutiques :

la plupart sont à moitié fermés par des planches et des espèces de volets. On entre dans ce passage ; mais à peine quelques soldats y sont-ils engagés, qu'une double décharge, partant de ces niches de droite et de gauche, avertit qu'elles servent de lieux d'embuscade à l'ennemi. Mais celui-ci, qui avait cru arrêter par sa fusillade la marche des assaillants, les voyant arriver droit pur lui la baïonnette en avant, et n'ayant plus d'autre défense que son yatagan, depuis qu'il s'était dégarni de son feu, se précipite hors de ces trous sans issues qui, au lieu d'être des abris pour lui, devenaient des piéges. Plusieurs de ces fuyards sont tués ; d'autres échappent et disparaissent comme s'ils eussent pu s'enfoncer en terre ou percer les murs. On avance, et, après avoir fait quelques pas, on se trouve en face d'une porte ; une arche de maçonnerie traversait la ruelle, et de solides battants en bois ferrés en fermaient le passage. Rien n'avait fait soupçonner l'existence de cet obstacle, dont on s'explique difficilement le but ; il parait qu'une ligne continue de maisons, régnant le long et en dedans de la muraille, était considérée comme une seconde enceinte qui, par cette porte, se mettait en rapport avec le rempart ou s'en isolait. En frappant à coups de hache et de crosses de fusil les battants, on reconnaît qu'ils ne sont pas fixés par des fermetures permanentes, et que, maintenus seulement par des étais mobiles, ils étaient destinés à donner facilement passage aux défenseurs, soit pour la retraite, soit pour un mouvement offensif. Cependant, comme on craint l'impuissance des moyens qu'on a d'abord employés pour forcer ce passage, on fait approcher des sacs, de poudre,

dont plusieurs soldats du génie avaient été chargés pour de semblables circonstances; mais, avant d'être forcé de recourir à cette ressource extrême, on parvient à entrouvrir un des battants. Les Arabes, réunis à flots pressés dans la rue, en arrière de la porte, guettaient ce moment et tenaient leurs armes prêtes ; dès qu'ils voient jour à tirer, ils font une décharge générale, et font pleuvoir les balles dans notre colonne. Le capitaine du génie Leblanc a la cuisse fracassée d'un coup de feu qui fut mortel, et plusieurs soldats sont atteints. Alors le capitaine Desmoyen, des Zouaves, se précipite sur, le battant pour le refermer, et, pendant qu'il fait effort sur cette masse, il est frappé, dans la gorge, d'une balle qui le jette blessé mortellement, mais respirant encore, sous le coup d'autres périls plus terribles, au milieu desquels il succomba bientôt.

A quelques pas en arrière de cette scène s'en passait une marquée d'un caractère plus lugubre. Un petit bâtiment en saillie, dont le pied avait été miné par les boulets, resserrait un étroit passage tout engorgé d'une foule de soldats. Soit par l'effet de l'ébranlement qu'occasionnaient les mouvements tumultueux et irréguliers de la troupe, soit par suite d'une machination de l'ennemi et d'une pression qu'il aurait volontairement exercée par derrière sur ce pan de maçonnerie, toute une face du mur ruiné s'écroula. Cette calamité frappa surtout les troupes du 2e léger : plusieurs hommes furent blessés ou entièrement ensevelis. Le chef de bataillon Sérigny, pris sous les décombres jusqu'à la poitrine, vécut encore quelques instants dans une agonie désespérée ; implorant à cris étouffés un secours qu'on n'eut pas le temps de lui donner,

s'épuisant douloureusement en efforts impuissants pour remuer la masse sous laquelle il périssait, et sentant tout ce qui restait d'entier dans son corps se briser peu à peu.

A peine cet accident venait-il de s'accomplir, qu'un autre encore plus terrible éclata. Le feu des tirailleurs placés sur les toits et peut-être la crainte d'une attaque à l'arme blanche avaient dissipé la multitude d'ennemis ramassés d'abord dans la rue en arrière de la porte. On put bientôt songer à dépasser cet obstacle et à s'avancer dans la direction centrale ; et déjà, pour éclairer et assurer les voies, le colonel Lamoricière venait de lancer en avant un peloton du 2e bataillon d'Afrique. Tout à coup ceux qui étaient sur le théâtre de ces événements sentent comme tout leur être s'écrouler. Ils sont étreints et frappés si rudement dans tous leurs sens à la fois, qu'ils n'ont pas conscience de ce qu'ils éprouvent ; la vie, un instant, est comme anéantie en eux. Quand ils ressaisissent quelque connaissance, il leur semble qu'ils enfoncent dans un abîme; la nuit s'est faite autour d'eux, l'air leur manque, leurs membres ne sont pas libres, et quelque chose d'épais, de presque solide et de brûlant les enveloppe et les serre. Beaucoup ne sortent de ce premier étourdissement qu'avec des douleurs aiguës; le feu dévore leurs chairs ; le feu attaché à leurs habits les suit et les ronge : s'ils veulent faire un effort avec leurs mains, ils trouvent leurs mains brûlées ; si, reconnaissant que le jour renaît et augmente autour d'eux, ils cherchent à distinguer où ils sont, et ce qui les environne, ils s'aperçoivent que leurs yeux ne voient plus où ne voient qu'à travers un nuage. Plusieurs ne font que passer des angoisses de

la première secousse à celles de l'agonie. Quelques-uns, dépouillés de leurs vêtements, dépouillés presque entièrement de leur peau, sont pareils à des écorchés ; d'autres sont dans le délire ; tous s'agitent au hasard et avec des clameurs inarticulées. Cependant les premiers mots qui se font entendre distinctement sont ceux : En avant ! à la baïonnette ! prononcés d'abord par les plus valides, répétés ensuite comme d'instinct par ceux même qui n'en comprennent plus le sens. Une explosion venait d'avoir lieu. Le premier et principal centre de cette explosion paraît avoir été auprès de la porte ; mais, à en juger par l'étendue du terrain bouleversé et par le nombre d'accidents semblables qui se reproduisirent autour de différents points assez distants les uns des autres, on petit croire qu'il s'alluma dans une succession rapide de plusieurs foyers. Probablement les assiégés avaient, auprès du lieu où se trouvait la tête de notre colonne, un magasin à poudre, auquel le feu prit par hasard, plutôt qu'en exécution d'un dessein prémédité de l'ennemi. Lorsque l'air fut en conflagration, les sacs à poudre que portaient sur leur dos plusieurs soldats du génie, durent s'enflammer et multiplier les explosions. Les cartouchières des soldats devinrent aussi, sur une foule de points, des centres ignés, dont les irradiations, se croisant et se heurtant dans tous les sens, remplirent de feu et de scènes horribles tout ce grand cercle de calamités. Sous tant de chocs, sous l'action de tant de forces divergentes, le sol avait été remué et s'était creusé ; la terre en avait été arrachée et s'était élevée en tourbillons dans l'air ; des pans de murs s'étaient renversés; l'atmosphère s'était comme

solidifiée ; on ne respirait que du sable et une poussière de débris; le feu semblait pénétrer par la bouche, par les narines, par les yeux, par tous les pores. Il y eut quelques moments de confusion ; on ne savait où était le péril : en voulant le fuir, ceux qui étaient hors de sa sphère d'action venaient s'y jeter, et d'autres qui auraient pu y échapper s'en laissaient atteindre, croyant que tout terrain, était miné, que toute muraille allait s'abîmer sur eux, et que se mouvoir c'était se jeter au-devant de la mort. Les assiégés, qu'on venait d'écarter des lieux les plus voisins du cratère de cette éruption, eurent moins à en souffrir, et, profitant du trouble dans lequel les assaillants étaient restés sous le coup de cette catastrophe, ils revinrent dans, la rue qu'ils avaient naguère abandonnée, lâchèrent plusieurs bordées de tromblons et d'autres armes à feu sur les groupes à demi brûlés et à demi terrassés par l'explosion, qui étaient entassés autour de la porte, et, après avoir ainsi achevé de briser ce qui était encore assez entier, assez consistant pour se défendre, ils s'approchèrent et hachèrent, à coups de yatagan tout ce qui respirait encore, et jusqu'aux cadavres.

Cependant, une fois le premier instant d'étonnement passé, et dès que le voile épais de fumée et de poussière qui dérobait le jour se fut un peu abaissé, ceux qui étaient en état de se soutenir et de se servir de leurs armes, quoique bien peu d'entre eux fussent intacts, se portèrent d'eux-mêmes aux postes qu'il était le plus important d'occuper. La seconde colonne d'assaut fut envoyée pour appuyer la première, dès que celle-ci, s'étant creusé un sillon dans la ville, se fut écoulée, laissant la brèche

libre et dégagée. Le colonel Combes arrivait avec les compagnies du 47e et de la légion étrangère, presque au moment où ce sinistre venait d'avoir lieu ; il prit le commandement que le colonel Lamoricière, blessé et privé de la vue dans l'explosion, avait, depuis quelques instants, cessé d'exercer ; et, après avoir reconnu l'état des choses et disposé une partie de ses hommes de manière à assurer la conservation de ce qui était acquis, il songea à agrandir le rayon d'occupation. Les ennemis, revenus de leur premier élan d'audace à mesure que nous avions secoué la poussière des décombres, s'étaient retirés un peu en arrière, mais sans sortir de la rue par laquelle nous voulions nous ouvrir un passage. Ils étaient embusqués presque en face de la porte, derrière un amas de débris et de cadavres qui formaient une espèce de barricade ; de là ils faisaient un feu meurtrier, et il devenait nécessaire de les expulser au plus tôt de cette position par un coup de vigueur. Le colonel Combes ordonne à une compagnie de son régiment d'enlever cette barrière, en promettant la croix au premier qui la franchira. La compagnie se précipite contre le retranchement, et déjà le lieutenant s'élançait par-dessus, lorsqu'il tombe sous une décharge générale des ennemis. Cependant cet officier n'était pas atteint ; ayant trébuché contre un obstacle, il avait plongé au-dessous de la direction des balles, et ceux qui étaient un peu en arrière essuyèrent le feu. Le capitaine fut frappé mortellement, et plusieurs soldats furent tués ou blessés. Ce fut à peu près en ce moment que le colonel Combes, qui veillait sur l'opération, fut atteint coup sur coup de deux balles, dont l'une avait frappé en plein dans la

poitrine. Après s'être assuré de la réussite complète du mouvement qu'il avait ordonné, il se retira lentement du champ de bataille, et seul, calme et froid, il regagna la batterie de brèche, rendit compte au général en chef de la situation des affaires dans la ville, et ajouta quelques simples paroles, indiquant qu'il se sentait blessé mortellement. A le voir si ferme dans sa démarche, si naturel dans son attitude et ses paroles, on n'aurait jamais supposé que ce fût là un homme quittant un lieu de carnage pour aller mourir. Il y avait dans cette scène quelque chose de la gravité, de la fierté sereine, de la beauté austère des trépas antiques, moins la solennité théâtrale.

A mesure que de la batterie de brèche on observait que la colonne des troupes déjà entrées dans la ville diminuait de longueur et disparaissait des lieux qui étaient en vue, on envoyait des troupes nouvelles, par fractions peu considérables, afin qu'elles pussent remplir les vides qui se formaient et fournir aux exigences successives de la position, mais sans gêner les mouvements ni encombrer le théâtre de l'action. La troisième colonne, sous les ordres du colonel du 17e léger, était déjà tout entière dans la place, et cependant le cercle des opérations n'avait encore acquis qu'une extension médiocre. La disparition des deux chefs, le colonel Lamoricière et le colonel Combes, qui les premiers avaient conduit le mouvement, avait laissé le commandement flottant et incertain. Les soldats, ne voyant aucun but qui leur fût désigné, aucune direction qui leur fût positivement indiquée, toujours audacieux à braver le péril, mais irrésolus sur la manière de l'attaquer, et de le faire reculer,

s’exposaient beaucoup et avançaient peu, et perdaient du temps à se faire tuer. A gauche de la rue dont on faisait la grande ligne d’attaque, débouchait une rue transversale par laquelle arrivait sur le flanc gauche des assaillants un feu terrible. On s’opiniâtra longtemps à opposer sur ce point les coups de fusil aux coups de fusil ; mais dans cette lutte on ne pouvait parvenir à prendre le dessus sur un ennemi qui ne tirait qu’abrité par les murs des maisons ou par des saillies de bâtiments. Cependant, la position sur laquelle il semblait posé si solidement était minée sourdement et allait manquer sous lui. Une compagnie de Zouaves, appuyée de sapeurs du génie, avait abandonné la guerre des rues, qui est périlleuse et infructueuse pour l’assaillant, et avait commencé à faire la guerre de maisons, où les avantages sont à peu près égaux pour les deux partis. Une autre compagnie du même corps, se jetant absolument à gauche tout en débouchant de la brèche, avait poussé une attaque entièrement symétrique à, celle qui avait été, dès le commencement, dirigée contre les batteries de la droite. Elle avait aussi trouvé des canonniers turcs qui s’étaient défendus jusqu’à la mort, dans une batterie casematée. De là elle avait cheminé lentement, péniblement, et souvent comme à l’aveugle, par des ruelles, des cours de maisons, des communications secrètes; fréquemment le fil de la direction se perdait, et, pour le retrouver, il fallait percer des murs et briser des portes à coups de hache et de crosses de fusil, conquérir le passage sur des obstacles de nature inerte. Mais une fois que l’on eut effrayé la défense de ce côté, en lui faisant si chèrement expier ses efforts à la batterie,

elle ne se montra plus, sur cette route, que timide et incertaine, soit que les ennemis craignissent, en s'attardant sur la circonférence, de se trouver serrés entre les différentes lignes de Français qui se raméfiaient dans la ville, soit que les plus résolus et les plus vaillants s'étant concentrés vers le cœur il ne fût plus resté aux extrémités que les parties de la population les moins chaleureuses, les moins vives et les moins consistantes.

En s'avançant ainsi sans trop s'écarter du rempart, les Zouaves gagnaient, sans la connaisance des lieux et sous la seule influence de leur heureuse inspiration, la rue qui conduit à la Casbah, une des grandes voies de communication de la ville, celle qui passe par tous les points culminants de la position, la vraie route stratégique au travers de ce pays ennemi. S'il leur avait été donné quelques instants de plus avant que les habitants cessassent les hostilités, ils allaient prendre à revers les assiégés dans tous les postes où ceux-ci tenaient tête à notre attaque centrale, et, les menaçant de leur couper la retraite, ils jetaient parmi eux l'épouvante et leur ôtaient toute force pour résister plus longtemps.

Enfin, une troisième compagnie de Zouaves, prenant une direction intermédiaire entre le rempart et la rue centrale, pénétrait de maisons en maisons, et contribuait à éteindre ou à éloigner le feu de l'ennemi sur la gauche de la grande attaque. Elle arriva ainsi à un vaste magasin à grains, où elle rencontra une résistance assez vive. L'opiniâtreté avec laquelle ce bâtiment était défendu fit supposer qu'il y avait près de là quelque centre d'action. En effet,

après être entré de vive force dans ce poste, en passant sur le corps de plusieurs Turcs et Kbaïles, qui se firent tuer, on parvint, par des passages intérieurs et des escaliers de communication, à la porte d'une maison d'où s'échappait un bruit de voix et de pas annonçant qu'elle était fortement occupée ; et une saisissante odeur de parfums indiquait que c'était là sans doute l'habitation d'un personnage opulent et distingué. On ouvrit la porte, et, avant qu'on eût eu le temps de reconnaître que toutes les galeries de l'étage supérieur étaient garnies de canons de fusils braqués sur l'entrée, il se fit une grande décharge de toutes ces armes. Le capitaine de la compagnie était en tête de la colonne entre un sous-officier et un soldat; ceux-ci furent l'un tué et l'autre blessé, le capitaine seul ne fut pas atteint. Il referma la porte et la fit percer de trous, dont on se servit comme de créneaux pour tirer sur les défenseurs de la cour intérieure. Lorsqu'on remarqua que leurs rangs étaient éclaircis et leur résolution ébranlée, par les balles, on fit irruption dans la maison. La plupart des ennemis s'échappaient ; quelques-uns seulement se battirent jusqu'au dernier moment, et périrent les armes à la main. Ceux-ci paraissaient être des serviteurs de la maison, et ils étaient chargés d'or, qu'ils venaient de puiser sans doute au trésor du propriétaire. Une femme même, une négresse dévouée à ses maîtres, gisait parmi les cadavres, tuée d'un coup de feu, et encore armée d'un yatagan et d'un pistolet. On trouva dans un coin des appartements un petit coffret plein d'or, que probablement on venait de tirer de sa cachette, et qu'on se disposait à emporter sous bonne escorte, lorsqu'on avait été surpris par

l’attaque. Cette habitation était celle de Ben-Aïssa, le lieutenant du bey Achmet. Lorsque les vainqueurs l’eurent fouillée et reconnue, ils s’aperçurent qu’elle longeait, par une de ses faces, une rue pleine de combattants indigènes. C’était cette rue même d’où partait le feu si bien nourri, qui, arrivant sur la grande ligne d’opérations, y arrêtait la colonne des assaillants. Comme le foyer de cette fusillade était en arrière de la maison dont les Zouaves venaient de s’emparer, ceux-ci pratiquèrent une ouverture dans le mur de l’étage supérieur du côté de la rue, et, jetant par là les meubles, les coussins, les tapis, les cadavres qui se trouvaient dans les appartements, ils formèrent, par cet amoncellement, entre les tirailleurs ennemis et la tête de notre colonne principale, une espèce de barrière par laquelle fut intercepté ce feu si incommode. Notre mouvement central put donc reprendre son cours. Comme à peu de distance au-delà du point où, le temps d’arrêt avait été marqué se trouvait une intersection de plusieurs rues divergentes, il allait devenir possible de faire rayonner plus librement nos forces dans différentes directions, de manière à couper et recouper les lignes de l’ennemi, et d’étendre et de nouer le réseau, d’opérations sous lequel la défense tout entière devait être serrée et étouffée. Ce fut sans doute l’imminence de ce résultat qui amena bientôt les habitants à cesser les hostilités.

Cependant, le général en chef, voulant donner à l’attaque plus d’unité, ordonna au général Rulhières d’aller prendre le commandement des troupes qui se trouvaient dans la place. Lorsque ce général fut entré dans la ville, il reconnut que la distance à laquelle les ennemis

s’étaient maintenus était encore d’un rayon bien court, puisque leurs balles arrivaient à quelques pas de la place où l’explosion avait eu lieu. Après s’être assuré que l’on pouvait déjà décrire un grand circuit par la droite, mais que ce moyen de, tourner l’ennemi serait lent et peu efficace, parce que toute cette partie de la ville avait été presque abandonnée par les habitants armés, il se porta en avant pour dépasser la première rue de gauche, dont le feu avait jusque-là marqué la limite du mouvement central. Son intention était de se rabattre ensuite vers la gauche pour gagner la zone la plus élevée de la ville, et prendre ainsi les défenseurs dans un, demi-cercle d’attaque ; mais il n’eut pas le temps d’exécuter son projet. Il arrivait à hauteur des tirailleurs les plus avancés, lorsqu’il vit venir vers lui un Maure ayant à la main une feuille de papier écrite : c’était un homme que députait le pouvoir municipal de la ville, pour demander que l’on arrêtât les hostilités. Le général fit cesser le feu et conduire l’envoyé au général en chef. Celui-ci, après avoir pris connaissance de la lettre par laquelle les grands de la cité, rejetant la responsabilité de la défense sur les Kbaïles et les étrangers soldés, suppliaient que l’on acceptât leur soumission, donna une réponse favorable, et fit prévenir le général Rulhières de prendre possession de la ville. Ce général se dirigea aussitôt vers la Casbah, afin d’occuper ce poste important, s’il était libre, ou de s’en emparer par la force, si quelques Turcs ou Kbaïles de la garnison de la ville avaient songé à s’y renfermer et à s’y défendre comme dans une citadelle, malgré la reddition des habitants. En entrant dans cette enceinte, on la crut d’abord

déserte ; mais en avançant au travers des constructions dont elle était encombrée, vers le bord des précipices qui l'entourent du côté extérieur, on aperçut les derniers défenseurs, ceux qui ne voulaient point accepter le bénéfice de l'aveu de leur défaite, s'enfonçant dans les ravins à pic, la seule voie qui s'ouvrît désormais à leur retraite. Quelques-uns, avant de disparaître dans ces profondeurs, se retournaient encore pour décharger leurs fusils sur les premiers Français qui se montraient à portée.

Quand on fut tout à fait au-dessus de ces abîmes, en y plongeant le regard, on découvrit un affreux spectacle. Un talus extrêmement rapide retombe du terre-plein de la Casbah sur une muraille de rocher verticaux, dont la base pose sur un massif de pierres aiguës et tranchantes. Au, pied de cette muraille, sur ce sol de granit, gisaient, brisés et sanglants, des corps d'hommes, de femmes, d'enfants. Ils étaient entassés les uns sur les autres, et à leurs teintes sombres et livides, à la manière dont ils étaient jetés par masses flasques et informes, on pouvait les prendre d'abord pour des amas de haillons. Mais quelque mouvement qui trahissait encore la vie vint bientôt révéler l'horrible vérité. On finit par distinguer des bras, des jambes qui s'agitaient, et des agonisants qui frémissaient dans leurs dernières convulsions. Des cordes rompues, attachées aux pitons supérieurs des rochers, où on les voyait encore pendantes, expliquèrent cette effrayante énigme : réveillée de la sécurité dans laquelle elle avait dormi jusqu'au dernier moment pour tomber dans les angoisses, de l'épouvante, la population s'était précipitée vers les parties

de la ville qui étaient à l'abri de nos coups, afin de s'y frayer un chemin vers la campagne. Ces malheureux, dans leur vertige, n'avaient pas compté sur un ennemi plus cruel et plus inexorable que ne pouvaient l'être les Français vainqueurs, sur la fatalité de ces lieux infranchissables, qu'on ne peut fouler impunément. Quelques sentiers, tracés pas les chèvres et par des pâtres kabaïles, existent bien dans différentes directions mais la foule s'était lancée au hasard à travers ces pentes, sur lesquelles on ne peut plus s'arrêter : les premiers flots arrivant au bord de la cataracte, poussés par ceux qui suivaient, et ne pouvant les faire refluer, ni les contenir, roulèrent dans l'abîme, et il se forma une effrayante cascade humaine. Quand la presse eut été diminuée par la mort, ceux des fuyards qui avaient échappé à ce premier danger crurent trouver un moyen de continuer leur route périlleuse en se laissant glisser le long de cordes fixées aux rochers; mais, soit inhabileté ou précipitation à exécuter cette manœuvre, soit que les cordes se rompissent, les mêmes résultats se reproduisirent par d'autres causes, et il y eut encore une longue série de chutes mortelles.

Après avoir mis un poste à la Casbah, le général Rulhière se rendit chez le cheik de la ville, afin de s'assurer du concours des principaux habitants pour le maintien de l'ordre, et de se faire indiquer les grands établissements publics et les magasins appartenant à l'État. Il parcourut ensuite les rues, rassemblant en troupe les soldats qui commençaient à se répandre sans ordre de tous côtés, et posant des corps-de-garde à tous les points importants. On

était maître de Constantine, et deux ou trois heures après le moment auquel la soumission avait été faite, le général en chef et le duc de Nemours entrèrent dans la ville et allèrent occuper le palais du bey Achmet.

Ce fut un étrange et effrayant spectacle que celui de la brèche pour ceux qui, arrivant du dehors, tombaient sans préparation devant ce tableau : c'était comme une scène d'enfer, avec des traits tellement saisissants, que, sous cette impression, l'esprit, dans son ébranlement, se persuadait quelquefois qu'il créait, lorsqu'il ne faisait que percevoir ; car il y a des horreurs si en dehors de toutes les données de l'expérience, qu'il est plus facile de les regarder comme des monstruosités enfantées par l'imagination que comme des objets offerts par la réalité. A mesure que, montant par là brèche, on approchait du sommet, il semblait qu'une atmosphère chaude, épaisse; plombée, s'abaissait et peu à peu remplissait entièrement l'espace. Arrivé sur le rempart, on ne respirait plus l'air des vivants ; c'était une vapeur suffocante, pareille à celle qui s'échapperait de tombeaux ouverts, comme une poussière d'ossements brûlés. En avançant encore, on apercevait des têtes et des bras sortant de dessous un monceau de terre et de décombres, là où quelques-uns avaient péri sous les ruines d'une maison écroulée ; plus loin, on trouvait un chaos de corps entassés les uns sur les autres, brûlés, noircis, mutilés, d'Arabes et de Français, de morts et d'agonisants. Il y avait des blessés qui étaient encore engagés sous des cadavres ou à demi enfoncés dans les excavations que l'explosion avait ouvertes sous leurs pas. On en voyait dont la couleur naturelle

avait entièrement disparu sous la teinte que leur avaient imprimée le feu et la poudre, d'autres que leurs vêtements entièrement consumés avaient laissés à nu. De plusieurs il ne restait que quelque chose qui n'a pas de nom, un je ne sais quoi noir, affaissé, racorni, presque réduit en charbon, avec une surface en lambeaux, et à laquelle le sang arrivait par tous les pores, mais sans pouvoir couler ; et de ces petites masses informes sortaient des cris, des gémissements, des sons lamentables, des souffles, qui glaçaient d'effroi. Ce que les oreilles entendaient, ce que les yeux voyaient, ce que les narines respiraient, ne peut se rendre dans aucune langue.

Pendant que l'assaut se livrait, et même avant qu'il commençât, et dès les premières clartés du matin, un mouvement extraordinaire d'émigration s'était manifesté autour de la place. De Coudiat-Aty, on voyait la foule inonder les talus suspendus entre la ville et les précipices, et bouillonner dans cet espace, soumise à des flux et reflux qu'occasionnaient sans doute les difficultés et les désastres de la fuite. Le rebord de la profonde vallée du Rummel dérobait la scène qui se passait au-dessous de la crête des rochers verticaux ; on perdait de vue le cours des fluctuations de toute cette multitude, mais on le retrouvait plus loin, lorsqu'il sortait du ravin pour se raméfier en mille directions, le long des pentes que couronnait le camp de bey Achmet. C'est vers ce centre que convergeaient toutes les longues files d'hommes armés et désarmés, de vieillards, de femmes et d'enfants, et tous les groupes qui, entre les principales lignes de communication, fourmillaient à travers champs. Deux pièces de

montagne, amenées sur la lisière supérieure du front du Coudiat-Aty, lancèrent quelques obus au milieu de cette nappe mouvante de têtes et de bournous, qui recouvrait les abords de la ville les plus rapprochés de nos positions. Les frémissements qui suivaient la chute de chaque projectile indiquaient quels cruels effets il avait produits. Mais à mesure que les progrès de l'assaut se développaient, les coups de nos pièces se ralentirent, comme si, le succès une fois assuré, on eût craint d'écraser un ennemi vaincu.

Dès qu'on eut reconnu les principaux édifices de Constantine, on en choisit un pour y établir l'ambulance; aussitôt après la cessation des hostilités, les blessés avaient été ramassés partout où ils étaient tombés, arrachés de dessous les morts ou les décombres, et déposés à une des portes de la ville. Dès que leur nouvel asile fut déblayé de ce qui l'encombrait et garni de matelas, que les habitations voisines fournissaient en grande abondance, ils y furent transportés. En même temps, on avait placé des postes devant tous les magasins de l'État, de peur que le gaspillage et le désordre ne s'attachassent, comme un ver rongeur, à ces dépôts dont dépendaient, sous beaucoup de rapports, les déterminations à prendre sur le sort de notre conquête. Une partie des troupes fut introduite dans la ville, tandis que le reste continua à occuper les anciennes positions. Les soldats logés dans l'intérieur et ceux du dehors; lorsqu'ils pénétraient par les faux-fuyants et les sentiers escarpés dans la Capoue qui leur était interdite, parcouraient avec une étonnante verve d'activité toutes les habitations restées ouvertes, et dont la

plupart étaient abandonnées, enlevant les couvertures, les tapis, les matelas et les objets d'habillement, qui leur tombaient sous la main. Beaucoup d'officiers déployèrent, à cette occasion, un grand luxe de sainte indignation et d'austère stoïcisme, gourmandant, avec un emportement plus fondé en motifs généraux qu'en raisons actuelles, de pauvres soldats qui, après de rudes privations, voyaient à leur portée des éléments de bien-être, et croyaient pouvoir en profiter. Ceux-ci, en effet, se croyaient absolument dans leur droit, lorsqu'ils travaillaient à se pourvoir contre les intempéries de la saison et les incommodités du bivouac aux dépens du luxe d'un ennemi qui était tombé d'épuisement, plutôt qu'il ne s'était rendu, pour éviter aux deux partis les calamités extrêmes, et qui n'avait tendu le rameau de paix à ses adversaires que tout baigné de leur sang. Dès le matin du troisième jour de l'occupation, l'ordre était rétabli. Les soldats, casernés dans les rues qui avaient été régulièrement assignées aux divers corps, s'occupaient à nettoyer leurs armes et leurs vêtements, comme dans les cours des quartiers d'Europe. La population, d'abord fort appauvrie en nombre par la fuite des cinq ou six mille individus que la crainte de nos armes avait successivement détachés de son sein, se reformait déjà, et s'arrondissait par les rentrées quotidiennes de nombreuses familles. On voyait les habitants, dans certaines rues qui leur avaient été plus particulièrement abandonnées, dès le soir même de notre entrée, s'asseoir devant leurs portes avec un calme parfait, et former devant leurs maisons de petits cercles, où, accroupis les uns à côté des autres, ils causaient avec une grave insouciance,

comme si aucun événement extraordinaire ne s'était accompli dans la journée, et qu'ils eussent à se raconter seulement des histoires des temps passés ou des pays lointains, et non des faits encore chauds, dans lesquels ils avaient été acteurs, et dont ils étaient victimes.

IX.

Note sur le domaine de l'État en Algérie, et sur les acquisitions d'immeubles faites par les Européens.

Nous avons dit, dans la première partie de ce volume, que l'administration du domaine était parvenue, à force de recherches et de travail, à connaître assez exactement ce que l'État possède en Algérie. On doit en remercier les hommes laborieux qui ont accompli en cela une tâche utile, que rendaient extrêmement difficile, et les intérêts privés qui se liguaient pour les égarer, et la dispersion des documents officiels, fâcheux résultat du désordre de la conquête.

Nous avons donné,dans le second volume des Annales algériennes, livre XII, page 127, les noms des fermes du domaine reconnues à cette époque dans la partie de la province d'Alger, placée dans le rayon de notre action immédiate. Plusieurs de ces fermes ont été soumises depuis à un arpentage régulier qui en a fait connaître exactement la contenance et les ressources. Le plus grand nombre en avait été assez légèrement concédé en 1835 et en 1836 ; mais elles sont revenues plus tard à l'administration, les concessionnaires n'ayant pas rempli leurs engagements, de sorte que l'État, qui un instant a paru complètement dépouillé, est redevenu propriétaire

de fort belles terres dont il peut disposer en faveur de la véritable colonisation. Ensuite, quelques nouveaux biens domaniaux ont été découverts. Nous citerons celui de Ferguen, entre Bouffarik et Coléah, qui est très grand et très beau.

Les biens ruraux, les plus importants pour la colonisation, sont d'un produit à peu près nul pour le fisc en ce moment. Ils ne figurent que pour bien peu de chose dans le revenu de 187,349 fr. réalisé en 1837, lequel ne se compose guère que des loyers des immeubles urbains que possède l'État en assez grand nombre, et dont l'administration estime la valeur en capital à 1,100,000 fr. Dans la somme de 187,349 fr. relatée plus haut, sont compris 44,445 fr. provenant des loyers des biens de Turcs séquestrés en 1830. En principe, ces biens doivent être rendus, et ils le sont partiellement, lorsque les ayants-droit se présentent et produisent leurs titres. Mais cette restitution marche lentement, tant à cause des formalités de l'instruction des demandes, qu'à cause de l'absence du plus grand nombre des propriétaires.

La partie des revenus du Domaine provenant de la dotation des fontaines est affecté aux villes. Le reste est versé au trésor.

Pendant le peu de temps que M. le général Damrémont eut à donner aux affaires civiles, il fit faire un relevé des acquisitions faites en dehors d'Alger et du Fahs dans la province d'Alger, depuis la conquête jusqu'au 1er janvier 1837[1]. On trouva que ces acquisitions

(1) Ce travail fut fait avec soin par M. Pharaon, interprète attachée à la direction des affaires rabes.

s'élevaient au chiffre de 1,134 propriétés de toute nature dans les proportions suivantes :

Jardins et maisons de campagne........................201
Maisons de ville et boutiques............................223
Fermes et terrains labourables..........................710
TOTAL............................1,134

Ces propriétés, d'après les indications des contrats de vente sont réparties dans les localités suivantes :

Beni-Khalil...358
Beni-Mouca...185
Khachna...71
Métidja (sans autre désignation)..........................20
Bélida Jardins..179
Bélida Maisons et boutiques..............................203
Coléah Jardins...3
Coléah Maisons et boutiques...............................20
Amraouas, Isser, Beni-Djad, Hadjoutes,
Mouzaïa et Soumatha.................................43
Bougie (pour mémoire)..1
Sans désignation aucune......................................50
TOTAL............................1,134

Il résulte du relevé ci-dessus que quarante-trois pro-

priétés, au moins, ont été acquises, en dehors du territoire réservé à la France par le traité de la Tafna. Je dis, au moins, car on ne peut savoir au juste où sont situées les propriétés qui ne portent d'autre désignation, dans les actes de vente, que celle très vague de Métidja, et, à plus forte raison, celles qui ne portent aucune désignation;

On sera probablement surpris d'apprendre qu'il a été fait des ventes sans désignation des immeubles vendus ; mais j'entends par absence de désignation une indication insignifiante, et évidemment frauduleuse, conséquence de l'ignorance de l'acquéreur, qui a dû bien souvent acheter ce qui, en réalité, n'existait pas. Ainsi il existe des contrats de ventes consenties par des individus désignés sous le nom d'*Oulid* ou de *Ben*, et relatives à des propriétés appelées *Haouch* ou *Trab*, situés dans des lieux appelés *Outhan*. Or, tous ces noms sont génériques : *oulid* et *ben* signifient fils, *haouch* veut dire ferme, *trab* terre, et *outhan* contrée. C'est exactement comme si, en France, on présentait un acte de vente résumé ainsi : *Le fils a vendu à M. un tel sa propriété appelée terre, située dans le département*. Il serait certainement fort difficile de dire où est cette propriété.

Quoi qu'il en soit, les 1134 propriétés, tant réelles qu'imaginaires, acquises de 1830 à 1836 inclus, l'ont été par 539 individus classés ainsi qu'il suit :

Européens	476
Musulmans	39
Juifs	24
TOTAL	539

Les vendeurs au nombre de 1,082sont ainsi divisés :

Musulmans	989
Européens	90
Juifs	3
TOTAL	1,082

Si on retranche du chiffre total des acquisitions celles qui ont été faites par des Musulmans et des Juifs, et les 90 ventes où des Européens figurent comme vendeurs, on trouvera qu'il reste entre les mains des Européens 981 propriétés. Ces propriétés sont divisées ainsi qu'il suit :

Fermes et terrains de labour	609
Jardins et maisons de campagne	177
Maisons de ville et boutiques sises à Coléah et Bélida	195

Ces divers immeubles présentent, d'après des calculs basés sur les contenances déclarées aux actes de vente, une superficie de 164,523 hectares. Si l'on déduit de ce chiffre 11,070 hectares, superficie des propriétés achetées en dehors de notre territoire par des Européens, il restera 153,453 hectares pour les propriétés acquises sur ce même terrain à qui les calculs les plus complaisants ne peuvent pas en donner plus de 140,000. On voit donc que, quand bien même les Européens auraient tout acheté, ils trouveraient encore un mécompte de 13,453 hectares. Mais ils sont loin d'avoir tout acheté. Cependant, je crois qu'ils ont à peu près le quart des immeubles

du pays, ce qui est énorme si l'on considère que tout cela se trouve entre les mains de 476 individus seulement.

Beaucoup de déclarations de contenances sont fautives dans les actes de vente. Les Maures s'en sont fait un jeu, favorisés en cela par la crédulité des Européens qui croyaient acheter une lieue carrée pour quelques centaines de francs de rente. Maintenant, lorsqu'ils en viennent à la vérification, ils ne trouvent souvent qu'une vingtaine d'hectares, là où ils en cherchaient deux ou trois cents. Depuis quelque temps, les Européens font spécifier, dans les actes de vente, que le vendeur paiera à l'acheteur tant par mesure de terrain qui se trouvera en dessous de la contenance déclarée. Un Maure à qui cette clause a été appliquée dernièrement, s'est trouvé débiteur envers son acheteur d'une somme infiniment plus considérable que le prix de la propriété.

Au reste, les acquisitions faites par les Européens seront la source d'une infinité d'autres procès ; d'abord, le vague des désignations rendra beaucoup de prises de possession très difficiles. On voit déjà des Européens qui, depuis la paix, cherchent leurs propriétés dans la plaine, sans pouvoir les trouver. Leurs vendeurs ayant quitté la régence, ils ne savent à qui en demander des nouvelles. Ensuite, beaucoup de propriétés indivises ont été vendues en totalité par un des copropriétaires, sans le consentement des autres; des enfants ont vendu pour leurs pères ; des tuteurs pour leurs pupilles, enfin l'examen des registres prouve quelquefois que la même propriété a été vendue à plusieurs acquéreurs différents.

A Bélida, la plupart des maisons vendues n'existent

plus, depuis le tremblement de terre de 1826. Les procès commencent déjà à ce sujet.

Les rentes payées, ou au moins consenties, pour toutes les acquisitions, s'élevant à 295,220 francs, représentent un capital de 5,904,400 fr. ; l'enregistrement a perçu, pour toutes ces acquisitions, 295, 220 fr.

Le bon ordre qui a présidé à la prise de possession de Constantine a permis de recueillir, dans cette ville, des documents positifs sur l'organisation et l'importance du domaine de l'État, dans cette partie de l'Algérie. Les biens ruraux du domaine y sont en grand nombre, on les y appelle *Azla*. Ils étaient loués aux Arabes, moyennant une redevance annuelle, appelée *Hokor*, de 13 boudjous et quart par *zouidja* (mesure de 25 arpents) mise en culture. Les cultivateurs, exploitant les azla, étaient, de plus, soumis à l'*achour* ou dîme, comme les autres cultivateurs. La plupart des azla devaient, en outre, fournir une certaine quantité de charges de paille.

L'Hokor produisait annuellement, 596,250 fr. terme moyen.

La paille : 26,469 fr.

Toutes les azla n'étaient pas soumises au même régime; quelques-unes payaient une redevance annuelle fixe en blé et en orge, appelée *Djabri*, et indépendante de la quantité de terres mises en culture dans l'année. Le djabri exemptait de l'achour. Avant 1828, le; régime du djabri était général pour toutes les azla. Depuis cette époque appliquée seulement à un nombre restreint d'azla, il produisait par an 86,800 fr.

Le beylik possédait aussi, dans la province de Constantine, de nombreux troupeaux qu'il donnait en cheptel aux Arabes ; on les appelait *Azib*. Nous en avons parlé dans le deuxième volume des *Annales*.

Les immeubles urbains du domaine produisaient près de 50,000 fr.

L'administration générale du domaine de la province de Constantine, était entre les mains du Kaïd-el-dar ou intendant du palais.

X.

Arrêté de concession de Rassautha.

Nous, lieutenant général, pair de France, Gouverneur général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique.

Considérant que les propriétés domaniales situées au-delà de l'Harrach sont aujourd'hui incultes ;

Considérant qu'il importe de peupler cette partie de la plaine, d'utiliser ces terrains incultes et d'y faire des établissements, qui, en donnant une valeur à ces propriétés, concourront à l'assainissement et à la défense de la partie est de la Métidja ;

Sur la proposition du directeur des finances, le Conseil d'administration entendu,

Avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Sont concédés à perpétuité, à Théophile, prince de Mir Mirski, réfugié Polonais, suivant les clauses et conditions ci-après, les propriétés domaniales qui suivent,

SAVOIR :

Haouch Rassautha, sauf les bâtiments[(1)] et leur rayon de servitude, dont il est fait réserve à l'État,

---

(1) Ces bâtiments ont été concédés par, un autre arrêté, sous l'administration du maréchal Clauzel, à la charge, pour le concessionnaire, d'établir des logements pour les détachements que l'on pourrait envoyer sur ce point.

Haouch Mered, Haouch Meridja, Haouch et Bey, Haouch ben Zergua, avec leurs dépendances et les terrains vagues y attenant, qui seraient reconnus sans maîtres.

ARTICLE 2.

Le concessionnaire n'entrera en jouissance d'une partie quelconque des biens faisant l'objet de la présente concession, que sur un procès-verbal de mise en possession rédigé par les agents du domaine sur l'autorisation du directeur des finances. Cette autorisation ne pourra être donnée, sans qu'au préalable les conditions de tout arrangement avec les tribus voisines ou avec les Arabes, aient été soumises à notre approbation par l'intermédiaire du directeur des finances, et discutées en conseil[1].

Toute contestation à ce sujet nous sera soumise et jugée par nous administrativement.

ARTICLE 3.

Le gouvernement fait réserve des forts dits de la Maison Carrée, de l'Eau, et de Matifoux, avec leurs rayons de servitude déterminés comme il sera jugé nécessaire. Il se réserve en outre tous les terrains où il pourra plus tard avoir besoin de construire des forts, camps ou autres établissements militaires, sans que le concessionnaire puisse prétendre à aucune indemnité pour les établissements dont il s'agit, ainsi que pour les terrains qui en dépendent. Toutefois, il pourra être permis au concessionnaire d'occuper tout ou partie des forts et établissements dont il s'agit, pourvu que la destination n'en soit pas changée et sauf l'autorisation du génie, qui en conservera la surveillance dans ses attributions.

Si le gouvernement vient un jour à abandonner un de ces forts,

(1) Ces dispositions n'ont jamais été observées.

ou établissements, il pourra être cédé de gré à gré au concessionnaire d'après expertise contradictoire et suivant la forme légale prescrite en pareil cas.

ARTICLE 4.

Le concessionnaire sera tenu

1° De réparer à ses frais, dans l'espace de deux années; à partir de la date du procès-verbal de la mise en possession, les bâtiments dont la jouissance lui aura été concédée par ce procès-verbal ;

2° De mettre en pleine culture, dans l'espace de cinq années à partir de la même date, les terres cultivables qui lui auront été concédées ;

3° D'assainir les parties marécageuses par des saignées ou rigoles ;

4° De limiter les terres qui lui seront concédées, du côté où elles avoisinent des terres appartenant à des tribus ou à d'autres personnes, par des haies vives, des bornes ou des fossés de 1m 33 cent. de large, sur 66 cent. de profondeur ;

5° De faire dresser à ses frais, par des géomètres assermentés ou admis par le directeur des finances, un plan aux 40 millièmes des terres dont il sera mis en possession.

Ce plan devra être rédigé dans la cinquième année qui suivra la date du procès-verbal de mise en jouissance ; il sera vérifié par les agents du domaine, homologué par nous sur la proposition du directeur des finances, et servira à fixer définitivement l'étendue de la concession.

Le concessionnaire supportera les frais de logement et de nourriture des vérificateurs employés à cette opération ;

6° De fournir chaque année à la direction des finances, un tableau des cultures, conforme au modèle qui lui sera donné.

ARTICLE 5.

La présente concession sera franche de rentes et d'impôts

pendant dix années, qui courront à partir de la date de l'approbation du présent arrêté. Ne sont pas compris toutefois dans la franchise d'impôt, les frais des opérations cadastrales auxquels seraient soumises toutes autres propriétés.

ARTICLE 6.

A l'expiration de ce terme de dix années, le concessionnaire paiera à l'État par trimestre et d'avance, entre les mains du receveur des domaines à Alger, pour les terrains cultivés et incultes, cultivables et non cultivables, déterminés dans le plan dont il est parlé, art. 4, et pour tout ce qui s'y trouve, une rente annuelle de50 centimes par hectare. Cette redevance est indépendante de l'impôt qui pourrait exister à l'expiration dudit terme ou être ultérieurement établi.

ARTICLE 7.

Le concessionnaire pourra racheter la rente annuelle lorsqu'elle sera fixée, en payant à l'État le capital à 5 p. 100 de cette rente.

ARTICLE 8.

Dans le cas où des débats judiciaires s'engageraient relativement à la limite ou au droit de propriété des terrains dont il sera successivement mis en jouissance, le concessionnaire suivra les débats à ses frais. Le domaine interviendra comme partie civile, mais sans que jamais les frais du procès puissent rester à sa charge.

Dans le cas où le concessionnaire aurait acheté à d'autres propriétaires que le domaine, des terrains situés dans la région de ceux qui font l'objet de la présente concession, l'acte d'acquisition ne sera valable aux yeux du domaine qu'autant qu'il aura été approuvé par lui ; sans cette formalité, le terrain entier sera considéré comme faisant partie de la concession et donnera lieu au paiement de 50 centimes par hectares.

ARTICLE 9.

Si le concessionnaire perd, par un procès défendu avec l'assistance du domaine, une partie des terrains compris dans la concession, il ne pourra prétendre à aucune indemnité, et il n'aura droit qu'à une diminution proportionnelle du prix de la rente; mais après qu'il aura racheté cette rente, il n'aura droit à aucune réduction. Il pourra néanmoins invoquer toujours l'appui du Domaine contre toutes les contestations de limite et de droit.

ARTICLE 10.

La concession ne pourra être cédée ni grevée d'hypothèques en tout ou en partie que sur l'autorisation expresse du gouvernement, sous peine de la nullité de transports et droits d'hypothèques qui auraient été consentis. Cette condition cessera d'obliger le concessionnaire lorsqu'il aura racheté la rente annuelle.

ARTICLE 11.

Dans le cas de non-exécution des clauses et conditions portées au présent arrêté, la concession sera révoquée de plein droit, sans que le concessionnaire puisse prétendre à aucune indemnité pour l'augmentation de valeur que la propriété pourrait avoir acquise.

ARTICLE 12.

La concession ne sera définitive qu'après l'approbation de M. le ministre de la guerre.

ARTICLE 13.

Le directeur des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Alger, le 3 juin 1835.

Signé D. Comte d'ERLON.

Je soussigné, prince de Mir Mirski, déclare accepter la concession actuelle, avec toutes les clauses et conditions ci-dessus exprimées.

Alger, le 29 juillet 1835.

Signé le Prince DE MIR MIRSKI.

Pour copie conforme.

Le secrétaire du gouvernement.

Signé VALLET DE CHEVIGNY,

Approuvé par décision du Ministre de la guerre, du 7 juillet 1835.

Le secrétaire du gouvernement.

Signé VALLET DE CHEVIGNY.

XI.

Note sur les revenus publics en Algérie,

Nous avons fait connaître dans le second volume des Annales, le chiffre des revenus public en 1835. Il était alors de 2,593,472.fr. 58 cent., d'après les documents qui nous avaient été procurés ; mais l'administration, dans son *Tableau de situation*, ne le porte qu'à 2,518,521 fr. 47 cent. Cette différence provient sans doute de quelques non-valeurs dont nous aurons négligé de tenir compte.

Depuis 1835, les revenus publics se sont accrus. Ils s'élevèrent en 1837 à 3,665,603 fr. 24 cent:, ainsi qu'il suit .

	francs,	cent.
Domaines	181,349	05
Enregistrement	187,159	47
Douanes	1,285,752	35
Patentes	84,562	01
Licences des débitants de boissons	100,321	00
Postes et, bateaux à vapeur(1)	162,204	24
A reporter	2,007,348	12

(1) Les bateaux à vapeur de l'État prennent des, passagers payants,

	francs.	cent.
Report	2,007,348	12
Vente des poudres à feu	9,727	53
Produits divers, y compris lacontribution de Constantine	627,278	69
Recettes municipales	1,021,248	90
TOTAL	3,665,603	24

Nous manquons de données positives, sur le numéraire importé en Algérie, par le commerce et les particuliers; mais on sait, d'après les documents fournis par l'administration, que les envois en numéraire faits par le trésor, se sont élevés, en 1836, à 5,511,567 fr. 92 cent., et en 1837, à 7,690,958 fr. Les dépenses en excédant de ces envois ont été couvertes par les recettes locales, et par des traites négociées dans le pays.

Les dépenses de nos établissements d'Afrique, afférentes au ministère de la guerre, ont été de 39,827,167fr. en 1837 ; à quoi il faut ajouter 4,451,100 fr. pour la marine. Total 44,278,867 fr. On sait que depuis quelques années, le budget de l'Algérie, au ministère de la guerre, comprend, moins ce qui concerne la marine, toutes les dépenses sans exception. Autrefois les régiments venus de France, n'y figuraient que pour la différence, entre le pied de paix et le pied de guerre.

On voit qu'il y a encore une disproportion énorme entre les dépenses et les recettes. Il est difficile de prévoir où cela s'arrêtera ; car il est plus que jamais manifeste que le gouvernement ne sait réellement pas, ni ce qu'il veut, ni ce qu'il doit faire en Afrique ; ce qui est le vrai moyen de toujours dépenser, et de ne rien produire.

alarmante pour l'avenir, plus il devient utile, pour prévenir le découragement, de mettre sous les yeux du public les ressources du pays.

Nous avons dit, dans le second volume, que le gouvernement central d'Alger, sous les Turcs ne percevait guère en revenus réguliers, que la valeur de trois millions de francs ; mais il avait aussi peu de dépenses à supporter, les trois beys d'Oran, de Titery et de Constantine, couvrant eux-mêmes celles de leurs provinces, au moyen de impôts qu'ils en a retiraient et dont une faible partie seulement était envoyée à Alger. Or, si l'on savait exactement ce que rapportait chaque province, on aurait une base pour calculer, approximativement au moins, la richesse de l'ex-régence. Cette base nous la possédons pour Constantine. Il résulte des documents réunis par l'administration, dans son dernier tableau de situation, et puisés à des sources authentiques, que les revenus du Beylik de Constantine étaient de 5,026,705 fr., non compris les droits particuliers des kaïds et autres fonctionnaires. Cette somme est certainement plus considérable qu'on ne l'aurait supposé, si l'on avait manqué de données positives, et elle paraîtra énorme si l'on considère combien le pays était mal administré. Avec une administration éclairée, qui aurait poussé à la production, en ayant la même force d'action que celle des Turcs, il aurait pu rapporter le double. Nous terminerons cet article Par le tableau des revenus, dont nous venons de donner le chiffre total.

État des revenus de la province de Constantine sous les Turcs.

Impôts en argent, prélevés sur les tribus	1,202,281 fr.
Valeur moyenne de I'achour ou dîme	2,880,000 fr.
Valeur de l'impôt du beurre ou bogradji	19,690 fr.
Valeur de l'impôt en moutons ou khoramat-el-djel'eb	38,985 fr.
Valeur de l'impôt en chevaux ou morh-bâcha	64,800 fr.
Bechera ou présents au bey	36,000 fr.
Hokor ou lôyer des'azla[1]	596,260 fr.
Valeur des charges de paille prélevées sur les azla	26,469 fr.
Valeur des grains fournis par les azla soumises au djabri	86,800 fr.
Patente sur les marchands en boutique	1,800 fr.
Droits payés par les amins des corporations	12,852 fr.
Valeur des fournitures faites par les tanneurs	1,800 fr.
A reporter	4,967,727 fr.

(1) Voir l'article IX pour l'explication de ce mot.

Report....................	4,967,727 fr.
Impôt des Juifs en nature............................	9,000 fr.
Octroi tant en argent qu'en nature............	43,200 fr.
Produits divers..	6,778 fr.
Immeubles ou urbains beylik....................	50,000 fr.
TOTAL..................	5,076,705 fr.

XII.

Note sur la propriété à Alger, avant l'occupation française, par Charles Mangay, capitaine au corps royal du génie[1].

Le service spécial dont nous sommes chargé nous a obligé de chercher à résoudre les deux questions suivantes :

1° Avant l'occupation française à Alger, quelles étaient les différentes classes de propriétaires ;

2° Comment chacune de ces classes possédait-elle ?

Les moyens de recherches que nous a fournis l'organisation de notre service nous ont mis à même de résoudre Ces deux questions d'une manière que nous pensons assez complète. Du reste, nos autorités sont des actes originaux et authentiques déposés au palais du Génie, et

(1) Charles Mangay, s'il eût vécu, aurait publié dans les Annales algériennes les résultats des recherches archéologiques auxquelles il se livrait avec ardeur. Il était doué d'une grande puissance de travail, et d'un judicieux esprit d'observation. Il est mort jeune et vivement regretté par ses amis et par ceux de la science.

l'opinion des divers muphtis, cadis ; édouls et oukils, avec lesquels nous avons été en relation depuis 1834.

Nous allons exposer succinctement les notes que nous avons recueillies, et qui fournissent la solution de ces deux questions.

PREMIÈRE QUESTION.

AVANT L'OCCUPATION FRANÇAISE, QUELLES ÉTAIENT LES DIFFÉRENTES CLASSES DE PROPRIÉTAIRES À ALGER ?

Les immeubles appartiennent, savoir :

1° À des particuliers ;
2° À des corporations;
3° Au Beitelmal ;
4°, Au beylick.

§ I.

DES PARTICULIERS.

Tout particulier, quelles que soient sa nation, sa religion, sa couleur ou sa condition, peut devenir propriétaire légalement par succession, donation ou acquisition.
L'opinion répandue que les Israélites ne peuvent être propriétaires, est une de nos nombreuses erreurs.

§ II.

DES CORPORATIONS.

Les corporations qui possèdent et peuvent posséder se divisent en sept classes, savoir :

1° La Mecque et Médine,
2° Les marabouts ;
3° Les mosquées ;
4° Les Andalouz ;
5° Les janissaires ;
6° Les eaux ;
7° Les routes.

DE LA MECQUE ET MÉDINE.

La corporation de la Mecque et Médine est administrée par un oukil ou agent aidé d'écrivains ou plutôt notaires, qu'on nomme édouls.

Les biens appartenant à cette corporation sont de quatre espèces, savoir :

1° Ceux dont tes revenus doivent être employés au soulagement des pauvres, à qui des distributions d'argent et de pain doivent être faites toutes les semaines;

2° Ceux dont les revenus sont destinés à l'entretien des édifices religieux des saintes et sacrées villes de la Mecque et Médine, où ces revenus doivent être envoyés tous les ans;

3° Ceux dont les revenus sont destinés au rachat des musulmans qui tomberaient en esclavage en pays étranger ;

4° Ceux dont les revenus sont destinés à l'entretien des édifices religieux et aux dépenses du culte dans Alger.

L'oukil de la Mecque et Médine est chargé en outre d'administrer les biens appartenant à trois des mosquées Hanafi d'Alger, lesquelles sont :

1° Djamâ Mogreien : — Mosquée de la caserne Macaron.

2° id. Mezzomorto. — Vis-à-vis l'hôpital Bab-Azoun.

3° id. Alibacha. — De la caserne Médée supérieure.

Les appointements des employés, ainsi que les frais d'administration sont, par l'oukil, prélevés sur les revenus des immeubles appartenant à la corporation.

§ III.

DES MARABOUTS

Les marabouts sont des édifices contenant le tombeau d'un saint et, où, soit par des donations d'immeubles, soit par des dons de fortes sommes d'argent faites à l'oukil du marabout, quelques dévots musulmans obtiennent de se faire enterrer.

Ces marabouts sont desservis par un ou deux ou plusieurs oukils, suivant l'importance ou le Crédit du saint.

Le nombre des marabouts est très considérable, mais il n'y en a que dix-neuf qui possèdent des immeubles.

Chacun de ces dix-neuf marabouts a ses immeubles à lui appartenant, et dont les revenus sont administrés par l'oukil du marabout. Ces revenus sont employés à l'entretien de l'édifice, aux dépenses des ornements et du luminaire, et à l'entretien de l'oukil et des tolbas,

espèce de prêtres qui lisant le Coran sur le tombeau du saint.

Ces dix-neuf marabouts qui possèdent des immeubles, sont :

Dans la ville, savoir :

1° Marabout sidi Hellel, rue Sidi-Hellel.

2° Marabout sidi Ali et Fahsi, rue Philippe ; n° 64.

3° Marabout sidi Châïb, rue Tombouctou.

4° Marabout sidi et Djoudi, rue des Trois-Couleurs, n° 19.

5° Marabout Sidi ben Yïoub, rue des Trois-Couleurs, n° 60.

6°Marabout sidi Hamed ben Abdallah, place Bab-el-Oued, démoli.

7°Marabout sidi el Miraïchi, rue Médée, n° 127.

8°Marabout sidi Mohammed Chérif, rue du Palmier.

9°Marabout sidi Roumdan, rue Roumdan, n° 16.

10° Marabout sidi Oëlidada, rue du Divan, n° 108.

11° Marabout sidi Mansour, place Massinissa, n° 29-31.

Hors de la ville, à Bab-el-Oued, savoir :

12° Marabout sidi Abderrahman, près du logement des officiers d'artillerie.

13° Marabout sidi Amer Tenensi, logement de M Vinclaire, garde du génie.

14° Marabout sidi Saadi, près du poste de gendarmerie.

15° Marabout sidi Jacoub, dépendant de la Salpétrière.

Hors de la ville, à Bab-Azoun, savoir :

16° Marabout sidi Betkâ, caserne des Spahis, près la porte.

17° Marabout sidi Abd-el-Kader, au débouché de la rampe, du débarcadère.

18° Marabout sidi Ayïssa, près le train du génie.

Dans les montagnes de l'est, à Djerdjéra :

19° Marabout de sidi Mohamed ben Abderrahman.

DES MOSQUÉES

Les musulmans sont divisés; sous le rapport de la religion, en quatre sectes également orthodoxes, et qui ont pris le nom des Imans dont elles ont suivi la doctrine. Ces quatre sectes sont : 1° les Hanafi, 2° les Maleki, 3° les Ambli, 4° les Chafaï. Il n'y a à Alger ni Ambli ni Chafaï : les Turcs sont hanafi, et les Arabes sont maléki. Les hanafi ont quatorze mosquées ; les malékis en ont quatre-vingt-neuf, tant Djamâa que Mesedjed. Mesedjed est une petite mosquée où les fidèles se réunissent pour faire la prière du jour pendant la semaine, afin de ne pas perdre trop de temps en allant au loin chercher une grande mosquée ; on ne peut faire la prière du vendredi dans les mesedjed, cette prière devant être utile aux grandes mosquées ou djamaa.

Chaque mosquée maléki a des immeubles à elle appartenant. Ces immeubles sont administrés par l'oukil de la mosquée, et leurs revenus sont employés à couvrir les frais du culte, et à pourvoir à l'entretien des imans, tolbas, muezzins, etc., desservant la mosquée.

Les hanafi n'ont pas fait, comme les maléki, de chacune de leurs mosquées un propriétaire distinct. Nous avons vu plus haut que trois de leurs mosquées, savoir, celle de Mogreïn, celle de Mezzo Morto, et celle d'Ali Bachâ, étaient administrées ensemble par l'oukil de la Mecque et Médine.

Deux autres, mosquées des hanafi sont aussi réunies en une seule corporation ; ce sont la mosquée Ali Betchenin et celle de Khaïreddin Bacha, dont les immeubles sont administrés par l'oukil de Djamâa sidi Ali Betchenin.

Une sixième mosquée, celle qu'on nomme Djamâa Zanket Staouéli (mosquée de la rue Staouéli) a ses immeubles administrés par le cadi hanafi d'Alger.

Quant aux immeubles appartenant aux huit autres mosquées hanafi, ils sont administrés tous ensemble par un agent que l'on nomme oukil emlâa seboul khérat, administrateur des biens réunis. Les revenus de ces immeubles sont, sous la direction du muphti hanafi, répartis entre chacune des huit mosquées dont le faisceau forme la corporation de seboul-khérat, suivant les besoins de chacune de ces mosquées, et employés au même usage que le sont les revenus des immeubles appartenant aux mosquées maléki.

Les mosquées hanafi nous donnent donc quatre nouveaux propriétaires, qui sont, savoir :

1 ° L'Oukil de la Mecque et Médine, pour :

1° Djamâa Mogréïn, rue Macaron, n° 31.
2° id. Mezzo Morto, rue de Chartres, n° 14.
3° id. Ali Bacha, rue Médée, n° 95.

2° L'Oukil de Sidi Ali Betchenin, pour :

4° Djamâa Ali Betchenin, rue de la Casbah, n° 19.
5° id. Khaïreddin Bacha, place du Gouv., corps-de-garde.

3° Le Cadi Hanafi d'Alger, pour:

6° Djamâa ZatTket Staoueli, rue d'Orléans,' n° 41.

4° L'Oukil de Seboul Kheràt, pour :

7° Djamâa Kader Bacha, rue Bab-Azoun, n° 222.
8° Djamâa Casbah (extérieur), rue de la Casbah, n° 237.
9° Djamâa Casbah (intérieur), dans l'intérieur de la Casbah.
10°DjamâaChaabanKhodja,ruedesConsuls;démolie.
11° Djamâa Hassan Bacha, rue du Divan, n° 100.
12 Djamâa Seïda, place du .Gouvernement, démolie.
13° Djamâa Djedid, entrée de la rue de la Marine.
14° Djamâa Safir, rue Kléber, n° 136.

Les Mosquées maléki nous donnent quatre-vingt-

neuf propriétaires différents, lesquels sont représentés par les oukils des Djamâa ou Mesedjed, dont les noms suivent :

1° Djamâa Kebir, au milieu de la rue de la Marine.
2° Djamâa Sidi Roumdan, rue Roumdan, n° 8.
3° Djamâa El Quechech, rue des Consuls, n° 35.
4° Djamâa El Belata, rue de Nemours, n° 57.
5° Djamâa Souikts Ammour, rue de Chartres, n° 150.
6° Djamâa El Kébabtiâ, rue de Chartres, n° 207.
7° Djamâa Souk Semen, rue de Chartres, n° 257.
8° Djamâa Hammam el Kebech, rue du Lézard.
9° Djamâa Souk el Kéten, rue de la Porte-Neuve, n° 221.
10° Djamâa Kouchet Boulabah, rue Boulaba.
11° Djamâa el Malak, rue Bleue, n° 1.
12° Djamâa sidi Melbahh, rue des Gétules, n° 1.
13° Djamâa sidi Hamed Mechdali, rue Salluste, n° 13.
14° Djamâa sid Hamed el Cheffar, rue de la Girafe, n° 42.
15° Djamâa sidi Boukdour, rue Kléber, n° 39.
16° Djamâa sidi Abdelmouhla, rue des Pyramides, n° 9.
17° Djamâa Houanets sidi Abdallah, rue sidi Abdallah, n°32.
18° Djamâa Ais Selaoui;
19° Djamâa Sebaghin, place du Gouv., démolies.
20° Djamâa Khodja Béré, rue Bab-Azoun, n° 24.
21° Djamâa Essoubir, ruelle l'État-major, n°52.
22° Djamâa Fokain Abdallah el-Heudj, rue de la Casbah, n° 147.
23° Djamâa sidi Mohammed Chérif, rue du Palmier.

24° Djamâa ben Gaour Ali, rue Staouéli, n° 1.
25° Djamâa sid Hamed ben Abdallah, rue de l'Intendance, n° 1.
26° Djamâa sidi Darvoud, place du Soudan, démolie.
27° Djamâa Bir Djebbah, rue Gariba, n° 7.
28° Djamâa Kouchet el Oukid, rue Ptolomé, démolie.
29° Djamâa Aïn Châa, Heusseïn, rue de laPorte-Neuve, n° 238.
30° Djamâa Batisten, place du Gouvernement, démolie.
31° Djamâa Akbet Cherchell, rue Ackermimout, n° 4.
32° Djamâa Aïn Abdallah el Heudj rue de la Casbah, n° 110, bis.
33° Djamâa Akmet ben Chekour, rue de Toulon, n° 14.
34° Djamâa Errata, place, du Gouvernement, démolie.
35° Djamâa Qabl Fondek, Ezzeit rue Bab-Azoun, 191, démolie.
36° Djamâa Eddiarin, rue Bab-el Oued, n° 84.
37° Djamâa Dar Cadi Malekia, rue Bab-el-Oued, n° 100.
38° Djamâa sid Hamen ben Abdallah Zouavi, rue Socgémah, n° 48.
39° Djamâa sidi Ali et Fahsi ;
40° Djamâa Akbet Selam, rue Duquesne, n° 39.
41° Djamâa Sid Ali et Méliani ;
42, Djamâa El Hammamat, rue de la Porte-Neuve, n° 227.
43° Djamâa sidi el Maréchi, rue Médée, n°127.
44° Djamâa Haoumet sélaoui, rue, du Centaure, n° 11.
45° Djamâa sidi Abderraman, rue de la Charte, n° 66.
46° Djamâa sidi Ellel ;

47° Djamâa Mesedjed Haoumet et bettha, rue des Consuls, 82.
48° Djamâa Kahassour ;
49° Djamâa Mesedjed Kharb et Djnan, rue Lalahoum, n° 23.
50° Djamâa Biradjenaz, rue du Scorpion, n° 24.
51° Djamâa Quibhamman Yettou, rue du Commerce, n° 17.
52° Djamâa Queddam Hamman Yettou, rue de la Casbah, n° 12.
53° Djamâa Sidi Errâbi, rue Tourville, n° 5.
54° Djamâa Chaatbi, rue Lokdor, n° 27.
55° Djamâa El Meliani, rue de la Casbah, n° 60.
56° Djamâa Oulad Soltan, rue Katarougil, n° 30, démolie.
57° Djamâa Haoumet Tiberaouti, rue de la Lyre, n° 7.
58° Djamâa Ramdan Bacha ;
59° Djamâa Sid et Aarby, rue Sidi Adallah n° 3.
60° Djamâa Kaïd Ali, rue du Soudan, 47.
61° Djamâa Ketchaoua, rue Boutin, n° 1.
62° Djamâa ben Chemmoun; rue de la Porte-Neuve, n° 196.
63° Djamâa El Adji Abdelazziz,
64° Djamâa Sid Hamed ben Ali, rue de l'Empereur, n° 76.
65° Djamâa Hammam et Kaïd Mouça, rue de Thèbes, démolie.
66° Djamâa Sabbat et Ars, rue du Delta, n° 2.
67° Djamâa Sid Abdelaziz Bounhala, rue du Chameau, n° 2.

68° Djamâa Berkhisa, rue des Sarrasins, n° 3.
69° Djamâa El Barir, rue de la Casbah, n° 303.
70° Djamâa Hammam el Casbah, rue de la Baleine, n° 14.
71° Djamâa Bab Eddjedid, rue de la Victoire, n° 4.
72° Djamâa Djamâa Zeitoun, rue de la Porte-Neuve, n° 352.
73° Djamâa Ars Salaoué, rue de la Grenade, n° 28.
74° Djamâa sidi Mansour, place Massinissa.
75° Djamâa sidi Djoudi, rue des Trois-Couleurs, n° 25.
76° Djamâa sidi Felchha, rue du Cheval, n° 3.
77° Djamâa Tsadouli, rue Philippe, n° 35.
78° Djamâa Habissouka
79° Djamâa Ben Soltan, rue des Trois-Couleurs, n° 95.
80° Djamâa Setna Mariam, rue Bab-el-Oued, n° 295.
81° Djamâa sidi Habissouka ;
82° Djamâa Rekrouk, rue du Cafetan, n° 17.
83° Djamâa sidi Abderraman, près le logement des officiers d'artillerie.
84° Djamâa sidi Amer Tsenensi, dans le fossé de la porte Bab-el-Oued.
85° Djamâa sidi Djamâah, hors la porte Bab-el-Oued.
86° Djamâa El Messala, hors la porte Bab-el-Oued.
87° Djamâa Mesedjed sidi Betka, hors la porte Bab-Azoun.
88° id. Zaouitz Moula Hassan, rue Boutin, n° 34.
89° id. El Abbas, rue du Delta, n° 2.

LES ANDALOUZ.

Les Andalouz font partie de cette population algérienne que nous sommes convenu d'appeler les Maures. Les Andalouz descendent des Arabes d'Espagne qui sont venus chercher refuge en Afrique, après la conquête du royaume de Grenade; ils prétendent descendre des Beni Ommaïa que nous nommons Ommiades.

Les Andalouz ont conservé quelque chose de l'instruction de leurs pères; leurs traditions et quelques-uns de leurs usages en font une partie distincte et marquante de la population algérienne.

Lorsque les Arabes se réfugièrent en Afrique parmi les familles qui vinrent à Alger, plusieurs étaient dans un dénuement absolu. Les riches émigrants se cotisèrent, soulagèrent ces familles, et bientôt achetèrent quelques immeubles qu'ils rendirent mainmortables et dont les revenus devaient, à perpétuité, être employés au soulagement des pauvres Andalouz. Par la suite, d'autres immeubles furent joints à ces premiers avec la même destination.

Tous ces immeubles sont administrés par deux Oukils que l'on nomme *Oukil el Andalouz*, lesquels, les frais d'administration prélevés, doivent appliquer les revenus de ces immeubles au soulagement des pauvres Andalouz, sans pouvoir rien distraire pour le autres pauvres musulmans.

DES JANISSAIRES.

Les Janissaires ont dans Alger sept casernes qui sont savoir :

1° Dar Enkehéria Kharratin, hôpital Caratine.

2° Dar Enkehéria Bab-Azoun, hôpital Bab-Azoun.

3° Dar Enkehéria el Khedima, caserne Médée supérieure.

4° Dar Enkehéria el Djedima, caserne Médée inférieure.

5° Dar Enkehéria Setta Moussa, caserne de la porte de France.

6° Dar Enkehéria Emta Droudj, caserne des Consuls.

7° Dar Enkehéria Macaroun, caserne Macaron.

Chaque caserne est divisée en un certain nombre de chambrées desquelles relèvent de 100 à 200 hommes. Plusieurs de ces chambrées, ou plutôt leurs numéros, sont propriétaires de différents immeubles. Ces immeubles sont administrés par un Oukil, nommé par la chambrée, et qui dispose de leurs revenus, afin d'améliorer la position et l'existence des Janissaires qui, après en avoir fait partie, ont été élevés à des emplois éminents ou ont acquis une grande fortune. Il n'est pas possible de dire combien de ces chambrées sont propriétaires, ni quelles sont ces chambrées ; on n'a pas encore les renseignements suffisants. Ceci, du reste, est assez peu important, car tous les biens appartenant aux Janissaires, appartiennent de droit au gouvernement français.

DES EAUX.

Les aqueducs, fontaines, prises d'eau, etc., et généralement tout ce qui a rapport aux eaux est du ressort d'une administration spéciale dirigée par un chef qui se nomme le kaïd et Aïoun.

Généralement les immeubles appartenant aux eaux étaient administrés par le kaïd el Aïoun, et leurs revenus étaient employés à l'entretien des conduits, aqueducs, etc., suivant les conditions imposées, par l'acte qui avait doté l'administration des eaux, des immeubles dont elle percevait, les revenus.

Cependant quelque fois les immeubles affectés au service des eaux n'étaient point administrés par le kaïd el Aïoun, mais, par le cheik el Belad (espèce de préfet), qui alors devait veiller à ce que leurs revenus fussent employés par le kaïd el Aïoun suivant l'intention du donateur. Quelques fois aussi, pour des cours d'eau particuliers ou des fontaines particulières, on trouve des Oukils spéciaux chargés d'administrer les immeubles affectés spécialement à ces fontaines ou cours d'eau, et de disposer des revenus de ces immeubles de manière à entretenir toujours dans l'état voulu les établissements auxquels ils étaient affectés.

DES ROUTES.

Quelques immeubles, mais en petit nombre, sont affectés à l'entretien de telle ou telle route déterminée. Dans ce cas, il y a un, oukil spécial qui administre les immeubles affectés à la route déterminée, et dispose des revenus de ces immeubles de manière à pourvoir à l'entretien convenable de cette route.

§ III.
DU BEÏT-EL-MAL.

Le Beïl-el-Mal est une administration dirigée par un

juge (beït el maldji), et un cadi assisté d'un Aâdel ou notaire.

Cette administration paie au gouvernement du pacha, la somme de 400 boudjoux par mois (720 fr.), moyennant lesquels elle a droit

1° D'administrer les biens dépendant de la succession des individus dont les héritiers sont absents ;

2° De vendre aux enchères publiques les biens dépendant de la succession des individus morts sans héritiers ;

3° De vendre également aux enchères publiques les biens confisqués par le pacha sur des particuliers.

Dans ces deux derniers cas, le produit de la vente est versé au trésor public. Le beït-el-mal n'est donc pas propriétaire, il n'est qu'un administrateur de biens appartenant soit à l'État, soit à des particuliers.

Le beit-el-mal a pour charges

1° De pourvoir aux frais d'enterrement des pauvres ;

2° De faire des aumônes à 200 pauvres tous les jeudis ;

3° De faire, à chaque grande fête de l'année, des cadeaux au pacha, aux officiers et domestiques de sa maison.

§ IV.

DU BEYLIK.

Les immeubles appartenant à l'État étaient dits *biens du Beylik*. Le beylik devenait propriétaire de ces autres manières, savoir :

1° Par acquisition d'immeubles faits par lui à des

particuliers, et par la construction de bâtiments faits à ses frais ;

2° Par les donations que des particuliers, de leur vivant, faisaient au trésor public ;

3° Par succession ; plusieurs particuliers appelant l’État à hériter d’eux en tout ou en partie ;

4° Enfin par la confiscation des biens particuliers au bénéfice du trésor public.

Comment se faisait la confiscation ? c’est une question que nous ne pouvons guère résoudre faute de renseignements bien complets. Cependant, nous croyons qu’en droit, le pacha ne pouvait confisquer les biens d’un particulier, qu’après délibération du grand ou du petit divan; qu’en conséquence de cette délibération de l’un ou de l’autre divan, le beylic devait vendre aux enchères publiques les biens confisqués ; que si l’État avait besoin des immeubles confisqués, le khazenadji (espèce de ministre des finances), devait se porter enchérisseur, jusqu’à ce que les offres aient dépassé celles des particuliers. En fait, le pacha pouvait faire tout ce qu’il voulait en en prenant la responsabilité sur sa tête ; et les gens instruits du pays nous ont dit que souvent les, pachas agissaient sans avoir consulté l’un ou l’autre divan, et que c’était de là que provenaient les nombreux changements de ces chefs souverains, dont la carrière se terminait presque toujours par une catastrophe sanglante.

Les immeubles appartenant à l’État, et sis dans l’intérieur, de la ville, étaient administrés par le khazenadji.

Les immeubles appartenant à l’État et sis à l’extérieur de la ville, étaient administrés par le khodja el kheïl

(écrivain des chevaux), espèce de directeur général du domaine rural.

Les revenus et immeubles appartenant au beylik, tant ceux sis à l'intérieur que ceux sis à l'extérieur de la ville, étaient versés au trésor public pour être employés aux dépenses de l'État, après prélèvement des frais d'administration.

DEUXIÈME QUESTION.

AVANT L'OCCUPATION FRANÇAISE, COMMENT CHACUNE DES DIFFÉRENTES CLASSES DE PROPRIÉTAIRES POSSÉDAIT-ELLE ?

§ I.
DES BIENS DES PARTICULIERS.

Les immeubles appartenant à des particuliers sont melk ou habous.

CE QUE C'EST QU'UNE PROPRIÉTÉ MELK.

Melk veut dire libre, indépendant ; les immeubles melk sont ceux que le propriétaire peut louer, échanger, hypothéquer, aliéner à son gré et de sa pleine volonté, en un mot, dont le propriétaire peut user et abuser selon son bon plaisir.

CE QUE C'EST QU'UNE PROPRIÉTÉ HABOUS.

Habous veut dire emprisonné, retenu, engagé. Dans un immeuble habous, le domaine direct et le domaine utile appartiennent à deux individus différents.

DE LA CONSTITUTION DES HABOUS.

La séparation du domaine direct et du domaine

utile se fait par un acte constitutif de habous. Le constituant, ou plutôt *le donataire*, se présente au midjelès. Le midjelès est le tribunal supérieur des musulmans qui, en pays musulman, est composé d’ulémas ou muphtis et cadi, et d’un envoyé de la glorieuse armée, c’est-à-dire du chef des pouvoirs religieux, judiciaires, et d’un délégué du chef de l’État. Le donataire fait preuve de ses droits à la propriété, et établit que l’immeuble qu’il veut faire habous est melk.

Puis il déclare constituer l’immeuble habous.

D’abord à lui-même pour en avoir la jouissance sa vie durant ;

Ensuite à ses enfants en déterminant la part que chacun d’eux aura de la jouissance de l’usufruit dudit immeuble;

Puis à la postérité de ses enfants et à la postérité qui pourra survenir le leur postérité, en divisant par souche et par branche, tant qu’ils resteront fidèles aux principes de l’islamisme, et en déterminant les proportions dans lesquelles les mâles et les femelles seront appelés à ladite jouissance.

Que s’ils décédaient tous, et qu’ainsi la famille s’éteignît, ledit bien grevé passerait à la corporation à laquelle le constituant veut faire cette donation.

Cette constitution de habous est déclarée, par le midjelès, et, devant subsister éternellement, il ne doit rien y avoir de changé, et il ne doit être dérogé en rien à ses dispositions, jusqu’à ce que Dieu, qui est le meilleur des héritiers, recueille son héritage, la terre et tout ce qui l’habite ; et celui qui s’aviserait d’y faire quelque changement

ou dérogation, trouverait un dieu vengeur qui le punirait de son crime; et ainsi serait comme de tous ceux qui enfreindraient ces dispositions injustement.

Sur cette déclaration du midjelès, le cadi rend son jugement et donne son affirmation, qui rendent la constitution de habous définitive.

DES EFFETS DU HABOUS.

Par cette constitution de habous, le domaine direct appartient à la corporation ; mais il est mainmortable, et la corporation ne peut l'aliéner.

Tant qu'il existe des descendants du donataire, ils possèdent le domaine utile ; ils ne peuvent l'aliéner à perpétuité.

Car, d'abord ils ne peuvent engager la corporation à qui revient ce domaine utile à l'extinction de la famille.

Ils ne peuvent non plus engager leurs enfants qui viennent jouir dudit domaine, non pas du chef de leur père, mais bien parce qu'ils y sont appelés par l'acte qui constitue le habous, et du chef du donataire primitif.

Les possesseurs du domaine utile sont tenus de prélever, sur les revenus de l'immeuble, la somme nécessaire pour entretenir cet immeuble dans un état tel qu'il produise un revenu au moins toujours égal à celui qu'il produisait au moment de la constitution du habous.

Cette obligation d'entretien a été cause de l'introduction de deux espèces de transactions, savoir, le bail à *djelça* et la vente à l'*ana.*

DU BAIL A DJELÇA.

L'immeuble habous ayant besoin de réparations, et le possesseur du domaine utile ne voulant ou ne pouvant faire lui-même ces réparations, traite de gré à gré avec un individu à qui il donne l'immeuble à bail, à la condition que ce dernier fera les réparations nécessaires, et moyennant un loyer annuel convenu.

Les réparations étant effectués, l'immeuble a acquis une plus grande valeur. Le preneur donne à bail l'immeuble ainsi réparé à un tiers, moyennant un loyer annuel qui dépasse plus ou moins celui stipulé entre le preneur et le bailleur primitif.

Cette différence entre les deux prix de location est la propriété du preneur positif ; c'est le droit qu'on nomme *djelça* dans les provinces de l'ouest, et parmi les gens éclairés d'Alger, *kaâda* dans le vulgaire d'Alger, et *khalou* en Egypte.

CE QUE C'EST QUE LE MELKIA.

L'usufruitier du habous, qui est le bailleur primitif, n'a droit qu'à la rente d'abord stipulée entre lui et le preneur primitif ou propriétaire du djelça ; mais cette rente doit toujours lui être payée telle qu'elle a été d'abord stipulée ; c'est cette rente, ou plutôt le droit à cette rente qu'on nomme le melkia. Le melkia est donc le droit à une rente fixe et invariable appartenant à l'usufruitier d'un habous qui, aux conditions ci-dessus énoncées, a sous-loué à un autre individu.

DU DJELCA.

La valeur locative totale de l'immeuble se compose

donc du melkia et du djelça ajoutés ensemble. Mais la valeur locative totale de l'immeuble est variable, puisque diverses circonstances peuvent la faire changer d'une année à l'autre. Or, le melkia étant fixé, le djelça doit être variable; ainsi il peut être positif, nul ou négatif, suivant que le loyer actuel sera plus grand, égal ou plus petit que le melkia, ou loyer primitivement stipulé. Ceci est aux risques et périls du preneur à djelça.

Le propriétaire du djelça en dispose à son gré.

Toutes les fois ensuite que l'immeuble aura besoin de réparations nouvelles, et par réparations il ne faut entendre que celles absolument nécessaires à la solidité ou à la conservation, car les embellissements et améliorations sont entièrement à la charge du djelça ; le propriétaire du melkia et celui du djelça y contribuent chacun proportionnellement à la rente qu'il retire de l'immeuble.

Les titres de propriété restent entre les mains du propriétaire du melkia.

Les interprètes traduisent tous le mot de *djelça* par *droit d'occupation*. Cela vient probablement de ce que le propriétaire du djelça a seul le droit de donner l'immeuble à bail, par conséquent le droit d'occuper.

DE LA VENTE A L'ANA.

La deuxième espèce de transaction annexée par la nécessité d'entretenir les immeubles est la vente à l'ana : elle consiste en ceci, savoir :

Le possesseur du domaine utile se trouvant dans l'impossibilité de faire les réparations nécessaires à l'immeuble habous en sa faveur, vend, moyennant une rente

une rente annuelle et perpétuelle, qui doit être jugée et reconnue telle qu'elle n'apporte aucune lésion à ceux à qui doit revenir l'usufruit du habous, vend, disons-nous, cet immeuble à un individu pour qu'il y fasse les réparations nécessaires ou qu'il le reconstruise.

Les constructions faites par l'acquéreur prennent le nom de zina, et deviennent sa propriété absolue dont il jouit et dispose à son gré.

Toutes les réparations à faire par la suite à l'immeuble sont à la charge de l'acquéreur.

L'immeuble est alors devenu une propriété melk entre les mains de l'acquéreur; seulement il est hypothéqué, par privilège, pour le service régulier de la rente convenue qui doit se continuer à perpétuité, sans augmentation ni diminution.

C'est cette rente qu'on nomme ana ; lequel ana est la représentation du habous primitif, et qui, à l'extinction de la famille, se paie à la corporation à qui le habous devait revenir, laquelle corporation a également hypothèque privilégiée sur l'immeuble pour le service exact de l'ana.

Les titres de propriété originaux passent entre les mains du propriétaire du zina.

Le propriétaire de l'ana ne garde que copie de ces titres.

DIFFÉRENCES ENTRE LE DJELÇA ET L'ANA.

Il y a entre le *djelça* et l'*ana* des différences radicales qui nous ont déterminé à qualifier le premier de *bail*, et le second de *vente*. Il est essentiel de remarquer ces différences qui sont les suivantes, savoir :

1° Dans le djelça, toute réparation de l'immeuble, postérieures à la transaction primitive, exige le concours du propriétaire du melkia, et de celui du djelça. Dans l'ana, le propriétaire de la zina en est seul chargé ;

2° Dans l'ana, l'acquéreur prend les titres originaux de propriété des mains du vendeur; dans le djelça les titres restent entre les mains du bailleur;

3° Dans le djelça, le preneur a droit de rendre l'immeuble au bailleur quand il lui convient, et le bailleur est obligé de le reprendre : ceci est assez juste, car le preneur ne rendra l'immeuble qu'autant que le loyer qu'il en retire serait plus faible que la rente primitivement stipulée avec le bailleur, alors le preneur perd ; mais le bailleur ne perd rien, puisque le preneur a mis l'immeuble en meilleur état qu'au moment où il l'a loué ; dans l'ana il n'en est pas de même ;

4° La cession à djelça se fait de gré à gré entre le preneur et le bailleur, et n'engage que le bailleur et non les héritiers envers le preneur; tandis que la cession à l'ana ne se fait que par voie de justice, et par suite de jugement du midjelès ;

5° Enfin la cession à l'ana se fait pour toute espèce d'immeubles. La cession à djelça ne peut se faire que pour les boutiques, bains, moulins, etc., mais ne peut avoir lieu pour les maisons ou immeubles ruraux.

§ II.
DES BIENS DES CORPORATIONS.

Les biens appartenant aux corporations proviennent, savoir :

1° D'acquisitions faites par les oukils des corporations sur les fonds et pour le compte de ces corporations

2° De donations directes à ces corporations ;

3° Des habous, par extinction de la descendance des constituteurs des habous.

Quelle que soit la provenance des immeubles appartenant à une corporation, le domaine est mainmortable et ne peut être aliéné. La corporation ne peut céder le domaine utile pour plus de trois ans.

Cependant, après autorisation et jugement du midjelès, les corporations peuvent vendre à l'ana les immeubles qu'elles n'ont pas le moyen de réparer de manière à ce qu'ils produisent toujours à peu près le même revenu; échanger leurs immeubles contre d'autres de meilleur rapport, ou au moins de rapport égal ; céder ces immeubles pour cause d'utilité publique, en faisant le remploi de l'indemnité qu'elles reçoivent à cet effet, de manière à remplacer l'immeuble cédé par un autre immeuble de valeur égale.

§ III.

DES BIENS DU BEÏT-EL-MAL.

Les immeubles qui sont entre les mains du beït-el-mal n'y sont que temporairement, car

1° Le beït-el-mal ne fait que gérer les successions dont les héritiers sont absents, et doit remettre ces immeubles aux héritiers lors de leur retour;

2° Il ne peut que gérer jusqu'au moment de l'adjudication publique, au profit du trésor de l'État, les im-

meubles provenant de la succession d'individus décédés sans héritiers, ou de la confiscation opérée sur certains particuliers.

Le beït-el-mal ne peut donc que louer à court terme, ou vendre aux enchères publiques au profit de l'État.

§ IV.

DES BIENS DU BEYLIK.

Les biens du beylik sont melk. Le beylik en dispose à son gré, mais il ne peut les vendre qu'aux enchères publiques et par l'entremise du beït-el-mal.

XIII

Notice sur Aïn-Madi et sur Hamza.

AÏN-MADI.

Aïn-Madi est une petite ville fortifiée à quelques journées de marche au sud-ouest de Médéah, tout à fait dans le Sahara et en dehors du territoire proprement dit de la régence d'Alger. On ignore l'époque de sa fondation. On sait seulement que bien avant l'établissement des Turcs en Algérie, elle était, comme Tugurth, la capitale d'une petite principauté, où régnait la famille des Oulad-Ali, qui existe encore. Cette famille fut dépossédée par celle de Tidjini, qui, l'année dernière, a soutenu un si long siège contre Abd-el-Kader. Celle-ci était originaire de Maroc, où elle a encore des propriétés.

Lorsque les Turcs eurent établi leur domination en Algérie, ils essayèrent plusieurs fois de soumettre Aïn-Madi ; mais cette ville sut résister ou détourner l'orage par des présents. Une fois cependant elle fut obligée de se rendre à Mohammed-el-Kebir, bey d'Oran : c'était en 1783. Cette soumission ne fut que passagère; car, deux ans après, Mohammed-el-Kebir se trouva dans la nécessité

de diriger, contre Aïn-Madi, une seconde expédition, qui échoua après un siége de plus de deux mois. Entre ces deux expéditions, le prince arabe, qui régnait à Aïn-Madi et qui était l'aïeul du Tidjini actuel, avait réparé et augmenté les défenses de la place.

En 1826, le frère de ce même Tidjini, qui régnait alors, se crut assez fort pour prendre l'offensive contre les Turcs. Il s'avança jusqu'à Mascara, qu'il assiégea. Il avait déjà enlevé deux faubourgs, lorsque le bey Hassan accourut d'Oran au secours de la place. Tidjini lui livra bataille dans la plaine de Guérès ; mais trahi par une partie de ses Arabes, il fut vaincu et tué après s'être vaillamment défendu. Le bey Hassan, poursuivant ses avantages, vint à son tour mettre le siége devant Aïn-Madi ; mais le Tidjini actuel, appelé El-Hadji-Mohammed-Ben-Salem-el-Tidjini, qui avait succédé à son frère, le força de se retirer après un siége de quatorze jours. Le bey, poursuivi dans sa retraite, perdit beaucoup de monde.

Aïn-Madi ne compte pas plus de trois cents maisons, Elle a une petite casbah et un bon mur d'enceinte en bonnes pierres, fort épais, et flanqué de tours. Elle a trois portes et une poterne. Chaque porte est couverte par un ouvrage extérieur en maçonnerie. La ville est entourée d'une zone de beaux jardins, dont les murs extérieurs forment une première enceinte concentrique à celle de la ville, et susceptible de défense. La fontaine d'Aïn-Madi, qui donne son nom à la ville, ne coule pas dans son enceinte, mais elle en est fort rapprochée. Il y a dans la place trois puits abondants, qui suffisent aux besoins des habitants.

Voici maintenant un itinéraire qui m'a paru exact de Médéah à Aïn-Madi :

La première journée de marche, qui est très forte, conduit à Kesser, bourgade de la tribu de Zénakra. Le pays entre Médéah et Kesser est une contrée de montagnes,

En sortant de Kesser, et peu loin de cette bourgade, on entre dans une vaste plaine, bien cultivée et arrosée par plusieurs cours d'eau, dont le principal est l'Oued-Ouerque. Elle est habitée par plusieurs tribus ; la première que l'on rencontre est celle des Oulad-Moktar ; vient ensuite celle des Oulad-Sidi-Aïssa, au centre de laquelle on arrive à la fin de la seconde journée de marche.

La troisième journée fait traverser au voyageur une partie de la plaine que l'on appelle Taguin ; elle se termine chez les Oulad-Chaïb.

Dans la quatrième journée, on continue à parcourir la plaine de Taguin, et l'on arrive chez les Cheurfa, dans un village appelé Sidi-Bouside. Ce village, bâti en pierre, avant des jardins bien arrosés, est situé au pied d'une chaîne de montagnes peu élevées, appelée Djebel-Ameur.

Dans la cinquième journée, on traverse le Djebel-Ameur, où l'on rencontre des sources à chaque pas, et l'on arrive à la petite ville de Tégemont, située au bas du versant méridional. Cette ville, qui est de l'importance de Bélida, a comme elle des jardins et de l'eau en abondance.

La sixième journée conduit à Aïn-Madi. On traverse, pour y arriver, la partie septentrionale de la plaine

d’El-Masi, au milieu de laquelle cette ville est située. Cette plaine est habitée par les Habra.

On voit que; d’après cet itinéraire, il n’y aurait que six jours de marche de Médéah à Aïn-Madi ; mais c’est pour les Arabes voyageant isolément. Les convois d’Abd-el-Kader en mettaient sept pendant le siège. Il y en aurait au moins dix pour une armée européenne.

A deux petites journées de marche nord-ouest d’Aïn-Madi, est la petite ville de Legronat, qui est loin d’avoir la même importance militaire.

HAMZA.

On s’est beaucoup occupé d’Hamza depuis quelque temps, c’est pourquoi nous croyons devoir ajouter quelques nouveaux renseignements à ce que nous avons déjà dit de cette contrée dans le premier volume des *Annales*.

La route, qui d’Alger conduit à Hamza, passe par notre camp de Cara-Mustapha, et par le pont de Ben-Ini, qui en est à trois lieues. La route entre le camp et le pont traverse des montagnes d’un accès très difficile c’est la plus mauvaise partie du chemin. Le pont est sur l’Oued-Ben-Ini, qui prend un peu plus bas le nom d’Isser, et qui porte au-dessus celui d’Oued-Zeithoun (rivière des Oliviers). Il reçoit là la rivière des Orangers, qui coule de l’ouest à l’est : c’est dans la contrée arrosée par ces deux cours d’eau qu’habitait la tribu de Koulouglis, dite d’Oued-Zeithoun, réfugiée en grande partie sur notre territoire depuis 1838.

Le pont de Ben-Ini a trois arches, dont une est brisée, ce qui fait que la route d’Hamza qui passait sur ce pont, coupe maintenant la rivière à un gué situé au-dessus

dessus du pont; comme la rivière est assez profonde en cet endroit, et qu'elle reçoit les torrents des montagnes, en hiver, pendant les grandes pluies, le passage est souvent impossible

Au-dessus de Ben-Ini, et jusqu'à Draa-el-Begral (colline du Mulet), la route suit la vallée, qui est très ouverte en cet endroit : à droite de la route sont les montagnes des Beni-Djead, et à gauche celles des Beni-Khalfoun, mais à une distance trop considérable pour qu'elles aient une bien grande influence sur les communications. La route au-dessus du pont, ou plutôt du gué de Ben-Ini, est horizontale et coupe trois fois la rivière : les deux premières à des gués qu'on appelle, le premier et le deuxième gué de marbre (Mokta-el-Errame) ; la troisième, au gué de Draa-el-Begral. Immédiatement après ce gué, elle gravit la colline du même nom. Cette colline est terreuse, d'un accès facile et d'une médiocre élévation ; au sommet on trouve une source très abondante. Cet endroit était le troisième point d'étape pour les troupes turques, qui allaient d'Alger à Hamza ; les deux premiers étaient le Fonduk du Hamise et Ben-Ini.

La colline dite Draa-el-Begral est couronnée par un plateau incliné qui va s'unir par une pente peu sensible à la plaine d'Hamza, à deux lieues de son origine : la route est belle sur ce plateau; néanmoins, pendant une demi-heure de marche, après la fontaine, elle est raboteuse et coupée de quelques fondrières.

Les Arabes comptent quatre heures de marche. de Draa-el-Begral à Hamza. Le pays est ouvert, et partout d'un accès facile ; on rencontre sur la route quelques

ruisseaux qui sont à sec en été, excepté le plus considérable, appelé Oued-Kram-et-Haït, qui est à peu près aux deux tiers du chemin.

Le fort d'Hamza, appelé aussi Bouira, est une maison carrée. Les bâtiments sont voûtés, et font corps, avec le mur d'enceinte dont les plates-formes sont les terrasses de ces mêmes bâtiments. Ce fort ou borge, comme disent les Arabes, n'est guère plus grand que le fort Matifou, c'est-à-dire qu'il l'est beaucoup moins que le fort Bab-Azoun à Alger. Les quatre courtines sont sans brisure, ni tours, ni bastions. Il y a une seule porte et point de fossé. Il y existe encore, dit on, quatre canons qui, en 1830, ont été encloués par les Kbaïles. Le fort est situé sur la rive gauche d'un des cours d'eau dont la réunion forme la rivière qui se jette dans la mer, près de Bougie, et qui porte sur nos cartes le nom d'Adouse. Ce cours d'eau passe au sud du fort et à quelques centaines de mètres. Il coule en cet endroit dans une ravine d'une certaine profondeur.

Il y a deux journées de marche du fort d'Hamza aux Bibans : la première, toute en plaine ; la seconde, moitié plaine et moitié montagne.

A quatre heures de marche à l'ouest d'Hamza et sur la route de Médéah, est le fort ruiné de Sour-el-Gouslan ; c'est là que sont les ruines d'Auzia, et non à Hamza, comme je l'ai dit par erreur dans le premier volume. Il existe en effet des ruines près d'Hamza, mais ce n'est pas cela que l'on appelle Sour-et-Gouslan.

XIV

Retour sur le passé.

J’ai annoncé, en commençant la publication des *Annales algériennes*, que je rectifierais, dans les volumes qui devraient successivement paraître, les erreurs involontaires qui se seraient glissées dans les premiers. C’est cet engagement que je viens remplir ici. Quelques réclamations me sont parvenues directement ou indirectement. J’ai dû les examiner avec soin, et y faire droit lorsqu’elles m’ont paru fondées ; car je ne veux ni ne dois avoir d’autres guides que la justice et la vérité. Il est aussi quelques erreurs matérielles que j’ai eu occasion de reconnaître de moi-même, après la publication des deux premiers volumes. Enfin, comme je n’ai pu surveiller l’impression de ces mêmes volumes, il y existe des fautes typographiques qui me font, dans deux ou trois passages, dire le contraire de ce que j’avais écrit. Après ce court préambule, j’entre en matière.

Je dis, page 59, livre II, premier volume, que la division de réserve qui avait été réunie à Toulon, après le départ de l’armée d’expédition d’Alger, était commandée par le général de Latour-Foissac. Je me suis laissé

tromper dans la rédaction par la consonance du nom. Ce n'était pas M. de Latour-Foissac qui commandait cette division, c'était M. Fezensac.

Je dis page 89, livre III, premier volume, qu'une personne, qui était en position d'être bien informée, m'a rapporté que le bey Hussein avait fait remise à M. de Bourmont d'une somme considérable en inscriptions de rente sur l'Angleterre. Un journal a paru croire que j'admettais que M. de Bourmont se l'était appropriée. Je désavoue formellement cette interprétation. Je suis persuadé, à présent comme alors, que si cette remise a été faite, un compte fidèle en a été rendu à qui de droit.

J'ai dit, page 93 du deuxième volume, livre XI, que les bataillons destinés à l'expédition de Bougie avaient été réduits de 800 à 600 hommes, et que cette réduction n'avait eu d'autre cause que la volonté même du commandant de l'expédition, disposé à s'exagérer les facilités de l'entreprise. Il m'a été rapporté que M. le général Trézel, qui était ce commandant, avait déclarés, en lisant ce passage, qu'il n'avait été pour rien dans cette réduction, et que les paroles de lui, que je rapporte un peu plus bas, n'avaient pas une expression aussi affirmative que celle que je leur donne. Il résulte de là que j'ai été dans l'erreur, et que l'honorable général Trézel s'attendait à la résistance qu'il a en effet rencontrée à Bougie. Du reste, si j'ai été conduit à mal apprécier les vues du général Trézel, j'ai toujours rendu justice à son noble et beau caractère.

Mon récit de l'affaire de la Macta, ne fait point mention d'une compagnie du génie, commandée par le capitaine Jacquin, qui se conduisit avec un grand courage.

Elle fournit une bonne partie de ces intrépides tirailleurs de l'arrière-garde qui soutinrent l'a retraite dans le moment le plus difficile. Le colonel Maussion était avec eux. Cet officier supérieur m'a écrit qu'il n'eut pas trois chevaux tués sous lui, comme je le dis, mais deux seulement, et qu'il ne se mêla point aux charges de cavalerie, se contentant, ce qui, dans sa position, était en effet plus utile, de lutter contre le désordre et de diriger les tirailleurs.

En parlant, page 278 du deuxième volume, de la tentative faite sous le comte d'Erlon, pour établir Ben-Omar à Bélida, je dis que les habitants ayant refusé de le recevoir, M. Marey, alors agha des Arabes, ne pensant pas qu'il fût opportun de les y contraindre, ramena ce Maure à Alger. Il résulte des explications que M. Marey a bien voulu me donner à ce sujet, que ce ne fut pas là le véritable motif de sa conduite. Ce colonel apprit par les Arabes, étant devant Bélida, l'affaire de la Macta, que l'on ignorait encore à Alger, et ce fut ce qui le décida à ramener Ben-Omar, parce qu'il craignait que le contrecoup de cet événement ne fît naître, chez les montagnards, une insurrection contre laquelle celui-ci n'aurait pu lutter. Je serais peiné que l'on pût croire que j'ai eu l'intention de présenter les actes de l'administration de M. Marey sous un jour défavorable ; nous différions d'opinion en plusieurs cas, de sorte que j'ai pu blâmer des mesures que nous ne jugions pas du même point de vue, mais voilà tout. Au reste, j'ai l'expérience personnelle des difficultés de la position d'intermédiaire entre les Européens et les Arabes, position qui a été celle de M. Marey et la

mienne. Il n'en est pas de plus pénible, ni où l'on, soit plus exposé à être mal jugé ou mal compris.

Venons maintenant à quelques erreurs d'impression qui changent le sens de mes paroles.

A la page 181 du premier volume, au lieu,de M. de Gerente, *lisez* M. de Gérando.

On lit à la page 343 du premier volume, que Coléah est sur la *rive droite* du Mazafran. Il faut substituer à ces mots *rive gauche*.

A la page 207 du même volume, au lieu de ces mots *se mit à faire la guerre aux Arabes et aux cabanes*, lisez : *se mit à faire la guerre aux arbres et aux cabanes.*

A la page 286 du deuxième volume, au lieu de ces mots le *pontife était indigène*, lisez : *le pontife était indigne* ; et un peu plus bas, au lieu de ceux-ci, *la religion de Dieu n'avait pas compris*, lisez : *la religion de Dieu avait compris.*

A la page 377 du même volume, au lieu, de ces mots, *ce qu'on ne jugea pas à propos de faire sous le comte d'Erlon*, lisez : *ce qu'on ne jugea à propos de faire que sous le comte d'Erlon*.

Outre ces cinq fautes majeures, il en existe quelques-unes dans le premier volume qui portent sur les noms propres arabes. Mais presque tous ces noms sont reproduits dans le deuxième avec leur forme véritable.

XV.

Coup d'œil sur le présent.

La prise et l'occupation de Constantine ont été le commencement d'une période dont nous n'avons pas dû nous occuper dans ce volume. Cependant, comme elle se combine avec celle dont le point de départ est le traité de la Tafna, laquelle a déjà un caractère très susceptible d'une exacte appréciation, et que, d'un autre côté, il est naturel que le public cherche dans, cet ouvrage quelque chose qui le mette sur le terrain de l'actualité, nous avons cru devoir lui présenter cet article de quelques lignes qui terminera le troisième volume des *Annales algériennes*.

Dans la province d'Alger, l'occupation effective de la partie de la Métidja, que nous réserve le traité de la Tafna, a été complétée. Dans l'ouest, nous avons un camp à l'Oued-Lalague, à une lieue de la rive droite de la Chiffa. A l'est, nous en avons deux l'un auprès de l'emplacement du marché du Hamise, on l'appelle camp du Fonduk, l'autre, appelé camp de Cara-Mustapha, à une lieue et demie de celui-ci sur les collines, de la rive gauche du Bourdouaou, près du point où cette rivière quitte le nom d'Oued-Kaddara, qu'elle porte dans la montagne.

Un autre camp est projeté à l'entrée de la gorge de l'Oued-el-Akra. Nous occupons de plus Bélida et Coléah ; mais l'accès de ces deux villes n'est pas encore permis aux colons Bouffarik, Maelma, Douéra, continuent à être occupés par de petites garnisons, ainsi que les premiers camps construits sous le duc de Rovigo. Il y a de plus, à Douéra, un fort bel hôpital militaire. Les camps sont liés entre eux par des blockhaus et autres postes intermédiaires.

La colonisation marche lentement au dehors du Fahs, et les Arabes ont, en grande partie, abandonné le pays pour se rendre sur les terres d'Abd-el-Kader. Les nôtres sont sans cesse inquiétées par les Hadjoutes, qui y font des courses continuelles ; on ne peut plus espérer raisonnablement de les faire cesser qu'en occupant leur pays. Il faut entendre par Hadjoutes, non seulement les anciens membres de cette tribu, mais encore les émigrés de notre territoire, qui se sont retirés chez eux en très grand nombre. Ce sont surtout ces derniers qui commettent les actes de brigandage dont nous avons à nous plaindre, et qu'Abd-el-Kader ne fait rien pour empêcher ; au contraire, il y pousse.

Dans la province d'Oran nous avons dédaigné d'occuper réellement la totalité du stérile territoire que nous nous sommes réservé. Nous avons des troupes cependant à Miserghin et au camp du Figuier. Il est bien entendu que nous en avons aussi à l'île de Rachgoun, à Arzew et à Mostaganem, où la population indigène a pris quelque accroissement. Ce point est en progrès. Les Douers et les Zméla, qui sont toujours avec nous, occupent les environs de Bridia et de Miserghin. Ceux d'Oran sont loin

de jouir d'une complète sécurité. Les Garabas sont pour cette partie du pays ce que sont les Hadjoutes pour la Métidja.

Dans la province de Constantine, nous nous étendons plus que partout ailleurs. Deux lignes de communication, assurées par des camps, lient la capitale d'un côté avec Bône, de l'autre avec Stora, où nous avons fait un établissement il y a dix mois. Nous occupons, de plus, La Calle, sur les frontières de Tunis, et Milah, gros bourg situé entre Constantine et Djigelli, petite ville et petit port dont nous nous sommes emparés tout nouvellement. Bougie continue toujours à être occupée, et à être un point sans liaison avec les autres.

Voilà pour la situation matérielle. Passons à la situation politique.

Abd-el-Kader viole ouvertement le traité qui cependant était si peu gênant pour lui. Il a établi son autorité dans deux parties importantes de la province de Constantine, où il lui était formellement interdit d'étendre son action. Ces deux parties sont la Medjanah, qui le rend maître du défilé des Bibans, que nous appelons les *Portes de Fer*, et la partie du Zab, où se trouvent Biskara et toutes ces petites villes dont nous avons parlé dans le deuxième volume, livre X. Il a des kalifas dans ces deux districts, et il n'est pas douteux qu'il cherche à s'étendre encore plus loin. Cela devait être et cela est. On pense bien que l'Émir, qui s'empare ainsi des contrées sur lesquelles il sait bien que le traité ne lui donne aucun droit, ne veut renoncer, sous aucun prétexte, à celles dont les termes équivoques de ce même traité permettent de nous disputer

la possession, avec quelque apparence de raison. Ces contrées sont celles d'Hamza et de Sebaou, dont il a eu hâte de s'emparer aussitôt après la prise de Constantine, afin d'être, non le demandeur, mais le défendeur dans ce procès diplomatique, ce qui est toujours la meilleure position. Non content de ces usurpations faites avec l'assurance d'un homme qui se croit sûr de son fait, Abd-el-Kader, on le sait, gêne le commerce, ne paie pas la contribution en grains, et enfin, ce qui est plus grave pour nos établissements coloniaux, il organise le brigandage contre nous, ou au moins ne fait rien pour le réprimer. S'il y avait une considération qui militât en faveur du traité de la Tafna, c'était certainement celle de voir les tribus qui nous avoisinent soumises à un régime régulier et à une police exacte. Or, il n'en est rien, du moins quant à nos rapports avec ces tribus, qui se conduisent exactement comme elles le faisaient du temps de la guerre.

Il n'est presque plus question d'Ahmed-Bey, qui erre avec quelques cavaliers fidèles sur les frontières de Tunis. Son étoile a pâti devant la nôtre, sans doute, mais aussi devant celle d'Abd-el-Kader, dont les troupes l'ont chassé de Biskara, où il espérait trouver un asile.

Maintenant que fera-t-on ? Il est très probable que le gouvernement n'en sait rien, et qu'il agira sous l'impression de quelque événement imprévu, futile peut-être, et plus ou moins étranger à la question. C'est presque toujours ce qui a lieu, à ce qu'il paraît, dans les affaires de ce monde. Un homme d'État, qui s'y connaissait, a dit qu'on ne saurait croire combien est faible la dose de raison qui règle les destinées politiques des peuples.

Cependant, ils marchent, et au bout de quelque temps, ils arrivent à un but qu'ils paraissent avoir choisi. C'est qu'il est au-dessus d'eux une force qui les conduit, et qui se charge de réunir dans une résultante logique les efforts incohérents et désordonnés des gouvernants et des gouvernés. Cependant, ne perdons pas de vue le sage précepte que nos pères ont si bien exprimé par ces mots : *Aide-toi, le Ciel t'aidera !* C'est le plus sûr.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TROISIÈME VOLUME.

PREMIÈRE PARTIE.

LIVRE XVII.

LIVRE XVIII.

LIVRE XIX.

LIVRE XX.

LIVRE XXI.

LIVRE XXII.

LIVRE XXIII.

LIVRE XXIV.

DEUXIÈME PARTIE.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.